

UNIVERSITÉ PARIS OUEST

NANTERRE LA DÉFENSE

École Doctorale de Droit et de Science Politique

Discipline Science Politique

UNIVERZITA KARLOVA V PRAZE

FAKULTA SOCIÁLNÍCH VĚD

Institut mezinárodních studií

**LA POLITIQUE, L'HISTOIRE, LA MÉMOIRE :
LES USAGES POLITIQUES DU PASSÉ EN FRANCE
DEPUIS LES ANNÉES 1990**

**POLITIKA, HISTORIE, PAMĚŤ:
POLITICKÉ VYUŽÍVÁNÍ MINULOSTI VE FRANCII
OD 90. LET 20. STOLETÍ**

VERSION FRANÇAISE / FRANCOUZSKÁ VERZE

David EMLER

Thèse en cotutelle

Disertační práce pod dvojím vedením

Prague / Praha 2014

Thèse présentée par / Autor práce:

Monsieur David EMLER

Directeurs de la thèse / Vedoucí práce:

Monsieur Georges MINK, Directeur de recherche, *Institut des Sciences sociales du Politique, CNRS / Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

Monsieur Jiří PEŠEK, Professeur des Universités, *Université Charles de Prague*

Membres du jury / Členové komise:

Monsieur Dominique COLAS, Professeur des Universités, *Institut d'Études Politiques de Paris*

Madame Vladimíra DVOŘÁKOVÁ, Professeur des Universités, *École supérieure d'économie de Prague*

Monsieur Georges MINK, Directeur de recherche, *Institut des Sciences sociales du Politique, CNRS / Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

Monsieur Michel PEROTTINO, Maître de conférences, *Université Charles de Prague*

Monsieur Jiří PEŠEK, Professeur des Universités, *Université Charles de Prague*

Madame Lenka ROVNÁ, Professeur des Universités, *Université Charles de Prague*

Date de soutenance / Datum obhajoby:

le 27 juin 2014 à 10H00, Université Charles de Prague

Mention / Hodnocení:

La politique, l'histoire, la mémoire : les usages politiques du passé en France depuis les années 1990

Résumé

Cette thèse analyse la question des usages politiques du passé en France depuis les années 1990 jusqu'à nos jours. Cette problématique est traitée au niveau de trois sphères aux relations mutuelles interactives : la politique, l'histoire et la mémoire. La partie introductive comprend une interprétation des plus importantes conceptions françaises de la mémoire (Halbwachs, Nora, Ricœur). Trois parties étudient ensuite successivement les interactions entre politique et histoire (à partir de ce que l'on nomme les « lois mémorielles » et la réaction qu'elles provoquent de la part des historiens), les relations entre mémoire et politique (à partir de l'analyse des usages de la mémoire dans les discours des présidents de la République) et l'influence mutuelle de l'histoire et de la mémoire (en suivant l'évolution de l'historiographie de la période contemporaine).

Mots-clés

France, histoire, historiographie, histoire contemporaine, mémoire

Politika, historie, paměť: politické využívání minulosti ve Francii od 90. let 20. století

Anotace

Disertační práce analyzuje otázku politického využívání minulosti ve Francii od 90. let 20. st. do současnosti. Problematika je sledována v rámci trojúhelníku vzájemně se ovlivňujících fenoménů politiky, historie a paměti. Po rozšířeném úvodu, zahrnujícím interpretace nejdůležitějších francouzských koncepcí paměti (Halbwachs, Nora, Ricœur), je text členěn do tří částí, sledujících vzájemné interakce politiky a historie (tzv. „zákony paměti“ a reakce historiků), vztahy paměti a politiky (využívání paměti v prezidentských projevech) a vzájemné ovlivňování historie a paměti (vývoj francouzské historiografie soudobých dějin).

Klíčová slova

Francie, historie, historiografie, soudobé dějiny, paměť

Politics, history, memory: politic uses of the past in France since 1990s

Annotation

The PhD. thesis analyzes the triangle of mutual influences between politics, history and memory. The introduction brings interpretations of the most important French concepts of memory (Halbwachs, Nora, Ricœur). The content is divided into three chapters, analyzing the mutual interactions of politics and history (so-called „memory laws“ and reactions of historians), influences between memory and politics (uses of memory in presidential speeches), and mutual effects between history and memory (development of French historiography of contemporary history).

Key words

France, history, historiography, contemporary history, memory

Les unités ou la thèse a été préparée / Instituce, v jejichž rámci byla disertace zpracována:

Institut mezinárodních studií

Fakulta sociálních věd

Univerzita Karlova v Praze

U Kříže 8

158 00 Praha 5 – Jinonice

Česká republika

Institut des sciences sociales du politique (UMR CNRS 7220)

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Maison Max Weber (bât T)

200, avenue de la République

920 01 Nanterre Cedex

France

Remerciements

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans le soutien d'un certain nombre de personnes et d'institutions qu'il m'est très agréable de remercier ici. Il s'agit tout d'abord de mes professeurs, Messieurs Jiří Pešek et Georges Mink qui ont guidé mon travail à chacune de ses étapes et m'ont accordé leur soutien lors de mes hésitations ou de mes doutes. Que soient remerciés aussi Messieurs Michel Perottino et Pauli Bauer qui m'ont prodigué leurs conseils à plusieurs reprises. Je voudrais encore remercier Messieurs Ota Konrád et Jiří Vykoukal pour leurs lectures perspicaces qui n'ont pas peu concouru à améliorer ma pensée et mon texte final. Ce travail doit aussi beaucoup aux discussions que j'ai pu mener, durant toute sa réalisation, avec mes collègues de l'Institut des études internationales de la Faculté des sciences sociales de l'Université Charles de Prague et du Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES). Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

Les entretiens que j'ai pu mener avec les plus grands spécialistes français de la mémoire ont été d'un apport inestimable. Ils m'ont reçu avec la plus grande ouverture et leurs commentaires m'ont permis d'approfondir très sensiblement ma compréhension de ma problématique. Je les remercie très vivement. Il s'agit par ordre alphabétique de Messieurs Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et François Hartog, Madame Marie-Claire Lavabre, Messieurs Nicolas Offenstadt, Henry Rousso, Peter Schöttler et Benjamin Stora.

Je remercie encore Madame Claire Madl pour son aide lors de la réalisation de la version française de mon texte. Mes remerciements vont enfin à mes proches sans qui ce qui est devenu un projet sur le très long terme n'aurait pu voir le jour.

Les différentes parties de cette étude ont fait l'objet de publications qui ont reçu le soutien de différentes institutions, projets ou bourses de recherche. Il s'agit, par ordre alphabétique des institutions suivantes :

- Centre pour l'étude de la mémoire collective de l'Université Charles de Prague (UNCE 204007/2012) en 2012–2014,
- Fondation Josef, Marie et Zdeňka Hlávkoví, pour une bourse en 2012,
- Fondation tchèque pour la recherche (GA ČR P410/10/1302, « Panorama de l'historiographie européenne du contemporain »), en 2010–2012,
- Fondation pour la recherche de l'Université Charles (GA UK n° 31808 « Les usages du passé dans le discours politique en France depuis les années 1990 »), en 2008–2010,
- Fonds de recherche spécifique de l'Université Charles de Prague (SVV UK n° 261505), en 2010,
- Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES, Prague) pour une bourse « jeune chercheur francophone » en 2007–2008.

TABLE

| | |
|--|------------|
| I..... | 9 |
| 1. Introduction..... | 9 |
| 1.1 <i>Définition du sujet et structure de l'étude.....</i> | 24 |
| 1.2 <i>Hypothèse et problématique</i> | 38 |
| 1.3 <i>Méthodologie</i> | 47 |
| 1.4 <i>Sources.....</i> | 49 |
| 1.5 <i>État de la question</i> | 52 |
| 2. Les conceptions françaises de la mémoire..... | 58 |
| 2.1 <i>La mémoire collective selon Maurice Halbwachs.....</i> | 62 |
| 2.2 <i>Les lieux de mémoire de Pierre Nora</i> | 67 |
| 2.3 <i>La mémoire, l'histoire, l'oubli de Paul Ricœur</i> | 77 |
| 2.4 <i>Conclusion</i> | 91 |
| II. | 94 |
| 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire » | 94 |
| 3.1 <i>La loi du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot.....</i> | 95 |
| 3.2 <i>La loi du 29 janvier 2001 « sur la reconnaissance du génocide arménien de 1915 ».....</i> | 99 |
| 3.3 <i>La loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira.....</i> | 103 |
| 3.4 <i>La loi du 23 février 2005, dite loi Mekachera</i> | 106 |
| 3.5 <i>La pétition « Liberté pour l'histoire »</i> | 110 |
| 3.6 <i>Épilogue.....</i> | 120 |
| 3.7 <i>Conclusion</i> | 121 |
| 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy | 126 |
| 4.1 <i>Le rôle du Président dans la V^e République</i> | 126 |
| 4.2 <i>Les discours présidentiels et les sujets d'histoire</i> | 128 |
| 4.3 <i>Remarque méthodologique</i> | 130 |
| 4.4 <i>La question de la repentance. S'excuser pour le passé</i> | 132 |
| 4.5 <i>La particularité du travail de mémoire de Nicolas Sarkozy.....</i> | 135 |

| | | |
|-------------|--|------------|
| 4.6 | <i>Analyse quantitative des discours</i> | 137 |
| 4.7 | <i>Conclusion</i> | 146 |
| 5. | Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain | 150 |
| 5.1 | <i>La définition française de l'histoire contemporaine</i> | 150 |
| 5.2 | <i>La structure institutionnelle de la recherche en histoire contemporaine</i> | 160 |
| 5.3 | <i>Les domaines d'intérêt des spécialistes d'histoire contemporaine</i> | 165 |
| 5.4 | <i>Étudier l'histoire nationale</i> | 169 |
| 5.5 | <i>La réflexion des sciences historiques françaises sur elles-mêmes</i> | 177 |
| 5.6 | <i>La Bibliographie</i> | 180 |
| 5.7 | <i>Analyse du contenu des revues Annales et Vingtième siècle</i> | 188 |
| 5.8 | <i>Conclusion</i> | 201 |
| III. | | 204 |
| 6. | Conclusion | 204 |
| 7. | Summary | 209 |
| 8. | Bibliographie | 214 |
| 8.1 | <i>Sources</i> | 214 |
| 8.2 | <i>Littérature</i> | 222 |
| 8.3 | <i>Pages internet</i> | 240 |
| 9. | Liste des tableaux | 245 |

I.

1. Introduction

L'avenir n'est plus ce qu'il était.

Paul Valéry

Depuis au moins le dernier tiers du XX^e siècle, la relation que la société française entretient avec son passé connaît des transformations structurelles profondes. En témoignent toute une série de phénomènes liés à la problématique de la mémoire et aux modes d'utilisation du passé. Le passé est réactivé et aussi bien l'opinion publique que les responsables politiques, face à des questions concrètes, se tournent vers lui dans leur effort pour assigner une « juste » place à l'histoire et à la mémoire¹.

Dans les années 1990, la mémoire envahit littéralement la politique, les médias, mais aussi les sciences sociales. C'est en 1990 que fut adoptée la première de ce qu'on appelle « les lois mémorielles » ici analysées. La rupture que constitue le discours de Jacques Chirac condamnant le rôle de la France dans l'holocauste survint cinq ans plus tard. Depuis, la mémoire est presque universellement reconnue comme une valeur positive, tandis que l'oubli des crimes est considéré comme une répétition du crime.

Ce processus de réinterprétation du passé s'attacha tout d'abord aux événements du passé proche, en particulier à ceux liés à la Seconde Guerre mondiale puis à la décolonisation. Il prit ensuite progressivement pour cible des temps reculés, au-delà même du XIX^e siècle, avec l'esclavage par exemple. Toutes les périodes de

¹ Henry Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 94, n° 2 (avril/juin 2007) : 3.

l'histoire peuvent aujourd'hui faire l'objet d'une « politique de la mémoire ». Pour l'historien Henry Rousso, il s'agit-là d'une des preuves flagrantes que notre époque est caractérisée par son « présentisme » : la frontière imaginaire qui sépare le passé du présent s'estompe ; nos contemporains, affirme Rousso, sont à la fois les pécheurs et les juges de tous les crimes perpétrés dans le passé².

En France, les conflits autour de la mémoire culminèrent en 2005–2006 lors des discussions concernant les « lois mémorielles » et à l'occasion d'une pétition revendiquant la « liberté pour l'histoire ». D'après Henry Rousso, il faut chercher l'origine de ces conflits dans « l'affaiblissement du sentiment national et les progrès du ,communautarisme³ ». Depuis les années 1990, de plus en plus de groupes dans la société proposent une version alternative de l'histoire, refusent l'histoire nationale ainsi que « l'historiographie officielle », dans le meilleur des cas à cause de son aveuglement quant aux « oubliés de l'histoire », parfois plus gravement pour sa tendance à produire des tabous⁴.

Selon Henry Rousso, nous ne vivons pas dans « l'ère du témoin », comme le pense Annette Wiewiorka, mais dans « l'ère de la victime », de celui qui a survécu et parle au nom de ceux qui ont disparu⁵. Le passé tragique devient un important capital symbolique. Ce phénomène n'est pas entièrement nouveau. Il était apparu pour la

² *Ibid.* Nous utilisons tout au long de cette étude la définition du présentisme livrée par François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps* (Paris : Seuil, 2003) et non la conception philosophique du présentisme selon laquelle, s'il nous est permis de simplifier, « seuls existent les objets présents [temporellement] », (« only [temporally] present objects exist. »). Ned Markosian, notice « Time », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/entries/time/#PreEteGroUniThe> (consulté le 13. 2. 2014). Nous analysons en détail le concept de François Hartog au paragraphe 1.2 Hypothèse et problématique.

³ *Ibid.* : 5. Ce terme désigne le repli sur les différentes communautés (ethniques, religieuses et autres) qui s'accompagne d'un ressentiment envers la communauté nationale.

⁴ *Ibid.* Par « historiographie officielle » nous entendons ici celle produite principalement par les chaires universitaires et les instituts du CNRS.

⁵ Annette Wiewiorka, *L'Ère du témoin* (Paris : Plon, 1999) ; Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », 6.

première fois en France à la suite de la Première Guerre mondiale avec le slogan « plus jamais ça ! »⁶.

De même, les usages politiques du passé ne sont en rien une nouveauté. Il s'agit d'une composante tout à fait légitime de la construction des politiques – aucun pouvoir politique ne se construit sur une *tabula rasa* mais au contraire en continuité avec le passé, en s'appuyant sur des traditions. L'historien Pierre Nora affirme à ce sujet : « la gestion du registre symbolique revient au politique⁷ ». Les déclarations officielles sur des points d'histoire, les célébrations annuelles et les commémorations sont des pratiques courantes de la vie politique de toutes les sociétés. La façon dont Michel de Certeau définit l'événement dans son analyse de mai 1968 le confirme : « Un événement n'est pas ce qu'on peut voir ou savoir de lui, mais ce qu'il devient (et d'abord pour nous)⁸ ». Selon cette définition, l'événement devient lui-même, précisément, par l'utilisation qu'en font les hommes politiques, les témoins ou d'autres groupes sociaux⁹. Légitimer le pouvoir fut en fin de compte un des principaux objectifs de l'historiographie moderne et la formation d'un discours cohérent sert traditionnellement l'intérêt de l'État¹⁰.

Les « mésusages du passé » par les milieux politiques sont bien sûr une tout autre affaire. Il s'agit concrètement de certaines formulations qui se trouvent dans les « lois mémorielles » analysées dans ce travail, ou dans les discours des Présidents de

⁶ Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », 6.

⁷ Pierre Nora, auditionné par la commission parlementaire, le 15 avril 2008, Bernard Accoyer, « Introduction », in *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*, dir. Bernard Accoyer (Paris : CNRS Éditions, 2009), 11.

⁸ Michel de Certeau, « Pour une nouvelle culture : prendre la parole », *Études* 328 (juin/juillet 1968) : 39. Je tiens cette citation de M. François Dosse. Soulignons que dès 1930, George Herbert Mead affirmait dans sa conférence *The Philosophy of the Present* : « l'événement [est] ce qu'il devient » (en anglais „the event as that which becomes“). http://www.brocku.ca/MeadProject/Mead/pubs2/philpres/Mead_1932_01.html (consulté le 8. 11. 2013).

⁹ François Dosse (historien, Professeur des Universités, *Université Paris-Est Créteil*), entretien du 2 novembre 2011.

¹⁰ Michel de Certeau, *L'Écriture de l'histoire* (Paris : Gallimard, 1975), 13–14.

la République et qui, selon certains auteurs, outrepassent ce qu'il est légitime aux hommes politiques d'exprimer sur l'histoire ; on parle ainsi d'une forme de « pathologie mémorielle »¹¹.

Comme beaucoup d'États occidentaux, la France connaît, ces dernières années, une crise de son identité nationale qui se manifeste de différentes façons. Bien que la France soit un État d'immigration depuis au moins le milieu du XIX^e siècle, les populations immigrées et les « minorités » suscitent aujourd'hui une attention renouvelée alors que la population majoritaire se confronte à elles. La définition de la citoyenneté étant en France liée au « droit du sol » (*ius soli*), il reste néanmoins difficile ne serait-ce que d'identifier ces groupes de citoyens. La République française interdit toute classification statistique selon la « nationalité » ; il est ainsi parfois très difficile de définir les groupes de citoyens qui ont émigré, par exemple d'Algérie ou d'Arménie, et qui, en tant que citoyens français, font aujourd'hui valoir des droits du fait de leur histoire, par l'intermédiaire de leurs associations.

La question de l'identité se trouve en outre au carrefour de tensions, en particulier raciales, religieuses, économiques ou sociales, qu'il est bien difficile de distinguer les unes des autres. Toute une série de problèmes que les discours situent dans l'histoire s'ancrent dans les malaises politiques, sociaux et économiques actuels des groupes concernés. Les violences qui embrasèrent les banlieues françaises à l'automne 2005, par exemple (tandis qu'au même moment culminait par ailleurs la discussion sur les « lois mémorielles »), firent l'objet d'analyses par des spécialistes français et étrangers, mais aucune motivation ou raison concrète au déclenchement de ces émeutes de rues ne purent être désignées¹².

¹¹ François Dosse, entretien avec l'auteur. Voir chapitre 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire ».

¹² Parmi les causes les plus souvent invoquées se trouve bien sûr la situation sociale déplorable des banlieues concernées : faible niveau d'éducation, taux de chômage élevé et criminalité. Ces facteurs

Ces dernières années, Nicolas Sarkozy, la personne la plus visible à droite du spectre politique, puisqu'il fut ministre de l'Intérieur puis Président de la République (2007–2012), tenta d'utiliser ces phénomènes au sein d'un discours de mise en garde contre la criminalité, appelant également à un retour à la tradition et à l'identité¹³. Ces transformations ne peuvent être ramenées à la seule question de l'immigration ou des minorités. Dans notre monde globalisé où s'accélère la circulation des biens et des personnes, par l'action des médias, la remise en question et la recherche d'identité concernent chacun d'entre nous, quelle que soit notre origine sociale, nationale ou ethnique.

Les « régimes d'historicité » sont l'un des instruments permettant d'analyser la relation d'une société à son passé. Ils proposent, comme l'écrit Henry Rousso, de s'intéresser « à la nature, à la place, au rôle et aux effets que le passé joue dans le présent des sociétés, en un lieu donné et à un moment donné¹⁴ ». Le terme de « régime d'historicité », forgé par l'anthropologie, est connu en France grâce à l'ouvrage de l'historien François Hartog¹⁵.

Hartog qualifie le plus ancien modèle de relation d'une société à son passé, celui propre aux civilisations antiques et médiévales, au moyen du proverbe latin *historia magistra vitae* : le passé était la clé de compréhension du présent, tout comme de l'avenir. Le second modèle est propre aux Lumières, confiantes dans le progrès. C'est alors le futur qui éclairait le présent. Selon François Hartog, survient ensuite un

n'expliquent néanmoins en rien ni l'embrasement soudain, la diffusion et l'extension de ces violences (les plus importantes depuis mai 1968), ni le cours paradoxal des événements (les voitures qui furent brûlées sur les lieux des émeutes appartenaient à des voisins des émeutiers qui se trouvent dans la même situation socio-économique qu'eux), ni même ce qui mit fin aux violences. Voir par exemple : Laurent Mucchielli, Véronique Le Goaziou (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005* (Paris : La Découverte, 2007).

¹³ Pour une analyse détaillée de l'utilisation du concept « d'identité nationale », voir : Gérard Noiriel, *À quoi sert « l'identité nationale »* (Marseille : Agone, 2007).

¹⁴ Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », 4.

¹⁵ François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps* (Paris : Seuil, 2003). Voir en détail le paragraphe 1.2 Hypothèse et problématique.

nouveau régime d'historicité qu'il nomme « présentisme ». Il se caractérise par l'accélération des échanges et par un présent inclusif et tyrannique. À l'épreuve de la crise qui, depuis l'économie, gagne la société, la culture et les autres domaines, la force d'attraction du futur s'efface et la continuité téléologique entre passé, présent et futur se perd elle aussi ; le présent, selon François Hartog, s'encapsule sur lui-même, devient son propre horizon. Cette hypothèse nous semble susceptible de contribuer à expliquer le poids croissant du phénomène de la mémoire et les transformations de la société française et des sciences sociales de ces vingt dernières années, que notre travail se propose d'analyser.

Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale de 2007 à 2012, faisait la même analyse de ce processus lorsqu'en 2008, il présidait la mission parlementaire chargée d'étudier les questions liées à la mémoire. Dans son rapport final il écrivait : « Notre société, au contraire [de celle nos ancêtres], se vit au présent, tournée vers un futur proche que tous les efforts tendent à rendre meilleur. Le paradoxe, c'est que l'individu moderne n'en continue pas moins d'avoir l'obsession du passé : s'il a perdu le sentiment d'un continuum sur une longue période, il recherche toutefois des racines et des raisons d'agir¹⁶. »

L'historiographie traditionnelle, telle qu'elle s'est constituée à partir du XIX^e siècle, connaît elle aussi des transformations fondamentales. Depuis ces 20 ou 30 dernières années, la situation de l'historien s'est modifiée : il n'est plus seul à analyser et interpréter le passé. Toute une série d'acteurs entrent en scène, depuis les témoins d'un événement particulier qui se regroupent en associations diverses, puisant leur légitimité au fait même de leur présence à un moment donné à un endroit donné (qui d'autre qu'eux pourrait savoir « comment ça s'est passé » ?), jusqu'aux hommes

¹⁶ Accoyer, « Introduction », 10.

politiques qui, dans leurs discours, mais aussi par leur activité de législateur, tentent d'utiliser cette source potentielle de capital symbolique qu'est « le retour à la tradition » ou « l'appel à l'identité ».

Les historiens sont pour le moins désorientés par ces transformations profondes. Ils ne sont plus les « élus » que l'on invitait dans les années 1970 encore dans les studios de télévision « expliquer » aux téléspectateurs l'actualité politique ou sociale¹⁷. Cela fait longtemps que leurs livres ne se vendent plus à 100 000 exemplaires¹⁸. Ce sont les (autres) spécialistes de sciences sociales, en particulier les économistes et les politistes, qui les ont remplacés dans le rôle des savants que l'on appelle pour qu'ils expliquent les nouveaux défis de nos sociétés.

Les historiens ont perdu le rôle d'intermédiaires délivrant à la société sa propre image du passé. Ceci ne veut pas dire que la société actuelle ait cessé de s'intéresser à son passé. La sociologue Marie-Claire Lavabre estime que ce phénomène n'est pas sans ressemblance avec le recul du poids des Églises qui perdent leur rôle d'intermédiaires entre Dieu et les croyants, sans que la spiritualité des sociétés ne s'affaiblisse pour autant. Il s'agirait plutôt d'une diversification, d'une personnification et d'une transformation de ces liens traditionnels¹⁹.

Sur les comptoirs des libraires, les ouvrages des historiens sont concurrencés, non seulement par les livres des témoins, mais aussi par ceux des journalistes qui s'emparent des mêmes problématiques qu'eux, sans employer les méthodes du travail scientifique (dans des ouvrages de vulgarisation). Simultanément, le rôle de l'histoire au sein de la société se transforme : tandis que l'on achetait les livres des « historiens

¹⁷ C'est ce que faisaient par exemple les historiens Georges Duby, Jacques Le Goff ou Pierre Chaunu. Henry Rousso (historien, Directeur de recherche, *Institut d'histoire du temps présent*, CNRS), entretien avec l'auteur, 3 novembre 2011.

¹⁸ Ce qui fut le cas par exemple du livre d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324* (Paris : Gallimard, 1975).

¹⁹ Marie-Claire Lavabre (sociologue, Directrice de recherche, *Institut des sciences sociales du politique*, CNRS), entretien du 15 novembre 2012.

de l'école des *Annales* » parce qu'ils faisaient partie d'une certaine culture générale, vingt ans plus tard, on achète ceux d'Henry Rousso parce qu' « on veut savoir de manière angoissée ce qui s'est passé sous Vichy et pourquoi le tonton de famille a été accusé de collaboration²⁰. »

L'historien Benjamin Stora observe que, ses dernières années, le conflit politique a perdu son objet puisque l'on s'accorde sur les principes de la démocratie représentative aussi bien que sur ceux de l'économie de marché ; dès lors, les objets de désaccords entre la gauche et la droite ne sont plus que cosmétiques. Selon Stora, l'histoire, ou plutôt son interprétation contemporaine, fournirait ainsi un terrain propice à l'affrontement politique et serait progressivement « colonisée » par les acteurs politiques²¹. C'est partout dans le monde que l'histoire a cessé de n'intéresser que les universitaires et les chercheurs. « L'histoire est devenue un enjeu politique²². » Le passé est utilisé pour légitimer des décisions actuelles, que ce soit en politique intérieure ou dans les relations internationales et la diplomatie. Comme l'affirme Benjamin Stora, l'interprétation de la Guerre d'Algérie, dont il est un spécialiste, n'est plus comme il y a vingt ans un « simple » problème de mémoire, mais une question diplomatique à l'ordre du jour²³.

Tandis que dans les années 1950 à 1970, les historiens français – pas seulement ceux de la célèbre « école » des *Annales* – s'intéressaient en majorité au Moyen Age et aux Temps Modernes, c'est aujourd'hui l'époque contemporaine qui est la plus étudiée. La raison en serait la modification du statut de l'histoire au sein de la société. Jusqu'aux années 1960 et 1970, toujours selon Benjamin Stora, la connaissance de l'histoire était un moyen de donner à voir un certain statut

²⁰ Henri Rousso, entretien.

²¹ Benjamin Stora (historien, Professeur des Universités, *Université Paris 13*), entretien du 13 novembre 2012.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

académique et culturel. Depuis les années 1980 et 1990, avec la disparition des idéologies collectives politiques, l'histoire est devenue un « territoire refuge » en substitution à la politique. « Grâce à l'histoire, on continue à faire de la politique (...) c'est la crise des idéologies politiques qui donne au statut de l'histoire cette extrême contemporanéité (...) [l'histoire] est devenue une idéologie de substitution²⁴. »

Ce glissement entraîne la société française (et la recherche en histoire) à s'intéresser à une histoire de plus en plus récente : la Seconde Guerre mondiale, la V^e République, la Guerre d'Algérie ou l'année 1968. L'accélération de l'histoire due aux nouvelles technologies, joue son rôle dans ce processus. Sur ce point, Stora avoue être en parfait accord avec la thèse du « présentisme » formulée par Hartog²⁵.

Le Régime de Vichy est l'un des thèmes de toute première importance qui est examiné avec plus ou moins d'objectivité et plus ou moins d'intérêt selon les périodes. Charles de Gaulle avait à forger le mythe de la nation de résistants qui s'était opposée comme un seul homme à l'occupant. Après la guerre, le Régime de Vichy (ou État français) fut généralement considéré comme une simple « parenthèse » dans l'histoire de France²⁶. Le maréchal Pétain, le responsable le plus exposé du Régime de Vichy, selon certaines thèses, se serait sacrifié afin de « sauver la France du pire » et aurait ainsi gêné l'action de l'occupant. Le chef du gouvernement, Pierre Laval, serait au contraire le modèle même du collaborateur et du traître. L'historiographie française des années 1950 répandit ces thèses problématiques et

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ C'est la thèse que présentait le Gouvernement provisoire de la République française dans son ordonnance du 9 août 1944 qui constatait que la République française n'avait pas cessé d'exister et annulait tous les textes constitutionnels et législatifs publiés après le 16 juin 1940. Voir : Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, <http://mjp.univ-perp.fr/france/co1944-1.htm> (consulté le 27. 3. 2013).

d'autres encore, lorsqu'elle ne s'abstint pas tout simplement de s'attaquer au sujet²⁷. C'est à la fin des années 1970 que la collaboration devint soudain un objet de débat. L'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton sur le Régime de Vichy y est pour beaucoup. Traduit en français en 1973, il déclencha une avalanche de réactions de la part des spécialistes mais aussi des témoins de l'époque²⁸.

Le Syndrome de Vichy d'Henry Rousso constitue un autre tournant dans la réflexion des spécialistes sur le Régime de Vichy car l'auteur y analyse, non pas l'histoire de cette période elle-même, mais sa postérité, c'est-à-dire la façon dont le Régime de Vichy est traité dans le matériel pédagogique, la littérature, le cinéma, dans la vie politique ou encore devant les tribunaux²⁹. Avec une approche novatrice, l'auteur appliquait à son matériau des catégories empruntées à la psychanalyse, faisant un parallèle entre mémoire individuelle et mémoire collective. Il qualifiait ainsi le souvenir de la période de Vichy de « syndrome » de la société française et distinguait les phases successives du « deuil », du « refoulement », du « miroir brisé » et de « l'obsession ». Rousso est ainsi un des tout premiers auteurs à utiliser la problématique de la mémoire, telle que l'entend l'historiographie actuelle, en histoire contemporaine³⁰.

Tandis que les universitaires s'intéressaient de plus en plus aux chapitres traumatiques de l'histoire nationale, les années 1990 connurent aussi une vague de procès contre des criminels de la Seconde Guerre mondiale jugés en vertu de loi de 1964 qui déclarait l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité de par leur

²⁷ L'ouvrage de Robert Aron est à ce titre une exception : Robert Aron, *Histoire de Vichy, 1940–1944* (Paris : Fayard, 1954).

²⁸ Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940–1944* (Paris : Seuil, 1973). Voir : David Emler, « Přijetí knihy *La France de Vichy* Roberta Paxtona francouzským tiskem a francouzskou historickou komunitou » [La réception du livre de R. Paxton *La France de Vichy*, par la presse et par la communauté des historien], *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria Suppletum 2* (2010) : 121–199.

²⁹ Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy, 1944–198...* (Paris : Seuil, 1987).

³⁰ *Le syndrome de Vichy* parut la même année que le deuxième tome des *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora (la première partie était parue en 1984).

nature³¹. Le premier à être condamné sur cette base par la justice française fut l'Allemand Klaus Barbie en 1987³². Sept ans plus tard, Paul Touvier fut le premier Français à connaître le même sort³³. Après plusieurs procès, c'est Maurice Papon qui fut condamné en 1998. Outre son activité collaboratrice pendant la guerre, il s'était aussi rendu tristement célèbre, après la Seconde Guerre mondiale, en tant que préfet de police de Paris³⁴.

Alors que se déroulait le procès Papon, « l'affaire Aubrac » posa en 1997 la question de la légitimité des témoins mais aussi de l'expertise des historiens³⁵. Les débats qui s'en suivirent virent s'affronter ceux qui (avec par exemple Henry Rousso) estimaient que les historiens avaient le devoir d'examiner dans le détail les personnages considérés comme des héros nationaux et ceux qui (avec par exemple

³¹ « Les crimes contre l'humanité... sont imprescriptibles par leur nature. » Loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964 tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684761> (consulté le 25. 10. 2013). Le procès d'Adolf Eichmann, jugé en Israël en 1961, servit en quelque sorte de précédent. Comparez le concept d'imprescriptibilité avec celui de « devoir de mémoire » et d'autres approches du passé qui sont traités dans le chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire.

³² Klaus Barbie (1913–1991) surnommé le « boucher de Lyon » était à la tête de la Gestapo à Lyon durant la Seconde Guerre mondiale et fut condamné pour crime contre l'humanité en 1987.

³³ Paul Touvier (1915–1996), responsable de la police française collaboratrice à Lyon sous Vichy, fut condamné pour crime contre l'humanité en 1994.

³⁴ Maurice Papon (1910–2007), homme politique, haut fonctionnaire durant le Régime de Vichy et après la guerre (préfet de police de Paris, ministre du Budget de 1978 à 1981, etc.). Après plusieurs procès qui traînèrent en longueur entre 1981 et 1998, il finit par être condamné pour sa participation à des crimes contre l'humanité sous le Régime de Vichy dans la Gironde. Tandis qu'il était préfet de police de Paris (fonction qui conférait partiellement celle de maire de Paris, cette dernière ayant été supprimée en 1871 et restaurée en 1977 seulement), le 17 octobre 1961, à Paris, une manifestation pacifique d'émigrés algériens fut réprimée dans le sang et fit des centaines de victimes. Le déroulement tragique de cette manifestation a été successivement obscurci par les autorités. Voir par exemple : Denis Salas et Jean-Paul Jean (dir.), *Barbie, Touvier, Papon. Procès pour une mémoire collective* (Paris: Autrement, 2002); Jim House et Neil Macmaster, *Paris 1961. Algerians, State Terror, and Memory* (New York: Oxford University Press, 2006).

³⁵ Raymond Aubrac (1914–2012) et son épouse Lucie (1912–2007) furent membres de la Résistance dans la région de Lyon. Dans son ouvrage paru en 1997 (*Aubrac, Lyon, 1943*. Paris : Albin Michel), Gérard Chauvy émettait des soupçons quant à la collaboration de Raymond Aubrac avec l'occupant, sur la base des déclarations de Klaus Barbie. Les époux Aubrac organisèrent sous les auspices du journal *Libération* une « table ronde » où furent invités à se prononcer sur l'affaire des historiens du temps présent et des spécialistes de l'Occupation (entre autres François Bédarida, Henry Rousso et Jean-Pierre Azéma). Les soupçons de « trahison » ne furent pas confirmés, mais les historiens soulignèrent qu'il existait des contradictions entre les différents témoignages des époux Aubrac, des imprécisions dans le livre publié par Lucie Aubrac et des incohérences autour du rôle de ceux que plusieurs générations avaient considérés comme des « héros nationaux ».

Serge Klarsfeld) considéraient qu'il était incorrect de faire subir un tel procès aux héros de la Résistance³⁶.

Les titres des travaux publiés ces dernières années en France reflètent les nombreux questionnements adressés à l'histoire nationale et au rôle de l'historien dans la société, questionnements dont témoignent les événements que nous venons de mentionner : « La France perd la mémoire³⁷ », « L'Histoire est-elle encore française³⁸ ? » ; ou encore « A quoi sert l'histoire aujourd'hui » – ce qui témoigne d'incertitudes et de doutes³⁹ –, tandis que d'autres publications en appellent à la « Liberté pour l'histoire⁴⁰ ».

Francis Fukuyama⁴¹ ne fut pas le seul à la fin du XX^e siècle à annoncer « la fin de l'histoire » ; on trouve cette idée en milieu français aussi⁴². Certains titres témoignent de la transformation du métier d'historien : « Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire⁴³ », « L'empire des émotions. Les historiens dans la mêlée⁴⁴ ». En 1996, Gérard Noiriel intitula ainsi son livre *La crise de l'histoire*, tandis que dès les années 1980 la discussion avait lieu dans les pages de la revue

³⁶ Henry Rousso, « De l'usage du 'mythe nécessaire' », *Libération*, le 11 juillet 1997, <http://www.liberation.fr/tribune/0101220309-les-aubrac-et-les-historiens-suite-de-l-usage-du-mythe-necessaire-nous-avons-publie-le-9-juillet-un-document-de-24-pages-ou-lucie-et-raymond-aubrac-repondaient-a-huit-historiens-nous-publions-jusqu-a-> (consulté le 24. 7. 2013); Serge Klarsfeld, « Affaire Aubrac : Serge Klarsfeld répond à Jean-Pierre Azéma », *Libération*, 1^{er} septembre 1997, <http://www.liberation.fr/tribune/0101225903-affaire-aubrac-serge-klarsfeld-repond-a-jean-pierre-azema> (consulté le 24. 7. 2013).

³⁷ Jean-Pierre Rioux, *La France perd la Mémoire* (Paris : Perrin, 2006).

³⁸ Jean-François Sirinelli, *L'Histoire est-elle encore française ?* (Paris : CNRS Éditions, 2011).

³⁹ Emmanuel Laurentin (dir.), *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?* (Paris : Bayard, 2010).

⁴⁰ Pierre Nora et Françoise Chandernagor, *Liberté pour l'histoire* (Paris : CNRS Éditions, 2008).

⁴¹ Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man* (New York : Free Press, 1992).

Mentionnons par ailleurs que l'une des plus sévères critiques de la thèse de Fukuyama est dû à Jacques Derrida, *Spectres de Marx : l'état de la dette, le travail du deuil et la nouvelle Internationale* (Paris : Galilée, 1993).

⁴² Henri Lefebvre, *La fin de l'histoire* (Paris : Anthopos, 2001).

⁴³ Olivier Dumoulin, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire* (Paris : Albin Michel, 2003).

⁴⁴ Christophe Prochasson, *L'Empire des émotions. Les historiens dans la mêlée* (Paris : Demopolis, 2008).

*Annales*⁴⁵. Les enjeux du débat se lisent dans des titres comme « Quand l'État se mêle de l'Histoire⁴⁶ » ou encore « La fracture coloniale⁴⁷ ».

La « problématique » de la « mémoire conflictuelle » se surajoute à cela. Le fait que les titres empruntent ici au registre émotionnel n'est pas insignifiant. Certains auteurs se demandent : « La mémoire pour quoi faire⁴⁸ ? » ; d'autres parlent de « concurrence mémorielle⁴⁹ » ou de « gouverner les mémoires⁵⁰ ». Des concepts comme celui des « abus de la mémoire⁵¹ » ou de « guerre des mémoires » sont régulièrement utilisés⁵². La sociologue Marie-Claire Lavabre insiste au contraire sur la nécessité de détacher la question de la mémoire de son caractère émotionnel⁵³.

Vu le rôle clé de la notion de mémoire, nous consacrerons tout un chapitre introductif à la définition des concepts de mémoire développés en France. Ils sont fondamentaux pour saisir les diverses dimensions qu'occupe la question de la mémoire. Les concepts développés par Maurice Halbwachs, Pierre Nora ou Paul Ricœur ont en outre traversé les frontières et aujourd'hui, la majorité des travaux consacrés à la question de la mémoire les utilisent, que ce soit pour les critiquer ou se les approprier.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les « lois mémorielles » sont en France l'un des phénomènes clés qui permettent d'observer les usages politiques de

⁴⁵ Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire* (Paris : Belin, 1996). Article de la rédaction : « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ? », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 43, n° 2 (mars/avril 1988) : 291–293.

⁴⁶ René Rémond, *Quand l'État se mêle de l'histoire* (Paris : Stock : 2006).

⁴⁷ Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire (dir.), *La fracture coloniale* (Paris : La Découverte, 2005).

⁴⁸ Alain Houziaux (dir.), *La mémoire, pour quoi faire ?* (Paris : Les éditions de l'Atelier : 2006).

⁴⁹ Geoffrey Grandjean et Jérôme Jamin (dir.), *La concurrence mémorielle* (Paris : Armand Colin, 2011).

⁵⁰ Johann Michel, *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France* (Paris : PUF, 2010).

⁵¹ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire* (Paris : Arléa, 1995). Emmanuel Terray, *Face aux abus de la mémoire* (Paris : Actes Sud, 2006).

⁵² Benjamin Stora, *La guerre des mémoires. La France face à son passé colonial* (Paris : L'Aube, 2007). Pascal Blanchard, Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires. La France et son histoire* (Paris : Découverte, 2008).

⁵³ Voir le chapitre 2. sur les conceptions françaises de la mémoire.

l'histoire. Elles ont été analysées dans leur contexte national et international du point de vue juridique, historiographique ou philosophique. Les débats, qui culminèrent dans les années 2005/2006, posèrent de nombreuses questions en matière de liberté de la recherche et de l'enseignement ; nous les analyserons dans le chapitre consacré à la relation entre politique et histoire.

Le caractère présidentiel du système politique de la V^e République justifie que l'on s'intéresse à la question de l'utilisation de la mémoire dans les discours des présidents. Dès avant que Nicolas Sarkozy n'occupe cette fonction (2007–2012), la façon inédite dont il abordait et interprétait le passé national fit l'objet de critiques de la part des spécialistes de sciences sociales. Jacques Chirac (1995–2007) avait déjà innové en matière de relation au passé de la nation. Le chapitre consacré au lien entre mémoire et politique analyse l'utilisation de la mémoire dans les discours de ces deux présidents.

Les historiens mènent aujourd'hui une réflexion de plus en plus poussée sur leur propre discipline, analysant les transformations de la place de l'histoire universitaire au sein des sciences sociales et plus généralement son rôle dans la société. Ils caractérisent ouvertement la situation de leur profession de crise. L'histoire serait selon eux en net recul dans ces deux contextes. Le dernier chapitre de notre travail analyse l'évolution de l'historiographie dans son « face à face » avec la mémoire et la transformation de ce paradigme. Il constitue ainsi le troisième sommet de notre triangle : politique, histoire et mémoire.

La mémoire possède aujourd'hui un double caractère. Il s'agit tout d'abord d'un concept théorique des sciences sociales dont le caractère plurivoque donne lui-même lieu à de nombreux débats. Il s'agit ensuite d'un phénomène social en tant que tel. La discussion qui le concerne prenant place dans des milieux divers (la

recherche, la politique, les médias, la société), de nombreuses incompréhensions peuvent surgir entre les universitaires d'un côté et les acteurs qu'ils observent de l'autre⁵⁴. L'idée d'un « devoir de mémoire » que nous étudions ci-dessous, par exemple, est propre aux acteurs sociaux et à la sphère politique, tandis que celui d'« abus de la mémoire », qui d'un point de vue théorique se rapporte à la même chose, est propre à ceux qui analysent le phénomène⁵⁵. La mémoire peut donc être considérée comme le « souvenir de l'expérience vécue » ou « l'instrumentalisation de cette expérience en fonction des usages politiques du passé »⁵⁶.

Cette ambivalence n'est pas propre à la mémoire, elle est propre à l'histoire en tant que telle qui se situe entre le passé *an sich* et l'historiographie comme réflexion et interprétation de ce passé. Comme l'écrit Michel de Certeau : « L'appellation même d'« histoire » suggère donc déjà une situation de particulière proximité entre l'opération scientifique et la réalité qu'elle analyse. (...) L'histoire vacille ainsi entre deux pôles. D'un côté, elle renvoie à une pratique, donc à une réalité ; de l'autre c'est un discours fermé, le texte qu'organise et clôt un mode d'intelligibilité⁵⁷. »

Le travail ici présenté suit ce dualisme des concepts. Certaines parties traitent du concept de mémoire en sciences sociales d'un point de vue épistémologique (par exemple le chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire, ou 5. Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain). D'autres au contraire envisagent la mémoire comme phénomène social en tant que tel (le chapitres 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire » et surtout le chapitre 4. Mémoire et Politique où est étudiée l'utilisation de la mémoire dans les discours des Présidents Chirac et Sarkozy. Il ne nous a pas semblé adéquat

⁵⁴ Marie-Claire Lavabre, « Paradigmes de la mémoire », *Transcontinentales* 7 (2007), <http://transcontinentales.revues.org/756> (consulté le 28. 10. 2013).

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Certeau, *L'écriture de l'histoire*, 29.

(et parfois cela est même impossible) de séparer strictement ces deux pôles que possède la mémoire.

Il est enfin nécessaire de souligner que nous avons volontairement donné pour cadre à ce travail la tradition historiographique française. Les travaux historiographiques de nombreux autres pays ont enrichi le concept de mémoire de leurs apports épistémologiques. Mentionnons par exemple la richesse du débat en milieu allemand qui dût se saisir du lourd héritage du régime nazi ; au niveau théorique et épistémologique, l'historiographie américaine est de même incontournable. Je suis néanmoins convaincu que malgré la densité croissante de la coopération universitaire internationale et les processus de mondialisation qui jouent de façon transversale aux frontières étatiques, les historiographies nationales fonctionnent encore en mode relativement fermé, en continuité avec leurs traditions propres. Pour le cas de l'historiographie française, tout du moins, c'est ce que mes recherches et les auteurs que j'ai étudiés me permettent d'affirmer⁵⁸. Nous faisons donc référence aux autres milieux historiographiques dans le cas seulement où cela est indispensable.

1.1 Définition du sujet et structure de l'étude

1.1.1 Délimitations conceptuelles

Etude réflexive, consacrée à l'historiographie, notre travail fait appel à un certain nombre de concepts liés à la problématique de la mémoire qu'il nous semble indispensable d'identifier et de définir.

⁵⁸ Voir en détail le paragraphe 5.4 Étudier l'histoire nationale.

Le premier plan sur lequel se déroule notre étude est celui du temps, par lequel nous entendons la continuité entre le passé, le présent et le futur. Plus important que le cours du temps sera néanmoins son caractère réflexif, en particulier les « reflets » des événements passés dans le présent. L'espace ne joue qu'un rôle secondaire dans notre travail et sera considéré plutôt dans son acception abstraite et dérivée, celle que l'on trouve par exemple dans les « lieux de mémoire ». Dès le V^e siècle, saint Augustin s'est intéressé au caractère réflexif du temps :

... que l'expression : trois temps, passé, présent, futur, est impropre, mais que peut-être l'expression propre serait : trois temps, un présent où il s'agit du passé, un présent où il s'agit du présent, un présent où il s'agit du futur. Il y a, en effet, dans l'âme trois données que je ne vois pas ailleurs : un présent où il s'agit du passé, *le souvenir* ; un présent où il s'agit du présent, *la vision* ; un présent où il s'agit du futur, *l'attente*⁵⁹.

Saint Augustin utilise la définition suivante de la mémoire : « Aussi bien tout récit vrai du passé fait sortir de la mémoire non point les événements passés tels quels, mais des mots conçus d'après les images imprimées dans l'esprit comme des traces lors de leur passage le long des sens⁶⁰. »

Seize siècles plus tard, l'historien allemand Reinhart Koselleck utilise dans une logique semblable le terme de « champ d'expérience » (*Erfahrungsraum*, en anglais *space of experience*) et d'« horizon d'attente » (*Erwartungshorizont*, en anglais *horizon of expectation*). Koselleck ne conceptualise pas le présent de la même façon. François Hartog au contraire, dont l'ouvrage sur les « régimes d'historicité »

⁵⁹ Saint Augustin, *Confessions*, Livre XI – 20, traduction de Louis de Mondadon (Paris : Seuil, 1982), 317. C'est nous qui soulignons. Saint Augustin utilise aussi les concepts de « souvenir », « observation » et « attente » *Ibid.*, Livre XI – 28, 326.

⁶⁰ *Ibid.*, Livre XI – 18, 316.

fait largement référence à Koselleck, porte toute son attention sur le présent lorsqu'il développe l'hypothèse selon laquelle les sociétés occidentales contemporaines connaissent un « régime d'historicité » que l'on peut qualifier de « présentisme »⁶¹.

Le phénomène de la mémoire et les concepts qui lui sont liés touchent aujourd'hui les sociétés de pratiquement tous les continents lorsqu'elles se confrontent à un passé problématique, au prix le plus souvent de certaines incompréhensions. Soulignons que le seul fait de nommer les événements du passé (utiliser le mot de « guerre », « génocide », etc.) est du ressort de la mémoire⁶².

Nous analysons en détail la problématique de la mémoire dans le chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire. Introduisons ici néanmoins sa définition principale qui recueille le consensus le plus large. Les sciences sociales contemporaines entendent généralement par « mémoire » (en anglais *memory*, en allemand *Gedächtnis*), toute relation au passé, même celle entretenue par des non spécialistes, ou encore ce que l'on nomme « le présent du passé »⁶³. L'histoire (en anglais *history*, en allemand *Geschichte*) aurait un sens plus étroit et désignerait uniquement le résultat du travail d'historiens professionnels. Ainsi, comme l'écrit Henry Rousso, « La mémoire est aussi différente du passé, tel qu'il a été, que le pas est différent de la trace qu'il a laissée sur le sol. (...) La mémoire est une représentation mentale du passé qui n'a qu'un rapport partiel avec lui. Elle peut se définir comme la *présence* ou le *présent du passé*⁶⁴... »

Certains auteurs utilisent le terme de « mémoire collective » (en anglais *collective memory*, en allemand *kollektives Gedächtnis*) ou de mémoire « sociale » ou « nationale ». Cette dénomination est due à l'œuvre du sociologue Maurice

⁶¹ Voir le paragraphe 1.2 Hypothèse et problématique

⁶² Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

⁶³ Il n'est pas inintéressant de rappeler que Paul Valéry appelait la mémoire « l'avenir du passé » : Anonyme, « In fine... », *CAES magazine* 81 (hiver 2007), 39.

⁶⁴ Henry Rousso, *La hantise du passé* (Paris : Textuel, 1998), 16. C'est Henry Rousso qui souligne.

Halbwachs que nous analysons ci-dessous, qui démontra, dès la première moitié du XX^e siècle, que la mémoire, quelle qu'elle soit, est un phénomène social, c'est-à-dire collectif. Le plus souvent, il est donc, selon nous, redondant d'utiliser l'adjectif « collective ».

L'on rencontre encore le terme de « mémoire culturelle » (en anglais *cultural memory*, en allemand *kulturelles Gedächtnis*) et de « mémoire communicative » (en anglais *communicative memory*, en allemand *kommunikatives Gedächtnis*) utilisé pour la première fois par les historiens allemands Jan et Aleida Assman⁶⁵. En milieu tchèque, Milan Hlavačka utilise cette notion lorsqu'il définit une mémoire communicative comme création d'une communauté de « narrateurs » dont cette mémoire est issue, tandis que la « mémoire culturelle est un phénomène qui ne se limite pas à une seule époque⁶⁶. » Cette distinction au sein d'un phénomène, qui est sans aucun doute complexe, ne parvient pas, selon nous, à éclairer la problématique que nous nous proposons de traiter ici. Elle n'est pas du tout utilisée sur notre terrain : la France. Milan Hlavačka constate en outre immédiatement après (en se référant à Christoph Cornelißen) que « dans les sociétés modernes, les ouvrages d'histoire constituent une part inséparable de la mémoire culturelle⁶⁷. » L'historiographie en effet contribue à formuler « la conscience historique », en particulier dans les manuels scolaires et les ouvrages de vulgarisation. Pour interpréter ce que nous nous proposons d'étudier ici, il faut néanmoins, comme cela se fait en milieu français, nettement distinguer le caractère de l'historiographie qui, à l'opposé de toutes formes

⁶⁵ Voir par exemple : Jan Assmann, *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen* (München : C. H. Beck, 1992).

⁶⁶ Milan Hlavačka, « Místa paměti a jejich ‚místo‘ v historickém a společenském ‚provozu‘ » [Les lieux de mémoire et leur place dans les pratiques historiennes et sociales], in *Paměť míst, událostí a osobností : historie jako identita a manipulace* [Mémoire des lieux des événements et des personnes. L'histoire comme identité et comme manipulation], dir. Milan Hlavačka [*et al.*], (Prague : Historický ústav AV, 2011), 15. Cette « mémoire communicative » correspondrait en milieu français à la question du « souvenir » puis des « témoins » qui lui sont liées. Au contraire, la « mémoire culturelle » recouvre en grande partie la « mémoire » dans son sens large, comme nous le verrons ci-dessous.

⁶⁷ *Ibid.*

de mémoire, répond aux règles bien définies du travail universitaire, par exemple celle du traitement critique des sources.

Le terme de « mémoire historique » est encore plus problématique selon nous. Il cherche à indiquer que la mémoire a un lien avec le passé, mais la juxtaposition des termes « histoire » et « mémoire » est confuse et n'aide pas à la compréhension. C'était déjà l'opinion d'Halbwachs qui affirmait « l'expression : mémoire historique, n'est pas très heureusement choisie, puisqu'elle associe deux termes qui s'opposent sur plus d'un point⁶⁸. »

Le phénomène du « souvenir » (en anglais *remembrance*, en allemand *Erinnerung*) est étroitement lié au concept de mémoire et nous y consacrerons la partie 2.3 *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur. Cet ouvrage privilégie une approche philosophique, voire psychanalytique de la mémoire par l'analyse du « témoignage », dissociant ce dernier du domaine de la mémoire dans lequel on pourrait le placer au premier abord. Le témoignage au contraire est la base de toute connaissance du passé – dans le cas de l'histoire par exemple, il correspond à la phase de conception des archives. Quant au domaine connexe que constitue l'histoire orale, notons que les historiens français, à l'opposé de leurs collègues anglo-saxons, ne la considèrent pas comme une discipline à part entière mais parlent plus volontiers de « sources orales en histoire ».

Le chapitre consacré à *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur considère de même la question de l'oubli. Comme le souligne Ricœur, l'oubli n'est pas en opposition à la « mémoire » mais il en est une partie constituante⁶⁹. D'où

⁶⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective* (Paris : PUF, 1950), 68.

⁶⁹ Comparer avec la problématique du devoir de mémoire analysée au chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy.

le paradoxe selon lequel « le combat contre l'oubli » n'est possible que dans la mesure où le passé objectif n'a pas encore été oublié⁷⁰.

Pour plus de clarté, il nous faut mentionner dès ici les trois approches théoriques de la mémoire auxquelles sera consacré le chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire. Ces trois « paradigmes », qui recueillent aujourd'hui un large consensus et sont utilisés par pratiquement tous les travaux concernant la mémoire (en milieu tchèque comme ailleurs), ont été identifiés et qualifiés par Marie-Claire Lavabre, chose que l'on oublie la plupart du temps⁷¹.

La conception la plus ancienne est celle d'Halbwachs qui, dès la première moitié du XX^e siècle, introduisit le concept de « mémoire collective » et des « cadres [sociaux] de la mémoire » (en anglais *frameworks of memory*). Il n'est pas surprenant qu'Halbwachs, qui fut l'élève de Durkheim, insista en tout premier lieu sur la dimension collective et sociale de la mémoire.

La seconde approche, la plus connue en milieu tchèque, sont les « lieux de mémoire » (en anglais *realms of memory*) de Pierre Nora⁷². L'ouvrage collectif réalisé sous sa direction souleva une vague d'intérêt pour la mémoire au sein des sciences sociales des années 1980–1990. Il s'agit d'un concept fécond et à première vue relativement facile à exporter (comme cela a été fait par exemple en Allemagne dans les *Deutsche Erinnerungsorte* et en Italie avec *I luoghi della memoria*⁷³).

La plus récente des conceptions approfondies de la mémoire est due à Paul Ricœur. Reprenant les théories de la mémoire qui le précèdent, il introduit le terme de « travail de la mémoire » (en anglais *working through memory*) inspiré de la

⁷⁰ Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

⁷¹ *Ibid.* et Lavabre, entretien.

⁷² Pierre Nora, dir., *Les lieux de mémoire. La République* (Paris : Gallimard, 1984). Pierre Nora, dir., *Les lieux de mémoire. La Nation* (Paris : Gallimard, 1987). Pierre Nora, dir., *Les lieux de mémoire. Les France* (Paris : Gallimard, 1992).

⁷³ Voir en détail le chapitre 2.2 Les lieux de mémoire de Pierre Nora.

psychanalyse et de son hypothèse d'une « juste mémoire » située entre l'oubli et un excès de mémoire.

Il nous faut encore définir ce qu'est « la politique de la mémoire » (en anglais, *politics of memory*, en allemand *Geschichtspolitik*) qui correspond à l'intervention du politique dans le domaine de la mémoire. Fixer les fêtes nationales et commémoratives et construire les monuments sont de son ressort, de même que l'idée politique de « devoir de mémoire » (en anglais *duty of memory*), née dans les années 1990, qui exige que l'on rappelle les souffrances passées, en particuliers lorsque l'État en fut responsable⁷⁴.

Mentionnée dans le titre de cette étude, les « usages du passé » (*uses of the past*) jouxtent le domaine du politique. Nous l'aborderons en détail dans le chapitre 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire » et le chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy. Si, comme nous l'avons mentionné plus haut, les usages du passé sont une pratique courante et tout à fait légitime, certains cas de « mésusages » (en anglais *abuse / misuse*) du passé peuvent néanmoins survenir. Nous utilisons donc l'expression « usages du passé » dans une acception neutre, comme l'est le terme « us » ou « usage » en français (*use / usage* en anglais), lorsque nous ne mentionnons pas explicitement la question des « mésusages » du passé ou de la mémoire.

La problématique du patrimoine (national), en anglais *heritage*, est encore liée à celle de la mémoire. Ce concept concerne en particulier, mais pas uniquement, les monuments architecturaux, l'intérêt que nous portons à ces derniers, leur entretien, leur conservation et leur inscription sur les listes du patrimoine mondial de

⁷⁴ Voir la partie 2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur et le chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy

l'UNESCO. En 1983, la France a fondé les « journées du patrimoine » (*heritage days*) qui devinrent progressivement, au cours des années 1980 et 1990, un événement mondial. Onze millions de Français prirent part à cette manifestation dans sa seule session de septembre 2002 et entre 1980 et 2000, 2241 associations déclaraient avoir pour objectif la conservation du patrimoine ou de l'environnement⁷⁵.

Un des concepts clés qui surplombent la question de la mémoire et de l'ancrage historique de la société est celui d'« identité ». La dimension historique de l'être des individus comme des sociétés se rattache à l'identité. Le philosophe tchèque Václav Bělohradský estime que nos sociétés contemporaines connaissent un « retour à l'identité » et un « retour à la tradition⁷⁶ ». Nos sociétés seraient grevées par « le poids du passé » (Bělohradský parle aussi d'angoisse face au temps historique), qui se manifesterait par un appel à un retour à la transcendance. La société se détournerait de l'historicité, qui se caractérise par l'expérience de la relativité, et du poids qui accompagne la conscience historique⁷⁷. D'après lui, tandis que la sécularisation apportait une acceptation de l'histoire, une compréhension des situations historiques, la tradition, contrairement à la culture, ne laisse pas le choix. Paraphrasant Weber, Bělohradský, estime qu'il existe un besoin d'« enchantement du monde ». Proche des thèses de François Hartog, Václav Bělohradský estime excessive la prégnance du présent sur la conscience historique et sur l'histoire, il parle d'un « excès de présent »⁷⁸.

⁷⁵ François Hartog, « Time and Heritage », *Museum International* 57, n° 3 (2005) : 7–18.

⁷⁶ Václav Bělohradský, conférence à la Faculté des humanités de l'Université Charles à Prague, le 7 novembre 2012.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

Il est encore utile de définir le concept de « repentance »⁷⁹. Il s'agit d'un acte destiné à s'excuser symboliquement pour un événement historique à l'occasion duquel les acteurs (en tout premier lieu l'État) ont commis des erreurs d'un point de vue moral. Il s'agit la plupart du temps de discours politiques, mais le célèbre geste de Willy Brandt du 7 décembre 1970 au monument en hommage aux victimes du soulèvement du ghetto de Varsovie montre que ce n'est pas nécessairement un acte verbal. Dans les années 1990, de nombreux chefs d'États prononcèrent des excuses officielles. Outre les actes de Jacques Chirac que nous analyserons ici, nous pouvons mentionner Bill Clinton qui s'excusa pour le manque de fermeté des réactions internationales au génocide du Rwanda en 1994 ou pour les internements d'Américains d'origine japonaise durant la Seconde Guerre mondiale⁸⁰. C'est encore Bill Clinton qui exprima ses regrets (sans autre engagement juridique) pour la pratique de l'esclavage. De la même façon, Tony Blair s'excusa pour la Grande famine en Irlande (1864–1851) et le colonialisme britannique. Le pape Jean-Paul II fit pénitence pour les croisades⁸¹.

De nombreux auteurs critiquent cette forme d'excuses pour des événements passés, prononcées au nom de raisons morales générales ou politiques et conjoncturelles. C'est le cas d'Alain Finkielkraut, Pascal Bruckner ou Dušan Třeštík, pour prendre des auteurs cités dans notre travail⁸². Nous retiendrons que ces excuses sont un type particulier d'usage du passé : elles apportent aux acteurs politiques un

⁷⁹ Il sera analysé en détail dans le chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy.

⁸⁰ Christopher Caldwell, « Sarkozy is past saying 'sorry' », *Financial Times*, 20 mai 2007.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Alain Finkielkraut et Max Gallo, « Comment peut-on être français ? » http://www.lefigaro.fr/litteraire/20070315.WWW000000471_comment_peut_on_etre_francais.html (consulté le 12. 3. 2009); Pascal Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence : Essai sur le masochisme en Occident* (Paris : Grasset, 2006); Dušan Třeštík, « Manipulace ve jménu morálky » [Manipulation au nom de la morale], *Lidové noviny*, 24 avril 2007.

crédit bienvenu. La question reste de savoir jusqu'à quel point cette pratique est légitime.

Par souci d'exhaustivité mentionnons encore quelques questions liées à la problématique « de l'histoire et de la mémoire » et du « présent du passé », mais qui ne seront pas au centre de notre étude. Il s'agit tout d'abord des institutions publiques dont la mission est de conserver les sources écrites précieuses (les archives), d'entretenir le souvenir du passé culturel et naturel (les musées), ou celui des événements glorieux et tragiques (les monuments ou mémoriaux). L'enseignement de l'histoire, avec ses manuels (notamment ceux des classes primaires et secondaires correspondant à l'enseignement obligatoire) est aussi fondamental pour la formation de la « conscience historique » qui constitue, depuis le XIX^e siècle, une part essentielle de l'identité « nationale ». C'est par l'éducation et l'enseignement de l'histoire que de nombreux États ont de tout temps, mais avec plus ou moins de succès, tenté d'influencer l'opinion de leurs citoyens.

1.1.2 Cadre spatio-temporel

Notre étude porte principalement sur les années 1990 mais aussi sur le « contemporain » dans un sens plus large. Notre objectif est de saisir l'évolution et les thèmes clés liés à la relation entretenue par la société française avec son passé, puis la façon dont cette relation est pensée dans les années 1990 et au début du XXI^e siècle. Néanmoins, notre travail ne s'articule pas de façon chronologique et se propose d'analyser cette période comme un tout.

Le chapitre 2. Conceptions françaises de la mémoire forme une sorte de prologue à notre travail et remonte à un passé plus lointain. En effet, les textes d'Halbwachs datent des années 1920 à 1940 et Nora s'est intéressé à la problématique

de la mémoire dès ses publications des années 1970 ; or ils sont incontournables pour notre analyse. Les ouvrages de Paul Ricœur et François Hartog que nous analysons sont au contraire précisément situés dans notre cadre chronologique puisqu'ils datent des années 2000 et 2003.

Dans le chapitre 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire », la loi Gayssot est le texte le plus ancien que nous analysons (du 13 juillet 1990), tandis que l'année 2005 clôt notre période avec les discussions concernant la loi Mekachera qui prennent fin au début de l'année 2006.

Le chapitre consacré aux discours des Présidents de la République s'ouvre sur l'analyse du mandat de Jacques Chirac, entré en fonction le 17 mai 1995. Bien que le mandat de François Mitterrand empiète sur les années 1990, il ne peut, selon nous, être saisi dans le cadre de notre problématique⁸³. L'arrivée de Jacques Chirac correspond en effet à une rupture générationnelle, marquée par son discours clé du 16 juillet 1995. Ce chapitre se clôt avec la fin du mandat de Nicolas Sarkozy, le 15 mai 2012 et nous ne considérons pas l'activité de François Hollande depuis son arrivée à l'Élysée.

Le cadre chronologique retenu pour l'analyse de l'historiographie est moins nettement fixé. Pour mener une analyse quantitative, nous avons procédé par sondes dans les revues *Annales. Histoire, sciences sociales* et *Vingtième siècle*, pour les années 1989, 1995, 2000 et 2005. Des données statistiques ont en outre été compilées grâce à la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, toujours pour les années

⁸³ François Mitterrand fut Président de la République du 21 mai 1981 au 17 mai 1995. Né en 1916, Mitterrand n'est pas de la même génération que Jacques Chirac par exemple (né en 1932) ; né en 1955, Nicolas Sarkozy est encore une génération plus jeune. Ces derniers n'ayant pas été impliqués dans la Seconde Guerre mondiale ils ne représentent aucune continuité notable. Notons que Mitterrand n'avait pas de raison particulière pour s'intéresser à une réévaluation de la période de la Seconde Guerre mondiale, ayant lui-même reçu une des plus hautes distinctions du Régime de Vichy (la Francisque) et fut assez proche de personnages très en vue, comme par exemple René Bousquet, secrétaire général de la police en 1942–1943.

1990, 1995, 2000 et 2005. La réflexion menée sur « l'histoire du temps présent » remonte néanmoins jusqu'aux années 1970, tandis que « l'histoire contemporaine » en France concerne la période postérieure à la Révolution française.

Notre étude se limite géographiquement au territoire de la République française sans qu'il semble nécessaire de définir ce dernier dans le détail au vu de notre problématique. Les questions liées à la reconnaissance de la pratique de l'esclavage et de la traite des noirs en tant que crime contre l'humanité sont forcément liées aux territoires d'outre-mer (Guyane ou île de la Réunion par exemple) et des anciennes colonies françaises, ou plutôt des flux migratoires entre ces régions et la France. Bien que ces questions ne soient pas au centre de notre analyse, certains des faits que nous analysons ont une dimension internationale, comme les phénomènes migratoires déjà mentionnés (touchant par exemple aux relations franco-algériennes) ou bien la loi du 29 janvier 2001 sur le génocide arménien de 1915 (interférant dans les relations entre la France et la Turquie).

1.1.3 Présentation du plan

Notre étude s'organise thématiquement avec à l'intérieur de chaque chapitre une approche chronologique souple. Les trois grands chapitres clés sur les relations entre politique, histoire et mémoire sont précédés d'une introduction théorique et méthodologique destinée à présenter la définition française et les théories de la mémoire (chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire).

Le cœur de notre travail est donc constitué de trois chapitres sur les relations et interactions entre les phénomènes politiques, l'histoire et la mémoire. Il s'agit concrètement des chapitres 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire », chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la

mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy et chapitre 5. Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain.

Les thèmes choisis sont autant de points d'entrée pour analyser les relations que les différentes composantes de la société française entretiennent avec leur passé, c'est-à-dire en particulier les interactions entre trois acteurs : certains segments de la société tout d'abord (les groupes définis par la religion, l'appartenance ethnique, ou tout autre « communauté » ou « minorité ») dont l'identité s'appuie sur des événements passés (un passé tragique le plus souvent), des hommes politiques ensuite, qui utilisent un discours sur l'histoire pour accroître leur capital symbolique, les historiens enfin, qui réagissent à ces évolutions, considèrent qu'ils vivent une crise de l'histoire et se consacrent de plus en plus à l'épistémologie de leur discipline.

La thèse que nous présentons ici combine une approche dite « scandinave », rassemblant un certain nombre d'articles déjà publiés et accompagnés d'une partie introductive (en anglais *thesis by publication / article thesis / compilation thesis*) et le modèle « français » présentant une monographie inédite. Soumis à l'obligation de publier régulièrement dans le cadre de notre doctorat, nous présentons ici des chapitres qui s'appuient sur des textes publiés ou des conférences prononcées (explicitement référencés ci-dessous). Nous nous sommes efforcé d'actualiser, d'approfondir et de mettre en relation les différents textes entre eux afin qu'ils forment, avec l'introduction et la conclusion, un ensemble cohérent. Les textes publiés ont cet avantage d'avoir été à plusieurs reprises examinés par des rapporteurs et par moi-même. Chaque partie a néanmoins été rédigée à un moment particulier, ce qui est visible.

La partie 1.2 Hypothèse et problématique est issue d'une conférence « Les régimes d'historicité de François Hartog comme instrument de compréhension de la

problématique de la mémoire », prononcée au Centre pour l'étude de la mémoire collective de l'Université Charles de Prague (UNCE 204007/2012) le 23 novembre 2012.

La partie 2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur provient d'un article consacré à la mémoire et l'histoire dans ce même ouvrage, publié dans l'ouvrage collectif *Choix de problèmes méthodologiques pour les études territoriales*⁸⁴. Le texte originel est né dans le cadre de deux projets, l'un financé par la Grant Agency de l'Université Charles de Prague (projet GA UK n° 31808 « Les usages du passé dans le discours politique en France depuis les années 1990 »), l'autre du fonds de recherche spécifiques de l'Université Charles (SVV UK n° 261505).

Le troisième chapitre Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire » est issu d'un article publié en 2010 dans la revue *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria* intitulé « les lois mémorielles en France⁸⁵ », (toujours avec le soutien du projet GAUK n° 31808).

Le chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy est issu d'une intervention « les usages de la mémoire dans les discours des présidents français Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy »⁸⁶ paru dans le cadre du Centre pour l'étude de la mémoire collective de l'Université Charles de Prague (UNCE 204007/2012) présentée au congrès de l'Association for the Study of Nationalities de l'Université Columbia à New York le 20 avril 2012 (mon déplacement fut pris en charge par la Fondation Josef, Marie et Zdeňka Hlávková).

⁸⁴ David Emler, « Historie a paměť v knize Paula Ricœura *La mémoire, l'histoire, l'oubli* », in *Vybrané metodologické problémy mezinárodních teritoriálních studií*, dir. Barbora Skálová et al. (Praha : Matfyzpress, 2011), 9–18.

⁸⁵ David Emler, « Francouzské ‚zákony paměti‘ », *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria* 10, n° 1 (2010) : 9–28.

⁸⁶ David Emler, « Využívání paměti v projevech francouzských prezidentů Chiraka a Sarkozyho », *Český časopis historický* 111, n° 2 (2013) : 335–354.

Le chapitre 5. Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain est encore issu de l'article « L'historiographie française du contemporain » publié dans le cadre d'un projet financé par la Fondation tchèque pour la recherche (GA ČR P410/10/1302, « Panorama de l'historiographie européenne du contemporain ») dans l'ouvrage *L'histoire contemporaine en Europe. L'historiographie européenne depuis la fin de la Guerre froide*⁸⁷.

Notre étude se divise en trois parties correspondant grossièrement à une introduction, le corps du sujet et une conclusion, le tout numéroté selon le système standard en paragraphes et sous-paragraphes comportant deux, exceptionnellement trois niveaux décimaux.

1.2 Hypothèse et problématique

Notre étude se donne pour objectif d'examiner les modes d'utilisation du passé qui ont cours en France depuis les années 1990 jusqu'à aujourd'hui⁸⁸. Derrière cette problématique, c'est toutefois le concept de mémoire qui est fondamental et forme la pierre angulaire de toute une série de questions, depuis celle du devoir du souvenir et de la repentance, jusqu'aux utilisations directes du passé et les mobilisations de la mémoire dans des buts politiques.

Il n'est pas possible néanmoins de considérer le phénomène de la mémoire comme une donnée fixe. Il faut au contraire examiner les conditions de son apparition et de sa pénétration dans la vie quotidienne et comme objet de connaissance. Ainsi le

⁸⁷ David Emler, « Francouzská historiografie soudobých dějin », in *Napříč kontinentem soudobých dějin. Evropská historiografie po konci studené války*, Jiří Pešek et al. (Praha : Argo, 2013), 16–53.

⁸⁸ Ce chapitre est la version remaniée de la conférence : David Emler, « Režimy historicity François Hartog jako nástroj pochopení problematiky paměti? » [Les Régimes d'historicité de François Hartog, un instrument pour comprendre la problématique de la mémoire?], Centre pour l'étude de la mémoire collective de l'Université Charles de Prague (UNCE 204007/2012), le 23 novembre 2012.

phénomène de la mémoire cache-t-il la question plus générale du rapport que la société française actuelle entretient avec son passé. Ricœur fut un des premiers à émettre l'idée qu'au passage du deuxième au troisième millénaire, la question du temps était devenue une question de mémoire⁸⁹.

L'historien français François Hartog (né en 1946), directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) a apporté une contribution de tout premier ordre à notre problématique en analysant la transformation de la façon dont les sociétés occidentales pensaient le temps, dans un ouvrage publié en 2003 : *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*⁹⁰.

Hartog utilise dans son étude de nombreux auteurs et s'intéresse à l'histoire de l'humanité dans son ensemble depuis l'Antiquité. Il puise également largement à l'anthropologie historique, en premier lieu à l'œuvre de Marshall Sahlins⁹¹. Il s'inspire aussi du travail de Claude Lévi-Strauss pour son approche ethnologique et historique de l'étude des sociétés. Lévi-Strauss classa les sociétés selon leur perception du temps (leur « historicité ») distinguant les sociétés chaudes des sociétés froides. De façon semblable, le philosophe français Claude Lefort distingue les sociétés « qui stagnent » et les sociétés « historiques »⁹². L'ouvrage de Hartog se place en outre en continuité avec les travaux de l'historien allemand Reinhart Koselleck.

Le concept de « régime d'historicité » introduit par Hartog est en premier lieu un outil heuristique qui permet d'analyser et de comparer les expériences du temps ou les crises du temps qui surviennent lorsque le flux du temps qui passe vient à se

⁸⁹ Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, « Sur la notion de régime d'historicité. Entretien avec François Hartog » in *Historicités*, (dir. *Id.*) (Paris : La Découverte, 2009), 138.

⁹⁰ François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps* (Paris : Seuil, 2003).

⁹¹ Voir par exemple l'expression utilisée par Sahlins : « Autres temps, autres mœurs ». Delacroix, Dosse et Garcia, « Sur la notion de régime d'historicité » 133.

⁹² Gérard Lenclud, « Traversées dans le temps », *Annales. Histoire, sciences sociales* 61, n° 5 (2006) : 1066.

brouiller, par le passé comme dans le présent. Cette approche étudie l'articulation, la relation mutuelle ou l'interpénétration des catégories du passé, du présent et du futur. Hartog utilise le terme de « régime » qui exprime un équilibre temporaire instable (comme pour un régime alimentaire, politique ou celui d'un moteur ou des vents et des précipitations).

Selon Hartog, dans le régime ancien d'historicité, la catégorie du passé occupait une position dominante. Pour comprendre le présent et le futur, l'on devait se tourner vers le passé. Le proverbe latin *historia magistra vitæ* se réfère à ce régime. Les Lumières amenèrent un régime moderne d'historicité marqué par le futurisme. L'espoir et la lumière résidaient dans le futur ; le progrès était le mode d'expérimentation du temps. Ainsi l'histoire devint-elle un processus ; l'on commença à l'écrire orientée depuis le futur jusqu'au passé. Pour nous aujourd'hui, c'est la liaison téléologique entre passé, présent et futur qui est la plus importante. La nation ou le peuple était le *telos* (la fin, le but) de l'histoire mais aussi le sens de son mouvement.

D'après Hartog, nous ne pouvons éviter la question de savoir si notre présent est différent des présents d'autrefois, si la « crise du temps » a quelque chose de spécifique et si les régimes d'historicité sont susceptibles de nous aider à la comprendre. Le futur serait en train de perdre sa force d'attraction, il disparaîtrait de l'horizon et le présent tendrait à devenir son horizon propre et unique – ainsi surviendrait le régime inédit du « présentisme ». Ce dernier se distingue par l'omniprésence du temps (un temps « omnivore »), par la tyrannie de l'accélération des échanges, de la révolution technologique et de la globalisation⁹³. La perte de notre

⁹³ François Hartog, « Historicité / régimes d'historicité », in *Historiographies, Concepts et débats*, dir. Christian Delacroix [et al.] (Paris : Gallimard, 2010), 766.

capacité à construire un récit et donc à écrire l'histoire est paradoxalement liée à cette hypothèse. Surgit alors la question : « quelle histoire écrire⁹⁴ ? »

Le concept d'historicité (en anglais *Historicity* et en allemand *Geschichtlichkeit*) est quant à lui bien connu de la philosophie et a attiré l'intérêt d'auteurs tels Hegel, Dilthey, Heidegger, Gadamer, Ricœur et Gauchet, parmi tant d'autres⁹⁵. D'un point de vue général, l'historicité signifie la présence de l'homme dans l'histoire, sa condition historique, sa finitude mais aussi son point de vue sur le futur. D'après Hartog, il est légitime d'utiliser le terme d'historicité pour des périodes antérieures à l'époque contemporaine (c'est-à-dire avant le tournant des XVIII^e et XIX^e siècles) si nous le considérons comme l'*estrangement*, qui, en tant que tel, aide à comprendre, classer et donner sens aux catégories du passé, du présent et du futur.

Koselleck a travaillé quant à lui dans un même esprit mais avec les termes de « champ d'expérience » (*Erfahrungsraum*, en anglais *space of experience*) et « horizon d'attente » (*Erwartungshorizont*, en anglais *horizon of expectation*)⁹⁶. Ces termes sont des catégories métahistoriques, c'est-à-dire qu'ils ne renvoient à aucune réalité historique. Koselleck définit les termes d'« expérience » et d'« attente » de même que saint Augustin définissait « le souvenir » et « l'attente » : « l'expérience, c'est le passé actuel, dont les événements ont été intégrés et peuvent être remémorés. (...) l'attente (...) est un futur actualisé » elle tend à ce-qui-n'est-pas-encore, à ce-qui-n'est-pas-du-champ-de-l'expérience, à ce-qui-n'est-encore-qu'aménageable⁹⁷. » Koselleck souligne que l'impression de symétrie induite par les expressions « passé actuel » et « futur actualisé » n'est pas fondée. L'« expérience », bien qu'elle possède

⁹⁴ Delacroix, Dosse et Garcia, « Sur la notion de régime d'historicité », 142, 146.

⁹⁵ Le terme allemand de *Geschichtlichkeit* est parfois traduit en français par *historialité*. Pour une histoire et une définition du terme, voir : Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000), 480–498.

⁹⁶ Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques* (Paris : EHESS, 1990), 308–329.

⁹⁷ *Ibid.* 311.

plusieurs niveaux, est toujours présente dans chaque point ou chaque espace, tandis que « l'attente » est masquée par l'horizon derrière lequel se cache une nouvelle expérience dont on ne peut avoir connaissance⁹⁸.

Ces catégories permettent à Koselleck de définir les Temps modernes (*Neuzeit*) comme une époque durant laquelle la différence entre expérience et attente ne cesse de croître⁹⁹. Jusque-là, pratiquement toutes les attentes s'ancraient dans les expériences. Les attentes qui dépassaient le cadre de toute expérience passée n'étaient pas considérées comme étant de ce monde mais relevant de l'Au-delà, c'est-à-dire de la fin de ce monde en général¹⁰⁰. L'idée de progrès due aux Lumières apporte avec elle celle de perfectibilité de la vie terrestre présente et non plus de celle de l'Au-delà. Ainsi s'ouvrit un nouvel horizon d'attente éloigné de toute expérience passée¹⁰¹. Or la continuité du temps s'en trouva brisée. L'histoire ne nous éduque plus à la vie. L'expérience de l'histoire qui vient du passé ne peut être « étendue » à l'avenir¹⁰². Aux Temps modernes, l'écart entre l'expérience et l'attente commence à s'accroître progressivement.

Aux Temps modernes, selon Koselleck, plus le contenu de l'expérience était mince, plus l'attente était grande et s'exprimait en termes de progrès ou d'utopie. Les vieilles attentes devinrent de nouvelles expériences sous la forme du républicanisme, de la démocratie et du libéralisme. Koselleck n'exclut pas un retour au rapport entre expérience et attente tel qu'il était autrefois : « plus grande est l'expérience, plus prudente mais aussi plus ouverte est l'attente¹⁰³. » Si tel devait être le cas, conclut immédiatement Koselleck en 1979, « cela signifierait que la fin des 'Temps

⁹⁸ *Ibid.* 312–313.

⁹⁹ *Ibid.* 315 et suiv.

¹⁰⁰ *Ibid.* 317.

¹⁰¹ *Ibid.* 317–318.

¹⁰² *Ibid.* 319.

¹⁰³ *Ibid.* 327.

modernes' dans le sens d'un progrès optimal serait atteinte. » C'est sur ce point que Hartog reprend la discussion et développe la pensée de Koselleck à l'aide de l'hypothèse du présentisme.

À l'inverse des catégories de Koselleck, le concept de « régimes d'historicité » ne se veut pas une théorie de l'histoire mais un simple outil heuristique pour explorer la tension présente dans le temps et les formes qu'elle prend¹⁰⁴. L'idée de l'existence d'une temporalité propre aux groupes sociaux, aux institutions ou aux disciplines est à la base du concept de régime d'historicité. À un moment donné, domine un type d'expérience du temps ou une forme de temporalité ; dès lors on peut parler de régime d'historicité. Il s'agit néanmoins d'un objet historique construit qui n'est pas observable directement et n'existe pas en tant que tel. Les régimes d'historicité ne s'enchaînent pas forcément l'un après l'autre et ne correspondent pas à certaines époques historiques ; ce n'est pas une question de périodisation. De même, le concept de régime d'historicité ne se rapporte pas à une civilisation précise mais peut au contraire servir à la comparaison (les catégories du passé, du présent et du futur sont en effet en ce sens universelles).

Pour déterminer si c'est le passé, le présent ou le futur qui est le plus important dans une société, il suffit d'examiner la pensée, les actes des individus, l'art, les styles architecturaux, la littérature et aussi les modes de justification du comportement humain. La question de l'historiographie est étroitement liée à ces phénomènes car chaque régime d'historicité induit des façons particulières d'écrire l'histoire et met en valeur certains thèmes, certaines questions par rapport à d'autres. Si les régimes d'historicité ne sont pas une théorie propre à tout traiter, ils permettent de poser des questions et de mieux comprendre les expériences du temps, présentes et

¹⁰⁴ Delacroix, Dosse et Garcia, « Sur la notion de régime d'historicité », 140

passées. L'approche qu'ils proposent peut être menée à un niveau d'observation aussi bien macro que micro, depuis les biographies de personnes concrètes ou de l'homme ordinaire, jusqu'à l'architecture urbaine ou la relation au temps entretenue par toute une civilisation.

D'après Hartog, le présent est aujourd'hui « cannibalisant ». La question reste de savoir s'il s'agit d'un état provisoire et conjoncturel, un arrêt (stase) du temps historique (un présentisme du manque, de l'attente du meilleur), avant que le futur ne retrouve sa « force d'attraction rayonnante » et sa fonction motrice, ou bien s'il s'agit du signe d'un changement durable où le présentisme devient le régime permanent, dominant et structurel de l'historicité. Un retour vers un régime d'historicité originel du type de l'*historia magistra vitae* semble très improbable à François Hartog.

L'instant historique qui créa la rupture, qui participa à transformer le régime moderne d'historicité et prépara l'arrivée du présentisme, c'est-à-dire de la vague mémorielle qui lui est liée, n'est selon Hartog ni l'année 1989 et les événements qui suivirent mais l'holocauste et le meurtre systématique de six millions de personnes sur le continent européen. La Guerre froide et la concurrence menée par les superpuissances pour atteindre le progrès ne fit qu'amoindrir et masquer cette rupture dans la perception du temps qui n'apparut au grand jour qu'à la fin des années 1980 avec la chute du mur de Berlin et la fin de l'Union soviétique¹⁰⁵. Les décennies de la Guerre froide avaient en outre « vacciné » les pays de l'Est contre tout désir de « lendemains radieux » et après le changement de régime, c'est bien le présent qu'ils placèrent au centre de leurs revendications : l'amélioration immédiate de leurs conditions de vie.

¹⁰⁵ François Hartog (historien, Directeur d'études, *École des hautes études en sciences sociales*), entretien avec l'auteur, le 25 novembre 2013.

Le contexte actuel de compréhension des mots-clefs que sont mémoire, héritage, commémoration ou identité accentue la tension entre passé et présent : d'un côté se trouve le passé « qui ne veut pas passer » et de l'autre un avenir fermé¹⁰⁶. Cependant, la conception moderne de l'histoire, histoire d'un processus, d'une croissance, a toujours englobé le futur et posé que « le passé était du passé » ; l'histoire était dynamique, futuriste et correspondait au régime « moderne » d'historicité. Aujourd'hui, la remise en question de l'histoire éclipsée (temporairement ?) par la mémoire, qui devient un concept de plus en plus large, enrichit notre expérience du temps, où désormais le présent n'est plus du registre de l'instant mais s'étire en une éternité¹⁰⁷.

Selon Hartog, l'histoire avait cela de propre qu'elle reliait le passé et le présent. Comme elle était en outre l'unique science du passé, elle oubliait parfois son rôle ; dès l'instant que le futur se referme, l'histoire se trouve désorientée. La première tâche qui lui incombe est donc, toujours selon Hartog, d'expliquer cette désorientation et de comprendre les nouvelles configurations qui ont porté la mémoire, le patrimoine et l'identité sur l'avant de la scène. Il ne s'agit pas de défendre l'histoire telle qu'elle était, mais telle qu'elle peut être. Ainsi le régime d'historicité n'apporte-t-il pas de réponse à ces questions mais il est un auxiliaire destiné à mesurer et comparer la façon dont les personnes, ici et là, hier et aujourd'hui, précipitées dans l'existence, suspendues entre leur expérience et leur

¹⁰⁶ Cette expression célèbre est due à l'ouvrage classique d'Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas* (Paris : Fayard, 1994) et dès avant à Ernst Nolte, « Vergangenheit, die nicht vergehen will. Eine Rede, die geschrieben, aber nicht gehalten werden konnte », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 6 juin 1986. Jacques Chirac utilisa la même expression à propos du « déshonneur de Vichy », « ce passé qui ne passait pas ». Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les priorités du gouvernement, notamment la politique de l'emploi et l'intégration sociale, à Paris le 4 janvier 2006, <http://discours.vie-publique.fr/notices/067000047.html> (consulté le 8. 11. 2013).

¹⁰⁷ Hartog, « Historicité / régimes d'historicité », 770.

attente, « fabriquent » leur temps humain et social dans un monde d'interactions et de conflits¹⁰⁸.

L'anthropologue Gérard Lenclud rappelle à ce propos l'idée de Michel de Certeau : « sans doute l'objectivation du passé, depuis trois siècles, a fait du temps l'impensé d'une discipline qui ne cesse de l'utiliser comme un instrument taxinomique¹⁰⁹. » Dès les années 1940, Halbwachs proposait une réflexion semblable : « Tant il est vrai qu'il [l'historien] ne peut faire son œuvre qu'à condition de se placer délibérément hors du temps vécu par les groupes qui ont assisté aux événements, qui en ont eu le contact plus ou moins direct, et qui peuvent se les rappeler¹¹⁰. »

Les observations de l'historien François Dosse sont proches de celles de Hartog lorsqu'il affirme que, depuis la fin des années 1970, les paradigmes structurants tels le fonctionnalisme, le structuralisme ou le marxisme ont été progressivement abandonnés. La chute du mur de Berlin et le démantèlement du bloc communiste ont éliminé toute téléologie historique, ouvrant un futur incertain et transformant notre rapport au passé en une réinterprétation du passé de notre présent (à laquelle se livre l'historiographie qu'elle soit spécialisée ou non)¹¹¹. Tous les pays occidentaux connaissent une certaine forme de crise du « projet », du futur ou du *telos*. En l'absence de projet pour le futur, nous nous trouvons dans le « présentisme » qui possède nombre d'atouts mais aussi des handicaps.

L'objectif de notre travail est ainsi de répondre aux questions suivantes : De quelle façon se manifeste en France une conjoncture de la mémoire ? Quelle en est la cause ? Quelle est la réaction du personnel politique ? Comment la science historique

¹⁰⁸ Delacroix, Dosse et Garcia, « Sur la notion de régime d'historicité », 149.

¹⁰⁹ Lenclud, « Traversées dans le temps », 1064.

¹¹⁰ Halbwachs, *La mémoire collective*, 104.

¹¹¹ Dosse, entretien avec l'auteur.

réagit-elle ? Notre recherche permet-elle de confirmer ou infirmer l'hypothèse du présentisme ?

1.3 Méthodologie

Notre travail place au centre de son intérêt les usages du passé en France et deux questions qui lui sont liées : la mémoire et la transformation de l'historiographie du contemporain depuis les années 1990. Par son intérêt pour l'analyse discursive, notre étude est de type interprétatif (elle cherche à atteindre à une compréhension)¹¹², et procède donc de l'hypothèse de l'existence d'une « construction sociale de la réalité¹¹³ ». Le temps ou plutôt la relation de la société au temps, est l'horizon de notre réflexion tandis que l'analyse discursive est la méthodologie centrale de notre travail¹¹⁴.

Il s'agit finalement d'un travail d'historiographie ou d'épistémologie (une réflexion sur la discipline), d'histoire intellectuelle et, dans une certaine mesure, de prosopographie des historiens français de l'époque contemporaine et des spécialistes de la mémoire.

Le chapitre 2. Les conceptions françaises de la mémoire est une « phénoménologie » de la mémoire, il interprète les ouvrages clés des auteurs français éminents qui ont participé à définir le concept de mémoire. Le chapitre suivant Politique et histoire : les « lois mémorielles » et la « Liberté pour l'histoire » analyse principalement la discussion intellectuelle déclenchée par la ratification de quatre

¹¹² Voir la dichotomie opérée par Wilhelm Dilthey entre explication causale d'un fait par ses causes externes (en allemand *erklären*, en anglais *explanation*) et sa compréhension interprétative à l'aide de ses causes internes ou de ses objectifs (en allemand *verstehen*, en anglais *interpretation*).

¹¹³ Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *Construction sociale de la réalité* (Paris : Meridiens Klincksieck, 1986).

¹¹⁴ Lene Hansen, *Security as Practice: Discourse analysis and the Bosnian War* (London : Routledge, 2006).

textes législatifs qualifiés de « lois mémorielles ». Cette discussion est de fait la réaction de la communauté des historiens à un mode de politisation du passé. Cette analyse se fonde sur la littérature secondaire mais aussi sur les sources primaires que sont les textes de lois ou les déclarations (pétitions, manifestes) de la communauté des historiens.

Le chapitre 4. Mémoire et histoire : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy, réalise une herméneutique des discours des présidents. Cette approche est réductrice puisqu'elle ne traite que les discours verbaux et non le discours au sens large, tel que l'a défini Michel Foucault. Nous utilisons une méthode lexicométrique quantitative qui mesure la fréquence de l'occurrence de certains termes au sein d'un corpus défini.

Le chapitre final Histoire et mémoire : L'historiographie française du contemporain analyse la particularité de l'épistémologie des travaux historiques du temps présent à partir de la littérature secondaire et d'entretiens semi-directifs avec des historiens français de premier plan. Pour notre analyse des revues historiques, nous avons constitué un corpus de quatre années de parution (1989, 1995, 2000 et 2005) de deux revues : *Annales* et *Vingtième siècle*.

Nous mènerons donc une « analyse croisée » (*cross-examination*), combinant plusieurs méthodes pour l'analyse d'un même phénomène afin d'atteindre un meilleur résultat. Nous avons de même cherché à atteindre un équilibre entre analyse qualitative et analyse quantitative.

Les noms des institutions, associations et autres organisations sont signalés en langue originale, dans leur forme développée et leur acronyme lors de leur première mention, puis nous utilisons la version qui convient le mieux au texte. Les mots en langue étrangère figurent en italique, comme les titres de livres et les institutions

mentionnées dans le texte. Les titres d'articles sont au contraire entre guillemets selon la norme de citation de Chicago¹¹⁵.

Notre point de vue étant territorial, le mot « juif » sera écrit ici sans majuscule car il renvoie non pas à une nationalité mais à un caractère religieux. Depuis 1789, les juifs sont des citoyens français et donc des « Français israélites » de religion¹¹⁶.

1.4 Sources

Vu le caractère historiographique de notre analyse, il n'est pas toujours simple de différencier les sources primaires des sources secondaires. La production historique nous sert de sources primaires, tandis que certains ouvrages ou articles sont utilisés pour l'interprétation qu'ils nous donnent de l'état de la problématique en France.

Les sources utilisées d'un chapitre à l'autre sont diverses. En introduction, l'hypothèse générale que nous prenons est celle du présentisme issue du livre de François Hartog (*Régimes d'historicité*)¹¹⁷. Dans le second chapitre ce sont les livres de Maurice Halbwachs (*La mémoire collective*), Pierre Nora (*Les lieux de mémoire*) et Paul Ricœur (*La mémoire, l'histoire, l'oubli*) qui sont analysés comme sources primaires¹¹⁸.

Le chapitre 3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire » se fonde sur l'analyse des textes de lois eux-mêmes, disponibles en ligne sur le site <http://www.legifrance.gouv.fr>¹¹⁹ et des textes émis par

¹¹⁵ *The Chicago Manual of Style*, Chicago-Style Citacion Quick Guide, http://www.chicagomanualofstyle.org/tools_citationguide.html (consulté le 2. 4. 2013).

¹¹⁶ Marc Ferro, *Histoire de France* (Paris : Odile Jacob, 2003), 743.

¹¹⁷ Hartog, *Régimes d'historicité*.

¹¹⁸ Halbwachs, *La mémoire collective*; Nora, dir., *Les lieux de mémoire*; Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000).

¹¹⁹ Légifrance – Le service public de l'accès au droit, <http://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté le 19. 8. 2013).

les historiens comme par exemple la pétition « Liberté pour l'histoire » ou le manifeste du *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*¹²⁰.

Le chapitre suivant Mémoire et histoire : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy, utilise le corpus des discours des présidents Chirac et Sarkozy, disponibles sur les pages de la *Direction de l'information légale et administrative* www.vie-publique.fr¹²¹.

Le chapitre 5. Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain analyse des articles des revues françaises *Annales. Histoire, sciences sociales* et *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, disponibles par exemple sur les serveurs *persee.fr* et *cairn.info*¹²² et la littérature secondaire la plus récente concernant l'historiographie française.

Une série de dix entretiens réalisés entre 2011 et 2013 avec d'éminents chercheurs français forme enfin une précieuse source d'informations que nous utilisons tout au long de cette étude¹²³. Ces entretiens dits « semi-directifs » suivaient une grille de thèmes préparés à l'avance mais formulés de façon générale afin de laisser au répondant suffisamment de liberté. Chaque entretien variait enfin selon le cours de la conversation. Toutes les personnes interrogées ont été choisies pour leur expertise dans le domaine de la mémoire, des usages du passé ou de l'histoire contemporaine. Il s'agit de membres du CNRS et des universités. À l'*Institut d'histoire du temps présent* (CNRS), nous avons pu voir le directeur actuel, Christian Ingrao, spécialiste de l'anthropologie de la violence pendant la Seconde Guerre

¹²⁰ *Liberté pour l'histoire* :

http://www.lph-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=13&lang=fr (consulté le 20. 3. 2013); *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*, <http://cvuh.blogspot.cz/2007/02/manifeste-du-comite-de-vigilance-face.html> (consulté le 20. 3. 2013).

¹²¹ Discours publics, discours politiques – Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/discours/> (consulté le 16. 3. 2012).

¹²² Persée : Portail de revues en sciences humaines et sociales, <http://www.persee.fr/web/revues/home> (consulté le 25. 6. 2011); Cairn, <http://www.cairn.info/> (consulté le 25. 6. 2011).

¹²³ La liste complète des entretiens se trouve au paragraphe 8.1.6.

mondiale, Henry Rousso, ancien directeur de cet institut et spécialiste du Régime de Vichy, et aussi Peter Schöttler, chercheur et historien allemand.

Trois entretiens cruciaux ont pu être menés avec trois auteurs et éditeurs d'une série de travaux fondamentaux sur l'historiographie française (Christian Delacroix de l'*Université Paris-Est-Marne-la-Vallée*, François Dosse de l'*Université Paris-Est Créteil* et Patrick Garcia de l'*Université de Cergy-Pontoise*)¹²⁴. L'entretien avec François Hartog de l'*École des hautes études en sciences sociales* fut ensuite particulièrement important pour notre étude puisqu'il avait pour objectif de tester l'adéquation de l'hypothèse du présentisme pour éclairer la problématique de la mémoire aujourd'hui en France. Tout aussi important furent mes entretiens avec Nicolas Offenstadt (*Université Paris 1-Panthéon Sorbonne*) qui est, avec Gérard Noiriel, un des leaders du *Comité de vigilance*, puis Benjamin Stora de l'*Université de Paris 13*), spécialiste de l'histoire de l'Algérie, de la mémoire et des relations franco-algériennes. La sociologue Marie-Claire Lavabre enfin, directrice de l'*Institut des sciences sociales du politique* (CNRS), qui s'intéresse depuis longtemps à la problématique de la mémoire, possède un recul précieux sur la profession historique.

Il ne m'a malheureusement pas été donné de m'entretenir avec certains historiens au tout premier rang desquels, Pierre Nora dont l'influence sur la réflexion menée sur la mémoire ou l'historiographie a été pourtant très importante durant le dernier quart du XX^e siècle, et Gérard Noiriel, connu pour ses prises de positions souvent « dissidentes » au sein de sa profession.

Seule la disponibilité de mes interlocuteurs fut susceptible de restreindre les entretiens. Ainsi, tandis que certains entretiens se limitèrent à une quinzaine de

¹²⁴ Voir le paragraphe suivant, 1.5 État de la question.

minutes (Christian Ingrao, Peter Schöttler) d'autres durèrent une heure et demie (Henry Rousso).

1.5 État de la question

L'angle d'approche du travail ici présenté est très ouvert et balaie un certain nombre de sujets dans le cadre d'une problématique large. Faire l'état de la question nécessite donc de prendre en considération chaque sujet successivement.

L'une des publications fondamentales sur les usages du passé sont les actes d'un colloque tenu en 2003 et publié en deux volumes : « Usages politiques du passé dans la France contemporaine des années 1970 à nos jours¹²⁵ ». Publié sous forme de monographie, le rapport de la mission parlementaire de l'Assemblée nationale dirigée par Bernard Accoyer constitue ensuite une synthèse remarquable sur la question des relations entre politique et mémoire : *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*¹²⁶. Cette commission mena, durant l'année 2008, 16 auditions et six tables rondes, prenant l'avis de 70 personnalités engagées ou experts spécialistes des questions liées à la mémoire. Dans son rapport ratifié le 18 novembre 2008, la commission identifie les thèmes clés et les situe dans leur contexte historique¹²⁷. Le livre de Marc Olivier Baruch *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit*

¹²⁵ Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danièle Tartakowsky (dir.), *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine* (Aix-en-Provence : PUP, 2006); Marilyne Crivello, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.), *Concurrences des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine* (Aix-en-Provence : PUP, 2006).

¹²⁶ Bernard Accoyer (dir.), *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information* (Paris : CNRS Éditions, 2009).

¹²⁷ N° 1262 – Rapport d'information de M. Bernard Accoyer fait au nom de la mission d'information sur les questions mémorielles, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1262.asp> (consulté le 9. 11. 2013).

constitue quant à lui une des dernières publications sur la question particulière des lois mémorielles¹²⁸.

L'historien Nicolas Offenstadt s'est intéressé à plusieurs reprises à l'attitude de Nicolas Sarkozy envers l'histoire et la mémoire et a notamment codirigé en 2008 un ouvrage collectif *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, qui constitue de fait un dictionnaire des périodes historiques, des thèmes et des personnalités et analyse la façon dont Nicolas Sarkozy les a utilisés dans son activité politique. Un an plus tard, Nicolas Offenstadt publiait un ouvrage sur le même sujet (*L'histoire bling-bling. Le retour du roman national*) où il considère que Nicolas Sarkozy est un représentant typique de la transformation de la relation que la société française entretient avec son passé. Son objectif ne serait pas de comprendre et de mener une analyse approfondie mais d'utiliser avec ostentation et brillant (d'où l'utilisation du terme *bling-bling*) des références historiques hors de leur contexte et à contre-courant des schémas interprétatifs traditionnels (cf. l'affaire Guy Môquet, entre autres)¹²⁹.

Dans le domaine de l'historiographie française, il nous faut mentionner deux ouvrages fondamentaux consacrés à l'analyse de l'évolution de leur discipline. *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995* étudie l'évolution de l'historiographie à partir de thèmes, de méthodes et de périodes clés. L'article de René Rémond est à ce titre fondamental en ce qui concerne l'histoire contemporaine¹³⁰. Le recueil *Les historiens français à l'œuvre. 1995–2010* constitue en quelque sorte la suite de ce premier recueil et c'est Philippe Poirrier qui s'est

¹²⁸ Marc Olivier Baruch, *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit* (Paris : Tallandier, 2013).

¹²⁹ Laurence de Cock, Fanny Madeline, Nicolas Offenstadt [et al.], *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France* (Marseille : Agone, 2008); Nicolas Offenstadt, *L'histoire bling-bling. Le retour du roman national* (Paris : Stock, 2009).

¹³⁰ René Rémond, « L'histoire contemporaine », in *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995*, dir. François Bédarida (Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995), 247–251.

chargé de présenter l'histoire contemporaine¹³¹. L'une des monographies les plus récentes consacrées à l'historiographie française « du temps présent » est due à un historien qui intervient régulièrement dans la discussion sur le rôle de la mémoire dans les sociétés contemporaines, Henry Rousso¹³², à qui l'on doit l'ouvrage fondateur consacré à la postérité du Régime de Vichy : *Le syndrome de Vichy* et qui contribue régulièrement à la discussion sur le rôle de la mémoire dans la société actuelle¹³³.

Mentionnons encore trois auteurs dont les recherches ont pour objet l'historiographie française : Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia à qui l'on doit par exemple *Les courants historiques en France XIX^e-XX^e siècles* et surtout un inestimable dictionnaire historiographique en deux volumes : *Historiographies*¹³⁴. Nous avons notamment consulté pour notre étude les articles « Usages publics de l'histoire » (Patrick Garcia), « Histoire du temps présent » (Patrick Garcia), « Mémoire collective » (Philippe Joutard), « Historicité / régimes d'historicité » (François Hartog), entre autres.

Marie-Claire Lavabre est l'un des auteurs qui consacre ses travaux aux questions liées à la mémoire. Son livre *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste* est un des tout premiers travaux universitaires consacrés au phénomène de la mémoire¹³⁵. Depuis qu'elle a pris la tête de l'Institut des sciences sociales du

¹³¹ Philippe Poirrier, « L'histoire contemporaine », in *Les historiens français à l'œuvre 1995–2010*, dir. Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy et Claude Gauvard (Paris : PUF, 2010), 73–91.

¹³² Henry Rousso, *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain* (Paris : Gallimard, 2012).

¹³³ Rousso, *Le syndrome de Vichy, 1944–198...*; Rousso, *La hantise du passé*.

¹³⁴ Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia, *Les courants historiques en France XIX^e-XX^e siècle* (Paris : Gallimard, 2007). Christian Delacroix [et al.] (dir.), *Historiographies. Concepts et débats, I. et II.* (Paris : Gallimard, 2010).

¹³⁵ Marie-Claire Lavabre, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste* (Paris : Sciences Po, 1994).

politique (UMR CNRS et Université Paris Ouest Nanterre-La Défense) elle publie plutôt de courts articles et codirige des ouvrages collectifs¹³⁶.

Benjamin Stora est l'un des principaux spécialistes de l'histoire contemporaine de l'Algérie et des relations franco-algériennes. C'est dans ce cadre qu'il s'est intéressé aux questions liées à la mémoire et aux usages du passé, en particulier dans ses ouvrages : *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie* ou dernièrement *La guerre des mémoires*¹³⁷.

Certains historiens n'ont pas placé la problématique de la mémoire au centre de leurs recherches mais s'y intéressent néanmoins en marge de leurs travaux. Ainsi Gérard Noiriel, spécialiste d'histoire sociale à qui l'on doit notamment le concept de « socio-histoire », s'est engagé dans le cadre du *Comité de vigilance* sur le blog duquel il publie de courts articles et des commentaires sur le thème des usages du passé et sur la tension entre histoire et mémoire¹³⁸. Il a en outre publié sur cette problématique *À quoi sert « l'identité nationale »* qui propose une réflexion sur l'histoire et le sens du concept d'identité nationale et son instrumentalisation¹³⁹.

En milieu tchèque la situation est quelque peu différente. La problématique de la mémoire et des usages du passé a pu y voir le jour après 1989 seulement, le premier ouvrage sur ce sujet étant probablement celui de Zdeněk Hojda et Jiří Pokorný *Pomníky a zapomínky*¹⁴⁰. L'approche privilégiée par cette monographie annonce la façon dont le concept de « lieux de mémoire » sera reçu par les historiens tchèques, un sens étroit, factographique et topographique, puisque les auteurs y suivent

¹³⁶ Par exemple, Andrieu, Lavabre et Tartakowsky, *Politiques du passé* ; ou encore Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

¹³⁷ Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie* (Paris : La Découverte, 1991); Benjamin Stora, *La guerre des mémoires* (Paris : L'Aube, 2007).

¹³⁸ *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*, <http://cvuh.blogspot.cz> (consulté le 10. 4. 2013).

¹³⁹ Noiriel, *À quoi sert « l'identité nationale »*.

¹⁴⁰ Zdeněk Hojda et Jiří Pokorný, *Pomníky a zapomínky* [Monuments du souvenir et de l'oubli] (Litomyšl : Paseka, 1996).

l'histoire mouvementée des monuments. Les thèmes abstraits englobés par les « lieux de mémoires » de Pierre Nora que nous analysons ici ne sont pas pris en compte par cet ouvrage¹⁴¹. Si les « lieux de mémoire » ont inspiré un certain nombre de travaux en République tchèque, c'est leur sens le plus étroit qui est retenu la plupart du temps. Ainsi l'un des plus récents ouvrages, *Mémoire des lieux, des événements et des personnalités. L'histoire comme manipulation* (2011) annonce dès son titre que, sciemment, les auteurs traitent étroitement de la « mémoire des lieux » et non des « lieux de mémoire »¹⁴².

Il ne surprendra pas qu'en République tchèque, depuis une vingtaine d'années, l'un des thèmes principaux autour desquels se concentrent les discussions relatives à la mémoire soit celui de l'« expulsion » des Allemands des Sudètes¹⁴³. Certains auteurs comme Dušan Třeštík ont certes consacré des études plus systématiques aux usages du passé mais cela reste marginal au sein de leur activité scientifique¹⁴⁴. L'un des derniers ouvrages tchèques importants sur le thème de la mémoire est dû à Pavel Barša : *Mémoire et génocide. Sur la politique de l'holocauste*¹⁴⁵. L'auteur y reprend la thèse selon laquelle l'holocauste aurait été passé sous « silence » après la Seconde

¹⁴¹ Le livre établit une bibliographie « non-tchèque concernant les monuments » qui concerne donc exclusivement les monuments principalement allemands et autrichiens. La partie consacrée à la France compte quatorze notices dont six travaux de Maurice Agulhon et le nom de Pierre Nora n'est pas mentionné dans l'ouvrage.

¹⁴² Hlavačka [et al.], *Paměť míst, událostí a osobností*. Citons encore : des projets tels *Místa paměti národa* [Les lieux de la mémoire de la nation], <http://www.mistapametinaroda.cz/> (consulté le 18. 8. 2013) de l'association Post Bellum, ou encore *Tragická místa paměti* [Les lieux tragiques de la mémoire], <http://www.mistapameti.cz/> (consulté le 18. 8. 2013) de l'association Antikomplex, dont l'approche, malgré sa référence aux « Lieux de mémoire », est plutôt celle d'une « mémoire des lieux ».

¹⁴³ Voir par exemple : Muriel Blaive et Georges Mink, dir., *Benešovy dekrety. Budoucnost Evropy a vyrovnávání se s minulostí* [Les décrets Beneš. L'Avenir de l'Europe et réconciliation du passé] (Praha : CEFRES, 2003); ou Christoph Cornelißen, Roman Holec et Jiří Pešek, *Diktatura–válka–vyhnání. Kultury vzpomínání v českém, slovenském a německém prostředí od roku 1945* [Dictature-guerre-expulsion. Les cultures du souvenir en milieu tchèque, slovaque et allemand depuis 1945] (Ústí nad Labem : Albis International, 2007).

¹⁴⁴ Dušan Třeštík, *Češi a dějiny v postmoderním očistci* [Les Tchèques et l'histoire au purgatoire de la postmodernité] (Prague : NLN, 2005). Dušan Třeštík a aussi fait paraître un certain nombre d'articles dans des journaux et revues, par exemple : « Manipulace ve jménu morálky », où il critique concrètement la « manie des excuses » qualifiée « d'illusion de correction politique conventionnelle ».

¹⁴⁵ Pavel Barša, *Paměť a genocida : Úvahy o politice holocaustu* [Mémoire et génocide. Essai sur la politique de l'holocauste] (Prague : Argo, 2011).

Guerre mondiale. Seules les années 1960 seraient venu le briser, lorsque la mémoire de l'holocauste devin un instrument politique. Cette thèse est néanmoins critiquée, par exemple par l'historienne Hana Kubátová qui, se référant à des recherches internationales, estime que ce « silence » n'est qu'un mythe, né d'une mauvaise interprétation des faits et repris par plusieurs générations d'auteurs¹⁴⁶. Le souvenir de l'holocauste se serait au contraire développé dans une grande continuité dès la fin de la guerre. Kubátová renvoie en particulier à l'ouvrage collectif coordonné par David Cesarani et Eric J. Sundquist¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Hana Kubátová, « O paměti holocaustu » [La mémoire de l'holocauste], *Sociologický časopis* 49, n° 4 (2013) : 645–652.

¹⁴⁷ David Cesarani et Eric J. Sundquist, *After the Holocaust : Challenging the Myth of Silence* (Londres : Routledge, 2012).

2. Les conceptions françaises de la mémoire

Le souvenir des choses passées

n'est pas nécessairement le souvenir des choses telles qu'elles étaient.

Marcel Proust

Les questions liées à la mémoire sont un sujet très présent dans les sciences sociales d'aujourd'hui. Pour des raisons variées, elles sont en outre devenues, depuis la fin du XX^e siècle, un sujet important des débats publics et la sphère politique y porte aussi intérêt. Utiliser les torts causés par le passé dans des argumentations politiques s'est révélé efficace aussi bien pour les victimes ou leurs descendants (même très éloignés) que pour les hommes politiques qui ont rapidement appris à en tirer parti.

Le milieu intellectuel français est le premier à s'être intéressé à la problématique de la mémoire. Après les travaux du sociologue Maurice Halbwachs consacrés à la « mémoire collective », qui datent de la première moitié du XX^e siècle bien qu'ils aient été redécouverts récemment¹⁴⁸, c'est l'ouvrage collectif dirigé par Pierre Nora *Les lieux de mémoire* qui ouvrit ce nouveau domaine aux sciences sociales¹⁴⁹. L'œuvre du philosophe Paul Ricœur, que l'on considère aujourd'hui comme une troisième approche de la mémoire, postule quant à elle que la société est malade de son passé¹⁵⁰. Elle doit effectuer un « travail de mémoire » libérateur afin d'atteindre une « juste mémoire » et trouver un équilibre entre oubli et obsession du passé.

¹⁴⁸ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire* (Paris : Alcan, 1925); Halbwachs, *La mémoire collective* (Paris : PUF, 1950).

¹⁴⁹ Nora, dir., *Les lieux de mémoire*.

¹⁵⁰ Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*.

Dans les années 1990 vit le jour l'idée politique du « devoir de mémoire » qui correspond au devoir moral de conserver le souvenir de la souffrance, en particulier lorsque l'État a été responsable de cette souffrance¹⁵¹. Cette approche particulière du passé a fait l'objet de nombreuses critiques qui pointent le danger de dérive communautariste auquel elle peut mener. Bien qu'inspiré par une noble intention, le « devoir de mémoire » déclencha une série d'actes de repentance et les « lois mémorielles » engagèrent des groupes particuliers, par exemple les « descendants des esclaves », à revendiquer la reconnaissance de torts causés par le passé. Une de ces associations n'hésita pas en 2005 à porter plainte contre l'historien Olivier Pétrel-Grenouilleau, parce qu'il avait affirmé que le commerce des esclaves n'avait pas été un génocide¹⁵².

Le nombre de faits ayant trait à la mémoire ou aux usages du passé a augmenté considérablement durant ces vingt dernières années. Ainsi s'est mise en place une approche critique et normative de la mémoire, due en tout premier lieu aux historiens professionnels qui se sentent menacés par les débats publics sur le passé ouverts à des intervenants d'origines variées. Cette critique est souvent dirigée contre les témoins des événements dont elle conteste la légitimité du point de vue.

Le premier auteur à avoir critiqué certaines pratiques mémorielles est le philosophe français d'origine bulgare Tzvetan Todorov qui, dès les années 1990, parle des « abus de la mémoire »¹⁵³. Il n'est pas le seul puisque Benjamin Stora en 1991

¹⁵¹ Olivier Lalieu, « L'invention du 'devoir de mémoire' », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 69, n° 1 (janvier/mars 2001) : 83. Pour l'une des premières mentions du concept de *devoir de mémoire*, dans le cadre, certes, d'une *année du patrimoine*, voir Philippe Nèmo, « Le devoir de mémoire », *Commentaire* 11, n° 3 (automne 1980) : 392–400. Je remercie Marie-Claire Lavabre de m'avoir signalé cette référence. Nous analysons ce concept au paragraphe 2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricoeur et au chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy.

¹⁵² Voir le paragraphe 3.5 La pétition « Liberté pour l'histoire ».

¹⁵³ Par exemple avec l'ouvrage : Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire* (Paris : Arléa, 1995).

intitule son ouvrage « la gangrène et l'oubli ». ¹⁵⁴ Henry Rousso utilise à plusieurs reprises le terme de « hantise du passé » ou des « dérives du devoir de mémoire » ¹⁵⁵. L'historien Jacques Revel parle quant à lui du « fardeau de la mémoire » ¹⁵⁶. Toutes ces dénominations sont néanmoins de type normatif. Selon Ricœur, l'historien devient alors le thérapeute (le psychanalyste) de la société malade de son passé ou plutôt de sa mémoire. Ricœur met en œuvre lui aussi une critique de la mémoire et signale le trop de mémoire ici et le manque de mémoire là, cherchant la « juste mémoire » ¹⁵⁷.

Marie-Claire Lavabre critique au contraire ouvertement ces « attaques » envers la mémoire. Selon cette sociologue, les historiens, certes, s'intéressent à la mémoire, mais ils n'aiment pas trop ce sujet, ce qui les empêche de comprendre le phénomène social que représente la mémoire ¹⁵⁸. Les ouvrages de Rousso sur Vichy et de Stora sur l'Algérie auraient contribué à engager le processus d'une certaine sacralisation de la mémoire ¹⁵⁹. La diffusion de l'idée d'un « devoir de mémoire » a conduit à ce que la mémoire elle-même soit considérée de façon positive, jusqu'à ce qu'elle « dégénère » en quelque sorte. Ces dernières années, une série d'ouvrages cherchent à désacraliser la mémoire, ne la qualifient pas en termes de valeur mais la considèrent en tant qu'objet sociologique comme un autre ¹⁶⁰.

Au niveau politique, ce qu'on appelle les « politiques du passé » sont des utilisations du passé dans le cadre de politiques symboliques. Le terme même de « politiques du passé » vient de l'allemand (*Vergangenheitspolitik*) où il désignait la

¹⁵⁴ Stora, *La gangrène et l'oubli*.

¹⁵⁵ Rousso, *La hantise du passé*.

¹⁵⁶ Jacques Revel, « Le fardeau de la mémoire. Histoire et mémoire dans la France d'aujourd'hui », *French Politics, Culture and Society* 18, (2000) : 1–12.

¹⁵⁷ Voir le paragraphe 2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur.

¹⁵⁸ Lavabre, entretien avec l'auteur.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*

façon dont la politique allemande gérait le passé nazi¹⁶¹. De même, les termes de « traitement ou élaboration du passé » (*Vergangenheitsbewältigung*) ou « culture du souvenir » (*Erinnerungskultur*) sont issus de l'historiographie allemande¹⁶².

Les politiques du passé sont nées, selon Marie-Claire Lavabre, de la réaction du pouvoir politique face à l'intérêt de segments entiers de la population envers le passé et de la volonté de ce pouvoir de contrôler ces phénomènes. Les politiques symboliques gagnent en importance à mesure que l'État perd le contrôle sur les choses « réelles », comme par exemple sur l'économie¹⁶³. Un consensus étant atteint autour de l'économie de marché, entre autres, la politique devient impuissante. À la question de savoir à « qu'est-ce qui peut créer un clivage politique », Marie-Claire Lavabre répond : les usages du passé. Ainsi dans la France actuelle, les interprétations du passé sont-elles un sujet sur lequel la gauche et la droite du spectre politique s'opposent¹⁶⁴.

Selon Marie-Claire Lavabre encore, les sciences sociales cherchent de plus en plus à connaître les acteurs sociaux qui parlent de la mémoire. Elles se détournent de ce qui était autrefois le plus étudié, à savoir « les usages du passé » et les « politiques de la mémoire », c'est-à-dire la façon dont les acteurs politiques de saisissent de cette question¹⁶⁵. Au niveau européen, il ne s'agit plus de rechercher une « mémoire européenne » mythique, mais de comprendre pourquoi les acteurs politiques (les institutions politiques entre autres) parlent de mémoire européenne. Des recherches

¹⁶¹ Voir par exemple : Norbert Frei, *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit* (Munich : Beck, 1996). Pour les politiques du passé en France, on se réfère à l'importante conférence organisée en 2003 « Usages politiques du passé dans la France contemporaine des années 1970 à nos jours », publiée en deux volumes : Andrieu, Lavabre et Tartakowsky, *Politiques du passé* et Crivello, Garcia et Offenstadt, *Concurrences des passés*. Voir encore : Sarah Gensburger, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire* (Paris : Sciences Po, 2010).

¹⁶² Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », 3.

¹⁶³ Lavabre, entretien avec l'auteur.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ *Ibid.*

sont en outre engagées sur une éventuelle européanisation des pratiques et des politiques de la mémoire.

Il faut encore mentionner que la problématique de la mémoire est apparue en littérature avant que ne s’y intéressent les sciences sociales. Ainsi, dès le début du XX^e siècle, Proust se saisissait du sujet avec *A la recherche du temps perdu*, tandis que l’Argentin Jorge Luis Borges écrivait au milieu des années 1940 la nouvelle fascinante *Funes el memorioso* (Funes, celui qui n’oublie pas) dont le héros se souvient des moindres détails de sa vie mais chacun de façon séparée des autres, sans pouvoir généraliser et donc penser. La mémoire est ici présentée comme l’opposé de l’intelligence. *Le livre du rire et de l’oubli* de Kundera, paru à la fin des années 1970, a encore rendu célèbre le truquage de la photographie du secrétaire général du Parti communiste tchécoslovaque Klement Gottwald prise lors du Coup de Prague de février 1948¹⁶⁶.

2.1 La mémoire collective selon Maurice Halbwachs

Dans l’entre-deux-guerres, Maurice Halbwachs (1877–1945) écrivait : « On n’est pas encore habitué à parler de la mémoire d’un groupe, même par métaphore¹⁶⁷. » Il fut en effet un des tout premiers spécialistes de sciences sociales à s’intéresser à la mémoire et à l’utiliser au sens qu’il a aujourd’hui pour la discipline. Élève d’Émile Durkheim, il utilisa la notion de classe sociale de ce dernier, et aussi celle de mémoire, mais en élargissant sensiblement l’acception de ces deux domaines par rapport à son professeur. Le premier ouvrage clé consacré aux « cadres sociaux de la mémoire »

¹⁶⁶ Marie-Claire Lavabre a ainsi commencé de s’intéresser à la question de la mémoire à la lecture du roman de Kundera.

¹⁶⁷ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective* (Paris : PUF, 1950), 35.

parut dans l'entre-deux-guerres¹⁶⁸. Le second, intitulé *La mémoire collective*, fut publié de façon posthume à partir des notes retrouvées dans ses papiers¹⁶⁹.

La thèse principale d'Halbwachs, qui découle de son approche sociologique, est que la mémoire a un caractère collectif. Selon Halbwachs, même la mémoire habituellement considérée comme personnelle ou individuelle est une construction sociale : « Mais nos souvenirs demeurent collectifs... C'est qu'en réalité nous ne sommes jamais seuls¹⁷⁰. » Halbwachs donne pour preuve l'exemple d'un visiteur qui se rendrait pour la première fois à Londres : il n'est pas seul mais possède une connaissance tirée des plans et des guides qu'il a consultés ; il se souvient de choses qu'il a lues dans des livres, et d'autres que lui ont dites ses amis. Ainsi selon Halbwachs n'existe-t-il pratiquement pas de mémoire purement personnelle¹⁷¹. La mémoire personnelle s'ancre sur des points extérieurs à l'individu, donnés par la société ; ni les mots ni les idées, qui sont les outils indispensables à la mémoire, ne sont inventés par l'individu¹⁷².

Les événements historiques dont l'individu peut dire qu'il les « a vécus » font eux aussi partie de la mémoire collective. En effet, il n'y a pas forcément participé directement mais les a connus par l'intermédiaire des médias et de la littérature : « Je porte avec moi un bagage de souvenirs historiques que je peux augmenter par la conversation ou par la lecture. Mais c'est là une mémoire empruntée et qui n'est pas la mienne¹⁷³. »

¹⁶⁸ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire* (Paris : Alcan, 1925).

¹⁶⁹ Halbwachs, *La mémoire collective*. Maurice Halbwachs mourut le 16 mars 1945 au camp de concentration de Buchenwald. Parmi ses codétenus se trouvait l'écrivain espagnol Jorge Semprún.

¹⁷⁰ Halbwachs, *La mémoire collective*, 2.

¹⁷¹ Halbwachs explique par exemple le fait que nous n'ayons aucun souvenir de notre première enfance par le fait « que nous ne sommes pas encore un être social ». *Ibid.*, 17.

¹⁷² *Ibid.*, 36-37.

¹⁷³ *Ibid.*, 37.

Comme d'autres auteurs français, Halbwachs insiste sur la différence qu'il existe entre histoire et mémoire : « Ce n'est pas sur l'histoire apprise, c'est sur l'histoire vécue que s'appuie notre mémoire¹⁷⁴. » Et plus loin : « L'histoire n'est pas tout le passé, mais elle n'est pas, non plus, tout ce qui reste du passé. Ou s'il l'on veut, à côté d'une histoire écrite, il y a une histoire vivante¹⁷⁵... » Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, Halbwachs met en garde contre l'emploi de l'expression « mémoire historique » qui adjoint deux approches du passé : « la mémoire collective ne se confond pas avec l'histoire et (...) l'expression : mémoire historique, n'est pas très heureusement choisie puisqu'elle associe deux termes qui s'opposent sur plus d'un point¹⁷⁶. »

Il est étrange de constater à quel point la façon dont Halbwachs définit les concepts d'histoire et de mémoire sont semblables à ceux qu'utiliseront Pierre Nora et Paul Ricœur, cinquante ans plus tard : « C'est qu'en général l'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, moment où s'éteint ou bien se décompose la mémoire sociale. Tant qu'un souvenir subsiste, il est inutile de le fixer par écrit, ni même de le fixer purement et simplement¹⁷⁷. »

Halbwachs définit donc, dès la première moitié du XX^e siècle, la mémoire collective en opposition à l'histoire. La mémoire collective est un flux continu de pensée qui, du passé, conserve tout vivant dans la conscience des groupes qui l'entretiennent. Mais elle ne dépasse pas les limites de ces groupes. Contrairement à

¹⁷⁴ *Ibid.*, 43.

¹⁷⁵ *Ibid.*, 52.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 68. Voir aussi le paragraphe : 1.1.1 Délimitations conceptuelles

¹⁷⁷ *Ibid.*, 68. Cf. Pierre Nora qui, dans l'introduction aux *Lieux de mémoire* parle de l'apparition des « lieux » de mémoire avec le retrait de la « mer » ou des « milieux de mémoire ». Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux » in (Nora dir.) *Les lieux de mémoire*, XVI. Voir aussi Ricœur à propos de la naissance de l'écriture dans le paragraphe 2.3.2 L'histoire.

l'histoire qui, grâce à la distance de son point de vue, divise le temps en époques bien distinctes, son courant est continu¹⁷⁸.

Halbwachs souligne encore que les mémoires collectives sont plurielles et peuvent, non seulement se succéder dans le temps, mais coexister. Au contraire, « l'histoire est une et l'on peut dire qu'il n'y a qu'une histoire¹⁷⁹. » Mais la pensée d'Halbwachs n'opère pas le glissement de Marx vers l'idéal d'une histoire qui embrasserait tout. Il affirme au contraire : « Le monde historique est comme un océan ou affluent toutes les histoires partielles¹⁸⁰. » Selon lui, l'histoire essaie toujours d'écrire une histoire universelle ; elle suit l'orientation naturelle de l'esprit historique qui s'intéresse aux différences et fait abstraction des ressemblances, sans lesquelles au contraire il n'y aurait pas de mémoire. « L'histoire peut se représenter comme la mémoire universelle du genre humain¹⁸¹. » Mais il ajoute immédiatement après qu'il n'y a pas de mémoire universelle car chaque mémoire collective s'ancre dans un groupe limité dans l'espace et dans le temps.

L'histoire, selon Halbwachs, considère les événements de l'extérieur et opère par réduction, ce qui lui permet de mettre en place des variations de faits sur différents thèmes. Elle ramasse la lente évolution historique en un seul instant, en quelques transformations clés et donne une image unique et totale. La plus grande part de la mémoire collective au contraire présente le temps inchangé vu de l'intérieur ; le groupe prend conscience de son identité dans la continuité¹⁸².

Halbwachs adressa de fortes critiques (innovatrices) à l'historiographie de son temps. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il était en contact étroit avec les représentants de la première génération de l'école des *Annales*, en particulier avec Marc Bloch avec

¹⁷⁸ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, 73.

¹⁷⁹ *Ibid.*, 74.

¹⁸⁰ *Ibid.*, 75.

¹⁸¹ *Ibid.*, 75.

¹⁸² *Ibid.*, 76–78.

lequel il menait d'intenses discussions. Selon Halbwachs, le fait que l'histoire se soit intéressée en premier lieu à l'Église puis à la diplomatie ou à la révolution industrielle n'est pas le fruit du hasard. « Mais l'histoire universelle ainsi entendue n'est encore qu'une juxtaposition d'histoires partielles qui n'embrassent que la vie de certains groupes (...) la masse de la population qui n'entre pas dans ces cercles limités, et qui occupe les mêmes régions, a eu, cependant, elle aussi, son histoire¹⁸³. » Halbwachs met donc en doute l'histoire « officielle » de l'époque qu'il considère comme l'histoire d'une minorité¹⁸⁴.

L'histoire est selon Halbwachs un raccourci qui concentre des événements qui ont se sont étendus sur de longues périodes. L'historien se positionne hors du temps vécu par les acteurs d'autrefois. La suite qu'il reconstitue n'en est pas moins artificielle ; elle n'est réalité pour aucun des groupes qui ont participé aux événements¹⁸⁵.

Halbwachs aborde donc la mémoire en sociologue « il sait que la mémoire collective est comme une construction de la coexistence du passé et du présent, comme une structuration du temps par l'ensemble collectif qu'est le groupe¹⁸⁶. » La mémoire collective toutefois « n'[est] pas une toute-puissance du passé, mais (...) une mémoire sans cesse critiquée par une raison présente¹⁸⁷... ». L'histoire officielle est selon Halbwachs « une reconstruction extérieure, artificielle, des mémoires collectives », ou plutôt « une reconstruction faite en fonction de la représentation que les groupes dirigeants se font de l'histoire en opposition avec l'histoire populaire¹⁸⁸ ».

¹⁸³ *Ibid.*, 101

¹⁸⁴ Gérard Namer, « Postface ». In : Maurice Halbwachs, *La mémoire collective. Édition critique* (Paris : Albin Michel, 1997), 292.

¹⁸⁵ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, 103.

¹⁸⁶ Namer, « Postface », 249.

¹⁸⁷ *Ibid.* 251.

¹⁸⁸ *Ibid.*, 293.

D'après Halbwachs, « seule la mémoire collective est concrète car il s'agit d'une réalité, d'une réalité orientée vers un objectif. Il considère au contraire artificiel le monde des reconstructions causales et comme étant un simple substitut de mémoires collectives trop nombreuses ou qui ne se seraient pas conservées, un monde inventé de travaux historiques¹⁸⁹. »

Aujourd'hui, les critiques d'Halbwachs soulignent qu'il existe un glissement dans sa pensée entre *Les cadres sociaux de la mémoire* publiés en 1925 et *La mémoire collective* où la dernière instance n'est plus la mémoire des groupes sociaux mais le temps social¹⁹⁰. De plus, dans ses œuvres majeures, Halbwachs s'est éloigné d'une conception étroite d'une mémoire des faits en faveur d'une mémoire de la culture et des valeurs¹⁹¹.

2.2 Les lieux de mémoire de Pierre Nora

L'œuvre de Maurice Halbwachs, parue durant la première moitié du XX^e siècle, tomba pour des décennies pour ainsi dire dans l'oubli et pour que les sciences sociales s'intéressent à la question de la mémoire, il fallut attendre que Pierre Nora, historien français contemporain né en 1931, rouvre le dossier et devienne l'éminent spécialiste de cette problématique et de l'identité nationale – avant d'entrer à l'Académie française¹⁹².

¹⁸⁹ *Ibid.*, 259.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 259–260. Comparer avec les régimes d'historicité de François Hartog du paragraphe 1.2 Hypothèse et problématique

¹⁹¹ *Ibid.*, 262.

¹⁹² L'on pourrait bien entendu trouver des prédécesseurs à Nora comme par exemple René Rémond qui proposait dans les années 1960 à Sciences Po un séminaire intitulé « Histoire, durée, mémoire et politique ». Cf. Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

L'ouvrage collectif qu'il a dirigé, *Les lieux de mémoire* (paru en plusieurs volumes en 1984, 1987 et 1992¹⁹³), est son œuvre la plus connue mais Pierre Nora avait commencé à s'intéresser à la mémoire dès avant, avec une grande intuition. On trouve en particulier dans un recueil de 1978, dirigé par Jacques Le Goff, un article de Pierre Nora au titre quasi prophétique « Le moment de la 'mémoire collective' »¹⁹⁴. Dans cet article, l'auteur n'utilise pas le terme de mémoire collective dans le même sens que celui de Maurice Halbwachs mais en lien avec son intérêt pour l'identité nationale et pour l'enseignement de l'histoire, c'est-à-dire pour désigner les représentations du passé qui concourent à construire la mémoire nationale. Il observe un affaiblissement des phénomènes traditionnels et constate que de nombreux groupes sociaux commencent à revendiquer une reconnaissance de leur histoire particulière. Il se saisit donc d'un terme déjà existant et le définit dans un rapport hiérarchisé à l'histoire : dès lors la mémoire devient alors ce qui n'est pas forgé par les historiens¹⁹⁵. Marie-Claire Lavabre critique aujourd'hui cette approche qui disqualifie le phénomène social de la mémoire, avant même de l'analyser¹⁹⁶.

L'année suivante, Pierre Nora donnait dans un article une définition de la mémoire quelque peu différente, susceptible de nous surprendre aujourd'hui : il s'agit d'un capital garantissant à la classe dirigeante la conservation de son pouvoir ; le concept de classe dirigeante étant proche de celui que lui donne Pierre Bourdieu¹⁹⁷. C'est à cet instant, à la fin des années 1970, que le concept de mémoire commence à se diffuser dans les sciences sociales françaises et dans l'historiographie. Outre les

¹⁹³ Nora, *Les lieux de mémoire*.

¹⁹⁴ Pierre Nora, « Le moment de la 'mémoire collective' », in *La Nouvelle Histoire*, dir. Jacques Le Goff (Paris : Retz, 1978), réédité : Pierre Nora, *Présent, nation, mémoire* (Paris : Gallimard, 2011), 299–305. Il s'agit là d'un des premiers articles qui considère la mémoire dans le sens qu'elle a aujourd'hui.

¹⁹⁵ Lavabre, entretien avec l'auteur.

¹⁹⁶ Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

¹⁹⁷ Pierre Nora, « Quatre coins de la mémoire », *H. Histoire* 2 (juin 1979), réédité dans : Nora, *Présent, nation, mémoire*, 343–369.

travaux de Pierre Nora, l'intérêt, né à la suite des événements de 1968 pour les acteurs anonymes de l'histoire, les ouvriers ou les femmes par exemple, amena les historiens à la question de la mémoire¹⁹⁸. Parmi les auteurs qui étudièrent le changement qui était en train de se produire, on trouve Krzysztof Pomian avec un article de 1980 « La crise de l'avenir », ou bien Reinhart Koselleck avec l'ouvrage *Le futur passé (Vergangene Zukunft)* paru un an auparavant¹⁹⁹. L'on signale parfois encore, sur ce même sujet, l'ouvrage de l'historien américain Moses I. Finley *The Use and Abuse of History*²⁰⁰.

Animé de l'intuition que nous avons déjà mentionnée, Pierre Nora fut un des tout premiers à se lancer dans la problématique de la mémoire qui occupa dès lors une nouvelle place dans les recherches en histoire. L'historiographie était nettement novatrice, en particulier sous l'impulsion de ce que l'on nomme « l'école des *Annales* ». Notons que cette école n'a pas toujours rassemblé la majorité de la production historique française, comme on pourrait le penser au vu de son rayonnement. L'histoire « événementielle » et « l'histoire politique » marquaient néanmoins le pas²⁰¹. Or, le retour de ces approches et la naissance du concept « d'histoire du temps présent », que nous analysons plus loin, engagèrent les sciences historiques à mener une réflexion sur elles-mêmes. Elles se saisirent de la production historique et de ses approches épistémologiques afin, d'une part, d'étudier la postérité des événements et des personnages historiques²⁰² (leur « deuxième vie », en anglais *second life*, en allemand *Nachleben*) et d'autre part de mener une « phénoménologie »

¹⁹⁸ Lavabre, entretien avec l'auteur.

¹⁹⁹ Krzysztof Pomian, « La crise de l'avenir », *Le Débat* 7 (1980) : 5–17 ; Reinhart Koselleck, *Le futur passé* (1ère édition allemande : Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1979).

²⁰⁰ Moses I. Finley, *The Use and Abuse of History* (London : Chatto and Windus, 1975).

²⁰¹ À propos du retour de l'histoire événementielle, voir : Pierre Nora, « Le retour de l'événement », in *Faire de l'histoire. Nouveaux problèmes*, dirs. Jacques Le Goff et Pierre Nora (Paris : Gallimard, 1974). Voir le paragraphe 5.1 La définition française de l'histoire contemporaine.

²⁰² Voir par exemple Rousso, *Le Syndrome de Vichy*.

du temps qui passe (avec par exemple « les régimes d'historicité » de François Hartog) et des transformations de la relation que les sociétés entretiennent avec leur passé – en particulier cette la fascination croissante pour la mémoire.

Dès 1978, Pierre Nora compare l'enjeu que représente la mémoire à celui de la question des « mentalités » trente ans auparavant. Il qualifie certes le concept de mémoire collective de « vague et ambivalent », mais il le tient pour tellement important que son usage à bon escient lui semble susceptible de revivifier la recherche en histoire²⁰³. Il observe en outre que le fait de considérer distincts les concepts de mémoire et d'histoire est un phénomène récent. Il nous semble en effet normal que les événements éloignés soient considérés comme l'histoire qui constitue la mémoire collective d'un groupe social. Il rappelle à ce propos que l'historiographie positiviste du XIX^e siècle avait pour objectif de construire « la synthèse idéologique combattante des fondateurs de la République » et que l'histoire a donc contribué activement à former la mémoire²⁰⁴. Selon Nora, c'est cette dynamique qui s'est renversée à la fin des années 1970. Si les mémoires collectives (au pluriel) ont pris tant d'importance c'est que la société a connu des transformations politiques, sociales et économiques et que les mass médias désormais puissants « donnent à l'actualité une manière de présence et d'autorité historiques immédiates²⁰⁵ ».

Toute l'évolution du monde contemporain – son éclatement, sa mondialisation, sa précipitation, sa démocratisation – tend à fabriquer davantage de mémoires collectives, à multiplier les groupes sociaux qui s'autonomisent par la préservation ou la récupération de leur propre passé, à compenser le déracinement historique du social et l'angoisse de l'avenir par la valorisation d'un passé qui n'était pas

²⁰³ Nora, « Le moment de la 'mémoire collective' », 299.

²⁰⁴ *Ibid.*, 302.

²⁰⁵ *Ibid.*

jusqu'à-là vécu comme tel. L'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives²⁰⁶...

Pour beaucoup, cette analyse prémonitrice est toujours valable et nous la retrouvons paraphrasée dans de nombreuses études consacrées à la mémoire aujourd'hui.

Nora rappelle que les historiens ont été précédés sur le terrain de la mémoire par les psychanalystes et les philosophes, comme Sigmund Freud, Henri Bergson ou György Lukács, les écrivains, comme Marcel Proust, James Joyce, Joseph Conrad ou Italo Svevo, ou encore les sociologues, en particulier les élèves d'Émile Durkheim comme Maurice Halbwachs étudié ci-dessus.

Pour que la mémoire devienne un sujet pour l'histoire, il fallait que survienne le divorce libérateur et décisif entre l'histoire et la mémoire et que l'histoire achève ainsi sa révolution copernicienne²⁰⁷. C'est cette révolution de la mémoire que l'on désigne par « nouvelle » histoire. Elle repose selon lui sur trois piliers : la prise en compte de problématiques tout à fait contemporaines auxquelles portent intérêt tous les groupes sociaux ; le refus de la linéarité temporelle et d'une causalité mécanique au profit d'approches ethnologiques et anthropologiques ; la mise en valeur de l'histoire contemporaine au détriment de l'histoire antique et médiévale.

Pour que la mémoire collective induise en histoire contemporaine autant d'innovation que l'avaient fait les mentalités en histoire moderne, il faut, selon Pierre Nora, commencer par étudier les lieux (au sens étroit) où la société (la nation, la famille ou d'autres segments sociaux) dépose et trouve les souvenirs qui font partie de sa personnalité. Il mentionne des lieux topographiques (archives, bibliothèques), « monumentaux » (cimetières, bâtiments en général), des lieux symboliques (des

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ *Ibid.*, 303. Six ans plus tard, Nora emploiera la même expression dans l'introduction de : *Les lieux de mémoire*.

célébrations, des pèlerinages) ou des lieux fonctionnels (manuels, autobiographies)²⁰⁸. Nora souligne néanmoins que cette approche correspond à une réinterprétation du terme de « la mémoire des lieux » qui en fait de « vrais lieux de la mémoire »²⁰⁹. Nora conclut de façon quasi-prophétique : « L'analyse des mémoires collectives peut et doit devenir le fer de lance d'une histoire qui se veut contemporaine²¹⁰. »

Dans l'introduction de l'ouvrage qui allait devenir l'œuvre la plus connue consacrée à la mémoire, Nora définit la dichotomie entre histoire et mémoire presque avec lyrisme :

Mémoire, histoire : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensible à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire, comme Halbwachs l'a fait, qu'il y a autant de mémoires que de

²⁰⁸ *Ibid.*, 304.

²⁰⁹ Comparer avec le compte-rendu du deuxième volume des *Lieux de mémoire* par Henry Rousso, *Les lieux de mémoire. La nation*, Pierre Nora (dir.), *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 15, n° 1 (janvier/mars 1986) : 151 ou le titre déjà mentionné de l'ouvrage : Hlavačka [et al], *Paměť míst, událostí a osobností*.

²¹⁰ Nora, « Le moment de la 'mémoire collective' », 305.

groupes ; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet. L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses. La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif²¹¹.

Dans son compte-rendu du second volume de la série (*La Nation*), Henry Rousso qualifie le projet des « lieux de mémoire » de « jeu de l'oie » de l'identité française²¹². Il souligne les qualités de l'ouvrage, la richesse des thèmes et l'érudition de chaque auteur, mais il observe aussi une certaine incertitude dans sa structure et se demande par exemple pourquoi le Musée historique de Versailles est classé au chapitre « Gloire »²¹³. Plus grave semble à Rousso le fait qu'à la fin des deux volumes des *Lieux de mémoire*, il semble toujours impossible de trouver à la mémoire une définition opératoire. La mémoire est le plus souvent utilisée en association avec un autre terme (mémoire-histoire ou nation-mémoire). Rousso rappelle que depuis ses premiers travaux sur la mémoire de 1978²¹⁴ ou dans son introduction au premier volume des *Lieux de mémoire (La République)*, Pierre Nora s'était appliqué à distinguer histoire et mémoire. Ainsi le tout premier acte, selon Rousso avait été de poser la question paradoxale : est-il possible d'écrire une histoire de la mémoire ?

Rousso se demande de même comment s'est fait le choix des lieux concrets étudiés : « En définitive, c'est quoi un lieu de mémoire²¹⁵ ? » Selon lui, l'objectif de l'ensemble du projet devrait être de déterminer « comment repérer dans le temps

²¹¹ Nora, « Entre mémoire et histoire », XIX.

²¹² Rousso, « *Les lieux de mémoire. La nation*, Pierre Nora (dir.) », 151.

²¹³ *Ibid.* 152.

²¹⁴ Pierre Nora, « Le moment de la 'mémoire collective' », in *La Nouvelle Histoire*, dir. Jacques Le Goff (Paris : Retz, 1978).

²¹⁵ Rousso, compte-rendu du livre *Les lieux de mémoire*, 152.

l'évolution des pratiques individuelles, sociales et collectives qui ont pour fonction ou pour conséquence, explicitement ou pas, d'entretenir, de représenter, de reconstruire ou de transmettre le passé²¹⁶. » Sur ce point en revanche, le livre semble à Rousso, rempli de contrastes et de questions. Tout le livre se concentre implicitement sur le « noyau dur » de l'historiographie et sur le rôle social de l'historien. Avec les contributions de Pierre Nora ou de Krzysztof Pomian, et de nombreuses autres, Rousso estime que c'est à la « mémoire savante » que l'ouvrage est principalement consacré. En général, cette attention dévolue aux « émetteurs de mémoires » que sont les érudits ou l'État, se fait aux dépens des récepteurs tels la « conscience publique »²¹⁷.

Certaines contributions vont néanmoins à contresens du projet en traitant plus de la « mémoire du lieu que du lieu de mémoire ». Rousso mentionne comme exemple caractéristique de l'ensemble le chapitre consacré à la mémoire en Alsace. S'il traite en profondeur de la mémoire spécifique de la région, il laisse de côté le drame national du procès de Bordeaux où cette mémoire alsacienne entra en conflit avec celle du Limousin²¹⁸. Or, un cas comme celui-ci est fondamental pour écrire une « histoire de la mémoire ». Henry Rousso critique ainsi le fait que les traumatismes mémoriaux vécus durant la Seconde Guerre mondiale ou les conflits plus récents aient été laissés de côté²¹⁹.

En conclusion, Henry Rousso estime que les *Lieux de mémoire* sont une des nombreuses tentatives pour écrire une « histoire totale de la France » – non pas de la nation, ni de la république mais de l'objet France dans sa dimension réelle et

²¹⁶ *Ibid.*, 152.

²¹⁷ *Ibid.*, 154.

²¹⁸ En 1953, le procès de Bordeaux vit comparaître des soldats alsaciens qui avaient été mobilisés dans l'armée allemande et qui avaient à ce titre participé au massacre du village d'Oradour-sur-Glane où moururent 642 personnes en 1944.

²¹⁹ Rousso, compte-rendu du livre *Les lieux de mémoire*, 153.

symbolique, historique et imaginaire. Il s'agit dans ce cas précis, selon Henry Rousso, de la réactivation de la mémoire des historiens eux-mêmes. Rousso voit donc dans les *Lieux de mémoire* comme une rencontre ou une synthèse entre les historiens républicains positivistes aux idéaux nationaux et les disciples de Marc Bloch aux intérêts scientifiques particuliers²²⁰.

À la parution des *Lieux de mémoire*, convaincu que le concept ne pouvait être exporté, Pierre Nora affirmait qu'il s'agissait là d'un produit national spécifique. Selon François Dosse au contraire, ces images déformées, nostalgiques et mélancoliques de la France s'exportaient bien, leur exotisme les rendait attrayantes²²¹. Henry Rousso considère aujourd'hui Pierre Nora comme l'un des derniers représentants de l'historiographie « nationale » et les *Lieux de mémoire* comme le dernier ouvrage employant une certaine approche de l'histoire de France²²².

Le modèle d'analyse des conflits entre histoire et mémoire que proposait Pierre Nora s'exporta bien, et ce sur pratiquement tous les continents, depuis l'Argentine et le Mexique, en passant par le Canada et l'Europe centrale, et jusqu'en Asie²²³. Le cas le plus célèbre de diffusion de la conception des *Lieux de mémoire* est sans doute celui de l'Allemagne avec ses *Deutsche Erinnerungsorte*²²⁴. Cette analyse des lieux de mémoires allemands ne fut possible qu'après la réunification. Il était politiquement incorrect de travailler sur la mémoire allemande avant 1991 et les courts travaux qui utilisèrent, avant cette date, l'idée de Pierre Nora furent rejetés²²⁵. Le thème de la mémoire, tel qu'il surgit en Allemagne dans les années 1970 (en même temps qu'en France), concernait étroitement la question du « souvenir », ou

²²⁰ *Ibid.*, 154

²²¹ Dosse, entretien avec l'auteur.

²²² Rousso, entretien avec l'auteur.

²²³ François Dosse, *Pierre Nora. Homo historicus* (Paris : Perrin, 2011), 349–360.

²²⁴ Etienne François et Hagen Schulze (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte* (Munich : C. H. Beck, 2001).

²²⁵ Lavabre, entretien avec l'auteur.

plutôt du silence qui régnait dans les familles et sur lequel se penchèrent les sociologues ou les spécialistes de psychologie sociale. Il n'était pas question, comme en France, de la dichotomie histoire / mémoire liée à la question de l'identité nationale. En Espagne de même, la question clé était celle du souvenir, appliquée ici à l'héritage de la guerre civile²²⁶.

Victimes de leur popularité, les *lieux de mémoire* suivirent ainsi une trajectoire paradoxale : nés d'un certain « sentiment de perte », ils aboutirent à une critique de la mémoire et enfin à la nostalgie d'une identité nationale²²⁷. Pierre Nora lui-même précisa progressivement sa définition des lieux de mémoire (pour pallier le flou originel) et il affirme aujourd'hui qu'il s'agit d'une position épistémologique dans le cadre de l'histoire et qu'elle n'a pratiquement rien à voir avec le souvenir ou les témoins²²⁸. Ainsi, dans son introduction au troisième volume des *Lieux de mémoire* « Comment écrire l'histoire de France ? »²²⁹, il place au centre de son attention les usages politiques du passé pour les condamner. Pour Marie-Claire Lavabre, les lieux de mémoire sont une généalogie de ces usages.

Les *lieux de mémoire* sont encore critiqués parce qu'ils ne rendent absolument pas compte de thèmes fondamentaux comme le communisme (qui était avec le gaullisme une des orientations politiques et idéologiques majeure dans l'après-guerre) ou le colonialisme, qui a pourtant profondément marqué l'histoire de la France contemporaine. Or, cette mémoire refoulée allait ressurgir au moment de l'adoption des « lois mémorielles ».

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

²²⁸ C'est ce qui permit à Pierre Nora de critiquer l'édition italienne des *Lieux de mémoire* : Mario Isnenghi (dir.), *Luoghi della memoria* (Rome : Laterza, 2010), Lavabre, entretien avec l'auteur.

²²⁹ Pierre Nora, « Comment écrire l'histoire de France ? », in *Les lieux de mémoire. Les France*, dir. Pierre Nora (Paris : Gallimard, 1992).

2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli de Paul Ricœur*

Paul Ricœur (1913–2005) est l'un des plus éminents philosophes français du XX^e siècle qui s'est particulièrement consacré à la phénoménologie, l'herméneutique et l'éthique²³⁰. Il est un des rares philosophes à avoir dialogué durant toute sa carrière avec les sciences humaines et sociales, entre autres avec la psychanalyse, la linguistique mais aussi les théories sociales et politiques. Il s'est aussi intéressé aussi à l'existentialisme chrétien et, en tant que protestant convaincu, à la théologie et à l'interprétation de la Bible. Son œuvre philosophique est principalement consacrée à l'analyse du sujet, de ses actes et de sa relation au temps.

Il réfléchit tout au long de sa carrière au sens du passé et à la relation que la société entretient avec lui. Ses premiers travaux sur ce sujet datent de 1955²³¹. Beaucoup de ses réflexions sont rassemblées dans les trois volumes de *Temps et récit*²³², où il analyse tout particulièrement le lien entre histoire et fiction. Dans *Soi-même comme un autre*, il traite de même de plusieurs questions concernant la mémoire²³³. Mais la somme dans laquelle il a synthétisé ses réflexions sur l'histoire, la mémoire et l'oubli est l'œuvre qui porte justement ce titre²³⁴.

Entre autres choses, c'est le caractère encyclopédique et synthétique de cet ouvrage qui en fait toute la valeur. Le livre couronne les travaux du philosophe, alors âgé de 87 ans. Ricœur y livre et y affine des réflexions qu'il mûrit depuis les années 1940²³⁵. Il utilise de nombreux auteurs : Platon, Aristote, saint Augustin, Henri Bergson, Michel Foucault et Jacques Derrida, qui avait été son assistant dans les années 1960, et de même des sociologues comme Maurice Halbwachs ou Norbert

²³⁰ Cette partie de notre travail est issue de : Emler, « Histoire a paměť v knize Paula Ricœur *La mémoire, l'histoire, l'oubli* »

²³¹ Paul Ricœur, *Histoire et vérité* (Paris : Seuil, 1955).

²³² Paul Ricœur, *Temps et récit I–III* (Paris : Seuil 1983).

²³³ Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre* (Paris : Seuil, 1990).

²³⁴ Paul Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* (Paris : Seuil, 2000).

²³⁵ Son premier livre avait été *Karl Jaspers et la philosophie de l'existence* (Paris : Seuil, 1947).

Elias. Son ouvrage dialogue encore avec les historiens Michel de Certeau, Reinhart Koselleck, Saul Friedlander, Hayden White ou Pierre Nora. La conception de la mémoire de Ricœur est néanmoins très différente de celle de Nora parce qu'elle insiste sur la dimension du « souvenir » ; empruntant ensuite son vocabulaire à la psychanalyse, Ricœur affirme qu'une société peut être malade de son passé.

Dans la meilleure tradition française, le livre de Ricœur est organisé en trois parties, chacune divisée en trois chapitres. Le premier chapitre traite de la phénoménologie de la mémoire, le second d'épistémologie de l'histoire, puis Ricœur mène une réflexion sur l'ontologie de la condition historique. C'est dans la troisième partie que l'oubli est présenté comme partie constituante de la mémoire. Le livre possède encore un « épilogue » important où l'auteur livre ses réflexions sur la question de la faute et du pardon. Le thème fédérateur du livre est l'écriture de l'histoire, l'historiographie.

Les mots par lesquels Ricœur ouvre son ouvrage témoignent qu'il ne prend pas la parole en « intellectuel désintéressé » tel que décrit Karl Mannheim, mais en tant que citoyen engagé réfléchissant aux événements qui animent la société : « Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire – et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoué²³⁶. »

Les questions centrales que Ricœur se pose dans son ouvrage sont les suivantes : qu'est-ce qui, dans le contemporain, est une représentation des choses passées ? Cette représentation est-elle vraie, fidèle au passé ? D'après Ricœur, la mémoire doit avoir pour ambition d'être fidèle au passé et l'histoire d'être vraie.

²³⁶ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, I.

Certaines parties du passé ne nous sont plus accessibles. Mais les traces du passé demeurent. C'est grâce à elles que nous tentons de représenter le passé dans le présent. Nous le faisons tout d'abord au moyen de la mémoire puis par l'écriture de l'histoire. La mémoire est néanmoins erronée et les œuvres d'histoire sont pour le moins partielles, car elles ne peuvent tout simplement pas représenter le passé tel qu'il était ; elles ont donc tendance à désinformer²³⁷.

2.3.1 La mémoire

La mémoire est l'un des moyens dont nous disposons pour élaborer une représentation du passé. Selon Ricœur, le présent des choses passées est en quelque sorte une énigme. Le *logos* grec (λόγος) nous permet de répondre à la question de savoir ce que contient la mémoire. Dans le dialogue du *Théétète*, Platon introduit le terme *eikon* (εἰκὼν – image), qui a la capacité paradoxale de rendre présent ce qui ne l'est pas²³⁸. Ricœur affirme que c'est grâce à l'image que la mémoire rend le passé présent. Comme l'écrit Aristote, disciple de Platon, dans les *Parva naturalia*, cette image porte en elle une référence au temps, ce qui différencie la mémoire de l'imagination²³⁹. L'image du passé est une simple représentation de la réalité passée, écrit Aristote. Le souvenir n'est qu'une *mimésis* de la réalité (μίμησις – imitation)²⁴⁰. L'écart entre la réalité passée et son image varie en fonction de la fidélité de la mémoire.

Cette énigme et les contradictions qui l'accompagnent n'interdisent pas ce « petit miracle » qu'est la reconnaissance, écrit Ricœur. Rien ne nous prouve qu'il s'agisse vraiment du souvenir d'une expérience vécue, mais à l'instant où nous nous

²³⁷ Bernard Dauenhauer, notice « Paul Ricœur » dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/entries/ricoeur/> (consulté le 12. 10. 2010).

²³⁸ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 12.

²³⁹ *Ibid.*, 18.

²⁴⁰ *Ibid.*, 15.

souvenons, nous ne disposons de rien de mieux que de cette « image-souvenir » pour nous assurer que quelque chose a eu lieu²⁴¹.

À l'intérieur du champ de la mémoire, Ricœur distingue encore les termes grecs de *mnémé* (μνήμη – le souvenir qui surgit soudain) et *anamnésis* (ἀνάμνησις – le résultat de l'acte conscient de se souvenir)²⁴². C'est ce second type de souvenir qui peut selon lui faire l'objet de mésusages à des fins politiques. La vulnérabilité de la mémoire provient de cette absence dans le présent de l'événement passé et de sa présence sous forme de représentation.

Néanmoins, seules les traces des impressions et des expériences vécues rendent possible cette représentation du passé. Le souvenir est possible si l'image créée par la mémoire correspond à l'empreinte laissée par ce qui a été véritablement vécu (ce que Platon nomme *tupos* – τύπος). Ricœur identifie trois sortes de traces mémorielles : cérébrales, psychiques et documentaires.

Il étudie les traces cérébrales dans la troisième partie de son livre consacrée au phénomène de l'oubli, car elles influencent la pensée (et le souvenir) de façon négative, seulement lorsqu'elles sont altérées ou qu'elles disparaissent. Elles sont ce qu'il nomme « les signes présents des causes absentes²⁴³ ».

Les traces psychiques sont de longue durée voire permanentes. Ces traces passives de nos impressions demeurent latentes jusqu'à ce que se produise le « petit miracle » de la reconnaissance. Toutefois, se souvenir n'est possible que grâce à ces traces psychiques.

Il existe en outre des traces « documentaires », qu'il s'agisse de documents, de témoignages, d'images ou d'objets de la vie quotidienne. Seules ces traces font l'objet de recherches en histoire ; elles donnent accès à une connaissance historique et à une

²⁴¹ *Ibid.*, 53.

²⁴² *Ibid.*, 22.

²⁴³ *Ibid.*, 552.

représentation du passé. Ces objets, l'homme d'aujourd'hui ne peut les connaître qu'en eux-mêmes, qu'ils soient issus d'individus ou de groupes. Dans le domaine de l'histoire, rien ne ressemble au souvenir du domaine de la mémoire²⁴⁴.

Ricœur entame son livre *La mémoire, l'histoire, l'oubli* par une phénoménologie de la mémoire, parce que sans mémoire, il ne pourrait y avoir d'histoire. Ricœur appelle la mémoire la « matrice » qui précède l'écriture de l'histoire, mais aussi le milieu qui reçoit et transmet les résultats de la recherche historique²⁴⁵.

La mémoire individuelle rassemble les choses qu'un individu donné a faites ou qu'il a vécues. De même, il existe d'après Ricœur une mémoire que les individus partagent avec les autres membres de leur groupe social. C'est par cette « mémoire collective » que le groupe a accès aux événements passés. D'un certain point de vue, la mémoire collective est antérieure à celle de l'individu. Nous naissons en effet au sein d'un certain groupe (une famille, une nation) dont le discours contient sa propre histoire. Notre mémoire individuelle se construit par la suite sur la base de cette mémoire collective²⁴⁶.

La mémoire collective suppose, selon Ricœur, que quelqu'un ait été témoin de quelque chose puis qu'il s'en souvienne avec précision. Cette personne se souvient ainsi : « J'y étais ; croyez-moi ou non, ajoute-t-il ; et si vous ne me croyez pas, demandez à quelqu'un d'autre²⁴⁷. » Le témoignage devient une institution. S'ouvre alors la possibilité d'une confrontation entre différents témoignages, puis d'une confrontation avec les historiens. Le témoignage est la suite de la mémoire – il est sa

²⁴⁴ Paul Ricœur, « La Mémoire, l'histoire, l'oubli » *Esprit* 323, n° 2 (mars/avril 2006) : 22.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ Dauenhauer, notice « Paul Ricœur ». Cf. Halbwachs « mémoire collective » au paragraphe 2.1 La mémoire collective selon Maurice Halbwachs.

²⁴⁷ Paul Ricœur, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé », *Le Monde*, 15 juin 2000.

phase narrative²⁴⁸. C'est ce témoignage, porté par quelqu'un et accepté par les autres, qui constitue la mémoire collective du groupe, son *common knowledge*. Elle rend compte du lien social entre les différents membres du groupe qui renforce leur confiance mutuelle.

Ricœur opère une analogie, qu'il emprunte à Freud, entre mémoire individuelle et mémoire collective²⁴⁹. Ainsi la société peut-elle être « malade » de son passé. La mémoire peut être réprimée, repoussée par un sentiment de culpabilité, elle peut être au contraire mise en valeur ou manipulée. La société doit donc accomplir un « travail de mémoire » libérateur afin d'atteindre une « juste mémoire », un point d'équilibre entre obsession du passé et oubli. Le terme de « travail de mémoire » est aussi inspiré de Freud et du terme *Erinnerungsarbeit* que Ricœur précise et complète néanmoins grâce à la dimension du deuil (« travail de deuil »)²⁵⁰.

Ricœur préfère le concept de « travail de mémoire » à celui de « devoir de mémoire » qui induit l'obligation morale de conserver le souvenir des souffrances des différents groupes de population, en particulier lorsque l'État est responsable de ces souffrances. Or, l'idée du devoir de mémoire s'est particulièrement diffusée en France dans les années 1990²⁵¹.

Exiger que l'on conserve la mémoire est tout à fait légitime mais l'on doit, selon Ricœur, s'y soumettre de façon critique. Le « devoir de mémoire » seul peut éloigner l'histoire de sa mission d'interprétation du passé²⁵². La mémoire des groupes particuliers pourrait se refermer sur leur souffrance unique et devenir sourde et

²⁴⁸ Ricœur, « La Mémoire, l'histoire, l'oubli », 23.

²⁴⁹ L'utilisation de cette analogie entre mémoire individuelle et mémoire collective est critiquée par certains auteurs, par exemple : Jeffrey Andrew Barash, « Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur », *Revue de métaphysique et de morale* 2 (avril 2006) : 185–195.

²⁵⁰ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 85–88.

²⁵¹ Lalieu, « L'invention du 'devoir de mémoire' », 83. Voir aussi le chapitre 4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy.

²⁵² Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 106.

aveugle au malheur des autres²⁵³. Ricœur renvoie ici implicitement à la mémoire des juifs et d'Auschwitz. Pour cette raison, à sa parution, le livre de Ricœur fut sévèrement qualifié de « croisade » contre la présence excessive de la mémoire dans le présent, en particulier de la mémoire de la Shoah²⁵⁴. Comme le rappelle cependant François Dosse, Ricœur mettait en garde aussi bien contre le trop de mémoire que l'excès d'oubli, ce que certains commentateurs semblent avoir oublié²⁵⁵.

Ricœur critique le « devoir de mémoire » aussi bien d'un point de vue grammatical (le devoir est dirigé vers le futur tandis que la mémoire se réfère au passé) que d'un point de vue logique (il y a opposition entre l'impératif du devoir et le caractère spontané de la mémoire)²⁵⁶. D'après Ricœur, ce devoir exprime une dette constante envers nos prédécesseurs, en tout premier lieu desquels les victimes. « Le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi²⁵⁷. »

2.3.2 L'histoire

Selon Ricœur, l'écriture est ce qui sépare la mémoire de l'histoire. En introduction à son épistémologie de l'histoire, c'est-à-dire à la seconde partie de l'ouvrage *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ricœur rappelle le mythe de l'invention de l'écriture tel que Platon le raconte dans le *Phèdre*²⁵⁸. Dans ce mythe, l'expérience de l'humanité est pour la première fois inscrite sur un support, hors du corps humain, au moyen de l'écriture. Néanmoins, l'écriture se révèle être un *pharmakon* (φάρμακον), un remède

²⁵³ Ricœur, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé ».

²⁵⁴ Voir par exemple Reiner Rochlitz, « La mémoire privatisée », *Le Monde*, 25 juin 2000, ou *id.*, « Mémoire et pardon », *Critique* 646 (mars 2001) : 163–186, ou encore Annette Wieviorka, « Les enjeux de travail contre l'oubli », *Le Monde*, 15 septembre 2000. A la différence du mot holocauste, le terme de Shoah, issu de l'hébreu, rend compte du génocide perpétré par les nazis sur les seuls juifs.

²⁵⁵ François Dosse, « Paul Ricœur : entre mémoire, histoire et l'oubli », *Cahiers Français* 303 (juillet/août 2001) : 17.

²⁵⁶ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 106.

²⁵⁷ *Ibid.*, 108.

²⁵⁸ *Ibid.*, 172.

ambivalent : à la fois remède et poison. Elle est remède car auxiliaire de la mémoire dans son combat contre l'oubli ; elle est poison qui affaiblit la mémoire de ceux qui apprennent à écrire et cessent d'utiliser leur mémoire.

Selon Ricœur, c'est l'invention de l'écriture qui sépara l'histoire de la mémoire. L'histoire est dès lors la reconstruction écrite du passé à partir des traces disponibles. L'histoire fonctionne presque uniquement au moyen de l'écriture parce que les traces qu'elle utilise sont le plus souvent écrites elles aussi²⁵⁹. « L'histoire est de bout en bout écriture²⁶⁰. » L'écriture ne s'adresse à personne en particulier, elle est accessible à tous mais reste « boîte aux lettres morte » tandis que la mémoire est toujours vivante.

Comme Michel de Certeau, Ricœur appelle l'écriture de l'histoire « l'opération historiographique ». Cette opération aboutit selon lui, soit à affirmer son accord avec les opinions contenues dans la mémoire collective, soit à une correction de ces opinions, soit à leur infirmation (l'opération historiographique n'ayant par ailleurs rien à voir avec la mémoire individuelle)²⁶¹. Elle se fait en trois phases interprétatives, aussi différentes qu'inséparables et sans ordre établi de succession²⁶².

La première phase de l'opération historiographique est celle de la documentation et de l'archivage ; les témoignages des témoins oculaires ou les objets, traces du passé, sont rassemblés en archives qui contiennent les traces du passé sous formes de documents ou d'objets. Les archives sont de fait elles-mêmes des interprétations construites. Les traces principales sont les documents qui enregistrent un témoignage et des informations sur le contexte d'apparition de ce dernier. Lors de cette phase, l'histoire se distingue de la mémoire puisqu'elle objective le témoignage

²⁵⁹ Dans le *Phèdre*, Platon ajoute les images à l'écriture.

²⁶⁰ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 171.

²⁶¹ Dauenhauer, notice « Paul Ricœur ».

²⁶² Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 170.

en le transformant en document. Elle vérifie en effet son authenticité par une méthode critique ; elle essaie de faire la part de la vérité et du mensonge et de dévoiler les différentes formes de falsification²⁶³. Ricœur souligne que l'archivage lui-même n'est pas une démarche neutre et passive mais un acte réfléchi qui donne lieu à un choix. Dès cette phase, l'historien ou l'archiviste se pose la question : que s'est-il vraiment passé ? : « Les termes vrai / faux peuvent être pris légitimement à ce niveau au sens poppérien du réfutable et du véritable. Il est vrai ou il est faux que les chambres à gaz ont été utilisées à Auschwitz pour tuer tant de Juifs, de Polonais, de Tsiganes. La réfutation du négationnisme se joue à ce niveau²⁶⁴. » Selon Ricœur, le caractère poppérien de la vérité est beaucoup moins facile à prouver au cours des phases de l'explication et de la représentation.

Les questions et les hypothèses – sans lesquelles les archives resteraient muettes – mettent les historiens à la recherche « des faits aptes à rendre compte des cas singuliers, le plus souvent il s'agit de dates, de lieux, de noms, de verbes qui désignent une action ou un état²⁶⁵. » Mais ce ne sont pas des faits au sens positiviste du terme. Ils ne répondent pas directement à la question « que s'est-il vraiment passé », et ne correspondent pas non plus à ce dont peut se souvenir un témoin oculaire. Les faits ne sont issus que des questions des historiens ; ils sont donc une interprétation des archives et un produit historique construit.

Ricœur identifie le second temps de l'opération historiographique comme celui où l'on cherche à atteindre une explication, une compréhension. Ricœur refuse la dichotomie qu'opère Wilhelm Dilthey entre l'explication causale (*erklären*) des faits, au moyen de causes extérieures, et leur compréhension interprétative (*verstehen*)

²⁶³ François Dosse, « L'histoire à l'épreuve de la guerre des mémoires », *Cités. Philosophie, Politique, Histoire* 33 (2008) : 38.

²⁶⁴ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 227.

²⁶⁵ Dauenhauer, notice « Paul Ricœur ».

par des raisons ou des objectifs internes ; il emploie les deux termes simultanément²⁶⁶. Ricœur confère au concept d'interprétation un sens plus large que ne le faisait Dilthey qui le définissait comme une forme de compréhension singulière, particulièrement liée au texte. Pour Ricœur, il s'agit d'une approche qui est commune aux trois phases de l'opération historiographique²⁶⁷.

Dans cette seconde phase, l'historien se pose la question du « pourquoi ? » et en cela l'histoire s'éloigne encore de la mémoire. Il n'existe en revanche, selon Ricœur, aucune règle précise quant à la façon dont les historiens doivent formuler leur réponse sur le mode du « parce que... ». Parfois, l'explication causale se rapproche des formulations des sciences naturelles, mais Ricœur lui préfère une approche en termes de compréhension²⁶⁸.

La phase d'explication et de compréhension est encadrée par l'écriture. L'écriture intervient en amont, lors de la phase de documentation, dont l'historien tire ensuite son énergie pour écrire, durant la phase de la représentation²⁶⁹. L'historien classe les documents rassemblés durant la première phase et tente de les interpréter. Ricœur s'inspire ici des nouvelles orientations de la pensée sur l'histoire qui cherchent à multiplier les points de vue. Il cite par exemple Michel Foucault, Michel de Certeau, Norbert Elias ou les représentants de l'école italienne de la micro-histoire. La reconstruction littéraire du passé constitue selon Ricœur la troisième phase de l'opération historiographique. Il s'agit d'un acte rhétorique et donc interprétatif. Toute l'opération historiographique est ainsi un cercle interprétatif puisque les textes des

²⁶⁶ Ricœur, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé ».

²⁶⁷ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 235.

²⁶⁸ Ricœur, « La Mémoire, l'histoire, l'oubli », 24.

²⁶⁹ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 171.

historiens sont archivés à leur tour et servent de matériau pour un nouveau travail d'explication et d'interprétation et font l'objet d'une nouvelle représentation²⁷⁰.

Lors de la phase d'écriture de l'histoire, Ricœur distingue encore entre la cohérence narrative du discours et son articulation causale ou téléologique établie durant la phase d'explication / compréhension. Il est en outre nécessaire durant cette phase de l'écriture de distinguer l'histoire de la fiction. Les modes de représentation choisis doivent s'inscrire en continuité avec la phase d'explication / compréhension, en continuité aussi avec celle du témoignage et de l'archive dont nous attendons surtout qu'elle dise la vérité.

Du fait du caractère interprétatif de l'opération historiographique, la connaissance historique est semblable au diagnostic médical, elle tient de la probabilité ; elle est relative au vraisemblable et non à une certitude. Bien que l'interprétation soit présente à tous les niveaux de l'opération historique, « l'idée de l'objectivité historique mérite d'être défendue contre les formes de relativisme qui priveraient l'historiographie de son ambition première : celle d'offrir une représentation fiable du passé²⁷¹. » Cette fiabilité doit être défendue face au caractère rhétorique de la connaissance historique mais aussi face aux revendications de la mémoire des différentes communautés (*alleged claim*). Sans cette ambition de vérité (*truth claim*), l'histoire ne serait plus capable de jouer son rôle dans sa confrontation avec la mémoire²⁷².

Ricœur a en permanence rejeté l'idée d'une connaissance historique définitive et absolue. Il s'est aussi opposé à l'idée de Marx et de Hegel selon laquelle il

²⁷⁰ Dauenhauer, notice « Paul Ricœur ».

²⁷¹ Ricœur, « La Mémoire, l'histoire, l'oubli », 25.

²⁷² *Ibid.*

existerait une histoire universelle dans laquelle toutes les histoires locales seraient représentées de façon juste et compréhensible²⁷³.

Ricœur écrit qu'une des tâches du travail historique, dont l'objectif devrait être la reconstruction vraie du passé, consiste à confronter les témoignages – le plus souvent sous forme écrite. Surgissent alors différentes questions : pourquoi ce témoignage a-t-il été conservé ? Par qui ? Au profit de qui²⁷⁴ ? Ce n'est donc pas la réalité que l'on trouve dans l'histoire mais une construction élaborée par un historien ancré lui-même dans une époque et un lieu donné. François Dosse rappelle à ce titre que Ricœur, dès les années 1950, avait observé la tension qui existe au sein du discours historique entre le présent et le passé²⁷⁵.

2.3.3 L'oubli

Dans son ouvrage *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ricœur adjoint donc à la mémoire et à l'histoire, la notion d'oubli, qu'il dit lui-même avoir oubliée jusque-là. Or c'est l'oubli qui handicape l'histoire comme la mémoire dans leur effort pour atteindre la vérité et la fidélité²⁷⁶. Ricœur distingue néanmoins deux types d'oubli. Il s'agit tout d'abord de la disparition irrémédiable que constitue la détérioration des sources de « traces » originelles des événements passés – disparition des cerveaux, des archives, des bibliothèques. Avec elles, c'est la base de toute représentation future qui est sapée et le « travail de mémoire » ou de connaissance historique ne peut s'effectuer.

Il existe ensuite, selon Ricœur, un « oubli de réserve » qui ne correspond pas à l'effacement complet des souvenirs (c'est-à-dire des traces psychiques) mais à leur rejet hors de la conscience, ce qui nécessite par la suite le processus de la

²⁷³ Dauenhauer, notice « Paul Ricœur ».

²⁷⁴ Ricœur, « La Mémoire, l'histoire, l'oubli », 23.

²⁷⁵ Dosse, « L'effet Ricœur dans les sciences humaines », *Esprit* 323, n° 3–4 (mars/avril 2006) : 62.

²⁷⁶ Dosse, « Paul Ricœur : entre mémoire, histoire et l'oubli », 16.

réminiscence²⁷⁷. C'est justement sur cet « oubli de réserve », entre autres, que doit s'appliquer le « travail de mémoire ».

Ricœur considère l'oubli comme une partie constitutive de la mémoire et de l'histoire. La mémoire, comme l'histoire, opère en effet selon lui un certain choix au sein du passé. Elle est une production intellectuelle construite et non pas un phénomène indépendant de la pensée. Toute mémoire est sélective. Le pardon est ensuite selon Ricœur conjoint à l'oubli. Il est à l'oubli une forme d'oubli heureux ou de mémoire apaisée²⁷⁸.

À la toute fin de son ouvrage, Ricœur parvient à montrer l'indécidabilité des relations entre histoire et mémoire : « la compétition entre la mémoire et l'histoire, entre la fidélité de l'une et la vérité de l'autre, ne peut être tranchée au plan épistémologique²⁷⁹. » Dans un autre texte, Ricœur ajoute : « Seul est habilité à trancher le lecteur et dans le lecteur le citoyen²⁸⁰. » C'est pour pouvoir mettre en œuvre cette décision que le citoyen doit recevoir une éducation.

L'histoire impersonnelle, qui aborde le passé avec recul et tente d'avoir un regard objectif, ôte à la mémoire des groupes particuliers son exceptionnalité et ouvre la voie au dialogue. C'est justement l'histoire qui est apte à corriger la mémoire de tel groupe lorsque celle-ci se referme sur sa souffrance particulière au point d'être « aveugle et sourde » à la souffrance des autres communautés. Elle peut transformer une mémoire malheureuse en mémoire heureuse, apaisée, juste²⁸¹.

Entre les historiens et les « avocats » de la mémoire, la nature différente du lien au passé qu'entretiennent histoire et mémoire peut mener à l'incompréhension. L'horizon de l'histoire englobe plus d'événements que ne le fait la mémoire. Il permet

²⁷⁷ Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 374.

²⁷⁸ *Ibid.*, 375.

²⁷⁹ *Ibid.*, 648.

²⁸⁰ Ricœur, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé ».

²⁸¹ Dosse, « Paul Ricœur : entre mémoire, histoire et l'oubli », 17

en outre des comparaisons qui relativisent le caractère unique et incomparable des mémoires douloureuses. Certains événements peuvent susciter l'impression qu'il faudrait juger et condamner. Ricœur explique néanmoins que l'historien, à la différence du juge et du citoyen, ne peut que comprendre, expliquer, discuter ou s'engager dans la controverse. Les historiens ne peuvent en revanche oublier que ce sont les citoyens qui « font » l'histoire dont eux-mêmes ne font que parler. Ils n'en restent pas moins citoyens responsables de ce qu'ils disent, en particulier lorsque leur travail touche les mémoires douloureuses. La mémoire en effet n'a pas toujours été uniquement « éduquée » par l'histoire, elle a pu en être blessée²⁸².

Ricœur rappelle en effet à notre attention que, même dans le cadre de l'histoire, « nous n'avons pas mieux que le témoignage, en dernière analyse, pour nous assurer que quelque chose s'est passé (...) le principal, sinon parfois le seul recours, en dehors d'autre type de documents, reste la confrontation entre témoignages²⁸³. » Le caractère irremplaçable (en allemand *Nichthintergebarkeit*) du témoignage subjectif est résumé par Ricœur en une affirmation fondamentale : « Pour le dire brutalement, nous n'avons pas mieux que la mémoire pour signifier que quelque chose a eu lieu, est arrivé, s'est passé *avant* que nous déclarions nous en souvenir²⁸⁴. »

On ne peut selon Ricœur refuser à l'histoire le privilège d'être apte, non seulement à élargir la mémoire collective hors du cadre de souvenir réel, mais aussi à corriger, critiquer, voire à refuser la mémoire d'une communauté particulière qui se serait fermée sur sa propre souffrance au point d'être insensible à celle des autres. C'est par la critique historique que la mémoire peut connaître le sens de la justice.

²⁸² Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, 26.

²⁸³ *Ibid.*, 182.

²⁸⁴ *Ibid.*, 26. C'est Paul Paul Ricœur qui souligne.

Comment une mémoire qui ne serait pas juste pourrait-elle être heureuse, demande Ricœur²⁸⁵ ?

La conception de la mémoire que Ricœur livre dans son ouvrage n'a pas été véritablement « mise en pratique » ou très peu souvent. En revanche l'accent que met l'auteur sur le discours, le temps et le récit a eu une influence fondamentale sur toute une génération d'historiens²⁸⁶.

2.4 Conclusion

Les sciences sociales françaises ont donné naissance à trois conceptions de la mémoire (Halbwachs, Nora, Ricœur) qui ont acquis un rayonnement international. L'origine de ce phénomène réside sans doute dans la particularité de la tradition de la recherche française qui s'écarte des traditions anglo-saxonnes. Au Royaume-Uni et aux États-Unis c'est plutôt l'approche de l'*oral history* qui se confronte des faits semblables à ceux qui sont traités en France par le biais de la problématique de la mémoire²⁸⁷.

Ces trois théories montrent que la définition du concept de mémoire fait consensus depuis l'approche sociologique qui insiste sur la fonction de socialisation de la mémoire « collective » (Halbwachs), la position épistémologique de l'historiographie qui se livre à une réflexion sur elle-même (Nora), jusqu'à l'approche psychanalytique intégrant les questions des témoins, du souvenir et du traumatisme

²⁸⁵ *Ibid.*, 650.

²⁸⁶ Il faut noter l'incompréhension mutuelle dont ont fait preuve Paul Ricoeur et Pierre Nora : Dosse, entretien avec l'auteur. Sur la réception du livre de Ricoeur : Christian Delacroix « *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* et les historiens français : une réception en trompe l'œil ? », in *Paul Ricoeur : penser la mémoire*, dir. François Dosse et Catherine Goldenstein (Paris : Seuil, 2013).

²⁸⁷ Voir en détail le paragraphe 5.2 La structure institutionnelle de la recherche en histoire contemporaine. L'intérêt pour la mémoire est certes très vif aux États-Unis où l'on parle de *memory studies* avec par exemple le sociologue Jeffrey K. Olick qui travaille néanmoins dans la lignée de l'œuvre de Maurice Halbwachs.

(Ricœur). Notre chapitre a donc permis entre autres de développer la définition clé de la mémoire donnée en introduction de notre travail.

L'approche d'Halbwachs est aujourd'hui opératoire pour la sociologie politique qui étudie le mécanisme et les stratégies des usages politiques du passé et des politiques de la mémoire. Le concept des lieux de mémoire est toujours employé par les historiens principalement ; il a permis de réhabiliter l'historiographie comme « histoire de l'histoire » et de réintroduire la dimension politique de l'historiographie²⁸⁸.

Dès avant Ricœur, les travaux de Rousso et Stora adoptaient une approche normative de la mémoire dans une réflexion philosophico-politique inspirée de la psychanalyse²⁸⁹. Cette conception eut un écho particulier dans les années 1990 en lien avec la question du « devoir de mémoire ». Selon Marie-Claire Lavabre, la conception de Ricœur éclipse les lieux de mémoire car elle seule permet de traiter des revendications mémorielles, la volonté en politique de « régler ses comptes avec le passé », ou encore de réparer les torts causés lors des conflits passés²⁹⁰.

Ces trois conceptions définissent la mémoire de façon nettement différentes mais ne sont pas forcément incompatibles ; elles se recouvrent même l'une l'autre d'une certaine façon. L'œuvre d'Halbwachs permet d'aborder les questions : qui traite de la mémoire ? Quelle mémoire ? Pourquoi et comment ? L'approche de Nora aborde la question des identités collectives ou nationales en leur fondement historique. Certains travaux étudient ainsi de ce point de vue la mémoire collective, par exemple européenne. La conception de Ricœur traite quant à elle de la question non moins vaste des traumatismes et des victimes²⁹¹. Marie-Claire Lavabre synthétise

²⁸⁸ Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

²⁸⁹ Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy*. Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*.

²⁹⁰ Lavabre, « Paradigmes de la mémoire ».

²⁹¹ *Ibid.*

ainsi la question : « La mémoire est tout à la fois trace et évocation du passé, effet du passé et effet du présent, interaction entre souvenirs de l'expérience et politiques de la mémoire²⁹². »

²⁹² *Ibid.*

II.

3. Politique et histoire : les « lois mémorielles » en France et « Liberté pour l'histoire »

The past is never dead.

It's not even past.

William Faulkner

La question des relations entre histoire et mémoire n'est pas posée en France uniquement dans les cercles étroits des universitaires mais elle est présente en politique et dans le droit²⁹³. Entre 1990 et 2005, quatre lois rendant compte d'un certain rapport au passé (national ou non) ont été adoptées puis ont soulevé la controverse. Ces textes normatifs ont été désignés *a posteriori* par le terme de « lois mémorielles ». Dès leur adoption, ils firent l'objet d'amples débats, aussi bien dans les cercles de spécialistes (historiens et juristes) que plus largement dans la société.

Ces lois ont entre elles peu de choses en commun, si ce n'est la controverse qu'elles ont suscitée en France et à l'étranger. La première est la loi du 13 juillet 1990 dite loi Gayssot qui, dans l'objectif de lutter contre l'antisémitisme et le négationnisme, élargit la loi sur la presse de 1881²⁹⁴. Dix ans plus tard, était publiée une deuxième loi, celle du 29 janvier 2001, par laquelle la France déclare qu'elle

²⁹³ Ce chapitre est issu de l'article : Emler, « Les 'lois mémorielles' en France ».

²⁹⁴ Le négationnisme ou révisionnisme historique nie l'holocauste (en anglais *historical revisionism* ou *negationism* et en allemand *Geschichtsrevisionismus* ou *Negationismus*). En France, sur ce sujet, voir principalement : Valérie Igounet *Histoire du négationnisme en France* (Paris : Seuil, 2000) et Robert Faurisson. *Portrait d'un négationniste* (Paris : Denoël, 2012).

reconnaît le génocide arménien de 1915. Ce sont néanmoins principalement les lois dédiées au passé colonial de la France qui déclenchèrent un débat : la loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira, reconnaissant que la traite et l'esclavage est un crime contre l'humanité et la loi du 23 février 2005, dite loi Mekachera, mentionnant « le rôle positif de la présence française outre-mer ».

Dans ce chapitre consacré à ces lois, notre point de vue n'est ni juridique ni politique mais historiographique. Bien que la problématique de ces « lois mémorielles » ait été définie de façon rétrospective, lors des débats de 2005, nous traiterons la question de façon chronologique par souci de clarté. Nous traiterons uniquement des débats qui ont agité la communauté universitaire française, bien que la loi sur le génocide arménien et celle sur l'influence de la colonisation française aient provoqué de nombreuses réactions politiques à l'étranger. Nous aborderons en revanche l'affaire soulevée par l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau et la pétition « Liberté pour l'histoire » en faveur de la suppression de toutes les « lois mémorielles » car elles ont un lien étroit avec notre problématique.

3.1 La loi du 13 juillet 1990, dite loi Gayssot

La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 « tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe », désignée par le nom du député communiste qui l'a proposée, Jean-Claude Gayssot, ouvre le corpus de notre étude²⁹⁵. Son adoption ne s'est pas faite en douceur puisque le Sénat l'a rejetée trois fois, avant qu'elle ne soit définitivement votée par l'Assemblée nationale.

²⁹⁵ Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000532990&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).

La loi Gayssot introduit l'article 24bis dans la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 :

Seront punis (...) ceux qui auront contesté (...) l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945²⁹⁶...

Au moment de son adoption, la loi Gayssot fut certes critiquée mais presque uniquement par les révisionnistes contre lesquels elle était dirigée. Seule une poignée d'historiens se déclara opposée à son adoption (Jean-Pierre Azéma et Pierre Vidal-Naquet entre autres), des auteurs tels Alain Robbe-Grillet, ou encore le philosophe Paul Ricœur. L'article célèbre de l'historienne Madeleine Rebérioux synthétise très bien ce que l'on reprochait alors à la loi du 13 juillet 1990²⁹⁷.

L'argument principal des universitaires opposés à la loi Gayssot est que les lois générales qui existaient jusque-là permettaient depuis longtemps de juger de façon satisfaisante les révisionnistes. En 1981 par exemple, l'un des plus célèbres négationnistes de la Shoah, Robert Faurisson, avait été condamné pour « diffamation publique » pour avoir affirmé à la radio : « Le prétendu gazage et le prétendu génocide juif ne sont qu'un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'État d'Israël et le sionisme international²⁹⁸. » L'essentiel est que le tribunal ne s'était

²⁹⁶ Loi du 29 juillet 1881 – Article 24 bis, http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=60119FE0BB9EA2F4C378DE1241790A48.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000877119&idArticle=LEGIARTI000006419716&dateTexte=20130320&categorieLien=id#LEGIARTI000006419716 (consulté le 20. 3. 2013).

²⁹⁷ Madeleine Rebérioux, « Le génocide, le juge et l'historien », *L'Histoire* 138 (novembre 1990) : 92–94.

²⁹⁸ Entretien du 16 décembre 1980 sur la station Europe 1, cité par : Rebérioux, « Le génocide, le juge et l'historien », 92. Le jugement avait été confirmé après un procès en appel en 1983.

pas intéressé alors à « la vérité historique », c'est-à-dire à l'existence des chambres à gaz, mais à la diffamation de la mémoire de la communauté. Il avait même été précisé : « Le tribunal entend préciser qu'il ne lui appartient pas de confirmer l'histoire²⁹⁹. » En 1990, Madeleine Rebérioux écrivait :

La loi impose des interdits, elle édite des prescriptions, elle peut définir des libertés. Elle est de l'ordre du normatif. Elle ne saurait dire le vrai. Non seulement rien n'est plus difficile à constituer en délit qu'un mensonge historique, mais le concept même de vérité historique récuse l'autorité étatique. L'expérience de l'Union soviétique devrait suffire en ce domaine³⁰⁰.

Ces propos d'une grande clairvoyance peuvent être appliqués aux « lois mémorielles » qui allaient suivre.

Dans le camp adverse, l'historien Gilles Manceron défend la loi Gayssot, estimant qu'elle aurait été le seul recours possible si, en 1981, Faurisson s'était contenté de déclarer : « le prétendu gazage et le prétendu génocide juif ne sont qu'un mensonge historique. » Selon Manceron, si la loi Gayssot avait existé, il n'aurait pas été nécessaire de faire témoigner des historiens durant un tel procès – comme Madame Rebérioux avait été appelé à le faire en 1981 – afin qu'ils aident le tribunal à décider si ces propos relevaient d'un véritable travail d'historien ou d'une incitation à la haine raciale travestie en propos scientifiques³⁰¹. Le tribunal devrait s'en tenir à une enquête concernant la méthodologie et non les faits. De même, le juriste Charles

²⁹⁹ Rebérioux, « Le génocide, le juge et l'historien », 92.

³⁰⁰ *Ibid.*, 94.

³⁰¹ Gilles Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », in *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, dir. Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (Paris : La Découverte, 2008), 241–251.

Amson estime qu'avant la loi Gayssot, l'appareil juridique ne permettait pas de condamner des textes de propagande racistes, lorsqu'ils n'étaient pas diffamatoires³⁰².

La loi du 13 juillet 1990 est considérée par une majorité d'auteurs comme une « mesure d'ordre public », limitant les abus de la liberté de parole (à laquelle il n'est pas mis de limites) dans le sens de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi³⁰³. » De même, l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'homme de 1950 (convention hiérarchiquement supérieure au droit français) stipule : « la recherche de la vérité historique fait partie intégrante de la liberté d'expression », la liberté d'expression pouvant être sujette à restriction dans le cas seulement où cela est « nécessaire dans une société démocratique »³⁰⁴. La Cour européenne des droits de l'homme a déjà reconnu par exemple la répression « de la négation de faits clairement établis, tels l'holocauste³⁰⁵ », ce qui revient à dire que « les libertés trouvent leurs limites dans ce qui peut les mettre en danger elles-mêmes³⁰⁶. »

Différentes études comparatives parlent aussi en « faveur » de la loi Gayssot car des textes de loi semblables existent en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche et en Suisse. La jurisprudence européenne internationale s'exprime elle aussi en termes similaires³⁰⁷. »

³⁰² Charles Amson, « Les 'lois de mémoire' : aspects juridiques d'une pratique contestable », *Revue de la recherche juridique* 4, n° 1 (2006) : 2222.

³⁰³ Cité par Amson, « Les 'lois de mémoire' », 2225. Voir aussi Sévane Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », *Esprit* 322, n° 2 (février 2006) : 169 ; Claude Liauzu et Gilles Manceron, « Sans repentance ni amalgames, ni mépris des victimes : refusons toute histoire officielle », in *La colonisation, la loi et l'histoire* dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron (Paris : Syllepse, 2006), 15 ; Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 245.

³⁰⁴ Henri Leclerc, « Quatre lois de nature très différente » in *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron (Paris : Syllepse, 2006), 8 ; et aussi : Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 245.

³⁰⁵ Leclerc, « Quatre lois de nature très différente », 8.

³⁰⁶ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 169.

³⁰⁷ Amson, « Les 'lois de mémoire' », 2227.

Le recul que nous possédons désormais permet de constater que, dans plusieurs cas, la loi du 13 juillet 1990 a permis de condamner les auteurs de déclarations négationnistes (par exemple Roger Garaudy en 1998) mais il reste difficile de quantifier son effet préventif envers les actes racistes, antisémites et xénophobes, ce qui était son objectif principal.

La loi Gayssot est une loi normative classique prévoyant une réglementation pénale applicable par les tribunaux. Les autres « lois mémorielles » ont au contraire en commun de ne fonder aucun délit et ne prévoir aucune sanction.

3.2 La loi du 29 janvier 2001 « sur la reconnaissance du génocide arménien de 1915 »

La majeure partie de la diaspora arménienne vit depuis longtemps en France et bien qu'au pays du coq gaulois les statistiques sur les appartenances nationales soient interdites, on y estime à 500 000 le nombre d'habitants d'origine arménienne³⁰⁸.

L'adoption de la loi du 29 janvier 2001 est l'un des aboutissements des efforts politiques déployés depuis les années 1960 par la communauté arménienne³⁰⁹ en réaction à la négation par la Turquie du génocide de 1915, durant lequel disparurent les deux tiers de la population arménienne de l'Empire ottoman³¹⁰.

³⁰⁸ Sur la base du « droit du sol » (*ius soli*) qui définit traditionnellement la nation en France, ce pays ne reconnaît pas les minorités nationales. Toute estimation statistique de ce type n'a donc aucun caractère officiel : BBC, French in Armenia « genocide » row, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/6043730.stm> (consulté le 11. 3. 2009).

³⁰⁹ Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000403928&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).

³¹⁰ Yves Ternon, « Le sens de la reconnaissance française du génocide arménien », *Controverses* 2 (juin 2006) : 85.

La loi n° 2001-70, qui se trouve être aussi la première loi du XXI^e siècle, ne comporte qu'une seule phrase : « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915³¹¹. »

Cette loi n'entraîne aucune obligation, n'interdit ni n'autorise rien ; elle ne fournit en outre sur cet événement aucun jugement de valeur à mettre en œuvre dans la recherche ou dans l'enseignement. Il s'agit donc de la constatation solennelle d'un événement historique. Elle n'engage le gouvernement français à aucune démarche dans l'avenir³¹².

Seul le long processus d'adoption de cette loi par le parlement est parvenu à en modérer la formulation. Le texte originel engageait le gouvernement à défendre sur la scène internationale la reconnaissance du génocide et à en demander réparation. Il établissait encore un jour de commémoration et son supplément élargissait au génocide arménien le champ d'application de la loi Gayssot (sur la pénalisation de la négation de l'holocauste)³¹³.

La proposition de loi sur le génocide arménien avait été acceptée dès 1998 mais, jusqu'en 2000, la conférence des présidents du Sénat refusa de la mettre à l'ordre du jour des débats³¹⁴. Après une longue procédure, le texte final fut adopté par une large majorité au Sénat et à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Les pressions internationales destinées à empêcher l'adoption de la loi jouèrent certes un rôle, mais

³¹¹ Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001.

³¹² Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois ‚mémorielles‘ », 163. La loi française sur la reconnaissance du génocide arménien n'est pas sans ressembler à la loi tchèque du 13 avril 2004 sur le mérite d'Edvard Beneš. (292/2004 Sb., dite « lex Beneš ») qui contient elle aussi l'unique phrase suivante : « Edvard Beneš a mérité de l'État ». Les législateurs tchèques réagissaient par ce moyen à la vive discussion internationale menée à l'occasion de l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne à propos de ce que l'on nomme les « décrets Beneš » concernant l'expulsion des Allemands des Sudètes. Cette loi-ci déclencha un débat public et de nombreux historiens se prononcèrent contre son adoption. La loi était inspirée des lois sur le mérite du président T. G. Masaryk (22/1930 Sb., dite « lex Masaryk ») et de M. R. Štefánik (117/1990 Sb.). Voir en détail : Blaive et Mink, *Benešovy dekrety*.

³¹³ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois ‚mémorielles‘ », 163.

³¹⁴ Amson, « Les ‚lois de mémoire‘ », 2224.

elles furent au final contre-productives, comme par exemple la visite des députés turcs ou encore les menaces diplomatiques et économiques de l'ambassadeur de Turquie à Paris³¹⁵.

Au cours des années 1990, on chercha à plusieurs reprises à élargir le champ d'application de la loi Gayssot à tous les génocides ou tous les crimes contre l'humanité. De même, le parlement tenta plusieurs fois d'étendre la loi du 29 janvier 2001 qui avait été « amputée »³¹⁶. Le 12 octobre 2006, par exemple, une proposition de loi pénalisant toute négation du génocide arménien sur le modèle de ce qui avait été fait pour la Shoah fut adoptée en première lecture³¹⁷. La réaction de la Turquie fut violente et le gouvernement bloqua la procédure avant que le texte n'atteigne le Sénat. Plus tard, en mai 2011, le Sénat adopta la proposition de Jean-Jacques Hyest, de ne plus traiter ce texte de loi à l'avenir³¹⁸.

En janvier 2011, le Sénat accepta une nouvelle proposition de loi de l'UMP (Union pour un mouvement populaire) destinée à pénaliser la négation des génocides, en particulier celui perpétré par les Turcs envers les Arméniens en 1915. L'Assemblée nationale adopta le texte en décembre 2011 à la suite de vifs débats³¹⁹. Toute négation était passible d'une année de prison, de 45 000 euros d'amende ou des deux à la

³¹⁵ Ternon, « Le sens de la reconnaissance française du génocide arménien », 86.

³¹⁶ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 163.

³¹⁷ Proposition de loi complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion3030.asp> (consulté le 7. 3. 2009). Assemblée nationale – Génocide arménien de 1915, http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/reconnaissance_genocide_armenien_1915_loi_2001.asp (consulté le 10. 7. 2013).

³¹⁸ Scrutin n° 200 – séance du 4 mai 2011, <http://www.senat.fr/scrutin-public/2010/scr2010-200.html> (consulté le 10. 7. 2013).

³¹⁹ Assemblée nationale – Séance du jeudi 22 décembre 2011, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2011-2012/20120094.asp> (consulté le 10. 7. 2013).

fois³²⁰. En février 2012 néanmoins, le Conseil constitutionnel déclara ce texte non conforme à la Constitution³²¹.

Les analyses considèrent ce texte différent de celui de la loi Gayssot pour plusieurs raisons. D'une part, les problématiques n'occupent pas la même place dans l'historiographie. D'autre part, de façon implicite, il semble à certains que l'antisémitisme représente un danger plus grand pour la société³²².

La loi sur la reconnaissance du génocide arménien est critiquée principalement parce que sa fonction est exclusivement déclarative : Est-il possible qu'une loi ne contienne aucune norme, aucune pénalisation ? Les opinions sont divisées mais il faut bien constater que les lois au contenu normatif très vague sont courantes (par exemple des lois d'orientation sur des questions sociales ou économiques). De plus, la Cour constitutionnelle a décidé en 1982 qu'une loi peut contenir une disposition sans aucune efficacité juridique et qu'il n'est pas possible de déclarer une loi non conforme à la Constitution au motif qu'elle est inefficace³²³. D'autres auteurs au contraire soutiennent que la plus récente jurisprudence du Conseil constitutionnel permet de censurer les textes législatifs dénués de contenu normatif³²⁴. Pierre Mazeaud, président du Conseil constitutionnel déclarait en 2005 : « la loi ne doit pas être un rite incantatoire. Elle est faite pour fixer des obligations et ouvrir des droits. En allant au-delà, elle se discrédite³²⁵. »

³²⁰ Génocide arménien : la loi adoptée, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/01/23/97001-20120123FILWWW00673-genocide-armenien-la-loi-adoptee.php> (consulté le 10. 7. 2013).

³²¹ Décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2012/2012-647-dc/decision-n-2012-647-dc-du-28-fevrier-2012.104949.html> (consulté le 10. 7. 2013).

³²² Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 250.

³²³ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois ,mémorielles‘ », 164.

³²⁴ Amson, « Les ,lois de mémoire‘ », 2228.

³²⁵ Discours du 3 janvier 2005, cité par Amson, « Les ,lois de mémoire‘ », 2228.

Comme pour la loi Gayssot, on trouve une vingtaine d'États qui ont adopté une loi sur la reconnaissance du génocide arménien : l'Uruguay en 1970, par exemple, et dix-huit états fédéraux des États-Unis depuis 1998³²⁶.

La question du génocide arménien souleva en France l'affaire Bernard Lewis, du nom d'un historien de l'université de Princeton qui fut accusé en 1994 d'avoir mis en doute l'existence du génocide dans les colonnes du journal *Le Monde*³²⁷. Il n'existe aucun lien direct entre cette affaire et la loi de 2001, adoptée bien après. Retenons néanmoins que le tribunal qui jugea le cas Lewis, déclare que la loi Gayssot (sur la base de laquelle Lewis avait été accusé) ne pouvait pas être appliquée et utilisa l'article 1382 du code civil sur l'exigence d'objectivité et de précautions³²⁸. Les juges reconnurent Lewis coupable le 21 juin 1995 et le tribunal posa des limites à la liberté légitime d'exercice du travail d'historien : l'historien engage sa responsabilité lorsqu'il omet des événements ou des opinions qui contredisent ses propres affirmations³²⁹. Les juges déclarèrent en outre que l'historien n'avait pas agi avec l'objectivité et les précautions nécessaires, qu'il s'était exprimé sans nuances à propos d'un sujet sensible touchant la société.

3.3 La loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira

La loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité » porte le nom de Christiane Taubira,

³²⁶ Ternon, « Le sens de la reconnaissance française du génocide arménien », 84.

³²⁷ *Le Monde*, 16 novembre 1993 et 1^{er} janvier 1994.

³²⁸ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 161.

³²⁹ Pour le texte du jugement ainsi que des témoignages de Bernard Lewis publiés dans *Le Monde* voir, par exemple : Condamnation judiciaire de Bernard Lewis, <http://www.voltairenet.org/article14133.html> (consulté le 11. 3. 2009).

longtemps députée originaire de Guyane et auteur de cette proposition de loi à l'Assemblée nationale³³⁰. Son article premier déclare :

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité³³¹.

L'article 2 déclare ensuite : « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent³³². »

L'historien Jean-Pierre Azéma regrette que cette loi délimite un cadre géographique car cela peut conduire à penser qu'ailleurs, le commerce d'esclaves ne peut pas être qualifié de « crime contre l'humanité ». Il a de même souligné que la place que doivent occuper ces questions dans les programmes est définie de façon très vague : « la place conséquente qu'ils méritent³³³ ». Gilles Manceron au contraire, défenseur de la loi Taubira, n'adhère pas à la critique d'Azéma envers la limitation géographique du phénomène de l'esclavage qu'il dit adaptée à l'histoire de France et européenne. Il concède néanmoins que la loi n'est pas précise car le XV^e siècle correspond aux débuts du commerce d'esclaves exercé par les pays de la péninsule

³³⁰ Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).

³³¹ *Ibid.*

³³² *Ibid.*

³³³ Jacqueline Remy et Boris Thiolay, « Faut-il abroger les lois mémorielles ? », *L'Express*, 2 février 2006, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/histoire/faut-il-abroger-les-lois-memorielles_483148.html?p=2 (consulté le 7. 3. 2009).

ibérique tandis qu'il faut attendre le XVII^e siècle pour que la France s'y prête. Manceron n'adhère pas non plus à la seconde critique d'Azéma, puisque pour lui, la loi Taubira n'impose aucune interprétation du phénomène mais souligne simplement l'importance de la connaissance du phénomène et de l'enseignement. Cela sera différent, comme nous le verrons plus tard, avec la loi Mekachera³³⁴.

Qualifier la traite des esclaves et l'esclavagisme de « crime contre l'humanité » ne peut être considéré comme un anachronisme non plus, puisque les abolitionnistes des XVIII^e et XIX^e siècles utilisaient une terminologie semblable : Condorcet parlait de « crime contre l'espèce humaine » et Mirabeau de « crime des nations »³³⁵. De même faut-il distinguer la catégorie juridique du crime contre l'humanité, définie par les accords internationaux et le droit pénal français, et « le crime contre l'humanité », utilisé dans le discours politique et historique sans effet juridique³³⁶.

Le procès Pétré-Grenouilleau que nous analysons ci-dessous se fonda sur les articles 1382 et 1383 du code civil et, selon Gilles Manceron, il n'a aucun lien véritable avec cette loi, même si c'est à cette dernière que le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais en la personne de son président Patrick Karam se référa lorsqu'il porta son accusation³³⁷. La juriste Garibian est de l'avis inverse ; elle affirme que l'article 5 de la loi Taubira « permet aux associations de défense de la mémoire des esclaves de se porter parties civiles dans les procès pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, pour diffamation, ou encore pour injure, au sens (...) de la loi sur la presse de 1881³³⁸. »

³³⁴ Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 247.

³³⁵ *Ibid.*, 248.

³³⁶ Liauzu et Manceron, « Sans repentance ni amalgames, ni mépris des victimes », 18.

³³⁷ Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 247.

³³⁸ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 162.

Le 30 janvier 2005, le président Chirac a permis à l'article 4 de la loi Taubira d'entrer en application en instituant le 10 mai jour de commémoration des victimes de l'esclavage. Il s'agit là en revanche d'un geste politique classique légitime, comme celui qui, le 6 juillet 1880, avait déclaré le 14 juillet fête nationale de la République française.

3.4 La loi du 23 février 2005, dite loi Mekachera

La « loi mémorielle » qui suscita la polémique la plus vive est celle du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés »³³⁹. Elle porte le nom de celui qui l'a proposée : Hamlaoui Mekachera, homme politique d'origine algérienne, qui était ministre des Anciens combattants au moment du vote de la loi.

Le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi déclarait dans sa version originale :

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit³⁴⁰.

De nombreux auteurs estiment que cette loi est le résultat d'une campagne active de lobbying de la part des associations de rapatriés (« pieds noirs ») et de leurs

³³⁹ Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).

³⁴⁰ *Ibid.*

descendants³⁴¹, ce que semble indiquer la formulation du tout premier article de la loi :

La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française³⁴².

Il est possible en effet de suivre, tout au long de la genèse de la loi³⁴³, la campagne, véritable « politique de la mémoire », mise en place par les groupes de rapatriés français qui considèrent l'Algérie comme leur patrie, la « terre de leurs pères ». Ce phénomène est parfois nommé « nostalgie » (un peu de la même façon que l'on parle en Allemagne d'« ostalgie »³⁴⁴). Selon l'historien Claude Liauzu, « C'est un lobby d'associations de rapatriés qui a joué un rôle majeur et qui a réussi à 'coloniser' un projet prévu pour les harkis³⁴⁵. »

³⁴¹ Valérie Esclançon-Morin, « Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? Réflexion sur la loi du 23/02/05 », *Confluences Méditerranée* 53 (printemps 2005) : 106. L'on nomme « pieds noirs » les Français installés en Algérie qui furent rapatriés (près d'un million de personnes) en France après 1962. La France avait occupé l'Algérie en 1830, divisant le pays en trois départements français 17 ans plus tard.

³⁴² Loi n° 2005-158 du 23 février 2005.

³⁴³ Esclançon-Morin, « Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? » ; Valérie Esclançon-Morin, François Nadiras et Sylvie Thénault, « Les origines et la genèse d'une loi scélérate », in *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron (Paris : Syllepse, 2006), 23–58.

³⁴⁴ Par exemple : Esclançon-Morin, « Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? », 111.

³⁴⁵ La colonisation, la loi et l'histoire, <http://www.histoire-immigration.fr/magazine/2006/4/la-colonisation-la-loi-et-l-histoire> (consulté le 21. 3. 2013). Les *Harkis* (du mot arabe *harka* – « mouvement ») désigne les Algériens de religion musulmane qui se sont battus aux côtés des Français durant la guerre d'Algérie (1954–1962). Ils représentent environ 250 000 personnes. A la fin de la guerre, les Algériens les considèrent comme des collaborateurs et le nombre de victimes parmi eux est difficile à établir (entre 10 000 et 150 000 morts selon les sources). La France ordonna en effet que les harkis ne soient ni protégés ni rapatriés. Ceux qui parvinrent malgré cela en France (plusieurs dizaines de milliers) furent internés dans des camps au sud de la France. Voir par exemple : Proposition de loi pour une juste reconnaissance du préjudice subi par les harkis, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0746.asp> (consulté le 11. 3. 2009) ou encore le site Internet de l'association *harkis* : Harkis.info – Portail d'Information de la Communauté Harkie, des Harkis et de leurs enfants et de leurs amis, <http://www.harkis.info>, Harkis et Droits de l'Homme, <http://harki.net> (toutes deux consultées le 7. 3. 2009).

Outre l'article 4 déjà cité, la loi prévoit la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie et elle définit les droits des harkis. Elle interdit toute injure ou diffamation de personnes ou groupes de personnes du fait de leur appartenance aux harkis et interdit l'apologie de tels crimes³⁴⁶. Certains représentants des harkis refusent néanmoins cette loi car ils considèrent que cette reconnaissance a pour seul objectif de masquer l'interprétation positive du colonialisme français³⁴⁷.

Parmi les toutes premières pétitions de protestation contre la loi du 23 février 2005, celle publiée dans *Le Monde* du 25 mars 2005 s'intitule : *Colonisation : non à l'enseignement de l'histoire officielle*³⁴⁸. Les historiens et professeurs d'histoire signataires – dont le nombre atteint plusieurs milliers – demandent la suppression de la loi Mekachera...

...parce qu'elle impose une histoire officielle, contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée qui sont au cœur de la laïcité ; – parce que, en ne retenant que le rôle positif de la colonisation, elle impose un mensonge officiel sur des crimes, sur des massacres allant jusqu'au génocide, sur l'esclavage, sur le racisme hérité de ce passé ; – parce qu'elle légalise un communautarisme nationaliste risquant de susciter en réaction le communautarisme de groupes ainsi interdits de tout passé³⁴⁹.

³⁴⁶ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 163.

³⁴⁷ Gilles Manceron et François Nadiras, « Les réactions à cette loi et la défense d'autonomie de l'enseignement et de la recherche », in *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron (Paris : Syllepse, 2006), 60–62.

³⁴⁸ Les premiers signataires sont : Claude Liauzu, Gilbert Meynier, Gérard Noiriel, Frédéric Régent, Trinh Van Thao et Lucette Valensi.

³⁴⁹ Manceron et Nadiras, « Les réactions à cette loi et la défense d'autonomie de l'enseignement et de la recherche », 63.

Le 13 avril 2005, la ligue des droits de l'Homme initia une autre pétition contre la loi et cette année-là principalement, toute une série de pétitions et d'appels furent publiés, des associations furent créées et d'autres moyens de lutte contre l'article 4 de la loi Mekachera furent mis en œuvre³⁵⁰.

Les défenseurs de la loi du 25 février 2005, comme par exemple le juriste Jean-Yves Faberon ou Guy Pervillé, soulignent que la loi ne confère pas au fait que la présence française ait joué un rôle positif outre-mer une place exclusive dans les programmes scolaires. Selon eux au contraire, la mention de ce rôle positif évoque de façon directe ses aspects négatifs. À l'aide de cet argument, ceux qui demandaient la suppression de l'article 4 de la loi sont qualifiés de « négationnistes repentants³⁵¹ ». Faberon argumente encore en faveur de la loi en rappelant que les programmes scolaires sont fixés par le ministre de l'Education après consultation du Conseil national des programmes. Le ministre, comme tout citoyen est soumis à la loi qu'il met en outre en application ; il est donc tout à fait dans l'ordre des choses que la loi fixe le contenu des enseignements. Guy Pervillé présente en outre la loi Mekachera comme venant rééquilibrer la loi Taubira qui, elle, insiste sur l'influence négative de la colonisation³⁵².

Au vu de ces protestations, il est surprenant que la loi Mekachera ait bénéficié d'un tel consensus au sein du parlement. L'Assemblée nationale l'adopta sans difficulté mais aussi, ce qui semble plus grave, dans le plus grand désintérêt. Une trentaine de députés seulement, sur les 577, prirent part au vote final à l'Assemblée³⁵³. Le Sénat adopta la loi dans la foulée sans débat. Tandis que les protestations

³⁵⁰ On trouve une liste complète de ces manifestations dans : Manceron et Nadiras, « Les réactions à cette loi et la défense d'autonomie de l'enseignement et de la recherche », 59–88.

³⁵¹ Jean-Yves Faberon, « Mémoire de la présence française outre-mer et reconnaissance nationale dans la loi du 23. 2. 05 », *Revue juridique et politique* 4 (2006) : 499–500.

³⁵² L'opinion de Guy Pervillé concernant la pétition des historiens est réservée, <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article571> (consulté le 10. 3. 2009).

³⁵³ Esclangon-Morin, « Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? », 115.

s'élevaient autour de la loi Mekachera, une autre affaire vint soulever une nouvelle vague de réactions de la part des historiens.

3.5 La pétition « Liberté pour l'histoire »

Olivier Pétré-Grenouilleau est un historien français né en 1962, spécialiste de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière, qui enseignait dans les années 2000 à l'Université de Bretagne Sud à Lorient. En 2004, il publia un ouvrage de synthèse dans lequel il livrait une analyse globale du commerce des esclaves, distinguant trois sphères géographico-historiques : les pays arabes, l'Afrique et l'Atlantique³⁵⁴. Le livre reçut plusieurs distinctions au cours de l'année 2005 comme par exemple le Prix du Sénat du livre d'histoire. René Rémond présidait le jury dans lequel siégeaient plusieurs historiens comme Marc Ferro ou Jean-Pierre Azéma.

Dans le cadre de la réception de ce prix, le 12 juin 2005, Olivier Pétré-Grenouilleau donna un entretien avec le *Journal du dimanche*, où on lui demanda son avis sur l'antisémitisme tel que l'utilise le comique Dieudonné M'Bala M'Bala. Voici sa réponse :

Cette accusation contre les juifs est née dans la communauté noire américaine des années 1970. Elle rebondit aujourd'hui en France. Cela dépasse le cas Dieudonné. C'est aussi le problème de la loi Taubira qui considère la traite des Noirs par les Européens comme un 'crime contre l'humanité', incluant de ce fait une comparaison avec la Shoah. Les traites négrières ne sont pas des génocides. La traite n'avait pas pour but d'exterminer un peuple. L'esclave était un bien qui avait une valeur marchande qu'on voulait faire travailler le plus

³⁵⁴ Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale* (Paris : Gallimard, 2004).

possible. Le génocide juif et la traite négrière sont des processus différents. Il n'y a pas d'échelle de Richter des souffrances³⁵⁵.

En réaction à cette déclaration, le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais, et les Français originaires des Outre-Mers, s'en prit violemment à l'historien, l'accusa de négationnisme et porta plainte contre lui pour « mise en doute d'un crime contre l'humanité » au nom des lois Gayssot et Taubira³⁵⁶.

Il est indispensable de rappeler que l'affaire Pétré-Grenouilleau se déroula simultanément au débat sur la loi Mekachera, mais aussi aux affrontements que connurent les banlieues de Paris et d'autres grandes villes à l'automne 2005. Au même moment encore, paraissait l'ouvrage de Claude Ribbe, l'un des principaux représentants du Collectif et critiques de Pétré-Grenouilleau, *Le Crime de Napoléon*, où il déclare, entre autres choses, que Napoléon aurait utilisé le gaz pour exterminer la population des Antilles, et aurait interné les populations d'outre-mer dans des camps de concentration en Corse ou sur l'île d'Elbe³⁵⁷. Malgré ces affirmations douteuses, Claude Ribbe était au même moment membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui est un organe de conseil du gouvernement³⁵⁸. Au même moment, le 12 décembre 2005, le journal *Libération* publia le texte de l'initiative : « Liberté pour l'histoire ».

Cette « pétition des dix-neuf » ou « appel du 12 décembre 2005 », se disait réagir aux « interventions politiques visant à juger les événements passés » et aux

³⁵⁵ *Journal de dimanche* 3049, dimanche 12 juin 2005. Cité par : Pour un débat démocratique sur la traite et l'esclavage, <http://cvuh.blogspot.cz/2011/05/pour-un-debat-democratique-sur-la.html> (consulté le 20. 3. 2013).

³⁵⁶ Collectif DOM, <http://www.collectifdom.com/> (consulté le 1. 3. 2009). On trouve une autre critique : Olivier Pétré Grenouilleau ou la métastase du bouffon du roi, http://www.africamaat.com/article.php3?id_article=328&artsuite=0 (consulté le 1. 3. 2009).

³⁵⁷ Claude Ribbe, *Le Crime de Napoléon* (Paris : Privé, 2005). Internetové stránky Clauda Ribbeho, <http://www.claude-ribbe.com/ouvrages.htm> (consulté le 1. 3. 2009).

³⁵⁸ Commission nationale consultative des droits de l'homme, http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=13 (consulté le 1. 3. 2009).

« procédures judiciaires à l'encontre d'historiens et de penseurs ». Elle devint l'une des actions les plus visibles et les plus discutées au sein du débat sur les « lois mémorielles »³⁵⁹.

L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.

L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.

L'histoire n'est pas l'esclave de l'actualité. L'historien ne plaque pas sur le passé des schémas idéologiques contemporains et n'introduit pas dans les événements d'autrefois la sensibilité d'aujourd'hui.

L'histoire n'est pas la mémoire. L'historien, dans une démarche scientifique, recueille les souvenirs des hommes, les compare entre eux, les confronte aux documents, aux objets, aux traces, et établit les faits. L'histoire tient compte de la mémoire, elle ne s'y réduit pas.

L'histoire n'est pas un objet juridique. Dans un État libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique. La politique de l'État, même animée des meilleures intentions, n'est pas la politique de l'histoire. C'est en violation de ces principes que des articles de lois successives – notamment lois du 13 juillet 1990, du 29 janvier 2001, du 21 mai 2001, du 23 février 2005 – ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites. Nous demandons l'abrogation de ces dispositions législatives indignes d'un régime démocratique³⁶⁰.

³⁵⁹ Les dix-neuf premiers signataires sont : Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaïsse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock. Dans les mois qui suivirent, 600 historiens ou enseignants d'histoire signèrent la pétition.

³⁶⁰ Liberté pour l'histoire,

Cet appel suscita la création d'une association du même nom et dont l'objectif était de « faire reconnaître la dimension scientifique de la recherche et de l'enseignement historiques et de défendre la liberté d'expression des historiens contre les interventions politiques et les pressions idéologiques de toute nature et de toute origine³⁶¹. » Depuis la mort de René Rémond en 2007, c'est Pierre Nora qui préside l'association.

René Rémond qualifia l'affaire Pétré-Grenouilleau de « goutte qui avait fait déborder le vase. » La critique la plus souvent adressée à l'appel concerne la mention de la loi Gayssot. René Rémond y répondit pour le quotidien *20 minutes* : c'est justement cette loi qui a lancé une sorte d'escalade mémorielle et une concurrence des victimes qui, toutes deux, aboutissent à une certaine banalisation de la Shoah³⁶². Cet argument est néanmoins pour le moins paradoxal car René Rémond tente de lutter contre la banalisation d'un fait historique en supprimant la loi qui punit sa négation.

Pour nous, il n'est pas insignifiant que le terme de « loi mémorielle » soit apparu justement autour de l'appel *Liberté pour l'histoire* qui choisit, rassemble et désigne ces lois. La première à employer le terme fut Françoise Chandernagor dans le quotidien *Le Monde* du 17 décembre 2005. Dans son article, elle qualifie la loi Gayssot de boîte de Pandore puisque, depuis son adoption, « chaque fraction de la population a voulu la loi 'mémorielle' qui sacralisait son propre malheur³⁶³. » Il n'est pas certain que l'argument soit crédible puisqu'il s'est écoulé plus de dix ans entre

http://www.lph-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=13&lang=fr (consulté le 20. 3. 2013).

³⁶¹ Pierre Nora et Françoise Chandernagor, *Liberté pour l'histoire* (Paris : CNRS Éditions, 2008), 7.

³⁶² Entretien de René Rémond avec le quotidien *20 minutes*, le 21. 12. 2005,

<http://www.20minutes.fr/article/67868/France-Contre-les-lois-sur-l-histoire-Inquiet-des-lois-communautaristes.php> (consulté le 1. 3. 2009). René Rémond réitéra cette réponse plus tard : René Rémond, « L'Histoire et la Loi », *Études* 4046 (juin 2006) : 773.

³⁶³ Françoise Chandernagor, « L'Enfer des bonnes intentions », *Le Monde*, 17 décembre 2005.

l'adoption de la loi Gayssot et celle sur le génocide arménien³⁶⁴. Le terme lui-même de loi mémorielle est critiqué car il semble mettre au même niveau toutes les lois et n'apporte donc pas vraiment à faire la lumière sur cette problématique compliquée.

Contre l'appel *Liberté pour l'histoire*, fut lancée une nouvelle pétition, *Ne mélangeons pas tout*, à la tête de laquelle se trouvent des personnalités telles le militant antinazi Serge Klarsfeld ou le metteur en scène Claude Lanzmann qui estiment : « [il est] pernicieux de faire l'amalgame entre un article de loi éminemment discutable [Mekachera] et trois autres lois de nature radicalement différente³⁶⁵. » Selon cette pétition, tandis qu'une des lois fait d'une position politique un contenu d'enseignement, les trois autres lois reconnaissent à des actes le caractère de génocide ou crime contre l'humanité afin de lutter contre leur négation et de conserver à leurs victimes l'honneur auquel ces crimes avaient porté atteinte. Ces trois dernières lois (la loi Gayssot, celle sur le génocide arménien et la loi Taubira ne limitent en aucun cas la liberté de travail des chercheurs et leur liberté d'expression « le législateur ne s'est pas immiscé sur le territoire de l'historien, il s'y est adossé³⁶⁶. »

Le *Comité de vigilance* à l'origine du manifeste du 17 juin 2005 rejoint l'avis de la pétition *Ne mélangeons pas tout*³⁶⁷. Son président, Gérard Noiriel, souhaitait en créant ce *Comité* réagir et manifester son mécontentement face aux procès de plus en plus nombreux intentés à des historiens et des penseurs. Il estime en revanche que supprimer les « lois mémorielles » au nom de la « liberté de l'historien » ne serait pas un moyen efficace pour lutter contre ces excès. Selon lui, le législateur a souhaité

³⁶⁴ Il existe bien sûr une certaine forme de « concurrence des victimes » en France, comme le montre le cas du comique noir Dieudonné M'Bala M'Bala, traité par la plupart des auteurs comme un militant antisémite, pour lequel la Shoah joue le rôle à la fois d'exemple et d'ennemi.

³⁶⁵ Colonisation et liberté pour l'histoire : 31 personnalités contre la pétition des 19, <http://www.cdca.asso.fr/s/detail.php?r=0&id=381> (consulté le 1. 3. 2009).

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*, <http://cvuh.blogspot.cz/2007/02/manifeste-du-comite-de-vigilance-face.html> (consulté le 20. 3. 2013).

s'exprimer sur un sujet touchant la mémoire collective et non définir une « vérité historique ». Lorsque les historiens demandent la suppression de toutes ces lois arguant qu'elles menacent leur liberté, ils font preuve d'une volonté de contrôle excessif sur la mémoire. L'historien Yves Ternon, spécialiste de la Shoah et du génocide arménien, adopte une opinion semblable lorsqu'il affirme que le législateur n'empiète pas sur le territoire de l'historien lorsqu'il porte un jugement sur un événement historique, il prend simplement position face aux travaux historiques. Ternon demande ensuite : « Le domaine de l'histoire serait-il si impénétrable que seuls les historiens, habilités par l'université, aurait le droit de s'y déplacer³⁶⁸ ? »

Le manifeste du *Comité de vigilance*, par la bouche de Gérard Noiriel, s'est prononcé contre l'article 4 de la loi du 23 février 2005 parce qu'il empiète sur « l'autonomie de la recherche et de l'enseignement en histoire » (et non pas sur la « liberté de l'historien ») car il induit un jugement normatif de la problématique (ce qui relève de la mémoire et non de l'histoire), tandis que le rôle de l'historien est de comprendre et d'expliquer le passé. Aucune des autres lois ne franchissait ce pas (sauf partiellement l'article 2 de la loi Taubira qui exige que la traite négrière et l'esclavage fassent l'objet de recherches et soient enseignés, mais cela n'handicape pas les historiens dans leur travail de compréhension et d'explication). Ainsi, Gérard Noiriel refuse de comparer la loi qui défend la colonisation avec celles qui condamnent le racisme, l'esclavage ou la persécution de masse³⁶⁹.

Nicolas Offenstadt est du même avis lorsqu'il affirme que les motifs et l'impact des « lois mémorielles » sont d'ordres diverses³⁷⁰. Seule la loi Mekachera possède selon lui un caractère normatif et contient une injonction envers les

³⁶⁸ Ternon, « Le sens de la reconnaissance française du génocide arménien », 87.

³⁶⁹ *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*, <http://cvuh.free.fr/spip.php?article59> (consulté le 1. 3. 2009).

³⁷⁰ Offenstadt, *L'histoire bling-bling*, 108.

enseignants pour qu'ils interprètent l'histoire d'une certaine façon. Il faut en outre distinguer les lois qui condamnent le négationnisme, des lois déclaratives, normatives et neutres. Les valeurs qui président à ces lois sont en outre extrêmement différentes : une loi condamne l'esclavage tandis que l'autre met en valeur le rôle positif du colonialisme³⁷¹. Offenstadt reproche en outre les choix rhétoriques du texte de *Liberté pour l'histoire*. La liberté des historiens ne lui semble tout de même pas gravement menacée en France³⁷² et cet appel à la « liberté » de l'histoire lui rappelle l'approche de « l'art pour l'art »³⁷³.

Il semble à Nicolas Offenstadt au contraire légitime que l'État démocratique se prononce sur la façon dont est expliqué le passé et par là appuie des valeurs démocratiques³⁷⁴. C'est ce que l'État fait couramment au moyen des commémorations de certains événements historiques comme la Révolution française ou les guerres mondiales, lorsqu'il met en évidence les valeurs qui lui sont propres. Dans certains cas, cela est peut-être inutile, cela peut être fait de façon maladroite mais on ne peut pas qualifier cette pratique de scandaleuse *a priori*. Offenstadt se demande enfin au nom de quoi l'historien peut s'opposer à une représentation de l'histoire démocratique légitime au sein d'une société ouverte, tolérante et républicaine³⁷⁵.

Il est normal et légitime que les gens s'intéressent à l'histoire dont l'historien n'est en rien le propriétaire, pas plus qu'il ne possède le discours sur l'histoire³⁷⁶. L'histoire est à tout le monde et si des communautés s'en saisissent, il s'agit là d'un phénomène qui a valeur de témoignage non seulement sur le passé, mais aussi sur notre présent. Offenstadt affirme donc que les porteurs de la mémoire enrichissent

³⁷¹ *Ibid.*, 108–109.

³⁷² *Ibid.*, 109.

³⁷³ *Ibid.*, 112.

³⁷⁴ Nicolas Offenstadt (historien, Maître de conférences, *Université Paris I Panthéon-Sorbonne*) entretien avec l'auteur, 21 novembre 2013.

³⁷⁵ *Ibid.*

³⁷⁶ *Ibid.*

l'histoire à leur façon. Il n'y a pas lieu de redouter le communautarisme, comme les auteurs de la pétition *Liberté pour l'histoire* le croient, c'est-à-dire craindre que les différentes communautés, en se référant à leur histoire particulière, fassent éclater la communauté nationale. L'historien a bien entendu le droit d'attirer l'attention sur les incohérences des différentes interprétations particulières de l'histoire, mais il ne peut en aucun cas réduire ces groupes au silence³⁷⁷.

Gilles Manceron, qui est spécialiste du colonialisme, va jusqu'à affirmer que l'appel *Liberté pour l'histoire* a été lancé en réaction à la position des historiens qui se sont opposés absolument à l'article 4 de la loi Mekachera. L'appel utilise, selon lui, un des arguments des défenseurs de cette loi Mekachera (par exemple Guy Pervillé³⁷⁸, Alain-Gérard Slama ou Daniel Lefevre). Cet argument estime que supprimer ce texte sur le rôle positif de la colonisation et laisser la loi Taubira sur le rôle négatif de la colonisation serait un véritable geste politique³⁷⁹. Gilles Manceron en déduit que l'appel *Liberté pour l'histoire* cherchait de fait à sauver la loi Mekachera en la plaçant au même niveau que les autres lois contre lesquelles les signataires n'avaient pas eu d'objections. C'était selon lui une tactique pour que la discussion se focalise sur la question de la suppression en bloc de toutes ces lois, ce qui ne pouvait pas sembler très urgent³⁸⁰.

Lorsqu'on sait néanmoins que certains des signataires de l'appel *Liberté pour l'histoire* se firent les ardents critiques de la loi Mekachera (Marc Ferro, Pierre Vidal-Naquet ou Jean-Pierre Azéma, par exemple), il est bien difficile de suivre Gilles Manceron et d'interpréter cet appel comme un moyen de sauver cette même loi.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ Guy Pervillé est réservé sur la pétition des historiens

³⁷⁹ Rémond, *Quand l'État se mêle de l'histoire*, 43 ; Rémond, « L'Histoire et la Loi », 770.

³⁸⁰ Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 243

La plupart des commentateurs de l'appel s'entendent néanmoins pour le juger exagéré lorsqu'il affirme que les quatre lois incriminées « ont restreint la liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites », et qu'elles sont « indignes d'un régime démocratique³⁸¹ ». Depuis son adoption en 1990, la loi Gayssot par exemple n'a limité en rien la liberté de la recherche ou de l'enseignement³⁸².

Historienne russe Dina Khapaeva (en russe Дина Хапаева) propose une critique historiographique tout à fait pertinente de l'appel *Liberté pour l'histoire*³⁸³. Il lui semble tout d'abord remarquable qu'une pétition revendiquant la « liberté pour l'histoire » ne dise rien de ce qu'est l'histoire et qu'elle se contente au contraire d'énumérer ce que l'histoire n'est pas (la religion, la morale, l'esclave du présent, la mémoire, l'objet d'un jugement). Il lui semble en outre déconcertant que des historiens qui ont pour la plupart été à la pointe de l'innovation méthodologique et de la connaissance durant toute leur carrière, se réfèrent, lorsqu'ils se sentent mis en danger, aux idéaux positivistes de l'historiographie du XIX^e siècle. Selon Dina Khapaeva en effet, l'appel définit l'historien comme un intellectuel désengagé, indépendant, hors d'atteinte à la « sensibilité d'aujourd'hui », tel que le présentait Karl Mannheim. À la lecture de cet appel, l'histoire apparaît être une science « objective » qui établit des « faits » historiques. Que penser, se demande Khapaeva, de la phrase « l'historien, dans une démarche scientifique (...) établit des faits » sous la plume de Paul Veyne, auteur de l'affirmation « l'histoire n'est pas une science ». De même, Pierre Nora, président de l'association *Liberté pour l'histoire*, n'affirmait-il

³⁸¹ Garibian, « Pour une lecture juridique des quatre lois 'mémorielles' », 161 ; Liauzu et Manceron, « Sans repentance ni amalgames, ni mépris des victimes », 14 ; Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 243. Baruch, *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit*.

³⁸² Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 245.

³⁸³ Dina Khapaeva, « Des lois historiques aux lois mémorielles : 19 historiens français pour la liberté de l'histoire », *Le Banquet* 24, (février 2007) : 131–147

pas dans les *Lieux de mémoire* que le positivisme était « la maladie chronique des sciences sociales³⁸⁴ ».

Marie-Claire Lavabre est elle aussi très critique envers l'initiative *Liberté pour l'histoire*. Elle souligne la nature différente des textes regroupés sous le vocable de « lois mémorielles ». Elle remet en question la dénomination même de loi « mémorielle », puisque ces lois ont trait à l'histoire d'une façon ou d'une autre. Comment nommer alors, demande-t-elle, les nombreuses lois concernant les commémorations, qu'aucun universitaire ou chercheur n'a jamais mis en doute jusqu'à présent ? La loi du 18 octobre 1999, qui remplace officiellement par « guerre d'Algérie » l'intitulé utilisé jusque-là – « opérations d'Afrique du Nord » –, n'est pas considérée comme une loi « mémorielle », et de même celle du 10 juillet 2000 qui institue un jour national du souvenir des victimes d'actes racistes ou antisémites où l'État français se reconnaît co-responsable, commémoré en l'honneur des Justes de France (en anglais *Righteous among the Nations*)³⁸⁵. Selon Marie-Claire Lavabre, cette désignation de lois « mémorielles » disqualifie la mémoire et la réduit à n'être que l'inverse de l'histoire, comprise, quant à elle, comme la connaissance légitime du passé³⁸⁶. Derrière cette problématique, la sociologue montre de façon très convaincante que ce sont bien souvent les conflits actuels, sociaux, politiques et économiques, qui se trouvent à l'origine de cette problématique : ils renvoient au passé au moyen de la mémoire qui joue seulement le rôle d'intermédiaire³⁸⁷.

³⁸⁴ Khapaeva, « Des lois historiques aux lois mémorielles », 137.

³⁸⁵ Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 241–242. La distinction de « Justes parmi les Nations » est décernée depuis 1963 par la commission près le mémorial de Yad Vashem. Il distingue des personnes qui ne sont pas de confession juive et qui ont sauvé des juifs pendant la guerre, souvent au risque de leur vie. Voir pour le détail : Gensburger, *Les Justes de France*.

³⁸⁶ Marie-Claire Lavabre, « Actualité de la mémoire à l'Ouest », in *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, dir. Marie-Claude Maurel et Françoise Mayer (Paris : Harmattan, 2008), 57. Lavabre, entretien avec l'auteur.

³⁸⁷ Lavabre, « Actualité de la mémoire à l'Ouest », 58.

3.6 Épilogue

Le 29 novembre 2005, sur proposition du groupe socialiste, l'Assemblée nationale se prononçait au sujet de la suppression de la mention du « rôle positif » du texte de la loi Mekachera. La gauche française réagissait là avec un temps de retard. C'est en effet plutôt à droite que l'on souhaitait faire reconnaître le rôle positif de la colonisation. La proposition fut néanmoins refusée par une majorité des deux tiers³⁸⁸.

Le président Jacques Chirac, dans son discours du 9 décembre 2005, appela « les esprits à se calmer » et déclara : « Dans la République, il n'y a pas d'histoire officielle. Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire. L'écriture de l'histoire, c'est l'affaire des historiens³⁸⁹. » Le jour même, il confiait au président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, la direction d'une « mission pluraliste » sur le rôle du parlement en matière d'histoire et de mémoire. Cette mission devait remettre un rapport dans les trois mois. Toutefois, dès le 4 janvier 2006, Jacques Chirac répéta que ce n'était pas à la loi d'écrire l'histoire et déclara, en accord avec Jean-Louis Debré, que l'article 4 de la loi Mekachera devait être réécrit³⁹⁰.

Le 25 janvier 2006, Jean-Louis Debré remit à Jacques Chirac les conclusions de sa mission. Les choses se précipitèrent néanmoins lorsque le Conseil constitutionnel déclara par la décision n° 2006-203 L du 31 janvier 2006 que le contenu du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 n'était pas de la compétence d'une loi mais à caractère réglementaire. Ainsi cet alinéa fut-il abrogé par le décret du 15 février 2006³⁹¹. Il s'agit-là d'une des très rares décisions du Conseil

³⁸⁸ Amson, « Les ,lois de mémoire' », 2229.

³⁸⁹ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le débat autour de l'histoire de la France outre-mer, notamment sur la loi du 23 février 2005, à Paris le 9 décembre 2005, <http://discours.vie-publique.fr/notices/057003767.html> (consulté le 8. 11. 2013)

³⁹⁰ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les priorités du gouvernement, notamment la politique de l'emploi et l'intégration sociale, à Paris le 4 janvier 2006.

³⁹¹ Décret n° 2006-160 du 15 février 2006 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur

constitutionnel concernant les « lois mémorielles »³⁹². La constitutionnalité des autres lois n'est toujours pas acquise de façon univoque aujourd'hui (sauf le cas de la pénalisation de la négation des génocides, en particulier celui perpétré par les Turcs envers les Arméniens en 1915, mentionné ci-dessus)³⁹³.

Au vu des événements, le Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais retira sa plainte contre l'historien Pétré-Grenouilleau en février 2006, dès avant l'ouverture du procès, déclarant, qu'eu égard à la réaction de la communauté historique et des médias, il craignait que cette plainte ne devienne « contreproductive ».

La suppression de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi Mekachera ne mit pas un point final à la discussion sur les « lois de mémoire » en France puisqu'en 2006, quarante députés du parti au gouvernement, l'UMP, proposèrent que soit supprimé l'article 2 de la loi Taubira concernant la place que devait trouver dans l'enseignement et la recherche l'esclavage et la traite négrière. Ceci fut semble-t-il présenté comme une sorte de contrepartie de la suppression de la mention du rôle positif de la colonisation française de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi Mekachera. Cette proposition ne fut toutefois pas adoptée³⁹⁴.

3.7 Conclusion

Ce chapitre avait pour objet d'analyser la problématique de ce que l'on nomme les « lois mémorielles » adoptées en France entre 1990 et 2005 et des réactions que ces

des Français rapatriés,

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD3B224189FEAE555761B7713D64FA2B.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000000264006&dateTexte=20060216 (consulté le 21. 3. 2013).

³⁹² Le second a déjà été mentionné ci-dessus et concerne le rejet pour incompatibilité avec la constitution, en février 2012, du projet de loi proposé par l'UMP pour pénaliser la négation des génocides et en particulier celle du génocide des Arméniens par les Turcs de 1915.

³⁹³ Amson, « Les 'lois de mémoire' », 2222. Le Conseil constitutionnel ne peut se prononcer sur des lois avant leur adoption que sur saisie du Président de la République, du Premier ministre, du président du Sénat ou de l'Assemblée nationale ou encore d'un groupe de 60 sénateurs ou de 60 députés.

³⁹⁴ Manceron, « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? », 248.

dernières provoquèrent chez les historiens, à partir des textes de loi, des pétitions et manifestes d'historiens mais aussi de la littérature secondaire.

Le terme de loi mémorielle, attribué *a posteriori* par le manifeste *Liberté pour l'histoire* à ces quatre lois, est lui-même pour le moins confus. Après avoir décrit les spécificités propres à chaque loi, les raisons de leur apparition et leur origine, ainsi que leur impact théorique et pratique, comme je me suis efforcé de le faire, il paraît en effet difficile de faire porter un même nom à ces lois et d'adopter envers elle la même approche.

L'on peut distinguer plusieurs groupes parmi les historiens opposés à ces lois. D'un côté se trouve l'association *Liberté pour l'histoire*, à la tête de laquelle Pierre Nora a remplacé René Rémond, à la mort de celui-ci, et qui demande la suppression des quatre lois. Malgré la renommée des historiens qui y figurent, sa position me semble contradictoire. Elle fait d'ailleurs l'objet de critiques sévères. Les conséquences qu'entraînerait en France et à l'étranger la suppression *a posteriori* de toutes ces lois sont difficiles à prévoir.

À l'autre bout du spectre d'opinions se trouvent les signataires de la pétition *Colonisation : non à l'enseignement de l'histoire officielle*, menée jusqu'à sa mort par Claude Liauzu, et du *Comité de vigilance* de Gérard Noiriel. Ces historiens estiment que seule la loi Mekachera, avec sa phrase « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord... », a franchi le Rubicon et représente une menace pour l'autonomie de la recherche et de l'enseignement. Ces auteurs ne voient pas de raison de supprimer les autres lois, et protègent en particulier la loi Gayssot sur la pénalisation de la négation de la Shoah. Ils ont vu leur principale revendication aboutir avec l'abrogation de

l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005, survenu à peine un an après l'adoption de la loi, le 15 février 2006.

En effet, à la différence des trois autres lois, la loi Gayssot est généralement considérée comme « une mesure d'ordre public » liée à la lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Les déclarations concernant le génocide arménien et les lois Taubira et Mekachera sont au contraire considérées par la plupart des auteurs comme le résultat de pressions de la part de groupes d'intérêts qui mettent en œuvre des politiques de la mémoire qui leur sont particulières.

La forte minorité arménienne ayant un poids non négligeable en France depuis le début du XX^e siècle, elle cherche, au nom de la diaspora arménienne, à obtenir de la part de l'État français un appui face à la négation du génocide par la Turquie. La situation internationale, en particulier les efforts constants de la Turquie pour entrer dans l'Union européenne, ont bien sûr un impact direct sur la situation.

Comme nous l'avons mentionné, la loi Taubira et l'affaire Pétré-Grenouilleau sont ensuite le résultat de pressions de la part des associations représentant les habitants français des départements et territoires d'outre-mer ou les immigrants noirs. Ces associations tentent d'obtenir un certain capital politique en instrumentalisant l'histoire et attirant l'attention sur les crimes dont leurs ancêtres ont été victimes. Il s'agit là néanmoins d'un jeu dangereux menant à une « guerre des mémoires », où la reconnaissance par l'État du souvenir de la Shoah sert de modèle mais induit aussi une concurrence (*cf.* les positions antisémites du comique noir Dieudonné). Comme le propose la sociologue Marie-Claire Lavabre, cette position, qui peut être résumée par l'expression « la France me doit ceci ou cela », est l'expression des droits politiques, sociaux et économiques aujourd'hui reconnus aux « minorités » d'immigrants.

La loi Mekachera est au confluent de plusieurs intérêts. D'une part, elle formule en quelque sorte des excuses envers les harkis que la France de de Gaulle a traités de façon condamnable, ce qu'elle a mis plusieurs dizaines d'années à admettre. D'autre part, elle est née des fortes pressions politiques exercées par les Français rapatriés (« les pieds noirs ») réunis en groupes d'intérêt, afin d'obtenir à tout le moins la reconnaissance rétrospective de leur œuvre coloniale, puisque leur combat pour l'Algérie française est définitivement perdu depuis 1962.

Au fur et à mesure de l'adoption de ces « lois mémorielles », leur objet se déplace dans le temps et dans l'espace. De la Shoah que connut l'Europe dans les années 1940, on passe au génocide arménien commis dans l'Empire ottoman au début du XX^e siècle, puis à la traite négrière de l'époque moderne pour revenir à la colonisation française en Afrique du nord des XIX^e et XX^e siècles. Il serait néanmoins difficile de trouver un objectif unique à ces lois : dans le cas des lois Taubira et Mekachera, il semble même que la colonisation soit soumise à des interprétations contradictoires.

Le mot qui relie ces « lois mémorielles » est celui de « repentance ». Est-ce que la France (et avec elle tout autre État) doit s'excuser pour les crimes passés ? De telles excuses sont-elles le signe d'une certaine grandeur ou au contraire d'une décadence de la société occidentale, comme l'affirment certains auteurs³⁹⁵ ? Selon Alain Finkielkraut, « le présent s'applaudit de sa supériorité morale sur un passé criminel³⁹⁶. » Difficile néanmoins d'imaginer, comme le faisait René Rémond, que nous nous excuserons un jour pour les croisades et pour la révocation de l'édit de Nantes³⁹⁷. Les événements auxquels se rapportent les lois que nous venons d'étudier ont un impact tangible, et parfois urgent, sur le présent. Pour certaines « minorités »

³⁹⁵ Par exemple : Bruckner, *La Tyrannie de la pénitence*.

³⁹⁶ Finkielkraut et Gallo, *Comment peut-on être Français ?* »

³⁹⁷ Rémond, « L'Histoire et la Loi », 769.

ou certains groupes, ce passé est fondamental pour leur identité et il est tenu en partie responsable de leur situation actuelle, souvent difficile. Ainsi ce ressentiment historique est-il à l'origine de conflits sociaux et politiques pouvant mener jusqu'à des actes terroristes³⁹⁸.

Le cas des lois françaises dites « mémorielles » montre que ce n'est pas la relation entre histoire et droit qui est problématique, mais bien l'impact de la politique sur l'histoire qui est dangereux. Ainsi la question de la repentance joue-t-elle un rôle central dans le chapitre que nous consacrons aux discours présidentiels.

³⁹⁸ Marc Ferro, *Le Ressentiment dans l'histoire* (Paris : Odile Jacob, 2007).

4. Mémoire et politique : les usages de la mémoire dans les discours des présidents Chirac et Sarkozy

*Who controls the past, controls the future:
who controls the present controls the past.*

George Orwell

Le discours politique offre un point de vue adéquat pour observer les transformations de la relation qu'entretient la société française avec son passé³⁹⁹. Les discours politiques puisent traditionnellement une partie de leur inspiration dans le passé susceptible de fournir des arguments solides venant à l'appui des objectifs politiques du moment. Il est nécessaire de préciser en introduction que nous réduisons ici la problématique du « discours » à celle des discours politiques.

4.1 *Le rôle du Président dans la V^e République*

Le Président de la République est une institution clé de la V^e République. Le texte de la constitution de 1958 lui confère un rôle fondamental que le référendum du 28 octobre 1962 sur son élection au suffrage universel direct est venu confirmer. Certes, certaines mesures sont venues limiter son pouvoir, par exemple la réduction de son mandat de sept à cinq années par la modification de la Constitution du 24 septembre 2000⁴⁰⁰. L'institution présidentielle est néanmoins considérée comme l'une des plus puissantes institutions politiques des régimes démocratiques. Le régime politique

³⁹⁹ Ce chapitre est issu de : Emler, « Využívání paměti v projevech francouzských prezidentů Chiraka a Sarkozyho ».

⁴⁰⁰ Michel Perottino, *Francouzský politický systém* [Le système politique français] (Praha : SLON, 2005), 85.

français est donc qualifié de « présidentiel », mais les spécialistes hésitent lorsqu'il s'agit de qualifier son système politique ; certains utilisent le terme de « semi-présidentiel »⁴⁰¹ ; pour d'autres il s'agirait d'un système purement parlementaire et pour d'autres encore d'un système purement présidentiel⁴⁰².

En tant que chef de l'État, le Président français possède des pouvoirs importants ; il veille au respect de la constitution, a un rôle d'arbitre qui veille au bon exercice du pouvoir de l'État et à la continuité de ce dernier. Il garantit l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ainsi que le respect des accords internationaux. Il est en outre la plus haute autorité administrative et possède une fonction de représentation⁴⁰³.

Contrairement à la plupart des autres chefs d'États démocratiques, il peut accomplir de nombreux actes de façon indépendante, sans contreseing. Il nomme par exemple par décret le chef du gouvernement sans l'approbation du parlement (article 8 de la Constitution) ; il peut organiser un référendum (article 11 de la Constitution) ou dissoudre l'Assemblée nationale (article 12)⁴⁰⁴. L'article 16 de la Constitution confère en outre au président des pouvoirs extraordinaires dont cependant seul le général de Gaulle a fait usage, du 23 avril au 29 septembre 1961, durant « le putsch d'Alger »⁴⁰⁵.

⁴⁰¹ Maurice Duverger est l'auteur du terme de « semi-présidentiel ». Il qualifia aussi le Président français de « monarque républicain ». *Ibid.*, 79.

⁴⁰² *Ibid.*, 305–306.

⁴⁰³ Maryvonne Bonnard, « Le président de la République », in *Institutions et vie politique*, dir. Jean-Luc Parodi (Paris : La documentation française, 2003), 27.

⁴⁰⁴ Il s'agit de ce que l'on nomme les « pouvoirs propres » du président : Perottino, *Francouzský politický systém*, 96–97 ; Bonnard, « Le président de la République », 28.

⁴⁰⁵ Perottino, *Francouzský politický systém*, 100.

4.2 Les discours présidentiels et les sujets d'histoire

Le président est en France une figure centrale du discours public concernant l'histoire. « Raconter l'histoire » (en anglais *to tell the history*) est une de ses compétences traditionnelles. Il n'a pas pour rôle de remplacer les historiens mais d' « articuler le passé, le présent et le futur, organiser le passé pour nourrir une vision collective de l'histoire⁴⁰⁶ ». Bien que les présidents dont nous analyserons les discours appartiennent tout deux à la droite post-gaulliste, Jacques Chirac (né en 1932) et Nicolas Sarkozy (né en 1955), leurs approches de la mémoire et la façon dont ils utilisent le passé au service de leurs objectifs propres sont nettement différentes.

Jacques Chirac présente une vue inédite sur le passé de la France. Peu de temps après son élection, le 16 juillet 1995, il déclare à propos de la rafle du Vél d'Hiv du 16 et 17 juillet 1942 : « la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. (...) il y a une faute collective⁴⁰⁷. » Le Président de la République crée là une rupture avec la vision gaulliste de cette période sombre de l'histoire nationale⁴⁰⁸. Ainsi son discours marque-t-il un tournant dans la réflexion politique sur l'histoire de France, d'autant plus qu'il est très bien accueilli par l'opinion publique.

Le point de vue de Nicolas Sarkozy sur l'histoire est tout aussi spécifique : il est éminemment politique. Dès sa campagne électorale aux présidentielles de 2007, il fait un usage fréquent de références historiques. Dès avant son entrée en fonction, il déclare : « Ma première décision de président de la République sera de demander au

⁴⁰⁶ Patrick Garcia, « 'Il y avait une fois la France.' Le Président et l'histoire en France (1958–2007) », in *Historicités*, dir. Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia (Paris : La Découverte, 2009), 183.

⁴⁰⁷ Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs durant la deuxième guerre mondiale et sur les valeurs de liberté, de justice et de tolérance qui fondent l'identité française, Paris le 16 juillet 1995, <http://discours.vie-publique.fr/notices/957008200.html> (consulté le 17. 3. 2012). Sur cette opération menée contre les juifs, voir, par exemple : Maurice Rajsfus, *La Rafle du Vél d'Hiv* (Paris : PUF, 2002).

⁴⁰⁸ Jusque-là dominait la thèse selon laquelle le régime de Vichy représentait une sorte de parenthèse dans l'histoire de France (voir ci-dessus).

ministre de l'Éducation nationale que [la dernière lettre de Guy Môquet] soit lue en début d'année à tous les lycéens de France⁴⁰⁹. »

Sa conception était inédite. Candidat de la droite post-gaulliste et de l'UMP, Sarkozy cite plus souvent Jean Jaurès, l'un des fondateurs du parti socialiste, que de Gaulle⁴¹⁰. Les auteurs s'accordent généralement pour dire que durant sa campagne électorale, Sarkozy utilise la mémoire dans un double objectif : se distinguer de son prédécesseur (Jacques Chirac) et attaquer ses adversaires (entre autres la candidate socialiste Ségolène Royal). Dans son discours du 17 avril 2007, contrairement à Jacques Chirac, il nie toute participation de la France à la Shoah : « la France n'a jamais cédé à la tentation totalitaire. Elle n'a jamais exterminé un peuple. Elle n'a pas inventé la solution finale, elle n'a pas commis de crime contre l'humanité, ni de génocide⁴¹¹. »

Les deux présidents utilisent ainsi amplement la mémoire dans leurs discours, bien que leur position vis-à-vis du passé national soit différente. La « repentance » de Jacques Chirac est plus « fine » mais met également les thèmes historiques au service de ses objectifs politiques.

Le but de notre chapitre est de répondre aux questions suivantes : Nicolas Sarkozy utilisait-il vraiment plus fréquemment que Jacques Chirac des thèmes issus de l'histoire, comme semblent le penser les commentateurs français ? En quoi leurs approches diffèrent-elles ? Quels sont au contraire les points communs de leur relation à l'histoire ? A quelles conceptions, quelles périodes et quels personnages les

⁴⁰⁹ Thomas Wieder, « Les présidents face à l'histoire », *Le Monde*, 20 mars 2009, http://www.lemonde.fr/politique/article/2009/03/20/les-presidents-face-a-l-histoire_1170259_823448.html, (consulté le 18. 7. 2013). Guy Môquet était un résistant communiste, exécuté par les nazis en 1941 à l'âge de 17 ans.

⁴¹⁰ Gérard Noiriel, « Les usages de l'histoire dans le discours public de Nicolas Sarkozy », <http://cvuh.free.fr/spip.php?article54> (consulté le 19. 2. 2012).

⁴¹¹ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur le refus de la repentance, obstacle à l'intégration et sur celui du communautarisme, le rétablissement de l'autorité, les valeurs de fraternité et la revalorisation du travail, Metz le 17 avril 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073001514.html> (consulté le 17. 3. 2012).

deux présidents faisaient-ils appel pour servir leurs objectifs ? Est-il vrai que Nicolas Sarkozy ait parlé plus souvent de Jean Jaurès que du général de Gaulle ? Que pouvons-nous conclure de ces écarts ?

4.3 Remarque méthodologique

Pour répondre à ces questions, nous avons mené une analyse quantitative et une comparaison diachronique des discours des présidents Chirac et Sarkozy selon une méthode lexicométrique. Cette approche consiste à compter la fréquence d'apparition de certains mots dans les discours politiques, afin de mesurer les variations dans l'utilisation du vocabulaire. L'utilisateur de cette méthode « refuse d'affirmer quoi que ce soit qui ne serait pas démontré et fondé sur une forme ou une autre de mesure quantitative⁴¹². » L'ambition de cette méthode est de mettre à jour le plus possible de lieux propres à l'interprétation afin de réduire la part de subjectivité dans l'explication. L'analyste ne se penche pas sur le texte lui-même mais sur les données quantifiées qui en sont issues. L'emploi d'autres méthodes interprétatives n'est certes pas impossible mais la lexicométrie « se fonde sur des données descriptives rigoureusement impartiales⁴¹³ ». Les interprétations sont donc élaborées à partir des données préalablement objectivées au maximum. Soulignons néanmoins que le choix des concepts concrets, entre autres, relève malgré tout d'un choix relativement subjectif.

Il nous faut encore préciser que notre objectif, en utilisant cette méthode, n'était pas de découvrir « qui » se trouve derrière le texte ou ce que le texte masque.

⁴¹² « ...claims not to assert anything unless it is demonstrated or substantiated by some form of quantitative measurement. » Damon Mayaffre, « History and Information Technology : The French are way behind », <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/article/numero3/dm2001.htm> (consulté le 16. 2. 2012).

⁴¹³ « ...the descriptive data supporting those interpretations is rigorously impartial. » *Ibid.*

Ainsi la question des auteurs (en anglais *ghost writers*), des sources d'inspiration ou des objectifs politiques concrets des différents discours, ne sera pas traitée⁴¹⁴. Nous avons utilisé le site Internet officiel du Premier ministre (Direction de l'information légale et administrative www.vie-publique.fr)⁴¹⁵ qui offre un moteur de recherche permettant de classer les données. Nous avons pu, par ce moyen, non pas établir la fréquence du terme recherché, mais le nombre de discours où ce terme figurait au moins une fois. Cette démarche nous a semblé permettre d'atteindre une meilleure représentativité des résultats et de nuancer en particulier l'effet induit par la répétition d'un même terme dans un même discours, effet rhétorique (anaphore), dont on sait que Nicolas Sarkozy était friand et qui aurait biaisé le résultat à cause de son traitement statistique⁴¹⁶.

Notre recherche ne porte que sur les discours qualifiés de « déclarations ». Les interviews, articles ou conférences de presse ont été exclus du traitement, de même que les discours prononcés lorsque les deux hommes n'étaient pas présidents. Jacques Chirac resta en fonction 4382 jours et la banque de donnée *Vie publique* contient 1479 discours, ce qui signifie un pour 2,96 jours d'exercice de sa fonction⁴¹⁷. Sarkozy resta 1826 jours en fonction pour lesquels nous avons 702 discours. Il prit donc un peu plus souvent la parole : tous les 2,6 jours⁴¹⁸.

⁴¹⁴ Henri Guaino, conseiller particulier du Président est généralement considéré comme étant l'auteur des plus importants discours de Nicolas Sarkozy. C'est lui qui a par exemple avoué avoir décidé d'utiliser le personnage de Guy Môquet jusqu'alors régulièrement cité par la gauche, ou au contraire Jeanne d'Arc, utilisé par la droite extrême. Voir : Alain Auffray, « Le refus de lire la lettre de Guy Môquet est incompréhensible », *Libération*, 20 octobre 2007. L'auteur des principaux discours de Jacques Chirac est Christine Albanel, qui sera ensuite ministre de la Culture. Voir par exemple : Philippe Goulliaud, « Christine Albanel, la culture de franc-parler », *Le Figaro*, 8 août 2007.

⁴¹⁵ Discours publics, discours politiques – Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/discours/> (consulté le 16. 3. 2012).

⁴¹⁶ Damon Mayaffre, « Vocabulaire et discours électoral de Sarkozy : Entre modernité et pétainisme », *La pensée* 352, (octobre/décembre 2007) : 67. L'une de ces anaphores est citée ci-dessous : « je déteste la repentance... ».

⁴¹⁷ Jacques Chirac exerça la fonction de Président de la République française du 17 mai 1995 au 16 mai 2007.

⁴¹⁸ Nicolas Sarkozy exerça la fonction de Président de la République française du 16 mai 2007 au 15 mai 2012.

4.4 La question de la repentance. S'excuser pour le passé

L'un des thèmes clés du discours politique des présidents Chirac et Sarkozy lorsqu'ils abordent le passé, est celui de la repentance. Or il soulève la question de savoir s'il est adéquat et souhaitable de relativiser certains événements historiques, de faire preuve à leur égard d'une distance critique ou au contraire de déclarer que certains étaient indispensables au déroulement de l'histoire et font partie de « l'histoire glorieuse de la nation ». Le discours de Jacques Chirac de 1995 sur la « faute collective » n'est pas le seul à son époque à adopter l'attitude de la repentance envers l'histoire. L'une des premières décisions politiques de ce type est celle de François Mitterrand d'instaurer la journée nationale de commémoration des persécutions racistes et antisémites perpétrées par le Régime de Vichy le 16 juillet 1993⁴¹⁹. Deux ans plus tard, Jacques Chirac entra donc, pour ce cas précis, dans les pas de son prédécesseur. En 2000 les Français distingués comme « Justes parmi les nations » furent associés à cette commémoration⁴²⁰.

En 2003, Jacques Chirac institua le 25 septembre, Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives. Deux ans plus tard, il reconnaissait publiquement le rôle de la France lors du massacre perpétré en 1947 à Madagascar⁴²¹. En 2006 enfin le 10 mai était institué Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition⁴²².

⁴¹⁹ Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'État français » (1940–1944).

⁴²⁰ Loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000571650> (consulté le 18. 3. 2014) ; voir en détail : Gensburger, *Les Justes de France*.

⁴²¹ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les relations franco-malgaches et l'aide au développement, à Antananarivo le 21 juillet 2005, <http://discours.vie-publique.fr/notices/057000160.html> (consulté le 16. 3. 2012). Ce massacre venait en répression d'un

Jacques Chirac reprit à plusieurs reprises le thème de la repentance envers les crimes commis par le régime de Vichy. Son discours du 22 mai 2003 est par exemple encore plus explicite que celui de 1995 :

Les Juifs de France, entre 1940 et 1944, n'ont pas été persécutés par la seule puissance occupante. Ils ont été pourchassés, traqués puis déportés avec le concours et la collaboration de l'État français. Ce sont des policiers français qui ont réveillé au matin du 16 juillet 1942 les treize mille juifs emmenés et gardés, dans des conditions indignes, au Vélodrome d'Hiver. Ce sont des gendarmes français qui les ont escortés jusqu'à Drancy. Ce sont des fonctionnaires français qui les ont livrés à l'occupant et à son entreprise de mort⁴²³.

En 2001, Jacques Chirac s'exprimait sur l'acte de repentance en général de la façon suivante :

Chaque culture, chaque religion doit mener sur elle-même un travail critique. Le courage de la mémoire, les actes de repentance sont un pas dans cette voie : devoir de toute civilisation, de toute société, de toute religion⁴²⁴.

soulèvement dans cette colonie française. Selon les sources, l'estimation du nombre de victimes oscille entre 10 000 et 100 000.

⁴²² L'institution de cette journée est une des applications de la loi du 21 mai 2001 (dite loi Taubira) mentionnée ci-dessus.

⁴²³ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la mémoire de la Shoah, la lutte contre l'antisémitisme, la défense de la cohésion nationale et la recherche de la paix au Proche-Orient, Paris le 22 mai 2003, <http://discours.vie-publique.fr/notices/037000139.html> (consulté le 21. 3. 2012).

⁴²⁴ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la question du choc des civilisations, les échanges et le dialogue entre les civilisations et cultures, la diversité culturelle, la mondialisation et le respect de l'autre, Paris le 15 octobre 2001, <http://discours.vie-publique.fr/notices/017000232.html> (consulté le 20. 3. 2012).

Sa position envers le passé se voulait aussi didactique : « Les grandes commémorations servent aussi à cela : nous permettre de mieux comprendre ce que nous sommes, et nous affermir dans nos engagements et dans nos combats⁴²⁵. » Ses discours en la matière sont toujours soigneusement préparés, il refuse l'improvisation, et la façon dont les faits sont cités est proche des interprétations des historiens spécialistes⁴²⁶. Chirac souligne souvent l'unité des Français mais refuse absolument toute forme d'extrémisme⁴²⁷ : « notre refus des extrémismes, de tous les extrémismes, des anathèmes et des exclusions, notre confiance dans les valeurs qui nous unissent et notre volonté de bâtir ensemble un monde de progrès, de tolérance et de justice⁴²⁸. »

L'historien Patrick Garcia estime que l'attitude de Jacques Chirac envers le passé est complexe, voire contradictoire. Le président aurait ainsi tenté de maintenir un discours traditionnel sur la fierté nationale, sans toutefois masquer les tragédies du passé national au nom de la raison d'État ou du destin de l'histoire⁴²⁹.

Nicolas Sarkozy défend une vision bien différente du passé. Sa propension à instrumentaliser la mémoire a été dénoncée de façon récurrente par les historiens et les spécialistes de sciences sociales français. Nombre d'entre eux estiment que Nicolas Sarkozy délivre une version « apaisante » de l'histoire. « Je veux dire à tous les Français que nous sommes les héritiers d'une seule et même histoire dont nous avons toutes les raisons d'être fiers. Si on aime la France, on doit assumer son histoire

⁴²⁵ Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la modernité des valeurs de tolérance et la postérité de l'Édit de Nantes, Paris le 18 février 1998, <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000064.html> (consulté le 21. 3. 2012).

⁴²⁶ Jean-François Tanguy, « Le discours 'chiraquien' sur l'histoire », in *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, dir. Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky (Aix-en-Provence : PUP, 2006), 135.

⁴²⁷ *Ibid.*, 137.

⁴²⁸ Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'œuvre et les combats d'Émile Zola, Médan le 6 octobre 2002, <http://discours.vie-publique.fr/notices/027000273.html> (consulté le 21. 3. 2012).

⁴²⁹ Garcia, « Il y avait une fois la France », 200.

et celle de tous les Français qui ont fait de la France une grande nation⁴³⁰. » Durant la campagne des présidentielles de 2007, il définit de façon explicite son opinion sur la repentance :

Je déteste cette mode de la repentance qui exprime la détestation de la France et de son Histoire. Je déteste la repentance qui veut nous interdire d'être fiers de notre pays. Je déteste la repentance qui est la porte ouverte à la concurrence des mémoires. Je déteste la repentance qui dresse les Français les uns contre les autres en fonction de leurs origines. Je déteste la repentance qui est un obstacle à l'intégration parce que l'on a rarement envie de s'intégrer à ce que l'on a appris à détester, alors que l'on devrait le respecter et l'aimer. Voilà ma vérité⁴³¹.

4.5 La particularité du travail de mémoire de Nicolas Sarkozy

La première mesure que prit Nicolas Sarkozy en tant que président de la République, le 16 mai 2007, témoigne du rôle que joua la mémoire durant son mandat. Il fut alors décidé que, dans tous les lycées au début de l'année scolaire, la lettre d'adieu rédigée par Guy Môquet avant son exécution par les nazis serait lue aux élèves⁴³². Durant la campagne électorale, Nicolas Sarkozy avait déjà cité cette lettre à plusieurs reprises. Quelques heures après son entrée en fonction, il se rendit au mémorial de la Cascade

⁴³⁰ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur l'histoire et les valeurs de la France, sur sa volonté de réhabiliter le travail, de rétablir la liberté du choix de vie et la responsabilité de chacun, Saint-Quentin le 25 janvier 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073000324.html> (consulté le 17. 3. 2012).

⁴³¹ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle de 2007, sur l'identité nationale, l'intégration, notamment par l'école, le respect de la loi et la réhabilitation de la notion de travail, à Lyon le 5 avril 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073001361.html> (consulté le 16. 3. 2012).

⁴³² « La lettre d'adieu de Guy Môquet », http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/05/16/la-lettre-d-adieu-de-guy-moquet_911007_3224.html (consulté le 17. 3. 2012).

du Bois de Boulogne, en hommage aux 35 jeunes gens exécutés par l'armée allemande le 16 août 1944.

Ses références à la Résistance avaient été nombreuses, par exemple deux jours avant le premier tour de scrutin, il avait mentionné le plateau des Glières⁴³³. Le 13 mai 2007, une manifestation de protestation contre la façon dont le candidat s'appropriait la Résistance rassembla un millier de personnes. Les représentants de la Résistance déclarèrent protester contre « le droit de récupérer un symbole historique au service de son ambition personnelle peu avant le scrutin de l'élection présidentielle⁴³⁴. »

Ce n'est pas tant le fait qu'un représentant de la droite « gaulliste » rende publiquement hommage à la Résistance qui est intéressant, mais qu'il se réfère à un membre du parti communiste, à l'un des symboles clés de la mémoire communiste : Guy Môquet. L'historienne Laurence De Cock tire de ces faits deux conclusions. Tout d'abord, l'histoire est utilisée à des fins électorales puis mise au service de la politique du président. Il est fait ensuite référence à une « vision sacrée » de l'école dont est soulignée la mission d'éducation à la citoyenneté et d'éveil au sentiment national⁴³⁵. Nicolas Sarkozy n'a d'ailleurs jamais caché son admiration pour « l'école de Jules Ferry »⁴³⁶. « Nous ne referons pas l'école de la III^{ème} République à l'heure d'Internet, de la télévision ou du portable. Mais nous pouvons, nous devons en retrouver l'esprit⁴³⁷. »

⁴³³ Lieu d'un maquis important, en Haute Savoie.

⁴³⁴ [Anonyme], « Les Glières », *L'Humanité*, 14 mai 2007.

⁴³⁵ Laurence De Cock, « Des usages étatiques de la lettre de Guy Môquet », <http://cvuh.free.fr/spip.php?article94> (consulté le 11. 3. 2012).

⁴³⁶ Jules Ferry fut Premier ministre et ministre de l'Éducation dans les années 1880. Il introduisit l'enseignement public obligatoire dans un esprit d'idéal républicain.

⁴³⁷ Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur les principes d'autorité, d'ordre et de « valeurs partagées », Perpignan le 23 février 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073000743.html> (consulté le 17. 3. 2012).

Le fait que Nicolas Sarkozy cite plus souvent Jean Jaurès que le général de Gaulle durant sa campagne a aussi semblé inédit⁴³⁸. Qu'un homme politique cite le nom de personnalités historiques afin d'accroître sa popularité n'est certes pas nouveau. Mais qu'un homme de droite se présente comme l'héritier d'une figure politique de gauche est tout à fait inédit. Gérard Noiriel explique ce geste par l'absence en France de personnalité historique recueillant un consensus national (à la différence des États-Unis où George Washington ou Thomas Jefferson jouent ce rôle)⁴³⁹. C'est selon lui la raison pour laquelle Nicolas Sarkozy plaça dans son Panthéon des personnalités politiques aussi différentes que Napoléon, Jaurès, Clémenceau, de Gaulle ou même Mitterrand. Nicolas Sarkozy pouvait en outre se présenter de la sorte comme l'héritier légitime de ces héros nationaux et tenter de créer un consensus pour masquer la véritable division du pouvoir et les conflits sociaux. Noiriel refuse cette « sorte de Disneyland de l'histoire dans lequel il n'y a que des gentils, des hommes bons », car pour que tout le monde entre dans ce cadre, il a fallu retoucher leur histoire dans un objectif précis⁴⁴⁰. Il s'agit d'une opération de « déshistoricisation » des personnalités historiques. Isolé du contexte de la Seconde Guerre mondiale et de la Résistance, Guy Môquet, par exemple, l'est aussi de son engagement communiste.

4.6 Analyse quantitative des discours

Cette partie présente en neuf tableaux synthétiques les résultats de l'analyse quantitative lexicographique des discours, indiquant les valeurs absolues et relatives du nombre de discours des deux présidents dans lesquels figurent des termes donnés

⁴³⁸ Gérard Noiriel, « Les usages de l'histoire dans le discours public de Nicolas Sarkozy ».

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ *Ibid.*

(mots généraux relatifs au temps, concepts ayant trait à l’histoire et à la mémoire, autres termes en lien avec le passé, noms des personnalités historiques, des présidents de la V^e République, d’historiens, noms des périodes historiques comme la Troisième République, la Seconde Guerre mondiale ou l’après-guerre). Chaque tableau fait l’objet d’une interprétation dont l’objet principal est de comparer l’occurrence des différents termes.

Tableau 1. Discours présidentiels – termes généraux concernant le temps

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|--------------|--------|--------------|---------|--------------|
| Temps | 834 | 56,39 | 510 | 72,65 |
| Passé | 596 | 40,3 | 455 | 64,81 |
| Présent | 767 | 51,86 | 377 | 53,7 |
| Avenir | 898 | 60,72 | 479 | 68,23 |
| Futur | 258 | 17,44 | 162 | 23,08 |
| Moderne | 489 | 33,06 | 146 | 20,8 |
| Contemporain | 123 | 8,32 | 35 | 4,99 |

Il apparaît clairement dans ce premier tableau que, dans ses discours, Nicolas Sarkozy employait beaucoup plus souvent que son prédécesseur des termes généraux ayant trait au temps. Le « passé » est le terme dont l’occurrence est la plus significative, puisqu’il apparaît dans 64,81 % de ses discours tandis que Jacques Chirac n’employa ce mot que dans 40,3 % de ses discours. De même, le mot « temps » est utilisé dans 72,65 % des discours de Nicolas Sarkozy, contre 53,39 % pour ceux de Jacques Chirac. Ce dernier en revanche affectionnait les termes « moderne » (qui apparaît

dans 33,06 % de ses discours contre 20,8 % de ceux de son successeur) et « contemporain » (8,32 % contre 4,99 %).

Tableau 2. Discours présidentiels – concepts en rapport avec l’histoire et la mémoire

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|--------------------|--------|-------------|---------|--------------|
| Histoire | 767 | 51,86 | 409 | 58,26 |
| Mémoire | 292 | 19,74 | 157 | 22,36 |
| Mémoire collective | 13 | 0,88 | 6 | 0,85 |
| Devoir de mémoire | 23 | 1,56 | 6 | 0,85 |
| Oubli / oublier | 289 | 19,54 | 293 | 41,74 |
| Repentance | 1 | 0,07 | 11 | 1,57 |

Nicolas Sarkozy utilisait plus souvent que Jacques Chirac des termes se référant à l’histoire et à la mémoire. L’écart le plus significatif entre les deux présidents apparaît pour le terme « oubli » ou « oublier » (dans 41,74 % des discours de Nicolas Sarkozy contre 19,54 % de ceux de Jacques Chirac). Le mot « histoire » se trouve lui aussi plus souvent dans les discours de Nicolas Sarkozy que ceux de Jacques Chirac (51,86 % contre 28,26 %). Le terme « mémoire » en revanche est communément présent dans environ 1/5 des discours des deux présidents. Le mot « repentance » se retrouve dans 11 discours de Nicolas Sarkozy, toujours pour y critiquer l’attitude qu’il désigne ; tandis que Jacques Chirac, qui se fit le partisan de cette pratique à plusieurs reprises, n’emploie qu’une seule fois le mot. De ce fait, le terme dont l’occurrence est plus forte chez Jacques Chirac que chez son successeur est celui de « devoir de mémoire » (1,56 % contre 0,85 %).

Tableau 3. Discours présidentiels – autres termes liés aux usages du passé

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|-------------------------|--------|--------------|---------|--------------|
| Nation | 886 | 59,91 | 370 | 52,71 |
| État | 1100 | 74,37 | 600 | 85,47 |
| Pays | 1272 | 86,0 | 649 | 92,45 |
| Démocratie | 601 | 40,64 | 259 | 36,89 |
| Guerre | 393 | 26,57 | 261 | 37,18 |
| Paix | 689 | 46,59 | 262 | 37,32 |
| Immigration | 79 | 5,34 | 107 | 15,24 |
| Identité nationale | 39 | 2,64 | 37 | 5,27 |
| Communautarisme | 22 | 1,49 | 16 | 2,28 |
| Crime contre l'humanité | 22 | 1,49 | 4 | 0,57 |
| Réconciliation | 160 | 10,82 | 66 | 9,4 |

Ce tableau, qui enregistre l'occurrence de termes ayant trait à la mémoire, montre que Sarkozy donnait plus souvent la priorité aux termes « pays » (92,45 % contre 86 %) et « État » (85,47 % contre 74,37 %), tandis que Chirac utilisait plus souvent le terme de « Nation » (59,91 % 52,71 %) et de « démocratie » (40,64 % contre 36,89 %). Plus intéressant encore semble le fait que Jacques Chirac ait donné la priorité dans ses discours au terme de « paix » (46,59 % contre 37,32 %), tandis que Nicolas Sarkozy citait plus souvent celui de « guerre » (37,18 % contre 26,57 %). « L'immigration » est en outre un terme qui, même en valeur absolue, est plus présent chez Nicolas Sarkozy que chez Jacques Chirac (107 discours contre 79, c'est-à-dire 15,24 % contre 5,34 %). Il semble ensuite logique que les termes d'« identité nationale » et de « communautarisme » suivent cette proportion (respectivement 5,27 % contre 2,64 %

et 2,28 %, contre 1,49 %). Jacques Chirac accordait en outre sa préférence à des thèmes « problématiques » comme « crime contre l'humanité » (1,49 % contre 0,57 %) mais aussi la résolution (pacifique) de ces derniers grâce à la « réconciliation » (10,82 % contre 9,4 %).

Tableau 4. Discours présidentiels – personnalités historiques

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|----------------|--------|-------------|---------|-------------|
| Gaulois | 5 | 0,34 | 1 | 0,14 |
| Charlemagne | 3 | 0,2 | 2 | 0,28 |
| Jeanne d'Arc | 6 | 0,41 | 7 | 1,0 |
| Napoléon | 22 | 1,49 | 7 | 1,0 |
| Jules Ferry | 5 | 0,34 | 8 | 1,14 |
| Jean Jaurès | 1 | 0,07 | 0 | 0,0 |
| Dreyfus | 14 | 0,95 | 4 | 0,57 |
| Georges Mandel | 0 | 0 | 1 | 0,14 |
| Guy Môquet | 0 | 0 | 4 | 0,57 |
| Jean Moulin | 9 | 0,61 | 6 | 0,85 |
| Pétain | 4 | 0,27 | 7 | 1,0 |

L'occurrence des mentions de personnages historiques est si faible qu'il est difficile de l'interpréter. Le choix-même de ces personnalités est subjectif et rassemble des « icônes » de l'histoire de France comme Jeanne d'Arc ou Charlemagne et des personnages dont l'utilisation dans les discours des présidents avait déjà été analysée par les observateurs (Jean Jaurès, Guy Môquet).

De façon générale, Nicolas Sarkozy citait plus souvent le nom de personnages historiques que son prédécesseur, que ce soit les héros de la Résistance (Jean Moulin 0,85 % contre 0,61 %) ou les collaborateurs (Pétain : 1 % contre 0,27 %). La figure de Jules Ferry, père fondateur du système scolaire de la Troisième République, par exemple, est mentionnée huit fois par Sarkozy et seulement cinq par Chirac. On notera que Jean Jaurès cité plus souvent que de Gaulle par le candidat Nicolas Sarkozy, durant sa campagne de 2007, disparut tout à fait des discours du Président Sarkozy. D'autres noms, tels Guy Môquet ou Georges Mandel⁴⁴¹, ont été véritablement « découverts » par Sarkozy puisque son prédécesseur ne les avait jamais mentionnés. Seuls Dreyfus, « les Gaulois » et Napoléon sont plus souvent mentionnés par Chirac (respectivement 0,95 % contre 0,57 %, 0,34 % contre 0,14 % et 1,49 % contre 1,0 %).

Tableau 5. Discours présidentiels – présidents de la V^e République

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|--------------------------|--------|--------------|---------|--------------|
| de Gaulle | 229 | 15,48 | 127 | 18,09 |
| Général de Gaulle | 203 | 13,73 | 95 | 13,53 |
| Charles de Gaulle | 17 | 1,15 | 10 | 1,42 |
| Georges Pompidou | 34 | 2,3 | 11 | 1,57 |
| Valéry Giscard d'Estaing | 8 | 0,54 | 11 | 1,57 |
| François Mitterrand | 29 | 1,96 | 25 | 3,56 |
| Jacques Chirac | x | x | 19 | 2,7 |
| Nicolas Sarkozy | 6 | 0,41 | x | x |

⁴⁴¹ Homme politique de la Troisième République, Georges Mandel avait été battu à mort par des miliciens le 7 juillet 1944. Nicolas Sarkozy est l'auteur d'une biographie qui lui est consacrée : Nicolas Sarkozy, *Georges Mandel. Le moine de la politique* (Paris : Grasset, 1994).

Nicolas Sarkozy fit plus souvent référence à ses prédécesseurs que Jacques Chirac, à l'exception de Georges Pompidou mentionné par le Président Chirac dans 2,3 % de ses déclarations contre 1,57 % pour Nicolas Sarkozy. Ainsi Nicolas Sarkozy mentionna-t-il relativement souvent François Mitterrand (dans 3,56 % de ses discours)⁴⁴². Valéry Giscard d'Estaing qui figure lui dans onze de ses discours (contre huit discours de Jacques Chirac le mentionnant). Il semble enfin naturel que Nicolas Sarkozy ait fait beaucoup plus référence à son prédécesseur (2,7 % de ses déclarations) que celui-ci ne l'avait fait de son successeur (0,41 %).

Tableau 6. Discours présidentiels – historiens

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|-----------------|--------|----------|---------|-------------|
| Historien | 22 | 1,49 | 16 | 2,28 |
| Michelet | 5 | 0,34 | 6 | 0,85 |
| Marc Bloch | 2 | 0,14 | 3 | 0,43 |
| Fernand Braudel | 3 | 0,2 | 2 | 0,28 |

Les historiens sont eux aussi plus souvent cités par Nicolas Sarkozy que par Jacques Chirac. Les valeurs absolues de ces occurrences sont très faibles et il est encore une fois difficile de généraliser. Néanmoins, Jules Michelet par exemple, fut cité dans six déclarations de Nicolas Sarkozy contre cinq de Jacques Chirac. Marc Bloc trois fois contre deux, tandis que Fernand Braudel fut au contraire cité deux fois par Sarkozy et trois fois par Chirac (en valeurs relatives, ce rapport s'inverse).

⁴⁴² Gérard Noiriel a attiré l'attention sur la propension de Nicolas Sarkozy à faire entrer François Mitterrand dans son « Panthéon personnel » (*cf.* ci-dessus).

Tableau 7. Discours présidentiels – périodes historiques antérieures à 1940

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|--------------------------|--------|-------------|---------|-------------|
| Croisades | 15 | 1,01 | 5 | 0,71 |
| Esclavage | 33 | 2,23 | 9 | 1,28 |
| Révolution française | 29 | 1,96 | 5 | 0,71 |
| 1789 | 34 | 2,3 | 8 | 1,14 |
| 14 juillet | 24 | 1,62 | 18 | 2,56 |
| 1870 | 7 | 0,47 | 4 | 0,57 |
| 1914 | 16 | 1,08 | 10 | 1,42 |
| 1918 | 12 | 0,81 | 11 | 1,57 |
| 11 novembre | 10 | 0,68 | 13 | 1,85 |
| Première Guerre mondiale | 20 | 1,35 | 18 | 2,56 |
| Grande Guerre | 12 | 0,81 | 13 | 1,85 |
| 1936 | 0 | 0 | 3 | 0,43 |

En ce qui concerne les mentions des périodes historiques antérieures à 1940, c'est à nouveau Nicolas Sarkozy qui utilise un certain nombre de termes plus souvent que son prédécesseur. Jacques Chirac cita moitié moins souvent que lui la Première Guerre mondiale. Dans ses déclarations, Chirac donnait la préférence à des périodes plus reculées, comme par exemple les croisades (1,01 % des déclarations contre 0,71 % chez Sarkozy) ou la Révolution française (1,96 % contre 0,71 %) ou l'année 1789 (2,3 % contre 1,14 %). Le terme « esclavage » a été englobé dans l'étude et figurait plus souvent dans les discours du Président Chirac (2,23 %) que de Sarkozy (1,28 %) ⁴⁴³.

⁴⁴³ Voir le paragraphe 3.3 La loi du 21 mai 2001, dite loi Taubira.

Tableau 8. Discours présidentiels – Deuxième Guerre mondiale

| | Chirac | Chirac % | Sarkozy | Sarkozy % |
|--------------------------|--------|-------------|---------|-------------|
| Deuxième Guerre mondiale | 67 | 4,53 | 32 | 4,56 |
| Seconde Guerre mondiale | 28 | 1,89 | 37 | 5,27 |
| 1940 | 29 | 1,96 | 23 | 3,28 |
| 1944 | 36 | 2,43 | 20 | 2,85 |
| 8 mai | 10 | 0,68 | 7 | 1,00 |
| Régime de Vichy | 7 | 0,47 | 4 | 0,57 |
| Collaboration | 89 | 6,02 | 56 | 7,98 |
| Résistance | 95 | 6,42 | 63 | 8,97 |
| Glières | 2 | 0,14 | 10 | 1,42 |
| Shoah | 25 | 1,69 | 24 | 3,42 |
| Holocauste | 8 | 0,54 | 4 | 0,57 |
| Génocide | 31 | 2,1 | 15 | 2,14 |
| Déportation | 22 | 1,49 | 10 | 1,42 |
| Auschwitz | 11 | 0,74 | 3 | 0,43 |

Les thèmes liés à la Deuxième Guerre mondiale sont parmi les plus traumatiques de l'histoire à figurer dans les déclarations politiques. Nicolas Sarkozy parlait plutôt plus souvent que son prédécesseur de la collaboration et de la Résistance (respectivement 7,98 % contre 6,02 %, et 8,97 % contre 6,42 %). Le plateau de Glières est mentionné dix fois tandis qu'en douze années de fonction, Chirac n'y fit référence que deux fois. Ce dernier prononça légèrement plus souvent que son successeur le terme de déportation (1,49 contre 1,42 %). Le nom d'Auschwitz, dont la connotation historique

est des plus fortes, n'a été employé quant à lui que trois fois par Nicolas Sarkozy alors que son prédécesseur y avait fait référence dans onze déclarations.

Tableau 9. Discours présidentiels – termes concernant l'après 1945

| | | | | |
|-------------------|----|------|----|-------------|
| Trente Glorieuses | 7 | 0,47 | 16 | 2,28 |
| Communisme | 26 | 1,76 | 25 | 3,56 |
| 1958 | 33 | 2,23 | 49 | 6,98 |
| Harkis | 7 | 0,47 | 7 | 1,0 |
| Rapatriés | 5 | 0,34 | 4 | 0,57 |
| Colonialisme | 4 | 0,27 | 5 | 0,71 |
| 1968 | 15 | 1,01 | 9 | 1,28 |
| Mai 68 | 1 | 0,07 | 3 | 0,43 |

L'occurrence des thèmes postérieurs à la Deuxième Guerre mondiale montre elle aussi la préférence marquée de Nicolas Sarkozy pour les arguments historiques. Il les mentionna tous plus souvent que son prédécesseur : « 1958 » par exemple (6,98 % contre 2,23 %), les Trente *Glorieuses*) (2,28 % contre 0,47 %) et de même Mai 68 (0,43 % contre 0,07 %) auquel Nicolas Sarkozy fit plus souvent référence même en valeur absolue⁴⁴⁴.

4.7 Conclusion

L'analyse quantitative des discours des deux présidents montre que Nicolas Sarkozy est celui qui utilisa le plus souvent des thèmes historiques et les concepts qui leur sont

⁴⁴⁴ « Les Trente Glorieuses » désignent la période d'expansion économique de trente ans qui suivit la Deuxième Guerre mondiale. L'auteur en est Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975* (Paris : Fayard, 1979).

liés. Seuls 20 des 78 termes recherchés sont plus fréquents dans les discours de Jacques Chirac. Ils sont liés le plus souvent aux chapitres « douloureux » de l'histoire de France ou bien aux victimes, comme par exemple les termes « esclavage » ou « crimes contre l'humanité ». Il s'agit en outre des termes liés à la « paix » et la « réconciliation ». Cela correspond bien à l'attitude de « repentance » envers l'histoire nationale attribuée à Jacques Chirac dans la première partie de ce chapitre. Propre à Jacques Chirac est encore la faveur qu'il accorde aux périodes reculées de l'histoire et dont témoigne l'emploi plus fréquent des termes de « croisades », « esclavage » ou « Révolution française ». Aucun des termes relatifs à l'après-guerre ne sont plus souvent cités par lui que par Nicolas Sarkozy.

Au vu des critiques sévères que les spécialistes de sciences sociales français adressèrent à Nicolas Sarkozy sur sa façon d'utiliser la mémoire, nous nous attendions néanmoins à ce que la différence d'approche des deux présidents soit plus nettement quantifiable. Or celle-ci, à l'exception de quelques termes, n'est pas très sensible. Il semble que Nicolas Sarkozy ait nettement changé de style à son entrée en fonction : la façon dont il utilisa l'histoire durant la campagne électorale de 2007 contraste avec celle qu'il adopta en tant que Président de la République.

Quelles sont les raisons de ce changement d'attitude envers le passé national que l'on observe dans le discours de deux présidents post-gaullistes ? Avons-nous affaire à un engouement pour les sujets liés à l'histoire ou bien s'agit-il d'un trait propre seulement à deux présidents et aux auteurs de leurs principaux discours ?

La société française traverse une période difficile de crise identitaire. De nombreux auteurs parlent de crise du « mythe national », les historiens de « fin du roman national ». D'après François Hartog, comme nous l'avons mentionné⁴⁴⁵, notre

⁴⁴⁵ Cf. paragraphe 1.2 Hypothèse et problématique

époque connaît un « régime d'historicité » qu'il nomme « présentisme » et qui se caractérise par l'omniprésence du présent dont serait responsable la perte d'attractivité du futur. Le présent deviendrait son propre et unique horizon⁴⁴⁶, le lien téléologique entre passé, présent et futur disparaissant. Paradoxalement, l'incertitude qui gagne le futur, envahit aussi le passé. Saturé, le présent est quant à lui reconnaissant au passé de lui fournir des références susceptibles de lui apporter sa propre justification.

Les politiques du passé sont un autre phénomène important. Les responsables politiques cherchent à utiliser les crises identitaires en fournissant à certains segments de la société (leurs électeurs) des références historiques pertinentes, bien que sous forme de clichés extraits de leur contexte originel (comme ce fut le cas pour Guy Môquet par exemple). Ils souhaitent utiliser à leur profit cette image déformée du passé.

Nicolas Offenstadt donne une interprétation beaucoup moins nuancée des transformations de cette relation au passé. Selon lui, si le mandat de Nicolas Sarkozy marque un sommet dans l'évolution des usages politiques du passé, c'est que la droite française s'est saisie de l'histoire comme d'un véritable instrument politique. Elle le fait dans le cadre d'un phénomène plus large que Nicolas Offenstadt considère être une « lutte culturelle » dont l'histoire fait partie⁴⁴⁷. Le départ de Nicolas Sarkozy de l'Élysée n'a d'ailleurs pas mis fin, selon Offenstadt, à cette propension des auteurs de droite à utiliser l'histoire comme instrument politique.

Eric Zemmour, écrivain et journaliste qui se réclame d'un net conservatisme, fait partie de ceux qui appellent ouvertement à une instrumentalisation de l'histoire en politique. Dans son article récent, « L'histoire comme arme politique », Zemmour se

⁴⁴⁶ Hartog, « Historicité / régimes d'historicité », 767.

⁴⁴⁷ Offenstadt, entretien avec l'auteur.

réjouit de voir que l'histoire a été arrachée (volontairement ou de force) des mains des historiens professionnels, pour devenir ou redevenir une arme politique⁴⁴⁸.

Comment les historiens réagissent-ils aux transformations profondes de leur profession ? Nous analysons dans le chapitre suivant l'évolution des thématiques et de la position épistémologique de l'historien liée aux usages sociaux de la mémoire.

⁴⁴⁸ Éric Zemmour, « L'histoire comme arme politique », *Le Figaro*, 14 novembre 2013. Il s'agit concrètement des livres de Philippe de Villiers, homme politique de droite, et de Max Gallo, écrivain de gauche. Je remercie Nicolas Offenstadt d'avoir attiré mon attention sur cet article.

5. Histoire et mémoire : l'historiographie française du contemporain

Study the historian before you begin to study the facts.

E. H. Carr

Notre chapitre sur l'historiographie française se compose de deux parties⁴⁴⁹. La première, conçue comme un panorama théorique, présente la définition française de l'histoire contemporaine et le concept d'« histoire du temps présent », cette importante réflexion épistémologique s'est entre autre penchée sur la distinction entre la science historique et la mémoire. La seconde partie étudie l'évolution de la production historiographique de cette discipline à partir de l'analyse quantitative de deux revues prestigieuses : les *Annales. Histoire, sciences sociales* et la revue *Vingtième siècle. Revue d'histoire*.

5.1 La définition française de l'histoire contemporaine

Le terme d'« histoire contemporaine » avait à l'origine la même signification en français qu'il a dans d'autres langues, à s'avoir l'histoire des périodes dont les témoins sont encore en vie⁴⁵⁰. Il semblerait ainsi logique que cette époque historique la plus récente ne puisse s'étendre au-delà de la durée de vie d'une génération (de soixante-dix à quatre-vingts ans). En France néanmoins, l'histoire contemporaine

⁴⁴⁹ Ce chapitre est issu de l'article : Emler, « Francouzská historiografie soudobých dějin » [L'historiographie française du contemporain].

⁴⁵⁰ Au XIX^e siècle, les premiers historiens professionnels utilisaient une définition précisément opposée afin de distinguer les recherches scientifiques du travail des historiens « amateurs » qui se consacraient à des époques plus récentes. Voir par exemple Gérard Noiriel, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?* (Paris : Hachette, 1998), 25.

désigne une période de plus de deux cents ans. Plus que le 14 juillet 1789, c'est la réunion des États généraux à Versailles en mai 1789 qui marque le point de départ de l'époque contemporaine⁴⁵¹.

D'après l'historien René Rémond, le fait que cet un événement national soit utilisé comme point de rupture entre deux époques historiques, est lourd de conséquences. Selon lui tout d'abord, l'on estime en France que l'impact de la Révolution française dépasse le cadre national particulier et atteint l'humanité entière. Selon cette interprétation, ensuite, la Révolution ouvre une autre ère et son importance est jugée comparable à celle de la chute de l'Empire de Rome. Faire remonter l'histoire contemporaine à une époque si reculée induit enfin une certaine continuité entre cette époque et la nôtre. Le cadre institutionnel de la France d'aujourd'hui serait issu de la Révolution et les principes que cette dernière a proclamés seraient toujours dominants⁴⁵².

Ainsi avec le temps, la période dite « contemporaine » s'est-elle allongée. Les historiens commencèrent par faire porter leur travail sur le sens et l'impact de la Révolution et des guerres napoléoniennes, ils montrèrent qu'une certaine continuité existait entre l'Ancien Régime et la Révolution et que le découpage historique devenait lui-même archaïque⁴⁵³. Les historiens furent donc contraints d'affiner leur périodisation. Progressivement, une distinction s'opéra entre le XIX^e et le XX^e siècle, 1914 représentant la date rupture⁴⁵⁴. Les événements qui suivirent 1989 ne firent que

⁴⁵¹ René Rémond, « L'histoire contemporaine », 247.

⁴⁵² *Ibid.*, 247–248.

⁴⁵³ Ce n'est que plus tard en revanche que des recherches véritablement spécialisées prirent pour objet la Révolution française. La première chaire dédiée à ce sujet fut fondée à la Sorbonne en 1891. Noiriel « Qu'est-ce que l'histoire contemporaine? », 15, 36–37. De ce point de vue, Jules Michelet par exemple n'est pas considéré comme un historien « scientifique ». Son travail aux qualités littéraires certaines souffre du point de vue scientifique d'aujourd'hui d'un certain nombre de lacunes comme des imprécisions factuelles, une certaine subjectivité, ou la mise en œuvre de préjugés religieux et politiques.

⁴⁵⁴ Rémond, « L'histoire contemporaine », 247.

renforcer cette périodisation puisque de nombreux États européens se trouvèrent alors dans une position semblable à celle du début du XX^e siècle⁴⁵⁵.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la situation était encore claire. 1914 semblait à tous trop proche pour que l'histoire « sérieuse » s'en saisisse. L'histoire « contemporaine » se concentrait alors sur le XIX^e siècle que l'on enseignait dans les écoles et à l'université. En 1957 encore, René Rémond publia l'article « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La fin de la III^e République », dans lequel il observait qu'aucune synthèse n'existait sur les dix dernières années de la Troisième République (1930–1940). Il engageait ainsi les historiens à s'intéresser plus souvent à l'entre-deux-guerres⁴⁵⁶. Une des premières thèses soutenues sur cette période est celle d'Annie Kriegel sur les débuts du Parti communiste français de 1914 à 1920 (soutenue en 1963)⁴⁵⁷.

L'influence de la génération de « l'école » des *Annales* ne fut pas non plus très bénéfique à l'histoire contemporaine. L'accent qu'elle mettait sur la longue durée venait s'ajouter à son déni de la possibilité d'écrire l'histoire des événements très contemporains. Dans les années 1950, 1960 et 1970, ce sont les médiévistes et les historiens modernistes qui furent les plus innovants⁴⁵⁸.

En 1978, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la revue *Annales*, le recueil *La nouvelle histoire*, dirigé par Jacques Le Goff, célébrait la position centrale acquise par l'école des *Annales* en France et à l'étranger⁴⁵⁹. Pour François Dosse, ce livre symbolise à la fois un sommet et l'amorce d'un retrait dans l'histoire de

⁴⁵⁵ *Ibid.*

⁴⁵⁶ René Rémond, « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La Fin de la III^e République », *Revue française de science politique* 7, n° 2 (avril/juin 1957) : 253–270.

⁴⁵⁷ Garcia, « Histoire du temps présent », 284.

⁴⁵⁸ Dosse, entretien avec l'auteur.

⁴⁵⁹ Jacques Le Goff, dir., *La Nouvelle Histoire* (Paris : Retz, 1978). Le terme de « nouvelle histoire » est employé pour désigner la troisième génération des *Annales* : après les pères fondateurs que furent Marc Bloch et Lucien Febvre, puis la génération d'après-guerre avec Fernand Braudel à sa tête, il s'agit principalement de Jacques Le Goff ou Pierre Nora. C'est dans ce recueil que Pierre Nora publia sa première étude consacrée à la mémoire (voir la partie 2.2 Les lieux de mémoire de Pierre Nora).

« l'école » des *Annales*⁴⁶⁰. De nombreux observateurs, parmi lesquels Jacques Le Goff, réalisent alors que « les *Annales* ont d'une certaine manière sabordé, discrédité et évacué le champ du contemporain [dans le cadre de la recherche historique]⁴⁶¹ ».

Il nous faut néanmoins souligner ici que l'un des fondateurs des *Annales* dans l'entre-deux-guerres, Marc Bloch, avait au contraire appelé de ses vœux des recherches consacrées aux événements les plus récents. Avec *Étrange défaite*, il fournit d'ailleurs, avec seulement quelques semaines de recul, une étude modèle, qui force aujourd'hui encore à l'admiration, de la défaite infligée par l'armée nazie aux troupes françaises au printemps 1940⁴⁶².

Dans les années 1970, la situation évolue. L'intérêt des historiens se porte vers le XX^e siècle, au détriment du XIX^e. Le terme de contemporain désignant tout ce qui est postérieur à 1789, il devient indispensable de définir un nouveau terme réservé aux cinquante dernières années. Après de longs débats et controverses au cours des années 1970 et 1980, le terme contradictoire « d'histoire du temps présent » est introduit. Il renvoie entre autres à une définition de l'opération historiographique comme lien entre le présent et le passé. Ce terme désigne grossièrement ce que l'histoire contemporaine signifiait à l'origine : l'histoire de la période dont les témoins sont encore vivants. D'autres intitulés furent proposés, qui renvoyaient à des conceptions épistémologiques légèrement différentes comme « histoire du très contemporain » (Pierre Laborie) ou « histoire immédiate » qui préférerait une approche journalistique de l'histoire la plus récente (Jean Lacouture, Jean-François Soulet)⁴⁶³. Mais ces deux concepts restèrent marginaux⁴⁶⁴.

⁴⁶⁰ Dosse, entretien avec l'auteur.

⁴⁶¹ *Ibid.*

⁴⁶² Marc Bloch, *Étrange défaite* (Paris : Société des Éditions Franc-Tireur, 1946).

⁴⁶³ Jean-François Soulet, *L'histoire immédiate : historiographie, sources et méthodes* (Paris : Armand Colin, 2009).

⁴⁶⁴ Garcia, « Histoire du temps présent », 285, 290.

En 1978, le terme d'histoire du temps présent fut utilisé pour nommer un nouveau centre de recherche du CNRS. Pierre Nora fut aussi dès 1976 nommé directeur d'études de l'EHESS pour l' « histoire du présent »⁴⁶⁵.

De nombreux historiens français néanmoins refusent de reconnaître la spécificité d'une « histoire du temps présent », affirmant qu'il convient de traiter cette période comme n'importe quelle autre. Ils continuent donc à nommer contemporaines les époques les plus proches de nous et utilisent à son égard les méthodes classiques de l'histoire.

Même parmi les défenseurs du terme d'histoire du temps présent, il existe une discussion quant à sa définition. François Dosse considère par exemple que l'histoire du temps présent correspond à toute forme de « présentification du passé », qu'il s'agisse du Moyen Age ou de l'Antiquité, dès lors qu'au présent, on connaît une image de ces périodes⁴⁶⁶. François Dosse rappelle que dans les *lieux de mémoire* de Pierre Nora le chapitre consacré à Jeanne d'Arc n'a pas été confié à un médiéviste mais à un spécialiste d'histoire contemporaine (Michel Winock) qui analyse la façon dont l'identité française est projetée sur Jeanne d'Arc⁴⁶⁷. Il s'agit donc ici d'un point de vue particulier ou d'une façon de poser les questions. Patrick Garcia de même estime que le mode d'historicité de nos sociétés est à l'origine de l'influence qu'exerce l'histoire contemporaine sur l'historiographie des autres périodes historiques⁴⁶⁸.

Deux arguments s'opposaient dans le passé à l'étude de l'histoire la plus récente. Tout d'abord, les archives, longtemps considérées comme unique garantie

⁴⁶⁵ *Ibid.* Jacques Le Goff fut un des initiateurs de la création de ce nouvel institut ; il était en outre Président de l'EHESS lorsque fut créée la chaire de Pierre Nora d'histoire du présent. Dosse, entretien avec l'auteur.

⁴⁶⁶ Dosse, entretien avec l'auteur.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ Patrick Garcia (historien, Maître de conférences, *Université de Cergy-Pontoise*), entretien avec l'auteur le 4 novembre 2011.

d'objectivité, sont inaccessibles. Le recul indispensable à l'objectivité scientifique semblait ensuite ne pouvoir provenir que de l'éloignement chronologique de la période traitée⁴⁶⁹. Or, l'étude de périodes récentes permet d'utiliser de nombreuses sources inexistantes pour les périodes plus anciennes : archives privées qui ne sont pas régies par les lois sur le dépôt public, presse et autres médias, sondages d'opinion et surtout témoignages, qu'ils soient écrits ou oraux.

L'une des spécificités de l'histoire du temps présent selon Patrick Garcia est qu'elle analyse non seulement la presse, mais aussi les émissions de télévision ou les nouveaux médias qui sont souvent des sources éphémères. C'est l'historien qui, à partir de ses questions, de ses sources d'information et de son sujet, constitue son corpus documentaire ; il est son propre archiviste⁴⁷⁰. En 1979, la loi sur les archives réduisit le délai d'ouverture des fonds de 50 à 30 ans. Ainsi l'historien du temps présent souffre-t-il souvent d'un trop de sources plutôt que d'un manque⁴⁷¹.

Il existe une autre caractéristique de l'historien du temps présent dont l'effet est ambivalent. En effet, il n'est nullement nécessaire de posséder des connaissances spécialisées pour avoir accès aux documents, comme c'est le cas pour les temps reculés. À cette facilité, l'historien perd une partie de sa légitimité. Celle-ci ne repose pratiquement plus que sur la spécificité de son approche épistémologique. Il est en outre *a priori* soupçonné de ne pas avoir vécu l'événement, de manquer d'empathie, d'être antisémite, raciste ou autres. L'histoire la plus récente est aussi l'objet de débats dans l'espace public, hors de la sphère académique, là où les moyens rhétoriques pour emporter l'adhésion du public sont privilégiés. L'historien s'y exprime de façon souvent moins compréhensible que ne le font les témoins, les

⁴⁶⁹ Rémond, « L'histoire contemporaine », 250.

⁴⁷⁰ Garcia, entretien avec l'auteur.

⁴⁷¹ Rémond, « L'histoire contemporaine », 250.

journalistes ou les défenseurs de telle ou telle opinion, autant d'intervenants qui étaient, jusqu'aux années 1980, les seuls à s'intéresser à ces domaines.

Henry Rousso affirme de la même façon que l'ouverture à une pluralité d'interprétations joue ces derniers temps plutôt en faveur des acteurs capables de captiver l'opinion publique, voire de provoquer un scandale, au détriment de la véracité ou de la qualité des thèses annoncées⁴⁷². Il nous faut néanmoins souligner qu'en France, les historiens du temps présent acceptent de se confronter aux demandes émanant de la société (c'est-à-dire de la mémoire) et entrent dans le débat⁴⁷³.

Le recul dans le temps ne donne bien sûr aucune garantie d'objectivité. Au contraire, il complique le travail de compréhension d'une époque et de sa mentalité. Les historiens français ont bien su au contraire utiliser à leur profit ce que l'on avait pu prendre pour un « handicap » (le manque de recul) puisqu'ils considèrent qu'étudier des processus inachevés interdit à l'historien de tirer des conclusions *a posteriori* qui, par un enchaînement causal des événements, conduiraient à un raisonnement déterministe. Paul Ricœur a nommé le défi ainsi lancé à cette approche historique « défatalisation de l'histoire »⁴⁷⁴.

Selon René Rémond, plusieurs autres arguments jouaient en faveur de la création de la discipline « histoire du temps présent ». Le poids des événements récents, tout d'abord, induisait une forte demande sociale afin que les historiens expliquent ce qui s'était passé durant ce XX^e siècle (dans l'esprit de ce que posait Ranke : « *wie es eigentlich gewesen* »). Les autres sciences sociales ensuite, telles la sociologie, l'économie ou la science politique, mais aussi les journalistes, se prêtaient à de telles analyses et l'histoire fut finalement la dernière à s'y essayer. Certes, il est

⁴⁷² Rousso, « Vers une mondialisation de la mémoire », 5.

⁴⁷³ Garcia, entretien avec l'auteur.

⁴⁷⁴ Garcia, « Histoire du temps présent », 288.

aujourd'hui évident que l'historien ne peut à lui seul maîtriser toutes les méthodes des sciences sociales et les appliquer à ses problématiques, comme le pensait encore Fernand Braudel. Il doit travailler en collaboration avec des spécialistes des autres disciplines⁴⁷⁵.

En 1982, l'histoire du XX^e siècle fut mise au programme du Baccalauréat, ce qui intensifia la recherche et donna une visibilité à cette branche de l'histoire⁴⁷⁶. À l'université, la tendance se renversa du tout au tout : tandis qu'au début des années 1980, l'on n'acceptait pas les mémoires ou thèses consacrées à l'histoire la plus contemporaine, c'est aujourd'hui cette période qui recueille l'intérêt de la majorité des étudiants en histoire⁴⁷⁷. La plupart des universités proposent ainsi un enseignement en histoire « du temps présent », quel que soit l'intitulé de la discipline.

La revue *Vingtième siècle* sous-titrée avec ostentation « Revue d'histoire » est considérée, depuis sa fondation en 1984, comme le périodique central de l'histoire du temps présent⁴⁷⁸. Les actes d'un colloque de 1992 *Écrire l'histoire du temps présent*, édités en l'honneur de François Bédarida, ancien directeur de *l'Institut d'histoire du temps présent*, font toujours référence et inscrivent définitivement cette discipline dans le paysage historiographique français. En quatre cents pages, l'ouvrage présente les travaux d'une douzaine d'historiens français et de figures éminentes venues de l'étranger comme Hartmut Kaelble et Eric Hobsbawm⁴⁷⁹.

La revue *Annales*, malgré la réticence de « l'école » dite des *Annales* à reconnaître l'histoire du temps présent, souhaita rendre compte de l'évolution de la discipline et en 1998, elle appella à formuler un nouveau programme de recherche

⁴⁷⁵ Dosse, entretien avec l'auteur.

⁴⁷⁶ Rémond, « L'histoire contemporaine », 250–251.

⁴⁷⁷ Garcia, entretien avec l'auteur ; Rouso, entretien avec l'auteur.

⁴⁷⁸ Nous présentons ci-dessous une analyse du contenu de cette revue.

⁴⁷⁹ Robert Franck, dir., *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida* (Paris : CNRS, 1993).

qu'elle caractérisa de « tournant critique »⁴⁸⁰. Dans son éditorial, la rédaction émit la thèse d'une crise ou d'un changement de paradigme dans les sciences sociales et en histoire⁴⁸¹. L'article faisait état de l'« émiettement » de l'histoire, se référant ainsi indirectement à un article et un ouvrage de François Dosse qui s'était le premier intéressé à l'école des *Annales* sous cet angle de vue⁴⁸². Si cet éditorial faisait état d'une crise et d'un émiettement de la recherche (son titre ne mentionne-t-il pas un « tournant critique »), il refusait néanmoins toute critique en bloc de l'école des *Annales* elle-même⁴⁸³. La revue lançait au contraire un appel à tous les auteurs afin qu'ils se penchent sur cette crise, sur la question des nouvelles méthodes et de la collaboration de l'histoire avec les sciences sociales, dans le cadre d'un numéro monothématique publié en 1989⁴⁸⁴.

Ce numéro parut à l'occasion des 60 ans de la revue. Il comprenait, outre de nombreuses recensions d'ouvrages fondamentaux, sept articles méthodologiques ou épistémologiques d'historiens éminents comme Gérard Noiriel ou Roger Chartier⁴⁸⁵. Dans son éditorial, les membres du comité de rédaction affirment que la revue n'est ni une école (soulignant le risque qu'elle ne devienne une chapelle), ni une simple boîte

⁴⁸⁰ Rédaction, « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ? », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 43, n° 2 (mars/avril 1988) : 291–293. Je remercie Christian Delacroix de m'avoir signalé cet article.

⁴⁸¹ Depuis les années 1970, en France comme ailleurs, les paradigmes jusqu'alors dominants du fonctionnalisme, du structuralisme et du marxisme, étaient en régression.

⁴⁸² François Dosse, « L'histoire en miettes : des Annales militantes aux Annales triomphantes », *Espaces Temps* 29, n° 1 (janvier/mars 1985) : 47–60 ; François Dosse, *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »* (Paris : La Découverte, 1987). François Dosse observe un émiettement de la discipline entre des historiens fortement spécialisés pratiquant l'histoire « immobile » engagée par Fernand Braudel. Ils se seraient ainsi éloignés des idées fondatrices des *Annales* (de Marc Bloc et de Lucien Febvre principalement) qui revendiquaient une vision globale de l'histoire et le rôle social spécifique de l'historien et seraient devenus, à la fin du XX^e siècle, de « simples » experts sur des questions de détail.

⁴⁸³ Le terme d'école des *Annales* n'est pas revendiqué par les membres de ce courant historiographique mais au contraire on le doit à ses critiques.

⁴⁸⁴ Rédaction, « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ? », 292–293.

⁴⁸⁵ *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 44, n° 6 (novembre/décembre 1989).

aux lettres (aussi renommée soit elle), mais bien un lieu d'expérimentation⁴⁸⁶. Ils prononcent leur autocritique en estimant avoir fait la part belle aux statistiques et aux phénomènes quantifiables de l'histoire sociale, se satisfaisant bien souvent de descriptions des phénomènes, aux dépens de leur interprétation⁴⁸⁷.

En 1994, le comité de rédaction s'ouvre à des spécialistes de sciences sociales, ce qui est répercuté dans le titre de la revue, désormais intitulée *Annales. Histoire, sciences sociales*⁴⁸⁸. Ces transformations, en particulier l'accueil de spécialistes de sciences sociales, devaient permettre à la revue de mettre l'accent sur l'actualité.

D'un point de vue général, pas seulement pour l'historiographie, on assiste dans ces années charnières au retour de l'événement et de l'histoire politique, c'est le moment de la disparition du mur de Berlin et de la fin de l'agencement bipolaire du monde. L'« histoire du temps présent » ressortit donc à l'intérêt renouvelé prêté à la politique et à l'histoire politique, aux dépens d'autres courants, en particulier de l'histoire sociale.

Il nous faut néanmoins souligner que même lorsque « l'école » des Annales était à son apogée, l'intérêt pour l'histoire politique n'avait pas disparu complètement. Autour de René Rémond en particulier, l'histoire politique classique était toujours pratiquée, notamment à la *Fondation nationale des sciences politiques* (FNSP, aujourd'hui *Sciences Po*) et à l'*Université Paris X Nanterre* (aujourd'hui *Paris Ouest Nanterre La Défense*)⁴⁸⁹. René Rémond travailla à la réhabilitation de l'histoire

⁴⁸⁶ Rédaction, « Tentons l'expérience », *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 44, n° 6 (novembre/décembre 1989) : 1317.

⁴⁸⁷ *Ibid.* 1319.

⁴⁸⁸ *Annales. Histoire, sciences sociales* 49, n° 1 (janvier/février 1994).

⁴⁸⁹ Christian Delacroix (historien, Professeur agrégé, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée*), entretien avec l'auteur le 25 mars 2011 et Rouso, entretien avec l'auteur.

politique avec par exemple la publication en 1988 du livre *Pour une histoire politique*⁴⁹⁰.

5.2 *La structure institutionnelle de la recherche en histoire contemporaine*

En 1978 fut créé au sein du CNRS, l'institut qui devait porter le nom de la nouvelle branche disciplinaire : *Institut d'histoire du temps présent* (IHTP). Il reçut pour mission, non seulement de mener des recherches historiques sur les périodes les plus récentes mais de mener une réflexion sur les méthodes et l'épistémologie de ces recherches⁴⁹¹. En parallèle naissait l'*Institut d'histoire moderne et contemporaine* (IHMC). Dans la pratique, l'IHTP se consacre à la Deuxième Guerre mondiale et au-delà. Plus que des thèmes concrets, ce sont des approches épistémologiques qui le caractérisent. Durant ces quinze dernières années, l'IHTP a publié de nombreux travaux sur la guerre et la violence⁴⁹² et des réflexions méthodologiques et épistémologiques qui englobent de nombreuses problématiques (l'événement, les sources, les témoins ou le temps par exemple). Parmi les sujets bien représentés, l'on trouve encore par exemple l'histoire de l'image ou la question de la mémoire, qui nous intéresse ici.

Le fait qu'un institut du CNRS porte le nom d'un concept historiographique eut pour conséquence paradoxale d'en limiter la diffusion. Les universités françaises

⁴⁹⁰ René Rémond, dir., *Pour une histoire politique* (Paris : Seuil, 1988).

⁴⁹¹ Institut d'histoire du temps présent – IHTP, <http://www.ihtp.cnrs.fr/> (consulté le 12. 7. 2011).

⁴⁹² Par exemple : Stéphane Audoin-Rouzeau et al., dir., *La Violence de guerre 1914–1945. Approches comparées de deux conflits mondiaux* (Bruxelles : Complexe, 2002).

sont réticentes à l'utiliser pour ne pas entrer en concurrence et l'intitulé de cette conception est de ce fait plus répandu à l'étranger qu'en France⁴⁹³.

Certaines universités de gauche (à forte tradition communiste) considèrent la position de l'IHTP dans l'affaire Aubrac mentionnée ci-dessus ou dans l'affaire Bartošek⁴⁹⁴ comme une sorte de trahison envers l'héritage de la Résistance. Pour certains historiens, l'histoire du temps présent a ainsi la réputation de dénigrer la Résistance antifasciste⁴⁹⁵.

En France, l'influence de l'État sur la recherche en histoire contemporaine est sensible, en particulier pour des thèmes comme la Deuxième Guerre mondiale ou le Régime de Vichy ou la guerre d'Algérie⁴⁹⁶. En 1951, par exemple, un *Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* fut créé, et c'est sur sa base que l'IHTP vit le jour en 1978. Longtemps, c'est un spécialiste de la Deuxième Guerre mondiale, Henri Michel, qui dirigea ce comité dont les archives, la bibliothèque et le réseau échoua par la suite à l'IHTP.

L'historien François Bédarida joua un rôle déterminant pour la fondation de l'IHTP qu'il dirigea de 1978 à 1990. Ses successeurs furent tous des spécialistes d'histoire contemporaine : Robert Frank (1990–1994), Henry Rouso (1994–2005) et Fabrice d'Almeida (2006–2008). Le directeur actuel de l'institut est Christian Ingraio,

⁴⁹³ Garcia, entretien avec l'auteur.

⁴⁹⁴ Karel Bartošek (1930–2004) était un historien tchèque dont l'ouvrage le plus important est *Pražské povstání 1945* [Le soulèvement de Prague] (Praha : Naše vojsko, 1960). En tant que membre du Parti communiste tchécoslovaque, il participa au Printemps de Prague ce qui lui valut d'être exclu du parti et obligé d'occuper des emplois dévalorisés. Il émigra en France en 1982 et entra au CNRS. Fondé sur une recherche dans les archives, son ouvrage *Les Aveux des archives. Prague-Paris-Prague 1948–1968* (Paris : Seuil, 1996) déclencha en France une vive polémique au centre de laquelle se trouvait le rôle du célèbre résistant Raymond Aubrac et du député communiste Jacques Duclos, qui auraient eu pour mission de trouver un soutien financier auprès du régime communiste tchécoslovaque pour le Parti communiste français. Le personnage d'Artur London (1915–1986) était au centre de la polémique. Condamné à mort au cours des procès politiques de l'année 1952, et réhabilité quatre ans plus tard, London avait émigré en France en 1963. Bartošek l'accusait dans son ouvrage, en se fondant sur ses archives, d'avoir fait partie des stalinistes tchécoslovaques inébranlables qui avaient lancé les purges.

⁴⁹⁵ Garcia, entretien avec l'auteur.

⁴⁹⁶ Par exemple, l'un des premiers travaux scientifiques consacrés à l'utilisation de la torture par l'armée française durant la guerre d'Algérie est la thèse de Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954–1962*, (Paris : Gallimard, 2001).

spécialiste d'histoire culturelle et d'anthropologie de la violence durant la Deuxième Guerre mondiale⁴⁹⁷.

Pour s'imposer, l'IHTP dut défendre le concept d'histoire du temps présent d'un point de vue théorique. La délimitation chronologique de son champ d'étude ne se fait pas par rapport à des événements mais selon le critère des sources : il faut qu'il soit possible d'employer des sources orales⁴⁹⁸. Ainsi la barrière chronologique mobile suit-elle les générations de témoins potentiels dont il est possible (mais non indispensable) d'utiliser le témoignage. L'histoire du temps présent se distingue par cette possibilité de se confronter aux acteurs de l'histoire. L'historien écrit « sous surveillance » (Robert Frank⁴⁹⁹).

Il était en outre nécessaire d'ancrer l'histoire du temps présent dans une réflexion épistémologique de l'opération historiographique. L'IHTP définit l'histoire comme « relation dialogique entre le présent et le passé ». Ce n'est pas l'éloignement chronologique de son thème de recherche qui impose à l'historien son recul, mais le fait qu'il ait construit son sujet à partir de sa position singulière. D'où la relation particulière que l'historien entretient avec les témoins qui ne sont pas tenus à une démarche scientifique et les négationnistes qui contestent les faits les mieux avérés. De même, le caractère interprétatif de l'histoire peut-il poser problème dans le cadre d'un procès en justice⁵⁰⁰. Cette réflexion fait désormais partie des bases du travail

⁴⁹⁷ IHTP – Historique, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Frubrique1&lang=fr.html> (consulté le 1. 7. 2011).

⁴⁹⁸ Garcia, « Histoire du temps présent », 285. Rappelons que le premier congrès mondial d'histoire orale se tint à Colchester en 1978. L'histoire orale ne fait pas figure en France de discipline mais plutôt de méthode utilisée par toutes les sciences sociales. Les historiens traitent des « sources orales d'histoire ». Peut-être l'approche par la « mémoire » a-t-elle jouée un rôle car selon l'acception de Pierre Nora, elle s'intéresse très peu au souvenir ou au témoignage. Ces approches et l'intérêt pour les traumatismes et la position des victimes reviennent sur le devant de la scène dans les années 1990 avec la question du « devoir de mémoire » et le livre de Paul Ricoeur.

⁴⁹⁹ Garcia, « Histoire du temps présent », 286.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, 286–287.

historiographique et il s'agit là, selon Garcia, d'un des plus importants apports de l'histoire du temps présent⁵⁰¹.

L'IHTP dut ensuite préciser sa position face à la forte demande sociale qui accompagna la « vague mémorielle ». Henry Rousso estime que cette demande fut si forte qu'elle eut un rôle structurant dans l'évolution de l'histoire du temps présent⁵⁰². Elle émanait de toute une série d'acteurs comme par exemple de l'État en matière de commémorations, de la justice qui sollicita le témoignage d'historiens devant les tribunaux, des collectivités locales ou encore des groupes sociaux qui se définissent autour d'événements historiques – événements tragiques le plus souvent.

L'interaction de l'histoire du temps présent et de la demande sociale suscita de nombreuses critiques, en particulier de la part des historiens de périodes plus reculées qui accusèrent leurs collègues de ne pas tenir leurs distances face à cette demande. Le risque, selon Henry Rousso, n'est pas que les historiens perdent leur indépendance mais bien qu'ils se laissent dicter leurs questionnements par la situation politique ou par des groupes sociaux particuliers⁵⁰³. Si répondre en tant qu'expert en histoire du temps présent à des questions extérieures, émanant de l'administration par exemple, semble normal à Henry Rousso, il souligne cependant qu'il est indispensable que l'historien ne soit pas un « simple » expert qui dépendrait directement de celui qui le consulte. Problématique lui sembla par exemple une étude concernant la déportation des juifs de France vers l'Allemagne durant la Seconde Guerre mondiale commandée dans les années 1992–1996 par la SNCF après qu'elle eut été accusée de collaboration à l'holocauste. L'IHTP accepta le projet et son financement mais parvint à obtenir l'autorisation de reformuler les questions afin de leur conférer une validité

⁵⁰¹ Garcia emploie le terme de « démocratisation épistémologique ». Garcia, entretien avec l'auteur.

⁵⁰² Rousso, entretien avec l'auteur.

⁵⁰³ *Ibid.*

scientifique⁵⁰⁴. À l'aide d'un second exemple, Henry Rousso met aussi en garde contre les résultats de telles recherches. À la fin des années 1980, l'IHTP mena une recherche commandée par l'association française des Roms dont l'objectif était de dénombrer les Roms déportés de France par les Allemands durant la Deuxième Guerre mondiale. Le résultat de l'enquête ne satisfait guère son commanditaire car pas un seul Rom ne fut déporté de France. Le seul convoi de déportation géré par le commandement militaire allemand fut organisé depuis la Belgique qui administrait une partie du nord de la France. Les scientifiques étaient néanmoins sûrs de leurs résultats⁵⁰⁵.

Dès avant, Henry Rousso avait déjà refusé le « rôle d'historiens thaumaturges capables de soigner une crise d'identité ou de légitimité, individuelle, sociale ou nationale⁵⁰⁶ ». De même avait-il mis en garde contre une histoire « appliquée » qui maintiendrait les historiens dans le rôle d'experts se contentant de répondre aux questions qui conviendraient à leurs commanditaires⁵⁰⁷. Au même moment, Gérard Noiriel dénonçait « L'importance extrême qu'a prise la logique d'expertise (...) [qui] tend à faire de l'historien une sorte de juge suprême distribuant les bons et les mauvais points⁵⁰⁸. »

En France comme ailleurs, le système d'évaluation de l'historiographie se transforme sous l'influence des sciences exactes. Les articles publiés dans des revues prestigieuses sont les résultats les mieux rétribués, tandis que les autres publications sont moins reconnues, en particulier les monographies volumineuses. Le directeur du

⁵⁰⁴ *Ibid.* Voir en détail : IHTP – La SNCF sous l'occupation allemande, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle517.html> (consulté le 20. 7. 2013). Un résumé des résultats de cette recherche se trouve en ligne : AHICF – Rapport Bachelier, <http://www.ahicf.com/ww2/rapport/av-propos.htm> (consulté le 20. 7. 2013).

⁵⁰⁵ Rousso, entretien avec l'auteur.

⁵⁰⁶ Cité d'après : Garcia, « Histoire du temps présent », 287.

⁵⁰⁷ Henry Rousso, « L'histoire appliqué ou les historiens thaumaturges », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 1, n° 1 (janvier 1984) : 105–122.

⁵⁰⁸ Cité par Garcia, « Histoire du temps présent », 288.

Centre d'histoire de Sciences Po, Jean-François Sirinelli, a vivement critiqué ce système fondé sur un présupposé, puisqu'il attribue à un résultat de recherche, non pas une qualité intrinsèque mais celle de la revue dans laquelle il est publié. Le fait que les monographies, qui ont de tout temps été la forme de publication la plus courante des résultats de la recherche en histoire, soit considérée comme ayant une valeur équivalente à deux, voire un seul article, témoigne selon lui de la décadence de la culture livresque dont est atteinte notre civilisation occidentale en général⁵⁰⁹.

5.3 Les domaines d'intérêt des spécialistes d'histoire contemporaine

Ces quinze dernières années sont marquées par une décrue de l'intérêt dont jouissait le XIX^e siècle, au profit du XX^e siècle. Les historiens de la génération de l'après-guerre ont ainsi souvent changé d'objet d'étude : ceux qui travaillaient sur la fin du XIX^e siècle se sont portés vers l'entre-deux-guerres et ceux de l'entre-deux-guerres se consacrent à l'après-guerre⁵¹⁰. Tandis que les historiens aujourd'hui âgés se demandaient s'il était légitime de travailler sur les années 1960, ceux qui sont nés dans les années 1960–1970 se sont lancés sans hésiter dans une véritable histoire du « temps présent ». Cette dernière n'est plus réservée aux périodes « problématiques » de l'histoire nationale, comme l'était le Régime de Vichy ou la guerre d'Algérie. Les événements traumatiques du XX^e siècle toutefois demeurent ceux qui sont le plus souvent étudiés. L'histoire comparative et transnationale bénéficie elle aussi d'un grand intérêt⁵¹¹. Un événement comme Mai 68, par exemple, est aujourd'hui

⁵⁰⁹ Sirinelli, *L'Histoire, est-elle encore française ?*, 37–41.

⁵¹⁰ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 76–77.

⁵¹¹ *Ibid.*, 77

couramment étudié par des historiens en collaboration avec des spécialistes de sciences sociales : des sociologues ou des politistes⁵¹².

Ces vingt dernières années, les anniversaires importants firent l'objet non seulement de commémorations mais aussi de recherches et donc de publications nombreuses : les 200 ans de la Révolution française (1989), les 100 ans de l'affaire Dreyfus (1994), les 80 puis 90 ans de la fin de la Grande Guerre (1998, 2008), les 50 puis 60 ans de la fin de la Deuxième Guerre mondiale (1995, 2005) ou encore les 30 puis 40 ans de Mai 68 (1998, 2008). Cet almanach du souvenir joue un rôle important en France où c'est le *Haut comité des célébrations nationales* qui contribue à prendre les décisions en la matière. Parmi ses douze membres se trouvent d'importants historiens du contemporain : Maurice Agulhon, Pierre Nora, Jean-Noël Jeanneney et Pascal Ory⁵¹³.

Le rapport de 2006 de la commission 33 du CNRS (*Mondes modernes et contemporains*) affirme : « Il n'existe pas (ou plus) de paradigme dominant commun aux différents champs de l'approche historique, et les fronts pionniers varient considérablement d'un domaine à l'autre, rendant tout effort de synthèse réducteur et inutile⁵¹⁴. » Une grande discussion existe néanmoins ces quinze dernières années pour redéfinir l'histoire sociale au vu de l'influence croissante de l'histoire culturelle⁵¹⁵. L'histoire matérielle, quant à elle, reflue nettement face à l'histoire culturelle, tandis que selon Henry Rousso, l'histoire sociale est moins pratiquée⁵¹⁶.

⁵¹² Voir par exemple Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel, *68. Une histoire collective, 1962–1981* (Paris : Découverte, 2008).

⁵¹³ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 77–78.

⁵¹⁴ Cité par Poirrier, « L'histoire contemporaine », 78.

⁵¹⁵ Voir par exemple : Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, dir., *Pour une histoire culturelle* (Paris : Seuil, 1997). Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle* (Paris, Seuil, 2004). Pascal Ory, *L'histoire culturelle* (Paris : PUF, 2004). Laurent Martin et Sylvain Venayre, dir., *L'Histoire culturelle du contemporain* (Paris : Nouveau monde éditions, 2005).

⁵¹⁶ Rousso, entretien avec l'auteur.

Dans la seconde moitié des années 1990, à la suite du démantèlement du bloc soviétique, l'histoire du communisme suscita de vifs débats. Le livre de François Furet *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle* (1995) et l'ouvrage collectif *Le livre noir du communisme* dirigé par Stéphane Courtois (1997) suscitèrent une vague de réactions car ils condamnaient tous les deux sans appel l'idéologie communiste⁵¹⁷. La réponse à cette interprétation ne se fit pas longtemps attendre puisque, dès l'année 2000, parut l'ouvrage collectif *Le siècle des communistes*⁵¹⁸ où les auteurs refusaient de voir dans les régimes communistes des régimes « criminogènes » et insistaient au contraire sur « la diversité des communistes et communismes, la pluralité des motifs allégués et des espoirs fondateurs, tout en étudiant la chape de plomb qui progressivement vint enfermer les possibles⁵¹⁹. » Le débat se jouait à plusieurs niveaux : du point de vue épistémologique, l'histoire sociale s'opposait à l'histoire des idées ; puis la légitimité d'une comparaison entre communisme et nazisme fut mise en question. Cette dernière question soulève encore de vifs conflits entre les historiens français selon leurs opinions et leurs convictions⁵²⁰.

La question de la « culture de guerre » durant la Première Guerre mondiale provoqua des discussions semblables. En 2000, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker publièrent *14–18. Retrouver la guerre*, ouvrage dans lequel ils présentaient une histoire de la Grande Guerre du point de vue de la violence et du deuil⁵²¹. Les débats virent s'affronter « l'école du consentement » qui, s'il nous est permis de

⁵¹⁷ François Furet, *Le passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle* (Paris : Calmann-Lévy / Robert Laffont, 1995). Stéphane Courtois et al., dir., *Livre noir de communisme* (Paris : Robert Laffont, 1997). Karel Bartošek a participé à ce dernier ouvrage mais il se disait déçu du résultat, en particulier par l'étude parallèle entre communisme et nazisme que devait effectuer Stéphane Courtois.

⁵¹⁸ Michel Dreyfus et al., dir., *Le siècle des communistes* (Paris : Éditions de l'Atelier, 2000).

⁵¹⁹ Cité par Poirrier, « L'histoire contemporaine », 78.

⁵²⁰ *Ibid.* Voir pour la question : Maxime Forest et Georges Mink, dir., *Post-communisme : Les sciences sociales à l'épreuve* (Paris : Harmattan, 2004).

⁵²¹ Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker, *14–18. Retrouver la guerre* (Paris : Gallimard, 2000).

simplifier son propos, estime que les soldats, pour diverses raisons, consentaient à la guerre, avec « l'école de la contrainte » qui estime que l'appareil répressif de guerre qui fut mis en place joua un rôle dominant⁵²². Les débats se portèrent également sur le plan méthodologique lorsqu'ils soulevèrent la question de la validité des témoignages et des moyens de la mise en œuvre d'une « culture commune »⁵²³. Certains auteurs toutefois souhaitent « sortir résolument de l'alternative entre consentement et contrainte pour mettre en évidence d'autres attitudes, faites d'indifférences, de résignation, de remise de soi ou, plus généralement, de conformisme⁵²⁴. » Le concept de « culture de guerre », dont l'approche est avant tout anthropologique et qui pallie le manque de documents d'archives par des recherches archéologiques sur les champs de bataille ou en analysant des journaux de soldats par exemple, permet dans tous les cas de rétablir une continuité entre la guerre et la paix⁵²⁵. Au début des années 1990, le nouvel intérêt pour le « phénomène guerrier » est à rattacher au retour de la guerre dans l'actualité, que ce soit celle de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda⁵²⁶. Le « phénomène guerrier » est aujourd'hui une approche méthodologique reconnue pour aborder les conflits du XX^e siècle⁵²⁷.

L'histoire coloniale et sa mémoire figurent parmi les sujets dont s'est emparée l'histoire contemporaine française de ces vingt dernières années. Si les médias laissent encore à penser qu'il s'agit là d'un sujet tabou, selon Henry Rousso, il n'en est rien. Il lui semble certes évident que la société française a du mal à gérer cette

⁵²² Parmi les défenseurs de cette « école de la contrainte », mentionnons Rémy Cazals et Frédéric Rousseau, *14-18, le cri d'une génération* (Toulouse : Privat, 2001).

⁵²³ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 80.

⁵²⁴ François Buton et al., « 1914-1918 : retrouver la controverse », <http://www.laviedesidees.fr/1914-1918-retrouver-la-controverse.html> (consulté le 30. 5. 2011).

⁵²⁵ Par exemple : Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau, « Violence et consentement. La « Culture de guerre » du premier conflit mondial », in *Pour une histoire culturelle*, dir. Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (Paris : Seuil, 1997), 251-271.

⁵²⁶ Christian Ingrao (historien, Chargé de recherche, *Institut d'histoire du temps présent*, CNRS), entretien avec l'auteur, 25 mars 2011.

⁵²⁷ Voir par exemple l'ouvrage de Christian Ingrao, *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger* (Paris : Perrin, 2006).

partie de son histoire et l'influence qu'elle a sur l'immigration ; mais il s'agit, selon lui, d'un problème de société et non d'un problème scientifique. Au contraire, l'histoire coloniale est une branche traditionnelle et toujours dynamique de l'histoire du temps présent⁵²⁸. L'un de ses sujets clés est sans aucun doute la guerre d'Algérie mais il en existe beaucoup d'autres. Depuis les années 1990, les ouvrages consacrés à la « culture coloniale » réexaminent les lieux communs républicains⁵²⁹. Certains auteurs en appelle à une « repentance coloniale », tandis que d'autres interrogent la dimension politique de l'histoire coloniale⁵³⁰. La plupart cherchent à remettre en relation l'histoire des colonisateurs et celle des colonisés, autrefois séparées.

Il est possible d'affirmer avec Henry Rousso, qu'il n'existe aucun sujet tabou dans l'historiographie française de ces vingt dernières années. Et si l'on découvrait aujourd'hui un tel sujet, il est bien certain qu'immédiatement, une dizaine d'historiens s'en empareraient, tant il est difficile, comme dans d'autres disciplines, de construire des approches originales⁵³¹.

5.4 Étudier l'histoire nationale

Traditionnellement, l'historiographie française se caractérise par son intérêt prépondérant pour l'histoire nationale. Longtemps, des événements tels la Révolution française, l'industrialisation ou la Deuxième Guerre mondiale ont fourni des sujets pertinents et féconds. Les approches comparatives, que prônaient par exemple Marc Bloch ou « l'histoire sans rivage », telle que la pratiquaient Lucien Febvre ou Fernand

⁵²⁸ Rousso, entretien avec l'auteur.

⁵²⁹ Voir par exemple : Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, dir., *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours* (Paris : CNRS, 2008).

⁵³⁰ Par exemple : Catherine Coquery-Vidrovitch, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale* (Marseille : Agone, 2009).

⁵³¹ Rousso, entretien avec l'auteur.

Braudel, restèrent longtemps marginales. L'article de Catherine Coquery-Vidrovitch, spécialiste de l'histoire de l'Afrique, témoigne par exemple de ce désintérêt de l'historiographie française pour l'histoire mondiale et appelle l'université française à s'ouvrir (1999)⁵³². L'auteur se réfère à Gérard Noiriel qui considérait en 1998 que « l'une des grandes faiblesses de l'historiographie française : l'enfermement dans des préoccupations hexagonales⁵³³ » était en train de s'estomper bien que, depuis les années 1960, l'histoire de l'Afrique ne soit pratiquement plus enseignée⁵³⁴.

Christian Ingrao, directeur de l'IHTP, est de cet avis. Selon lui, jusque dans les années 1990, la recherche en histoire contemporaine ne travaillait pratiquement que sur l'histoire de France et ce n'est que dans les années 1992–1994, avec le processus « d'eupéanisation », que les thèmes traditionnels comme la Résistance ou la Collaboration ont commencé à être traités dans une perspective européenne ou comparative⁵³⁵.

L'historien britannique Peter Baldwin estime au contraire que l'historiographie française dans son ensemble (toutes périodes confondues) s'intéresse à l'histoire mondiale plus que les historiographies allemande ou italienne, mais moins que l'américaine ou la britannique. Il indique qu'environ les deux tiers des historiens français travaillent sur des sujets « étrangers », tandis qu'il y en a la moitié seulement en Italie ou en Allemagne. Peter Baldwin s'appuie en outre sur les travaux de Richard Evans pour préciser que parmi les historiens qui s'intéressent à l'étranger, en France

⁵³² Catherine Coquery-Vidrovitch, « Plaidoyer pour l'histoire du monde dans l'université française », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 61, n° 1 (janvier/mars 1999) : 111–125.

⁵³³ Noiriel, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?*, 133.

⁵³⁴ *Ibid.* 219.

⁵³⁵ Ingrao, entretien avec l'auteur.

seulement 62 % d'entre eux travaillent sur l'histoire de l'Europe, tandis que cette proportion atteint 82 % en Allemagne et 75 % en Italie⁵³⁶.

La France est le pays européen qui attire le plus les historiens américains et le second après l'Allemagne à retenir l'intérêt des britanniques. Les historiens français sont en revanche moins attentifs à l'historiographie anglo-saxonne que leurs collègues allemands. Ainsi l'historiographie anglo-saxonne sur la France fait figure de « monde parallèle » auquel les Français livrent leurs recherches dès lors qu'ils sont traduits, mais dont ils ne s'inspirent que peu⁵³⁷.

Dans les années 1970, la question du « provincialisme » de l'historiographie française surgit à l'occasion de la parution du célèbre livre de Robert Paxton consacré au Régime de Vichy⁵³⁸. Son livre et les débats qui accompagnèrent sa parution provoquèrent un malaise parmi les historiens français. Ceux-ci durent se confronter à un historien étranger dont les thèses venaient contredire la représentation bien ancrée d'une France Résistante que le régime aurait cherché à protéger de l'occupant. Paxton démontrait au contraire que la France avait collaboré⁵³⁹. Les thèses de Paxton se révélèrent justes, à tel point qu'il fut appelé au prétoire en tant qu'expert lors du procès de Maurice Papon mentionné ci-dessus.

Dix ans plus tard, c'était au tour de l'historien israélien Zeev Sternhell de jeter la confusion en affirmant que le fascisme en tant que mouvement d'idée était né dans

⁵³⁶ Peter Baldwin, « Smug Britannia : The Dominance of (the) English in Current History Writing and Its Pathologies », *Contemporary European History* 20, n° 3 (2011) : 352. L'auteur relativise les résultats de son enquête sur le « provincialisme » de l'historiographie en faisant intervenir des facteurs comme la taille absolue de l'État et l'importance de sa langue ou encore la spécificité de rapport à l'histoire nationale. Par exemple, l'histoire antique ou médiévale ne peuvent jouer le même rôle en Italie qu'aux États-Unis.

⁵³⁷ *Ibid.* 357

⁵³⁸ Paxton, *La France de Vichy*.

⁵³⁹ Pour une analyse détaillée, voir : Emler, « Přijetí knihy *La France de Vichy* Roberta Paxtona francouzským tiskem a francouzskou historickou komunitou ».

les cercles intellectuels français de la fin du XIX^e siècle⁵⁴⁰. Une dizaine d'années plus tard encore, l'historien Tony Judt devenait à son tour *persona non grata* avec son livre consacré aux intellectuels français de l'après-guerre, où il critiquait l'enthousiasme de ces derniers pour le système communiste, alors qu'au même moment, les pires purges avaient cours en Europe de l'Est⁵⁴¹.

Au vu de ces événements, il semblait que les Français étaient incapables de s'interroger sur le passé douloureux de leur nation et que ce rôle revenait aux historiens étrangers. En 1992, Jean-François Sirinelli écrivait : « Régulièrement, l'école historique française est aiguillonnée par des travaux venus d'ailleurs, qui, ayant investi sans crier gare notre pré carré, viennent tisonner nos débats historiographiques. Il y a près de vingt ans, les travaux de Robert O. Paxton tracèrent ainsi, sur l'histoire de Vichy, un sillon qui n'est pas près de se refermer⁵⁴². » Aujourd'hui, cette situation est dépassée, comme nous l'avons montré ci-dessus.

Il n'en reste pas moins que pour Baldwin, les historiens français restent bien souvent fixés sur leur histoire nationale. L'une des écoles historiques les plus influentes de l'après-guerre, « l'école » des *Annales* prit pour objet principal la société française des frontières de l'Alsace à la Méditerranée. De même, l'auteur le plus cité ces dernières années, Michel Foucault, avait pris pour terrain la France exclusivement⁵⁴³.

⁵⁴⁰ Zeev Sternhell, *Ni droite ni gauche : l'idéologie fasciste en France* (Paris : Seuil, 1983). Sur le débat dont fit l'objet ce livre, voir : Robert Wohl, « French Fascism, Both Right and Left : Reflections on the Sternhell

Controversy », *The Journal of Modern History* 63, n° 1 (mars 1991) : 91–98. Sternhell fit même l'objet d'un procès en justice pour lequel Raymond Aron fut appelé à témoigner. C'est d'ailleurs en revenant d'une de ces séances que Raymond Aron mourut d'une crise cardiaque en 1983.

⁵⁴¹ Tony Judt, *Past Imperfect : French Intellectuals, 1944–1956*, (Berkeley : University of California Press, 1992). Traduit en français : *Un passé imparfait : Les intellectuels en France, 1944–1956* (Paris : Fayard, 1992). Sur ce débat, voir : Irvin M. Wall, « From Anti-Americanism to Francophobia : The Saga of French and American Intellectuals », *French Historical Studies* 18, n° 4 (automne 1994) : 1083–1100.

⁵⁴² Jean-François Sirinelli, « Le mystère français », *Le Monde*, 27 novembre 1992.

⁵⁴³ Baldwin, « Smug Britannia », 364

Les discussions concernant les méthodes pratiquées à l'étranger dans toutes les disciplines historiques (y compris l'histoire contemporaine) conduisent à une certaine internationalisation de la recherche. Bien que le *linguistic turn* ait été inspiré par des auteurs français (Ferdinand de Saussure, Roland Barthes, Michel Foucault ou Jacques Derrida, par exemple) et proposé par des spécialistes américains de l'histoire et de la littérature française (Steven Kaplan, Dominick LaCapra), cette approche n'a pas été beaucoup pratiquée en France, notamment à cause de son impact « relativisant ». Ce sont les historiens qui mettent en œuvre une analyse discursive (comme Régine Robin ou Denise Maldidier) qui en sont les plus proches⁵⁴⁴. De même, les travaux de l'école italienne de la micro-histoire furent amplement discutés en France mais leur impact fut limité, à quelques exceptions près, parmi lesquelles Simona Cerruti⁵⁴⁵. Cette orientations, et bien d'autres encore, parvinrent en France tardivement et par des canaux isolés, parmi lesquels se trouvent la revue *Le Débat*, dirigée par Pierre Nora, et l'œuvre de Paul Ricœur (en particulier *Temps et récit*)⁵⁴⁶.

Dès le début des années 1970, les théories du genre eurent un peu plus de succès auprès de l'historiographie française. Bien que ce soit une française qui ait tracé la voie aux *gender studies* (Evelyne Sullerot), la communauté des historiens ne s'engagea que difficilement dans ce nouveau domaine de recherche. Certes Joan Scott, spécialiste américaine de l'histoire de France, fit dans ce pays quelques émules, mais ce n'est qu'après l'année 2000 que le terme même de « genre » passa dans le vocabulaire du français spécialisé⁵⁴⁷.

⁵⁴⁴ Christian Delacroix, « Linguistic turn », in *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al. (Paris : Gallimard, 2010), 476–490. Voir aussi Baldwin, « Smug Britannia », 357.

⁵⁴⁵ Jacques Revel, « Microstoria », in *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al. (Paris : Gallimard, 2010), 529–534.

⁵⁴⁶ Ricœur, *Temps et récit*. Dosse, entretien avec l'auteur.

⁵⁴⁷ Michelle Zancarini-Fournel, « Histoire des femmes, histoire du genre », in *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al. (Paris : Gallimard, 2010), 208–219.

La *global* ou *world history* anglo-saxonne, que l'on voit s'épanouir ces quinze dernières années, est bien connue en France mais elle n'y est guère pratiquée⁵⁴⁸. On lui préfère l'histoire comparée ou l'histoire des transferts culturels⁵⁴⁹.

Le désintérêt des historiens français pour l'histoire qui se faisait au-delà de leurs frontières était particulièrement prégnant à l'époque où « l'école » des *Annales* occupait une position dominante (des années 1950 aux années 1970). Il semblait alors que la France pratiquait ce qui se faisait de mieux et l'exportait⁵⁵⁰. Il paraissait donc inutile de suivre les travaux des pays voisins. Il fallut attendre le « tournant critique » des années 1980, opéré au sein de la revue et de l'école des *Annales*, pour que l'on commençât à s'intéresser à des modèles étrangers comme la micro-histoire italienne (*microstoria*) ou l'histoire de la vie quotidienne allemande (*Alltagsgeschichte*).

Tout dialogue entre les historiens français et les historiographies étrangères se heurte néanmoins au problème de la langue : le français est de moins en moins une langue d'échanges scientifiques. Le nombre de publications en anglais augmentant sans cesse, la pression est grande pour que les historiens publient dans cette langue. Le choix de toute autre langue réduit *a priori* l'impact du travail ainsi publié⁵⁵¹. Certaines revues s'efforcent ces dernières années de publier des traductions d'articles afin de faire connaître au public français des débats ayant cours à l'étranger (*La Revue d'histoire du XIX^e siècle*, *Histoire & sociétés*, *Revue européenne d'histoire sociale*, *Le Mouvement social*)⁵⁵². Dans un même esprit, la *Revue historique* a doublé la longueur

⁵⁴⁸ Ce courant est né dans le cadre de l'histoire moderne et il se caractérise aujourd'hui pour son approche supra nationale des phénomènes dont il se saisit.

⁵⁴⁹ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 83.

⁵⁵⁰ Dosse, entretien avec l'auteur.

⁵⁵¹ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 84.

⁵⁵² *Ibid.* 85.

de ses résumés en anglais dans l'objectif d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs⁵⁵³.

La connaissance des langues est elle-même un sujet de débat en France (il s'agit de l'anglais principalement). La génération la plus âgée aujourd'hui avoue volontiers les limites de ses aptitudes en la matière⁵⁵⁴. Henry Rousso (né en 1954), un des professeurs les plus invités à l'étranger, fait figure d'exception avec une excellente connaissance de l'anglais, langue dans laquelle il s'exprime volontiers. Mais lui-même n'écrit qu'à contrecœur en anglais et considère que l'écriture est une des tâches les plus importantes du travail historiographique et qu'écrire dans une langue étrangère limite toujours l'auteur lorsqu'il s'agit d'exprimer des nuances⁵⁵⁵. Christian Ingrao (né en 1970) estime avoir une meilleure connaissance des langues (anglaise et allemande) que les collègues de sa génération mais il lui semble que cette situation est de plus en plus courante et qu'il existe même une certaine pression pour l'apprentissage d'une troisième langue⁵⁵⁶.

Jean-François Sirinelli constate de même que si le français est longtemps resté une langue d'échanges scientifiques, elle ne joue plus ce rôle pour les générations qui ont moins de 50 ans aujourd'hui. L'historien souligne en outre qu'utiliser les langues en histoire nécessite d'être capable d'exprimer la complexité des situations dans lesquelles les acteurs figurent et de maîtriser les nuances les plus fines. « Si de telles disciplines s'expriment désormais directement dans une autre langue, le sens des mots dans la culture-mère s'en trouvera rapidement et irrémédiablement appauvri⁵⁵⁷. » Sirinelli n'en appelle pas moins à une ouverture intellectuelle cosmopolite et ne prend

⁵⁵³ Baldwin, « Smug Britannia », 355.

⁵⁵⁴ Par exemple François Dosse, né en 1950, entretien avec l'auteur.

⁵⁵⁵ Son livre a certes été traduit mais il refuse d'écrire en anglais tout texte plus long qu'un simple article. Rousso, entretien avec l'auteur.

⁵⁵⁶ Ingrao, entretien avec l'auteur.

⁵⁵⁷ Sirinelli, *L'Histoire, est-elle encore française ?*, 21–25.

pas simplement la « défense » de la langue française. Benjamin Stora considère lui aussi que la nécessité de publier dans un anglais moyen induit un appauvrissement linguistique. Ces transformations portent bien sûr tort aux grandes langues européennes comme le français et l'allemand. D'après Benjamin Stora, dans un avenir proche, seule une élite internationale très étroite maîtrisera ces langues en sus d'un anglais standard⁵⁵⁸.

La rigidité des politiques éditoriales en matière de traduction est un facteur supplémentaire à prendre en compte pour étudier les historiographies. En France, le refus de publier l'ouvrage d'Eric Hobsbawm *Ages of Extremes*, est généralement cité en exemple de ce phénomène⁵⁵⁹. Pierre Nora, directeur de la collection *Bibliothèque des histoires* chez Gallimard, refusa le livre, arguant que son auteur faisait preuve d'un « attachement, même distancé, à la cause révolutionnaire... ». Or, jugea-t-il, « en France, et en ce moment, il passe mal⁵⁶⁰. » Les refus successifs de plusieurs maisons d'édition suscitérent l'indignation⁵⁶¹. Le magazine électronique américain *Lingua Franca* publia les critiques de Tony Judt, historien britannique spécialiste de la gauche française qui s'était retrouvé *persona non grata* vers 1995 pour avoir critiqué les intellectuels communistes français de l'après-guerre⁵⁶². Hobsbawm s'exprima quant à lui dans les colonnes du *Monde diplomatique* après la publication de son livre en français aux éditions belges Complexe, en 1999. L'article s'intitulait de façon

⁵⁵⁸ Stora, entretien avec l'auteur.

⁵⁵⁹ Eric Hobsbawm, *Age of Extremes : The Short Twentieth Century 1914–1991* (London : Michael Joseph, 1994).

⁵⁶⁰ Pierre Nora, « Traduire : nécessité et difficultés », *Le Débat* 93, (janvier/février 1997) : 93–95.

⁵⁶¹ Une discussion d'une centaine de pages fut publiée dans la revue que Pierre Nora avait fondée : *Le Débat* 93, (janvier/février 1997) ; et encore : Serge Halimi, « Maccarthysme éditorial », *Le Monde diplomatique* (mars 1997) : 5, <http://www.monde-diplomatique.fr/1997/03/HALIMI/8001> (consulté le 6. 6. 2011) ; Serge Halimi, « La mauvaise mémoire de Pierre Nora », *Le Monde diplomatique* (juin 2005) : 35, <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/06/HALIMI/12508> (consulté le 6. 6. 2011).

⁵⁶² Adam Schatz, « Chunnel vision », *Lingua Franca* (novembre 1997) : 22–24, <http://linguafranca.mirror.theinfo.org/9711/9711.ip.hobs.html> (consulté le 6. 6. 2011). Judt, *Past Imperfect*, traduction française : *Un passé imparfait*.

provocatrice : « *L'âge des extrêmes* échappe à ses censeurs⁵⁶³. » Le monde anglo-saxon considère néanmoins ces débats comme le signe d'un provincialisme culturel⁵⁶⁴.

Philippe Poirrier mentionnait encore en 2010 que l'important ouvrage collectif *Writing Contemporary History* (2008) qui compare les historiographies française et britannique n'avait toujours pas été traduit bien que des historiens français y soient représentés, par exemple Anne Simonin co-directrice du volume⁵⁶⁵.

5.5 *La réflexion des sciences historiques françaises sur elles-mêmes*

Longtemps les historiens français, en particulier ceux d'histoire contemporaine, se sont désintéressés de l'historiographie et des réflexions concernant leur discipline. Ces dernières années, ce domaine est au contraire en plein essor. On doit à trois auteurs, Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia, plusieurs publications majeures synthétisant l'évolution et les thèmes principaux de l'historiographie française⁵⁶⁶. Les recherches consacrées à l'historiographie quittent l'histoire des idées ou l'histoire intellectuelle pour mettre en œuvre une histoire sociale de la profession d'historien et aborder des sujets comme par exemple les usages du passé. L'historiographie est désormais couramment enseignée à l'université et ceci a un impact positif sur la pratique quotidienne des historiens et sur le débat épistémologique, ce qui était rare il y a peu de temps encore. La majorité des historiens considéraient en effet ces débats avec scepticisme et au filtre de la

⁵⁶³ Eric Hobsbawm, « 'L'âge des extrêmes' échappe à ses censeurs », *Le Monde diplomatique* (septembre 1999) : 28–29, <http://www.monde-diplomatique.fr/1999/09/HOBSBAWM/12431> (consulté le 6. 6. 2011). La traduction française était finalement publiée en coédition grâce à l'éditeur belge André Versaille et au mensuel de gauche français *Le Monde diplomatique*.

⁵⁶⁴ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 85.

⁵⁶⁵ Robert Gildea et Anne Simonin, *Writing Contemporary History* (London : Hodder Arnold, 2008).

⁵⁶⁶ Delacroix, Dosse et Garcia, *Les courants historiques en France* ; Delacroix et al., *Historiographies. Concepts et débats I et II*.

philosophie de l'histoire à laquelle s'était confrontée l'historiographie française du XIX^e siècle⁵⁶⁷.

Deux ouvrages collectifs récents témoignent de l'intérêt attentif que portent les historiens français à leur discipline : *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995* (1995)⁵⁶⁸ puis *Les historiens français à l'œuvre 1995–2010*⁵⁶⁹.

C'est grâce à son travail de définition épistémologique que la nouvelle discipline que constitue « l'histoire du temps présent » est parvenue à s'imposer. Certains périodiques se consacrent systématiquement à cette problématique. *Espace temps*, par exemple, contribue au débat épistémologique en publiant des auteurs comme Reinhart Koselleck, Michel de Certeau ou Paul Ricœur⁵⁷⁰. Comme ailleurs, cependant, l'impact réel des réflexions théoriques sur la production historique demeure limité⁵⁷¹.

On lit souvent en France que l'historiographie est en crise. L'un des premiers auteurs à avoir formulé cette idée est Gérard Noiriel en 1996, bien que dès les années 1980, la rédaction des *Annales* aient eu engagé une réflexion sur les transformations de l'historiographie nommées « tournant critique »⁵⁷². Récemment, Christophe Prochasson a lui aussi émis l'idée d'une crise de confiance dans les sciences historiques⁵⁷³.

Définir et déterminer l'étendue de cette crise fait l'objet de nombreux débats. Nous avons déjà mentionné ici un certain nombre de points qui sont considérés

⁵⁶⁷ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 85.

⁵⁶⁸ Bédarida, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995*.

⁵⁶⁹ Sirinelli, Cauchy et Gauvard, *Les historiens français à l'œuvre 1995–2010*.

⁵⁷⁰ *Espaces Temps*, <http://www.espacestems.net/index.html> (consulté le 6. 6. 2011). Voir la partie 2.3 *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur.

⁵⁷¹ Sur la réception de *La mémoire, l'histoire, l'oubli* de Paul Ricœur, voir Delacroix, « *La mémoire, l'histoire, l'oubli* et les historiens français ». Parmi les exceptions, nous pouvons citer : Delacroix, Dosse et Garcia, *Historicités* qui appliquent le concept de régime d'historicité de François Hartog.

⁵⁷² Gérard Noiriel, *Sur la « crise » de l'histoire* (Paris : Belin, 1996). Nous avons déjà abordé le « tournant critique » ci-dessus.

⁵⁷³ Christophe Prochasson, *L'Empire des émotions. Les historiens dans la mêlée* (Paris : Demopolis, 2008).

comme à l'origine de cette crise : la disparition du français dans la communication scientifique, le repli sur soi de la production historiographique française et l'affaiblissement de la position de l'histoire contemporaine face aux autres sciences sociales, face aux journalistes, aux écrivains ou aux associations actives dans le domaine de la mémoire collective.

Henry Rousso estime que la profession d'historien est la plus menacée (en particulier du fait des nouveaux médias) : s'orienter en médecine à partir de l'information accessible à tous (par exemple sur Internet) n'est pas une chose facile, en astrophysique cela semble pratiquement impossible, mais interpréter l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale semble abordable à tout un chacun⁵⁷⁴. Marie-Claire Lavabre, de même, voit dans la perte du monopole dont jouissaient les historiens sur le discours historique, l'origine de l'actuelle « crise de l'histoire ». Non seulement les sciences historiques ont mené sur elles mêmes une réflexion qui a mis en lumière le caractère relatif des connaissances qu'elles produisent, mais en outre la société s'est emparée de l'histoire : chaque association, chaque citoyen estime être habilité à s'exprimer sur le passé⁵⁷⁵.

La discussion porte souvent sur la vaste question des usages politiques et culturels de l'histoire et du passé, sur les « guerres de mémoires »⁵⁷⁶ et sur le rôle de l'historien dans la société⁵⁷⁷. Le fait que des historiens aient été appelés à témoigner lors des procès de Klaus Barbie (1987), Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (entre 1981 et 1998) provoqua un vaste débat⁵⁷⁸. De nombreux historiens ne dédaignent pas le rôle d'expert, mais Henry Rousso, par exemple, estime qu'une telle collaboration

⁵⁷⁴ Rousso, entretien avec l'auteur.

⁵⁷⁵ Lavabre, entretien avec l'auteur.

⁵⁷⁶ Blanchard et Veyrat-Masson, dir., *Les guerres de mémoires*.

⁵⁷⁷ Olivier Dumoulin, *Le Rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire* (Paris : Albin Michel, 2003). François Bédarida, *Histoire, critique et responsabilité* (Bruxelles : Complexe, 2003).

⁵⁷⁸ Voir l'introduction.

revient à confondre deux points de vue différents sur l'histoire et il se refuse absolument à un tel amalgame⁵⁷⁹.

La création de deux grandes associations en réponse à la discussion sur les « lois mémorielles » témoigne de l'engagement croissant des historiens dans la société et dans la politique⁵⁸⁰. Ces deux associations participent néanmoins d'un effort plus général pour dénoncer les usages politiques du passé, que ce soit de la part des législateurs ou des « communautés mémorielles » dont le discours reprend les torts qui leur ont été faits dans le passé.

Le défi qui se présente aujourd'hui aux historiens est d'être audible dans une société qui, d'un côté, vit exclusivement dans le présent et de l'autre se trouve saturée par une mémoire allant parfois jusqu'à la tyrannie lorsqu'elle émane de groupes particuliers⁵⁸¹.

5.6 La Bibliographie

Chaque année paraît en France la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France* – BAHF⁵⁸² publiée par l'*Institut d'histoire moderne et contemporaine* (IHMC, CNRS/Ecole normale supérieure), qui fournit le personnel spécialisé nécessaire, en collaboration avec la *Bibliothèque nationale de France* qui fournit l'accès à ses fonds et les moyens matériels⁵⁸³. La *Bibliographie* fait suite au *Répertoire bibliographique de l'histoire de France* qui paraissait dans les années 1898–1938 et c'est Lucien

⁵⁷⁹ Rouso, *La hantise du passé*. Sur cette problématique l'on dispose aussi de : Jean-Noël Jeanneney, *Le passé dans le prétoire. L'Historien, le juge et le journaliste* (Paris : Seuil, 1998).

⁵⁸⁰ Voir la partie 3.5 La pétition « Liberté pour l'histoire ».

⁵⁸¹ Poirrier, « L'histoire contemporaine », 88.

⁵⁸² *Bibliographie de l'histoire de France*, <http://bhf.revues.org/index.html> (consulté le 27. 6. 2011).

⁵⁸³ En mai 2005, un contrat vint formaliser les relations entre les deux institutions qui fonctionnaient jusque là à l'amiable : IHMC – Bibliographie annuelle de l'Histoire de France, <http://www.ihmc.ens.fr/Bibliographie-annuelle-de-l.html> (consulté le 27. 6. 2011).

Febvre, entre autres, qui eut l'initiative de reprendre la parution en 1955⁵⁸⁴. La BAHF couvre l'histoire de France depuis le V^e siècle jusqu'à l'année 1958. À sa création, il fut décidé que les périodes antérieures étaient suffisamment bien recensées dans les publications bibliographiques de philologie ou d'archéologie et que la bibliographie n'irait pas au-delà de l'année 1939. En 1964, cette barrière fut portée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale puis, en 1975, à la fin de la IV^e République (1958)⁵⁸⁵. Le demi-siècle qui manque désormais à la Bibliographie est la lacune principale de cet outil.

La BAHF recense principalement des articles de périodiques, qui forment les trois quarts de ses notices, des monographies, des recueils et des thèses françaises et étrangères, le tout consacré à l'histoire de France. Le terrain de ce travail de veille est constitué de quelque 1800 revues, dont un tiers sont publiées à l'étranger (121 en Angleterre, 112 aux États-Unis, 102 en Italie, 73 en Allemagne, 38 en Belgique, 19 aux Pays-Bas et en Suisse). Outre les publications classiques, les périodiques électroniques importants ont été depuis quelques années introduits dans la base. 11 % des notices sont des publications non-françaises⁵⁸⁶. Chaque année, le nombre de notices est de 11 000 à 15 000, réunies en un volume de 1100 à 1500 pages imprimé à 1500 exemplaires. En 2005, la banque de données de la BAHF contenait donc 540 000 notices⁵⁸⁷. Chaque notice est composée des seules informations bibliographiques, sans analyse ou résumé mais avec une indexation fine des noms, des sujets et de la chronologique qui emplit le quart environ de chaque volume imprimé.

⁵⁸⁴ Claude Ghiati, Isabelle Havelange et Brigitte Keriven, « La Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1955–2005) : un outil pour la recherche », *La revue pour l'histoire du CNRS* 13 (2005), <http://histoire-cnrs.revues.org/1671> (consulté le 26. 6. 2011).

⁵⁸⁵ Ghiati, Havelange et Keriven, « La Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1955–2005) ».

⁵⁸⁶ *Bibliographie de l'histoire de France*, Année 2006, Notes de la rédaction, <http://bhf.revues.org/index130.html> (consulté le 28.6. 2011).

⁵⁸⁷ Ghiati, Havelange et Keriven, « La Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1955–2005) ».

La *Bibliographie* est très appréciée pour la rapidité avec laquelle elle est publiée. Le volume concernant une année donnée est généralement disponible dans le courant de l'année suivante, alors qu'il est ailleurs souvent nécessaire d'attendre deux à huit ans⁵⁸⁸. Il n'est pas inintéressant de mentionner que l'équipe responsable de cette publication ne compte que quatre membres⁵⁸⁹.

Depuis 1975, la classification thématique des ouvrages est la suivante : Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire, Histoire politique, Histoire des institutions, Histoire économique, Histoire sociale, Histoire religieuse, Histoire de la France d'outre-mer, Histoire de la civilisation (enseignement, presse, arts, sciences), Histoire locale⁵⁹⁰. L'histoire de la littérature, de la musique et de la philosophie relèvent d'autres bibliographies.

Le cadre chronologique de cette Bibliographie limite son intérêt pour une étude de la production historiographique en histoire contemporaine puisque 1958 est sa borne la plus haute. La BAHF est en outre l'une des dernières bibliographies européennes en histoire à ne pas être accessible en ligne car son fonds n'est pas encore entièrement numérisé. Pour certains cela suffit aujourd'hui à l'exclure des ressources utilisées par les chercheurs⁵⁹¹. La numérisation elle-même a été effectuée en 2008 par le *Centre pour l'édition électronique ouverte (CLEO)*⁵⁹². Bien que la numérisation s'accélère actuellement, la BAHF n'était toujours pas en ligne en

⁵⁸⁸ *Ibid.*

⁵⁸⁹ Brigitte Keriven et al. IHMC – Bibliographie annuelle de l'Histoire de France, <http://www.ihmc.ens.fr/Bibliographie-annuelle-de-1.html> (consulté le 27. 6. 2011).

⁵⁹⁰ Ghiati, Havelange et Keriven, « La Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1955–2005) ».

⁵⁹¹ *Ibid.*

⁵⁹² Le CLEO est un institut mixte CNRS, EHESS, Université de Provence et Université d'Avignon, <http://bhf.revues.org/index141.html> (consulté le 27. 6. 2011).

octobre 2013⁵⁹³, alors que l'on annonçait la publication des notices concernant l'année 2007⁵⁹⁴.

Tableau 10. *Bibliographie* – répartition des travaux selon le période historique qu'ils concernent (en pourcentages, tous travaux confondus)⁵⁹⁵

| Périodes | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 476–1492 | 14,2 | 10,3 | 9,6 | 9,5 |
| XVI ^e siècle | 5,2 | 5,4 | 7,4 | 5,7 |
| XVII ^e siècle | 8,1 | 9,5 | 11,2 | 8,4 |
| XVIII ^e siècle | 12,6 | 11,6 | 12,8 | 11,5 |
| Total 476– XVIII^e siècle | 40,1 | 36,8 | 41 | 35,1 |
| 1789–1804 | 11,8 | 7,8 | 5,7 | 5,9 |
| 1804–1815 | 4,6 | 4,4 | 4,2 | 5,7 |
| 1815–1851 | 8,2 | 9,1 | 9,7 | 10 |
| 1852–1870 | 6,2 | 7 | 8,1 | 8,4 |
| Total 1789–1870 | 30,8 | 28,3 | 27,7 | 30 |
| 1870–1940 | 17,9 | 20,4 | 20,1 | 21 |
| 1940–1945 | 4,3 | 7,4 | 4,8 | 6 |
| 1945–1958 | 6,5 | 6,7 | 6,3 | 7,9 |
| Total 1870–1958 | 28,7 | 34,5 | 31,2 | 34,9 |

D'après la BAHF, c'est donc la Troisième République (1870–1940) qui est la période la plus souvent étudiée. Au cours de la période concernée par notre étude, entre 1990

⁵⁹³ *Bibliographie de l'histoire de France*, Année 2007, <http://bhf.revues.org/index141.html> (consulté le 13.10.2013).

⁵⁹⁴ *Bibliographie de l'histoire de France*.

⁵⁹⁵ Ce tableau est une adaptation de celui que l'on trouve dans la *Bibliographie de l'histoire de France*, année 2005, Notes de la rédaction, <http://bhf.revues.org/index128.html> (consulté le 27. 6. 2011).

et 2005, la proportion de travaux qui lui sont consacrés augmente, passant de 17,9 à 21 %. Sur cette échelle de popularité, la période qui suit immédiatement la Troisième République est le XVIII^e siècle (sur notre période il passe de 12,6 à 11,5 % des travaux). L'intérêt pour la première moitié du XIX^e siècle s'accroît, passant de 8,2 % à 10 % des travaux. Le Moyen Age connaît quant à lui une chute sensible, passant de 14,2 à 9,5 % des travaux historiques alors qu'en 1975, il représentait encore 18,6 % des publications⁵⁹⁶.

L'intérêt pour le Second Empire (1852–1870) croît et parvient à atteindre le niveau des recherches concernant tout le XVII^e siècle (8,4 % en 2005). Parmi les thèmes les moins fréquents l'on trouve la Quatrième République (1945–1958, 7,9 %), la Deuxième Guerre mondiale (1940–1945, 6 % mais 7,4 % au moment des célébrations de la fin de la guerre), la Révolution française (1789–1804, 5,9 % mais 11,8 % en 1990 du fait du bicentenaire), le Premier Empire (1804–1815) et le XVI^e siècle (5,7 %). Pour résumer, l'intérêt pour le Moyen Age s'affaiblit tandis que se multiplient les travaux sur les années 1804–1958. La notice d'un court article étant comptabilisée au même titre que celle d'une monographie, une certaine distance doit être gardée face à ces résultats.

Tableau 11. *Bibliographie* – répartition des travaux d'histoire politique selon la période historique qu'ils concernent (en pourcentages)⁵⁹⁷

| Périodes | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| 476–1492 | 7,3 | 6 | 6,4 | 6,3 |
| XVI ^e siècle | 3,6 | 4 | 5,9 | 4 |
| XVII ^e siècle. | 3,4 | 4,2 | 4,9 | 4,4 |

⁵⁹⁶ *Bibliographie de l'histoire de France*, Année 2005.

⁵⁹⁷ Ce tableau est une adaptation de celui que l'on trouve dans la *Bibliographie de l'histoire de France*

| | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| XVIII ^e siècle | 3,5 | 2,8 | 4,2 | 3,4 |
| Total 476– XVIII^e siècle | 17,8 | 17 | 21,4 | 18,1 |
| 1789–1804 | 42,8 | 19,3 | 10,3 | 10,8 |
| 1804–1815 | 4,8 | 4,9 | 5,8 | 7,1 |
| 1815–1851 | 3,5 | 3,3 | 6 | 4,9 |
| 1852–1870 | 0,9 | 1,4 | 2,1 | 1,6 |
| Total 1789–1870 | 52 | 28,9 | 24,2 | 24,4 |
| 1870–1940 | 13,4 | 19,3 | 28 | 29,8 |
| 1940–1945 | 13,3 | 29,1 | 21,3 | 21,7 |
| 1945–1958 | 3,4 | 5 | 5,2 | 6 |
| Total 1870–1958 | 30,1 | 53,4 | 54,5 | 57,5 |

En histoire politique aussi, les périodes historiques ne bénéficient pas toutes du même intérêt. La Troisième République (1870–1940) fait figure de période reine pour cette discipline. La tendance s'accroît avec 13,4 % des travaux en 1990 et 29,8 % en 2005. Elle est immédiatement suivie de la Deuxième Guerre mondiale (1940–1945, de 13,3 à 21,7 %). Réunies à la IV^e République, ces périodes récentes rassemblent en 2005 57,5 % de l'ensemble des travaux d'histoire politique. Les commémorations pèsent très lourdement sur l'histoire politique, puisqu'en 1990, près de 43 % des travaux de cette discipline sont consacrés à la Révolution française et en 1995, un tiers des travaux concernent la Deuxième Guerre mondiale. Il ressort de cette analyse que les périodes récentes sont très investies par l'histoire politique tandis que les périodes plus anciennes font l'objet d'approches plus variées.

Les auteurs de la Bibliographie ont par ailleurs procédé à une sonde au sein de l'histoire politique de la Troisième République (1870–1940) publiée durant l'année

2000 (c'est-à-dire sur 28 % de la production historique totale). La répartition chronologique à l'intérieur de cette période est la suivante : 29,2 % pour la période 1870–1914, 28,9 % pour la Première Guerre mondiale, 34,4 % pour l'entre-deux-guerres⁵⁹⁸.

Tableau 12. *Bibliographie* - répartition thématique des publications (en pourcentages)⁵⁹⁹

| Thèmes | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire | 14,4 | 14,4 | 15 | 14 |
| Histoire politique | 22,3 | 21,1 | 16,5 | 18,7 |
| Histoire des institutions | 7,8 | 8,8 | 10,6 | 10,9 |
| Histoire économique | 7,1 | 7,8 | 8,8 | 8,1 |
| Histoire sociale | 10 | 10,1 | 11,6 | 10,9 |
| Histoire religieuse | 11,8 | 11,7 | 12,6 | 12,5 |
| Histoire de la France d'outre-mer | 2,7 | 2,8 | 2,9 | 3,8 |
| Histoire de la civilisation | 18,4 | 19,6 | 17,9 | 16,6 |
| Histoire locale | 4,8 | 4,5 | 3,9 | 4,4 |
| Nombre total de notices | 12708 | 14962 | 13398 | 11459 |

L'analyse de la répartition thématique des travaux d'histoire indique que la place occupée par l'histoire politique est pratiquement stable puisque, comme l'expliquent les auteurs de la préface de la BAHF de 2006, le poids supérieur des années 1990 et

⁵⁹⁸ *Ibid.*

⁵⁹⁹ Ce tableau est issu de la *Bibliographie de l'histoire de France*, année 2006.

1995 est dû respectivement au bicentenaire de la Révolution française et à l'anniversaire de la fin de Deuxième Guerre mondiale⁶⁰⁰.

L'histoire sociale et l'histoire économique, ainsi que l'histoire des institutions, connaissent un fléchissement durant la période observée. Il en est de même pour l'histoire religieuse et l'histoire de la France d'outre-mer. L'histoire de l'art, des sciences, de l'enseignement et de la presse (englobée dans la catégorie « Histoire de la civilisation ») est elle aussi en perte de vitesse, même si les auteurs reconnaissent que les méthodes employées ne permettent pas à cette catégorie de reproduire fidèlement ce domaine⁶⁰¹.

La catégorie « Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire » qui ne représentait que 9 % de la production historiographique en 1960, en représentait 25,6 % en 2000 et six ans plus tard 30 %⁶⁰². À l'intérieur de cette catégorie, la rubrique « fabrique de l'histoire » est la seule avec « historiographie » à aller au-delà de la barrière de l'année 1958. En 2006, cette rubrique contenait une majorité de travaux consacrés au XX^e et au début du XXI^e siècle (255 notices). Venaient ensuite le XIX^e siècle (130 notices), le XVIII^e (26 notices), le XVII^e (21 notices) et le XVI^e (9 notices)⁶⁰³.

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ *Ibid.* La *Bibliographie* ne prend pas en compte par exemple l'histoire de la musique, de la littérature ou de la philosophie.

⁶⁰² *Ibid.*

⁶⁰³ *Ibid.*

5.7 Analyse du contenu des revues *Annales* et *Vingtième siècle*

5.7.1. La revue *Annales*

Les *Annales* figurent parmi les publications françaises d'histoire les plus connues en France et à l'étranger⁶⁰⁴. La revue donna son nom à ce qu'on appelle « l'école des *Annales* » qui rassembla sous un terme quelque peu général plusieurs générations d'un courant historiographique novateur dont les membres les plus célèbres furent Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel, Georges Duby, Jacques Le Goff, parmi d'autres.

En 1929, Marc Bloch et Lucien Febvre fondèrent une revue qu'ils intitulèrent *Annales d'histoire économique et sociale* mais qui devait changer plusieurs fois de titre : *Annales. Economies, sociétés, civilisations (Annales ESC)* après la Deuxième Guerre mondiale, puis en 1994 *Annales. Histoire, sciences sociales (Annales HSS)*. C'est l'*École des hautes études en sciences sociales* qui édite la revue avec six numéros par an. Les *Annales* n'ont pas mis de limites chronologiques à leur contenu et les articles peuvent aussi bien prendre pour terrain l'Antiquité que la période la plus contemporaine.

J'ai traité un corpus de 186 articles et 886 comptes rendus publiés dans les numéros de 1989, 1995, 2000 et 2005⁶⁰⁵. La période que concernait chaque article ou chaque compte rendu a été indexée selon des catégories chronologiques définies de façon fixe. Pour les textes qui portaient sur des périodes postérieures à 1789, j'ai indexé en outre le sujet et le cadre territorial des études. Pour les comptes rendus, j'ai encore enregistré le lieu d'édition (le pays) des ouvrages recensés.

⁶⁰⁴ Le tirage des *Annales* avoisine les 4000 exemplaires alors que les autres revues restent en deçà des 2000 exemplaires : Olivier Lévy-Dumoulin, « Revues historiques », in *Historiographies. Concepts et débats*, I., dir. Christian Delacroix et al. (Paris : Gallimard, 2010), 591–592.

⁶⁰⁵ La disponibilité des articles et la cohérence avec l'ensemble de notre travail ont dicté la composition de ce corpus. Les articles sont disponibles sur la base *Persee.fr* : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/ahess> et *Cairn.info*, <http://www.cairn.info/revue-annales.htm> (consultées le 1. 5. 2013).

Tableau 13. *Annales* – répartition chronologique du contenu des articles (en pourcentages)

| Périodes | Articles | | | | Comptes rendus et notes d'actualité | | | |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| avant 476 | 4,2 | 11,4 | 15,2 | 20,8 | 5,2 | 15,5 | 1,2 | 1,6 |
| 476–1492 | 14,6 | 25 | 10,9 | 27,1 | 6,4 | 22,4 | 4,8 | 14,7 |
| 1492–1789 | 12,5 | 20,5 | 15,2 | 29,2 | 28,1 | 17,2 | 56 | 18,5 |
| Avant 1789 (total) | 31,3 | 56,8 | 41,3 | 77,1 | 39,8 | 55,2 | 61,9 | 34,8 |
| 1789–1914 | 16,7 | 11,4 | 8,7 | 2,1 | 22,9 | 16,7 | 14,9 | 21,7 |
| 1914–1945 | 10,4 | 0 | 13 | 4,2 | 2,8 | 4,6 | 10,7 | 4,3 |
| 1945–aujourd'hui | 8,3 | 4,5 | 10,9 | 10,4 | 9,6 | 3,4 | 3,6 | 18,5 |
| XX ^e siècle en entier | 8,3 | 20,5 | 6,5 | 2,1 | 9,2 | 12,6 | 4,8 | 17,9 |
| Après 1789 (total) | 43,8 | 36,4 | 39,1 | 18,8 | 44,6 | 37,4 | 33,9 | 62,5 |
| Sans précision de période | 25 | 6,8 | 19,6 | 4,2 | 15,7 | 7,5 | 4,2 | 2,7 |
| Nombre total de notices | 48 | 44 | 46 | 48 | 249 | 174 | 168 | 184 |

Il apparaît que l'histoire contemporaine (largement définie comme la période postérieure à l'année 1789) est de moins en moins représentée dans la revue. Tandis qu'elle formait en 1989 encore 43,8 % des articles et 44,6 % des recensions, en 1995 et 2000, elle ne constituait plus qu'un tiers des travaux. En 2005, 18,8 % des articles et 62,5 % des recensions étaient d'histoire contemporaine.

Une analyse plus fine permet d'observer que la proportion d'articles consacrés à la période 1789–1914 décroît de façon constante (16,7 % en 1989 puis 2,1 % en

2005). De même, les analyses du XX^e siècle à partir de 1914 sont de moins en moins fréquentes (de 25 à 30 %, leur proportion passe à 16,7 % du volume de 2005). Les articles consacrés à la période la plus récente (postérieure à 1945) sont au contraire mieux représentés dans la revue (8,3 % des notices en 1989 contre 10,4 % en 2005). Les travaux portant sur l'ensemble du XX^e siècle connaissent l'évolution la plus contrastée : en 1989, ils représentent 8,3 % des études, en 1995 jusqu'à 20 %, mais seulement 2,1 % en 2005. De même, l'histoire des deux guerres mondiales et de l'entre-deux-guerres enregistre des variations très importantes : 10,4 % du volume de 1989, aucun article en 1995 (malgré l'anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale), 13 % en 2000 puis seulement 4,2 % en 2005.

L'analyse des comptes rendus publiés vient partiellement corriger les résultats de celle des articles. En effet, l'histoire du « long XIX^e siècle » représente 22,9 % des comptes rendus de 1989 pour chuter en 2000 à 14,9 %, tandis qu'en 2005, ils atteignent à nouveau une proportion de 21,7 % des recensions. L'histoire du XX^e siècle se maintient dans tous les volumes observés au niveau de 1/5 des recensions publiées. L'année 2005 fait exception avec 40,7 % des ouvrages recensés qui concernent cette période. Cette année-là de même, la période postérieure à 1945 et l'ensemble du XX^e siècle sont traités chacun par 18 % des ouvrages dont il est fait le compte rendu (avant cela, ils n'occupaient que 5 à 10 % des recensions). La période comprise entre 1914 et 1945 est celle qui est la moins bien représentée avec 5 % des comptes rendus ; seule l'année 2000 fait exception en la matière puisque cette proportion double.

Tableau 14. *Annales* – répartition thématique (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine)

| Thèmes des travaux | Articles | | | | Comptes rendus et notes d’actualité | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|----------|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| Société, questions sociales, immigration, femmes, genre et médecine | 9,5 | 6,3 | 27,8 | 33,4 | 26,1 | 18,5 | 28,1 | 21,7 |
| Diplomatie, politique et nationalisme, droit et administration | 14,3 | 12,5 | 16,7 | 11,1 | 15,3 | 30,8 | 17,5 | 27,8 |
| Economie, industrie | 19 | 12,5 | 5,6 | 0 | 15,3 | 18,5 | 15,8 | 9,6 |
| Historiographie, théorie de l’histoire, sciences auxiliaires de l’histoire, (auto)biographie et mémoires | 42,9 | 62,5 | 11,1 | 33,4 | 9 | 6,2 | 8,8 | 5,2 |
| Églises et religions | 0 | 6,3 | 0 | 0 | 8,1 | 15,4 | 5,3 | 11,3 |
| Culture, école, éducation, intellectuels, médias, imprimé | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 1,5 | 8,8 | 16,5 |
| Villes | 9,5 | 0 | 0 | 11,1 | 2,7 | 4,6 | 5,3 | 4,3 |
| Guerres et armées | 0 | 0 | 27,8 | 11,1 | 1,8 | 0 | 7 | 0,9 |
| Histoire régionale | 0 | 0 | 0 | 0 | 8,1 | 3,1 | 0 | 1,7 |
| Arts, littérature, cinéma, architecture | 4,8 | 0 | 11,1 | 0 | 4,5 | 1,5 | 3,5 | 0,9 |
| Nombre total de notices | 21 | 16 | 18 | 9 | 111 | 65 | 57 | 115 |

Cette analyse met en évidence la part importante de travaux consacrés à l'historiographie ou menant une réflexion sur l'histoire, publiés dans les *Annales*⁶⁰⁶. Ces travaux représentent régulièrement un tiers des articles d'histoire contemporaine (après 1789) et en 1995, ils en représentaient exceptionnellement les deux tiers (62,5 %). En 2000 néanmoins, cette proportion a chuté à 11,1 %. Les articles consacrés à la diplomatie, la politique et le nationalisme représentent en permanence 14 % des travaux. Les domaines comme l'histoire économique et industrielle enregistrent quant à eux un retrait progressif et constant : tandis qu'en 1989, ils représentaient un cinquième du volume, en 2005 pas un seul article n'y était consacré. L'évolution du thème « Société, questions sociales... » est très contrastée puisque sa part est passée de 9,5 % à 33 % des articles d'histoire contemporaine (en 2005).

Le contenu des comptes rendus est beaucoup plus hétérogène que celui des articles. Tantôt l'histoire politique, tantôt l'histoire sociale occupent la première place (20 à 30 %) au sein des volumes successifs. Comme pour les articles, les recensions d'histoire économique sont en recul avec 15,3 % des comptes rendus en 1989 et 9,6 % en 2005. Au contraire, l'histoire culturelle est plus souvent présente avec 9 % des recensions en 1989, certes 1,5 % en 1995 mais 16,5 % en 2005. L'histoire religieuse connaît une évolution similaire à celle de l'histoire politique mais avec un volume moindre (5 à 15 %). L'historiographie, dont nous avons vu qu'elle était un des principaux thèmes des articles publiés par les *Annales*, bénéficie d'un intérêt constant dans les comptes rendus avec environ 7 % des ouvrages recensés.

⁶⁰⁶ La classe thématique « (auto)biographies et mémoires » est jointe ici à celle sur l'historiographie car en 1989 et en 1995, elle ne contenait qu'une seule notice.

Tableau 15. *Annales* – répartition selon le cadre territorial des travaux (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine)

| Aire géographique | Articles | | | | Comptes rendus et notes d’actualité | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| Monde | 14,3 | 12,5 | 16,7 | 0 | 11,7 | 13,8 | 7 | 4,3 |
| Europe | 0 | 0 | 0 | 0 | 7,2 | 1,5 | 10,5 | 6,1 |
| France | 57,1 | 43,8 | 55,6 | 22,2 | 41,4 | 15,4 | 14 | 25,2 |
| Allemagne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13,8 | 3,5 | 4,3 |
| Royaume Uni | 4,8 | 0 | 0 | 0 | 1,8 | 0 | 0 | 0 |
| Italie | 0 | 0 | 0 | 11,1 | 1,8 | 7,7 | 3,5 | 0,9 |
| Espagne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,5 | 15,8 | 0,9 |
| États-Unis | 4,8 | 12,5 | 0 | 0 | 5,4 | 15,4 | 42,1 | 0 |
| Russie (URSS) | 14,3 | 25 | 11,1 | 0 | 11,7 | 0 | 0 | 0,9 |
| Europe centrale et orientale | 4,8 | 0 | 0 | 0 | 0,9 | 0 | 0 | 23,5 |
| Maghreb / Moyen Orient | 0 | 0 | 5,6 | 33,3 | 0 | 0 | 0 | 14,8 |
| Autres | 0 | 6,3 | 11,1 | 33,3 | 18 | 30,8 | 3,5 | 19,1 |
| Nombre total de notices | 21 | 16 | 18 | 9 | 111 | 65 | 57 | 115 |

Il apparaît au premier regard que les *Annales* ne sont aucunement spécialisées en histoire de France. Ce thème a même tendance à reculer au cours de ces dernières années : tandis qu’il représentait en 1989 encore 57,1 % des articles et 41,4 % des comptes rendus, sa présence a baissé, atteignant respectivement 50 % et 15 % puis, en 2005, 22,2 et 25,2 %, c’est-à-dire tout juste le quart des travaux publiés ou recensés, laissant les trois quarts de son volume à des études concernant l’étranger.

Tableau 16. *Annales* – répartition selon le lieu de publication des ouvrages recensés (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine)

| Lieu de publication | Comptes rendus et notes d’actualité | | | |
|--------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| France (y compris traductions) | 43,2 | 33,8 | 33,4 | 50,4 |
| Allemagne | 2,7 | 15,4 | 1,8 | 10,4 |
| Royaume Uni | 16,2 | 9,2 | 15,8 | 6,1 |
| Italie | 0,9 | 6,2 | 3,5 | 0,9 |
| Espagne | 0,9 | 3,1 | 5,3 | 0,9 |
| Belgique | 0 | 1,5 | 1,8 | 1,7 |
| États-Unis | 16,2 | 29,2 | 36,8 | 18,3 |
| Russie (URSS) | 1,8 | 0 | 0 | 0 |
| Europe centrale et orientale | 0,9 | 0 | 0 | 1,7 |
| Autres | 17,1 | 1,5 | 1,8 | 9,6 |
| Nombre total de notices | 111 | 65 | 57 | 115 |

L’analyse des lieux d’édition des ouvrages recensés par les *Annales* révèle le caractère largement international du panorama que la revue offre à ses lecteurs. Il ne nous a pas été possible de distinguer les traductions des ouvrages publiés par des auteurs français à l’étranger. La proportion de ces ouvrages pris dans leur ensemble est néanmoins en baisse pour la période 1989–2000, puisqu’elle passe de 43,2 % à un tiers environ puis croît à nouveau pour représenter la moitié de tous les comptes rendus en 2005. Parmi les ouvrages publiés à l’étranger en langue étrangère, c’est l’historiographie américaine qui retient le plus l’attention du journal : de 16,2 % en

1989, la proportion de ces recensions atteint 36,8 % en 2000, pour décroître à nouveau en 2005 avec « seulement » 18,3 % de tous les comptes rendus en histoire contemporaine. L'historiographie britannique est régulièrement représentée à hauteur de 12 %. L'historiographie allemande représente 15,4 % des comptes rendus en 1995, 10,4 % en 2005 mais en 1989 et en 2000 elle ne retint l'attention que de très peu d'auteurs de comptes rendus.

5.7.2 La revue *Vingtième siècle*

La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP, Sciences Po) publie la revue *Vingtième siècle. Revue d'histoire* depuis 1984. François Bédarida, Jean-Pierre Rioux et Michel Winock figurent parmi ses fondateurs. Elle couvre les années 1890 à nos jours. Comme nous l'avons mentionné en introduction, la revue est considérée comme l'une des plus importantes pour l'histoire contemporaine.

Nous avons analysé le contenu de 279 articles et 400 comptes rendus ou notices d'actualité publiés en 1989, 1995, 2000 et 2005⁶⁰⁷. Chaque texte a été indexé selon la période, le sujet et l'aire géographique qu'il concerne à l'aide de catégories fixes. De même les lieux (les pays) de publication des ouvrages recensés dans les comptes rendus ont été indexés.

⁶⁰⁷ Les dates considérées ont été choisies en fonction de l'accessibilité des revues et des contraintes chronologiques que nous nous étions imposées pour cette étude. Les revues ont été analysées à partir des serveurs : *persee.fr* <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/xxs> et *Cairn.info*, <http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire.htm> (consultés le 1. 5. 2013).

Tableau 17. *Vingtième siècle* – répartition chronologique du contenu des articles (en pourcentages)

| Périodes | Articles | | | | Comptes rendus et notes d'actualité | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|------------|-----------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| 1900–1914 | 1,5 | 7,6 | 4,5 | 7,2 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 6,5 |
| 1914–1918 | 1,5 | 3,8 | 4,5 | 5,8 | 3,1 | 4,7 | 1,6 | 2,6 |
| 1918–1940 | 10,8 | 10,1 | 6,1 | 8,7 | 12,3 | 3,1 | 4,7 | 7,8 |
| 1940–1944 | 16,9 | 6,3 | 13,6 | 13 | 22,3 | 12,5 | 13,2 | 18,2 |
| 1944–aujourd'hui | 29,2 | 31,6 | 45,5 | 21,7 | 25,4 | 29,7 | 23,3 | 28,6 |
| XX ^e siècle entier | 20 | 20,3 | 13,6 | 14,5 | 13,8 | 29,7 | 32,6 | 15,6 |
| Sans précision chronologique (exceptionnellement XIX ^e siècle) | 20 | 20,3 | 12,1 | 29 | 20 | 17,2 | 21,7 | 20,8 |
| Nombre total de notices | 65 | 79 | 66 | 69 | 130 | 64 | 129 | 77 |

Si l'on ne tient pas compte de la forte proportion d'articles pour lesquels il n'a pas été possible de préciser la période dont ils traitent (ils représentent entre 12,1 et 29 % des travaux, les articles consacrés au XIX^e siècle restant isolés), la revue *Vingtième siècle* est, on le voit, principalement consacrée à l'après Deuxième Guerre mondiale. En effet, ces travaux représentent entre 22 et 32 % des volumes considérés, avec un pic considérable en 2000 (45,5 %). Tandis que durant notre période, on trouve de moins en moins d'articles considérant le XX^e siècle en entier (leur proportion passe de 20 à 14,5 %), la fréquence des articles centrés sur la Première Guerre mondiale ou les années qui la précèdent augmente sans jamais dépasser toutefois 5,8 % ou 7,2 % (en 2005) du contenu des différents volumes. La Deuxième Guerre mondiale est, quant à

elle, représentée de façon constante avec 13 % des travaux, et l'Entre-deux-guerres par 9 % environ.

Les résultats sont similaires en ce qui concerne les comptes rendus. L'après-guerre occupe environ 23 à 30 % de chaque volume. Les ouvrages concernant l'ensemble du XX^e siècle représentent 13,8 % des recensions en 1989 puis un tiers en 2000 pour retomber à 15,6 % en 2005. La Seconde Guerre mondiale passe de 22,3 à 18,2 % ; de même l'Entre-deux-guerres accuse un recul avec 12,3 % puis 7,8 % des recensions. Les ouvrages concernant la Première Guerre mondiale et la période qui la précède sont représentés de façon constante parmi les comptes rendus avec 3 ou 4 % des volumes.

Tableau 18. *Vingtième siècle* – répartition thématique (en pourcentages)

| Thèmes des travaux | Articles | | | | Comptes rendus et notes d'actualité | | | |
|---|----------|------|------|------|-------------------------------------|------|------|------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| Diplomatie, politique et nationalisme | 23,1 | 15,2 | 21,2 | 7,2 | 29,2 | 39,1 | 22,5 | 31,2 |
| Société, questions sociales et immigration | 16,9 | 10,1 | 10,6 | 8,7 | 16,2 | 15,6 | 10,9 | 22,1 |
| Arts, littérature, cinéma, architecture | 13,8 | 32,9 | 4,5 | 20,3 | 6,2 | 3,1 | 4,7 | 3,9 |
| Églises et religions | 4,6 | 3,8 | 18,2 | 7,2 | 6,2 | 6,3 | 17,1 | 14,3 |
| (Auto)biographies, mémoires | 6,2 | 6,3 | 9,1 | 1,4 | 13,8 | 14,1 | 14,7 | 5,2 |
| Historiographies, théorie de l'histoire et sciences auxiliaires de l'histoire | 3,1 | 12,7 | 10,6 | 18,8 | 3,1 | 6,3 | 6,2 | 5,2 |
| Culture, école, éducation, intellectuels | 15,4 | 6,3 | 1,5 | 14,5 | 7,7 | 3,1 | 3,9 | 1,3 |

| | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|
| Guerre, armées | 1,5 | 3,8 | 9,1 | 1,4 | 6,2 | 4,7 | 5,4 | 2,6 |
| Médias, presse | 4,6 | 3,8 | 3 | 4,3 | 2,3 | 0 | 2,3 | 5,2 |
| Droit et administration | 0 | 1,3 | 9,1 | 7,2 | 1,5 | 3,1 | 1,6 | 1,3 |
| Economie et industrie | 3,1 | 1,3 | 1,5 | 1,4 | 2,3 | 3,1 | 5,4 | 0 |
| Histoire régionale et villes | 3,1 | 0 | 1,5 | 5,8 | 2,3 | 1,6 | 2,3 | 3,9 |
| Femmes, genre | 1,5 | 2,5 | 0 | 1,4 | 1,5 | 0 | 1,6 | 3,9 |
| Médecine | 1,5 | 0 | 0 | 0 | 1,5 | 0 | 1,6 | 0 |
| Autres | 1,5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre total de notices | 65 | 79 | 66 | 69 | 130 | 64 | 129 | 77 |

L'analyse thématique des travaux publiés dans *Vingtième siècle* donne à voir le net désintérêt de la revue pour le domaine « diplomatie, politique et nationalisme » qui passe en 16 ans de 23,1 à 7,2 % des articles publiés. De même, la catégorie « société, questions sociales et immigration » passe de 16,9 à 8,7 %. Au contraire, les études historiographiques sont de plus en plus souvent publiées : tandis qu'elles représentaient 3,1 % des travaux en 1989, elles en représentent un cinquième en 2005. La majeure partie des ouvrages recensés et des notes d'actualité concernent l'histoire politique (entre 20 et 40 %). Tandis que la proportion des ouvrages du thème « société, questions sociales et immigration » croît de 16,2 % en 1989 à 22,1 % en 2005, celle des « autobiographies, biographies et mémoires » chute au contraire de 14 % à 5 % des comptes rendus en 2005. En revanche, l'histoire des Églises et des religions est de mieux en mieux représentée avec 6,2 % en 1989 et 14,3 % des quatre numéros de 2005.

Tableau 19. *Vingtième siècle* – répartition selon le cadre territorial des travaux (en pourcentages)

| Aire géographique concernée | Articles | | | | Comptes rendus et notes d'actualité | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------------------------------|-----------|------------|-----------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| Monde | 4,6 | 19 | 13,6 | 10,1 | 8,5 | 9,4 | 12,4 | 13 |
| Europe | 3,1 | 6,3 | 10,6 | 2,9 | 5,4 | 10,9 | 7,8 | 5,2 |
| France | 64,6 | 55,7 | 59,1 | 72,5 | 58,5 | 54,7 | 56,6 | 54,5 |
| Allemagne | 3,1 | 2,5 | 4,5 | 2,9 | 10 | 1,6 | 3,9 | 1,3 |
| Royaume Uni | 0 | 0 | 1,5 | 0 | 0 | 1,6 | 0,8 | 2,6 |
| Italie | 4,6 | 1,3 | 0 | 0 | 2,3 | 1,6 | 0,8 | 0 |
| Espagne | 1,5 | 0 | 1,5 | 1,4 | 0,8 | 0 | 1,6 | 1,3 |
| Belgique | 0 | 0 | 1,5 | 0 | 0 | 1,6 | 1,6 | 0 |
| États-Unis | 1,5 | 2,5 | 1,5 | 2,9 | 4,6 | 1,6 | 2,3 | 9,1 |
| Russie (URSS) et Europe centrale et orientale | 1,5 | 5,1 | 3 | 4,3 | 1,5 | 4,7 | 5,4 | 3,9 |
| Maghreb, Moyen Orient et Israël | 4,6 | 3,8 | 1,5 | 1,4 | 6,2 | 3,1 | 3,1 | 3,9 |
| Autres | 10,8 | 3,8 | 1,5 | 1,4 | 2,3 | 9,4 | 3,9 | 5,2 |
| Nombre total des notices | 65 | 79 | 66 | 69 | 130 | 64 | 129 | 77 |

La France est très nettement le terrain le mieux représenté dans les pages de *Vingtième siècle*. Parmi les articles, cette proportion a même augmenté durant ces dernières années (de 64,6 à 72,5 %) ; dans les comptes rendus, le taux est pratiquement constant (55 %). L'histoire des États Unis ne représente que 2 à 3 % des articles publiés mais elle atteint jusqu'à 9,1 % des comptes rendus (en 2005).

L'Allemagne quant à elle est traitée par seulement 3 % des articles et parmi les comptes rendus elle est de moins en moins représentée : de 10 % des recensions en 1989, elle passe à 1,3 % en 2005.

Tableau 20. *Vingtième siècle* – répartition selon le lieu de publication des ouvrages recensés (en pourcentages)

| Lieux de publication | Comptes rendus et notes d'actualité | | | |
|------------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|
| | 1989 | 1995 | 2000 | 2005 |
| France (y compris les traductions) | 85,4 | 87,5 | 84,5 | 77,9 |
| Allemagne | 4,6 | 0 | 2,3 | 1,3 |
| Grande Bretagne | 3,8 | 0 | 1,6 | 6,5 |
| Italie | 0,8 | 1,6 | 0,8 | 0 |
| Belgique | 1,5 | 3,1 | 4,7 | 1,3 |
| États-Unis | 1,5 | 3,1 | 2,3 | 10,4 |
| Autres | 2,3 | 4,7 | 3,9 | 2,6 |
| Nombre total de notices | 130 | 64 | 129 | 77 |

Tout comme les articles, les comptes rendus sont eux-aussi majoritairement consacrés à la production historiographique française ou aux traductions (qu'il n'a pas été possible ici non plus de distinguer). Les recensions d'ouvrages français représentaient près de 88 % de l'ensemble en 1995. Dix ans plus tard, cette proportion avait certes baissé mais demeurait forte avec 78 % des recensions. L'intérêt pour la littérature anglo-saxonne croît néanmoins : il s'agit principalement de publications américaines (10,4 %) et un peu moins souvent de Grande Bretagne (6,5 %).

5.8 Conclusion

L'analyse quantitative de la *Bibliographie de l'histoire de France* et de deux revues historiques, menée sur la période 1989–2005, confirme les tendances annoncées en première partie sur la base d'entretiens semi-directifs et de la littérature secondaire. Il s'agit tout d'abord de l'intérêt accru des historiens pour l'époque la plus récente et pour leur propre discipline (ce dont témoigne la forte présence d'articles d'historiographie), puis de la forte présence des travaux consacrés à la France parmi leur production.

Les données statistiques montrent que l'intérêt pour le Moyen Age chute (18,6 % de la production historique en 1975 contre 9,5 % en 2005) alors que cette période recueillait avec les Temps Modernes la faveur de « l'école » des *Annales* dont les travaux s'exportaient avec succès. À l'opposé, toutes les périodes situées entre 1804 et 1958 sont de plus en plus souvent étudiées entre 1989 et 2005. D'après la BAHF, la période de la Troisième République (1870–1940) est celle qui est le plus souvent étudiée et l'intérêt qu'elle recueille a eu tendance à croître entre 1989 et 2005, passant de 17,9 à 21 % de la production historiographique. Comme la BAHF ne recense pas les travaux consacrés à la période postérieure à 1958, une bonne partie des travaux restent inaccessibles. Pourtant, même la Quatrième République est de plus en plus souvent traitée passant de 6,5 à 7,9 % des travaux historiques.

L'intérêt accru des historiens pour l'histoire contemporaine est observable même dans une revue généraliste comme les *Annales*. Certes, la proportion d'articles consacrés à l'histoire contemporaine (période postérieure à 1789) a chuté entre 1989 et 2005 de 43,8 à 18,8 % (en 1995 et en 2000 elle représentait un tiers du volume). La

rubrique de comptes rendus, en revanche, lui laisse de plus en plus de place (de 44,6 à 62,5 %). Si l'on considère des périodes précises, au sein de l'histoire contemporaine, la tendance change toutefois : l'intérêt pour l'après-guerre augmente par exemple au sein des articles (de 8,3 à 10,4 %) et le nombre de recensions est multiplié par deux (de 9,6 % à 18,5 %). La revue *Vingtième siècle*, bien qu'ouverte à la période indiquée par son titre, semble se spécialiser sur l'histoire la plus récente (après 1944), dont la proportion est, pour les articles, de 21,7 % en 2005 et 45,5 % en 2000 et, pour les comptes rendus de 23,3 % en 2000 et 29,7 % en 1995.

Les historiens français du contemporain s'intéressent de plus en plus à l'historiographie et à l'épistémologie de leur discipline⁶⁰⁸ : l'histoire du temps présent, depuis que celle-ci est née dans les années 1970 et 1980. Cette réflexion est ainsi constitutive de la discipline. À l'intérieur de la catégorie recensée par la BAHF sous le nom « Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire », l'historiographie ne représentait en 1960 que 9 % des travaux. En 2000, cette proportion atteint 25,6 % et en 2006 30 %. L'intérêt affiché par les *Annales* pour l'historiographie est constant et les articles publiés dans ce domaine représentent jusqu'au deux tiers des volumes (62,5 % en 1995) et 11,1 % en 2000. De même, ces études trouvent de plus en plus souvent leur place dans *Vingtième siècle* : 3,1 % des articles en 1989 pour 18,8 % en 2005.

La revue *Vingtième siècle* se distingue par son intérêt dominant pour l'histoire de France. Cela est en contradiction avec le profil que souhaitaient lui donner ses fondateurs qui, au contraire, affirmaient vouloir s'ouvrir aux approches comparatives,

⁶⁰⁸ Dans *Les lieux de mémoire*, dès 1984 donc, Pierre Nora observait ce phénomène : « Un des signes les plus tangibles de cet arrachement de l'histoire à la mémoire est peut-être le début d'une histoire de l'histoire, l'éveil en France tout récent, d'une conscience historiographique. » Nora, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », XX.

refusant « les certitudes françaises »⁶⁰⁹. Ainsi le fait que la majorité absolue des travaux soit consacrée à la France a-t-il de quoi surprendre (55,7 et même 72,5 % des articles et de façon constante environ 55 % des comptes rendus). La rubrique des comptes rendus est encore plus « française » puisqu'entre 77,9 et 87,5 % des ouvrages recensés sont édités en France ou sont des traductions (on ne peut pas distinguer ces ouvrages entre eux). Il faut attendre le volume de 2005 pour observer un intérêt accru pour les publications américaines (10,4 %) ou britanniques (6,5 % des recensions). La revue *Annales* donne une image tout autre de l'historiographie française puisque par exemple, les trois quarts des articles du volume de 2005 ne traitent pas de la France. De même la rubrique des comptes rendus est beaucoup plus variée puisqu'en 1995 et 2000, les deux tiers et en 2005, la moitié des ouvrages recensés étaient « étrangers ».

⁶⁰⁹ Rédaction, « Déclaration de naissance », *Vingtième siècle. Revue d'histoire* 1, (janvier 1984) : 4.

III.

6. Conclusion

Time present and time past

Are both perhaps present in time future,

And time future contained in time past.

T. S. Eliot

Le mot clé qui se cache derrière la question des usages du passé en France depuis les années 1990 est celui de « mémoire ». La France constitue un cas très spécifique par la façon dont la mémoire y a été conceptualisée. Cette spécificité ne se joue pas au niveau de la « réalité sociale », puisqu'on retrouve les phénomènes que connaît la société française aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe occidentale – et au-delà. Sa spécificité est épistémologique. Certes, ailleurs qu'en France aussi les sciences sociales et historiques ont produit des théories de la mémoire. L'Allemagne par exemple a dû se confronter au poids de l'héritage du régime nazi. Peu de pays néanmoins peuvent se vanter d'avoir livré trois concepts aujourd'hui utilisés partout (Halbwachs, Nora, Ricœur). Aucun texte aujourd'hui ne peut aborder la question de la mémoire sans mentionner au moins l'un d'entre eux. De ce point de vue, les sciences sociales françaises sont donc un des milieux nationaux les plus importants pour la réflexion sur la mémoire.

Au cours de ces vingt dernières années, outre les trois définitions classiques de la mémoire mentionnées ci-dessus, de nombreuses conceptions ont été mises en œuvre par des spécialistes ou des responsables politiques, en réaction à la conjoncture de la mémoire. Le « devoir de mémoire », la « repentance », font parties de celles que

l'on doit au monde politique, tandis que du côté des chercheurs, nous disposons du concept de « régimes d'historicité », puis de l'idée du « présentisme », que l'on doit à François Hartog et qui est fondamental pour notre analyse.

Définir le concept de mémoire relève d'un choix que doit faire tout chercheur qui s'engage sur cette thématique. En effet, sous l'étiquette « mémoire », figurent toute une série d'approches. L'acception sociologique considère tout d'abord que la mémoire (collective) est un moyen de socialisation. La position épistémologique, au sein de l'historiographie, mène une réflexion sur l'identité nationale (Nora). L'approche psychanalytique saisit la question des témoins, du souvenir et du traumatisme (Ricœur). Ces conceptions, néanmoins, développent leur réflexion à des niveaux différents.

Dans cette étude, nous avons traité la question des usages du passé au niveau de trois sphères aux relations mutuelles interactives : la politique, l'histoire et la mémoire. La transformation de l'historiographie française de l'époque contemporaine est le thème récurrent de ce travail. Bien que traité en particulier dans le quatrième chapitre, il affleure à tous les stades de la réflexion. Ces transformations de « l'écriture de l'histoire » donnent justement à voir les modifications que connaît la relation de la société française à son passé.

Les interactions entre la politique et l'histoire, les relations entre la mémoire et la politique et l'influence mutuelle de l'histoire et de la mémoire ont été abordées à l'aide d'études de cas : les « lois mémorielles », les usages de la mémoire dans les discours présidentiels et l'évolution de l'historiographie française de la période contemporaine. Chacune donne à voir les transformations que connaît la société française durant ces vingt dernières années.

Les historiens ont perdu le monopole de la connaissance du passé qu'ils

détenaient encore dans les années 1970, alors qu'ils étaient considérés comme des acteurs importants de la culture littéraire et savante et des spécialistes de l'interprétation, non seulement du passé, mais aussi du présent – ce qui mérite d'être souligné. Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit du contemporain, les sciences sociales telles l'économie, l'anthropologie, la sociologie et la science politique se saisissent des mêmes thèmes que l'histoire. Ce sont d'ailleurs les sciences sociales qui se sont intéressées au temps présent, dès avant que les historiens ne le fassent. Durant ces vingt dernières années, le passé est aussi un sujet dont s'emparent de plus en plus souvent des journalistes et des écrivains, dont l'approche souvent factuelle et descriptive ne s'appuie sur aucune méthodologie fixe.

À partir des années 1990 environ, avec l'arrivée de la mémoire dans la sphère publique, de nouveaux phénomènes apparaissent. La mémoire juive joue un rôle important, avec ses victimes de longue date reconnues officiellement par l'État. Le concept politique du « devoir de mémoire » exige impérieusement de manifester le souvenir des torts et des souffrances, en particuliers de ceux dont l'État est partiellement responsable. De nombreux commentateurs critiquent dès lors cette attitude, tantôt d'un point de vue moral, lorsque cette « autoflagellation » est considérée comme le signe de la décadence de la civilisation occidentale (Alain Finkielkraut), tantôt en rappelant que l'oubli n'est pas le contraire, mais une partie constitutive de la mémoire (Paul Ricœur).

Le « devoir de mémoire » inspire néanmoins un certain nombre de groupes sociaux ou associations – comme par exemple ceux que l'on appelle les « descendants des esclaves » – qui considèrent la mémoire juive à la fois comme un modèle et comme un concurrent. Le conflit en cours au Moyen-Orient interfère bien évidemment dans ce renouveau de l'interprétation du passé. D'après certains

spécialistes néanmoins, comme par exemple Marie-Claire Lavabre, ces phénomènes ne dépendent qu'indirectement de la mémoire et il faut chercher les causes de ces controverses dans les difficultés actuelles, économiques, sociales, politiques et identitaires de ces communautés. C'est toutefois en centrant leur discours sur les « torts » commis envers leurs ancêtres, que ces groupes sont parvenus à attirer sur eux l'attention.

Les historiens organisent dès lors leur défense en mettant en œuvre une réflexion méthodologique et épistémologique qui, seule, différencie l'historien des auteurs et des acteurs qui se livrent aussi à l'interprétation du passé. Ainsi naît l'histoire du temps présent comme nouvelle discipline. Sa démarche est spécifique. Tout d'abord, l'historien est son propre archiviste et doit s'orienter dans le foisonnement des sources disponibles et construire son propre corpus. Il peut – mais n'est pas obligé – d'avoir recours aux témoins de l'événement qu'il traite. À la différence de ses collègues travaillant sur des périodes plus éloignées, il ne sait pas quelle orientation vont prendre les processus qu'il étudie, ce qu'il considère comme un avantage, une voie vers ce que Paul Ricœur appelle la « défatalisation » de l'histoire.

Il sera très certainement intéressant de poursuivre l'observation de l'historiographie française qui, dans les années 1970 encore, était l'une des plus innovantes à l'échelle mondiale. Aujourd'hui en revanche, elle subit une pression double. Sur la scène scientifique internationale, le français est de moins en moins une langue d'échanges et se trouve marginalisé par le poids de l'anglais. En France, l'histoire est mise en concurrence avec les autres sciences sociales – bien que les collaborations soient fréquentes. Elle doit faire face encore à une demande de la part de la société. Il s'agit tout d'abord des revendications des associations qui présentent

leur propre version de l'histoire et puisent leur légitimité de leurs efforts destinés à obtenir la réparation morale de crimes commis envers les ancêtres de leurs membres. Les responsables politiques, ensuite, tentent de mettre en œuvre une politisation de l'interprétation de l'histoire qui tend selon certains à devenir une arène de remplacement, dès lors que les thèmes politiques traditionnels sont épuisés et que le consensus sur les formes de la démocratie représentative et de l'économie de marché est atteint.

Les conclusions, quoique modestes, développées dans cette étude viennent confirmer la thèse du présentisme de François Hartog, présentée en introduction. Il semble en effet que la société française vive une transformation de fond dans sa relation au passé. Ce dernier n'est plus saisi dans sa continuité avec le présent et le futur ; la téléologie du temps disparaît. Les événements passés deviennent de plus en plus souvent objets de conflits ou réservoir d'arguments, non pas dans l'objectif de les interpréter, mais de les mettre au service du présent. C'est le cas des « lois mémorielles » aussi bien que des discours des présidents, en particulier ceux de Nicolas Sarkozy qui brouille la polarisation gauche-droite et compose un panthéon virtuel en décontextualisant les personnages historiques, c'est-à-dire à en les saisissant hors de leur époque et de leur cadre idéologique. Nul ne sait encore s'il s'agit d'un phénomène temporaire et si la foi dans un futur meilleur sera rétablie ou si nous avons affaire à une transformation structurelle de la relation des sociétés avec le temps lui-même.

7. Summary

Relations of the French society with the past have been changing in the last twenty years. Multiple questions regarding the so-called “memory-laws” and role of memory in political discourse have been studied; the changing role of historical science among (other) social sciences and within society in general have been discussed. This PhD. thesis tries to identify, analyze and understand these processes.

The introduction and the first chapter of the thesis bring the interpretation of the most important French concepts of memory (Halbwachs, Nora, Ricœur). The introduction also introduces the hypothesis of presentism (François Hartog) which is being verified in this text. The core of the thesis is divided into three main chapters, analyzing the mutual interactions of politics and history in chapter 2 (so-called „memory laws“ and reactions of historians), influences between memory and politics in chapter 3 (uses of memory in presidential speeches), and mutual effects between history and memory in chapter 4 (development of French historiography of contemporary history and its reactions vis-à-vis new phenomenon of memory).

The chapter dedicated to history and politics analyzes the debates over the so-called “memory laws” which were adopted in France between 1990 and 2005. These laws punish the denial of the Shoah (*Gayssot* act, 1990), provide official recognition to the Armenian genocide of 1915 (2001) as well as to slave trade and slavery as crimes against humanity (*Taubira* act, 2001). Last but not least, one of the laws also deals with French colonial past; it demanded in its original version positive assessment of French colonialism in school curricula (*Mekachera* act, 2005). The chapter investigates controversies created by each of the laws, including the trial against French historian Olivier Pétré-Grenouilleau and the *Liberté pour l’histoire*

petition against all the “memory laws”.

In fact, historians from the *Liberté pour l’histoire* petition were first to use the term “memory laws”; they have selected these four acts, and they have been fighting for their complete abolition since the foundation of their association (led by René Rémond and Pierre Nora successively) in 2005. Another association of historians, *Comité de Vigilance face aux Usages Publics de l’Histoire* (led by Gérard Noiriel), fought only against the positive assessment of French colonialism in school curricula. This specific article of the law *Mekachera* was rescinded by the Constitutional Council of France at the beginning of 2006. Some French authors (e. g. Marie-Claire Lavabre) argue that debates over the so-called “memory laws” are in fact not about the past, but rather about the present economical, social or identity issues of the specific social groups (“minorities”) targeted (or willing to be) by those “memory” laws.

Another important point of view from which we can study this change of relations of the French society with the past is political discourse. The past is one of the traditional sources of inspiration for political statements; it can provide very important arguments underpinning current political objectives. In France, it is the president who has the right to speak about this matter at his disposal. “Tell the history” is one of the “reserved domains” of the French president. Even though both presidents analyzed in the third chapter, Jacques Chirac (in office 1995–2007) and Nicolas Sarkozy (in office 2007–2012), were representatives of the post-Gaullist right in the French political arena, their approach to the past and their decisions to use it for their own political purposes were very different.

Chirac was representative of a “repentant” attitude towards difficult times in the national past. He came with an important change in the relation of the French

society to the past. On July 16, 1995 he said about the 1942 Holocaust-linked Vel' d'Hiv Roundup: "...France, on that day, committed an irreparable. ...there is collective guilt." He was the first French president to break with the Gaullist vision of the history. His famous speech has been considered a real landmark in this context; the majority of public opinion approved this mea culpa at its time.

The vision of the past of the next president in office, Nicolas Sarkozy, was also different, but in another way. Sarkozy had a very political vision of the history of France; already during his 2007 presidential campaign Sarkozy used historical references very often. His conceptions were also very uncommon. Sarkozy wanted to forge a vision of one common great history that every French person should be proud of. On April 17, 2007 he refused any kind of guilt of France in the Holocaust: "...France never ceded to the totalitarian temptation. She never exterminated a nation. She did not invent the final solution, she did not commit crimes against humanity, nor genocide." Even though the positions of the two French presidents vis-à-vis the national past were different, I argue that both of them made substantial use of memory in their communications.

The thesis provides quantitative lexicometry analysis comparing the use of key history-linked words in the two presidents' statements. The analysis proves very clearly that Sarkozy used most of the studied expressions in his official speeches more often than his predecessor (58 out of 78 expressions). Chirac used only a few historical terms more frequently than Sarkozy (20 out of 78 expressions). These are often linked to the "problematic" parts of national history or its victims, such as slavery (*esclavage*) or deportation (*déportation*). This result complements his "repentant" attitude discussed in the first part of the chapter well.

The fourth chapter discusses the developments of the French historiography of

contemporary history, also reacting to the change of relation of the French society to the past. The first part of the chapter brings an outline of the situation, using the newest literature and interviews with notable French historians, the second part analyzes the tendencies with quantitative approach using French historical bibliography and content analysis of two French prominent historical reviews – *Annales. Histoire, Sciences sociales* and *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*.

French historians reacted to the changes in 1980s by creating a new (sub) discipline called *L'histoire du temps présent* (History of present time). Proponents of this approach think that contemporary era (approximately since the WWII) is very specific part of history and should be treated as such. It is characterized by enormous amount of sources that historian can use; most important are testimonies, which he can (but does not have to) use. Historians are competed by journalists, witnesses and by (other) social scientists in this field.

Content analysis of the two historical reviews showed very clearly few tendencies. Both journals proved the growing interest in the newest history, at the expense of older periods, which were studied by the famous French “school” *Annales* (middle ages and modern times). French historiography is still most interested by domestic topics and literature (it is at least the case of *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* – one of the central periodic of the above-mentioned *L'histoire du temps présent*). The change of the “regime of historicity” and the self-identified “crisis” of historiography are being represented by important increase of articles dedicated to questions of epistemology and the historical discipline itself.

The thesis brings several arguments underpinning the hypothesis of presentism (François Hartog). The role of the past within French society is indeed changing. The continuity of the past, present and future is disappearing, the teleology of the time is

vanishing. The past becomes but a rich source of arguments in contemporary political and social debates. Historical science feels endangered and “defends” itself by epistemological self-reflexion and appropriates the phenomenons linked to memory issues by its own terms.

8. Bibliographie

8.1 Sources

Dans la mesure où notre analyse porte sur l'historiographie, il n'est pas toujours simple de distinguer entre sources primaires et secondaires. Les publications scientifiques (livres et articles), qui relèvent le plus souvent de la littérature secondaire, ont été souvent étudiées en tant que sources primaires, même si nous les indiquons, pour plus de clarté, parmi les ouvrages signalés en bibliographie.

8.1.1 Textes des lois analysées, y compris les autres documents qui ont un rapport avec la problématique des « lois mémorielles »

- Assemblée nationale – Génocide arménien de 1915, http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/reconnaissance_genocide_armenien_1915_loi_2001.asp (consulté le 10. 7. 2013).
- Assemblée nationale – Séance du jeudi 22 décembre 2011, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2011-2012/20120094.asp> (consulté le 10. 7. 2013).
- Décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2012/2012-647-dc/decision-n-2012-647-dc-du-28-fevrier-2012.104949.html> (consulté le 10. 7. 2013).
- Décret n° 2006-160 du 15 février 2006 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD3B224189FEAE5>

[55761B7713D64FA2B.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000000264006&dateTexte=20060216](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000264006&dateTexte=20060216) (consulté le 21. 3. 2013).

- Legifrance – Le service public de l'accès au droit,
<http://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté le 19. 8. 2013).
- Loi du 29 juillet 1881 – Article 24bis,
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=60119FE0BB9EA2F4C378DE1241790A48.tpdjo15v_1?cidTexte=JORFTEXT000000877119&idArticle=LEGIARTI000006419716&dateTexte=20130320&categorieLien=id#LEGIARTI000006419716 (consulté le 20. 3. 2013).
- Loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000 instaurant une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux “Justes” de France,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000571650> (consulté le 18. 3. 2014).
- Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).
- Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000403928&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).
- Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés,

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).

- Loi n° 64-1326 du 26 décembre 1964 tendant à constater l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000684761> (consulté le 25. 10. 2013).
- Loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000532990&dateTexte=> (consulté le 11. 3. 2009).
- N° 1262 – Rapport d'information de M. Bernard Accoyer fait au nom de la mission d'information sur les questions mémorielles, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1262.asp> (consulté le 9. 11. 2013).
- Proposition de loi complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion3030.asp> (consulté le 7. 3. 2009).
- Proposition de loi pour une juste reconnaissance du préjudice subi par les harkis, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0746.asp> (consulté le 11. 3. 2009).
- Scrutin n° 200 – séance du 4 mai 2011, <http://www.senat.fr/scrutin-public/2010/scr2010-200.html> (consulté le 10. 7. 2013).

8.1.2 Pétitions et manifestes des historiens

- Colonisation et liberté pour l'histoire : 31 personnalités contre la pétition des 19, <http://www.cdca.asso.fr/s/detail.php?r=0&id=381> (consulté le 1. 3. 2009).

- *Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*,
<http://cvuh.blogspot.cz> (consulté le 10. 4. 2013).
- *Liberté pour l'Histoire*, <http://www.lph-asso.fr/> (consulté le 20. 6. 2011).
- *Manifeste Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire*,
<http://cvuh.blogspot.cz/2007/02/manifeste-du-comite-de-vigilance-face.html>
(consulté le 20. 3. 2013).
- Pétition *Liberté pour l'Histoire*, http://www.lph-asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=13&lang=fr (consulté le 20. 3. 2013).

8.1.3 Corpus des déclarations présidentielles

- Corpus des déclarations présidentielles de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy accessible dans la database de l'office du Premier Ministre, Discours publics, discours politiques – Vie-publique.fr, <http://www.vie-publique.fr/discours/> (consulté le 16. 3. 2012).

8.1.4 Déclarations présidentielles cités

- Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs durant la deuxième guerre mondiale et sur les valeurs de liberté, de justice et de tolérance qui fondent l'identité française, Paris le 16 juillet 1995,
<http://discours.vie-publique.fr/notices/957008200.html> (consulté le 17. 3. 2012).
- Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le débat autour de l'histoire de la France outre-mer, notamment sur la loi du 23 février

- 2005, à Paris le 9 décembre 2005, <http://discours.vie-publique.fr/notices/057003767.html> (consulté le 8. 11. 2013).
- Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les priorités du gouvernement, notamment la politique de l'emploi et l'intégration sociale, à Paris le 4 janvier 2006, <http://discours.vie-publique.fr/notices/067000047.html> (consulté le 8. 11. 2013).
 - Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'œuvre et les combats d'Emile Zola, Médan le 6 octobre 2002, <http://discours.vie-publique.fr/notices/027000273.html> (consulté le 21. 3. 2012).
 - Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le débat autour de l'histoire de la France outre-mer, notamment sur la loi du 23 février 2005, à Paris le 9 décembre 2005, <http://discours.vie-publique.fr/notices/057003767.html> (consulté le 8. 11. 2013).
 - Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les priorités du gouvernement, notamment la politique de l'emploi et l'intégration sociale, à Paris le 4 janvier 2006, <http://discours.vie-publique.fr/notices/067000047.html> (consulté le 8. 11. 2013).
 - Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur l'histoire et les valeurs de la France, sur sa volonté de réhabiliter le travail, de rétablir la liberté du choix de vie et la responsabilité de chacun, Saint-Quentin le 25 janvier 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073000324.html> (consulté le 17. 3. 2012).
 - Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, président de l'UMP et candidat à l'élection

- présidentielle, sur les principes d'autorité, d'ordre et de "valeurs partagées", Perpignan le 23 février 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073000743.html> (consulté le 17. 3. 2012).
- Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle, sur le refus de la repentance, obstacle à l'intégration et sur celui du communautarisme, le rétablissement de l'autorité, les valeurs de fraternité et la revalorisation du travail, Metz le 17 avril 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073001514.html> (consulté le 17. 3. 2012).
 - Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle de 2007, sur l'identité nationale, l'intégration, notamment par l'école, le respect de la loi et la réhabilitation de la notion de travail, à Lyon le 5 avril 2007, <http://discours.vie-publique.fr/notices/073001361.html> (consulté le 16. 3. 2012).
 - Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la mémoire de la Shoah, la lutte contre l'antisémitisme, la défense de la cohésion nationale et la recherche de la paix au Proche-Orient, Paris le 22 mai 2003, <http://discours.vie-publique.fr/notices/037000139.html> (consulté le 21. 3. 2012).
 - Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la question du choc des civilisations, les échanges et le dialogue entre les civilisations et cultures, la diversité culturelle, la mondialisation et le respect de l'autre, Paris le 15 octobre 2001, <http://discours.vie-publique.fr/notices/017000232.html> (consulté le 20. 3. 2012).

- Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la modernité des valeurs de tolérance et la postérité de l'Édit de Nantes, Paris le 18 février 1998, <http://discours.vie-publique.fr/notices/987000064.html> (consulté le 21. 3. 2012).
- Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les relations franco-malgaches et l'aide au développement, à Antananarivo le 21 juillet 2005, <http://discours.vie-publique.fr/notices/057000160.html> (consulté le 16. 3. 2012).

8.1.5 Les périodiques analysées

- *Annales. Histoire, Sciences sociales* (EHESS),
<http://www.editions.ehess.fr/revues/annaes-histoire-sciences-sociales/>
(consulté le 25. 6. 2011).
- Articles et recensions de la revue *Annales. Histoire, Sciences sociales* des années 1989 (encore sous le nom *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*), 1995, 2000 à 2005, sur lesquels j'ai mené l'analyse, accessibles dans les databases Persee.fr,
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/ahess> et Cairn.info,
<http://www.cairn.info/revue-annaes.htm> (consulté le 1. 5. 2013).
- Articles et recensions de la revue *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* des années 1989, 1995, 2000 à 2005, sur lesquels j'ai mené l'analyse, accessibles dans les databases Persee.fr,
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/revue/xxs> et Cairn.info,
<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire.htm> (consulté le 1. 5. 2013).

- *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (Sciences Po), <http://sciencespo.giantchair.com/revues/vingtiemesiecle/> (consulté le 25. 6. 2011).

8.1.6 Entretiens

- Delacroix, Christian (historien, Professeur agrégé, *Université Paris-Est Marne-la-Vallée*), le 25 mars 2011 à Paris.
- Dosse, François (historien, Professeur des Universités, *Université Paris-Est Créteil*), le 2 novembre 2011 à Paris.
- Garcia, Patrick (historien, Maître de conférences, *Université de Cergy-Pontoise*), le 4 novembre 2011 à Paris.
- Hartog, François (historien, Directeur d'études, *École des hautes études en sciences sociales*), le 25 novembre 2013 à Paris.
- Ingrao, Christian (historien, Chargé de recherche, *Institut d'histoire du temps présent*, CNRS), le 25 mars 2011 à Paris.
- Lavabre, Marie-Claire (sociologue, Directrice de recherche, *Institut des Sciences Sociales du Politique*, CNRS), le 15 novembre 2012 à Paris.
- Offenstadt, Nicolas (historien, Maître de conférences, *Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*), le 21 novembre 2013 à Paris.
- Rousso, Henry (historien, Directeur de recherche, *Institut d'histoire du temps présent*, CNRS), le 3 novembre 2011 à Paris.
- Schöttler, Peter (historien, Directeur de recherche, *Institut d'histoire du temps présent*, CNRS), le 26 mars 2011 à Paris.
- Stora, Benjamin (historien, Professeur des Universités, *Université Paris 13*), le 13 novembre 2012 à Asnières-sur-Seine.

8.2 Littérature

- Accoyer, Bernard, dir. *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*. Paris : CNRS Éditions, 2009.
- Amson, Charles. « Les 'lois de mémoire' : aspects juridiques d'une pratique contestable. » *Revue de la recherche juridique* 4, n° 1 (2006) : 2221–2230.
- Andrieu, Claire; Lavabre, Marie-Claire et Tartakowsky, Danielle, dir. *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*. Aix-en-Provence : PUP, 2006.
- *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44, n° 6 (novembre/décembre 1989).
- *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 49, n° 1 (janvier/février 1994).
- Anonyme. « In fine... » *CAES magazine* 81 (hiver 2007), 39.
- Anonyme. « Les Glières. » *L'Humanité*, le 14 mai 2007.
- Aron, Robert. *Histoire de Vichy, 1940–1944*. Paris : Fayard, 1954.
- Artières, Philippe et Zancarini-Fournel, Michelle. *68. Une histoire collective, 1962–1981*. Paris : La Découverte, 2008.
- Assmann, Jan. *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*. München : C. H. Beck, 1992.
- Audoin-Rouzeau, Stéphane et al., dir. *La Violence de guerre 1914–1945. Approches comparées de deux conflits mondiaux*. Bruxelles : Complexe, 2002.
- Audoin-Rouzeau, Stéphane et Becker, Annette. *14–18. Retrouver la guerre*. Paris : Gallimard, 2000.
- Auffray, Alain. « Le refus de lire la lettre de Guy Môquet est incompréhensible. » *Libération*, le 20 octobre 2007.

- Baldwin, Peter. « Smug Britannia: The Dominance of (the) English in Current History Writing and Its Pathologies. » *Contemporary European History* 20, n° 3 (2011) : 351–366.
- Barash, Jeffrey Andrew. « Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricœur. » *Revue de métaphysique et de morale* 2 (avril 2006) : 185–195.
- Barša, Pavel. *Paměť a genocida: Úvahy o politice holocaustu*. Praha : Argo, 2011.
- Bartosek, Karel. *Les Aveux des archives. Prague-Paris-Prague 1948–1968*. Paris : Seuil, 1996.
- Bartošek, Karel. *Pražské povstání 1945*. Praha : Naše vojsko, 1960.
- Baruch, Marc Olivier. *Des lois indignes ? Les historiens, la politique et le droit*. Paris : Tallandier, 2013.
- Becker, Annette et Audoin-Rouzeau, Stéphane. « Violence et consentement. La ,Culture de guerre‘ du premier conflit mondial. » In *Pour une histoire culturelle*, dir. Jean-Pierre Rioux a Jean-François Sirinelli, 251–271. Paris : Seuil, 1997.
- Bédarida, François, dir. *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.
- Bédarida, François. *Histoire, critique et responsabilité*. Bruxelles : Complexe, 2003.
- Bělohradský, Václav. Conférence à la Faculté des humanités de l'Université Charles de Prague, le 7 novembre 2012.

- Berger, Peter L. et Luckmann, Thomas. *Construction sociale de la réalité*. Paris : Meridiens Klincksieck, 1986. En tchèque *Sociální konstrukce reality. Pojednání o sociologii vědění*. Praha : CDK, 2001.
- Blaive, Muriel et Mink, Georges, dir. *Benešovy dekrety. Budoucnost Evropy a vyrovnávání se s minulostí*. Praha : CEFRES, 2003.
- Blanchard, Pascal et Veyrat-Masson, Isabelle, dir. *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*. Paris : La Découverte, 2008.
- Blanchard, Pascal; Bancel, Nicolas et Lemaire, Sandrine, dir. *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*. Paris : CNRS, 2008.
- Blanchard, Pascal; Bancel, Nicolas et Lemaire, Sandrine, dir. *La fracture coloniale*. Paris : La Découverte, 2005.
- Bloch, Marc. *Étrange défaite*. Paris : Société des Éditions Franc-Tireur, 1946.
- Bonnard, Maryvonne. « Le président de la République. » In *Institutions et vie politique*, dir. Jean-Luc Parodi, 24–30. Paris : La Documentation française, 2003.
- Branche, Raphaëlle. *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie. 1954–1962*. Paris : Gallimard, 2001.
- Bruckner, Pascal. *La Tyrannie de la pénitence : Essai sur le masochisme en Occident*. Paris : Grasset, 2006.
- Caldwell, Christopher. « Sarkozy is past saying ‚sorry‘. » *Financial Times*, le 20 mai 2007.
- Cazals, Rémy a Rousseau, Frédéric. *14–18, le cri d'une génération*. Toulouse : Privat, 2001.

- Cesarani, David et Sundquist, Eric J. *After the Holocaust: Challenging the Myth of Silence*. London : Routledge, 2012.
- Chandernagor, Françoise. « L'Enfer des bonnes intentions. » *Le Monde*, le 17 décembre 2005.
- Chauvy, Gérard. *Aubrac, Lyon, 1943*. Paris : Albin Michel, 1997.
- Conan, Éric a Rousso, Henry. *Vichy, un passé qui ne passe pas*. Paris : Fayard, 1994.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine. « Plaidoyer pour l'histoire du monde dans l'université française. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 61, n° 1 (janvier/mars 1999) : 111–125.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine. *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*. Marseille : Agone, 2009.
- Cornelißen, Christoph; Holec, Roman et Pešek, Jiří. *Diktatura–válka–vyhnání. Kultura vzpomínání v českém, slovenském a německém prostředí od roku 1945*. Ústí nad Labem : Albis International, 2007.
- Courtois, Stéphane et al., dir. *Livre noir de communisme*. Paris : Robert Laffont, 1997.
- Crivello, Marilyne; Garcia, Patrick a Offenstadt, Nicolas, dir. *Concurrences des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*. Aix-en-Provence : PUP, 2006.
- de Certeau, Michel. « Pour une nouvelle culture : prendre la parole. » *Études* 328 (juin/juillet 1968) : 29–42.
- de Certeau, Michel. *L'Écriture de l'histoire*. Paris : Gallimard, 1975. En tchèque *Psaní dějin*. Praha : CDK, 2011.

- de Cock, Laurence; Madeline, Fanny; Offenstadt, Nicolas et al. *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*. Marseille : Agone, 2008.
- Delacroix, Christian et al., dir. *Historiographies. Concepts et débats I a II*. Paris : Gallimard, 2010.
- Delacroix, Christian; Dosse, François et Garcia, Patrick, dir. *Historicités*. Paris : La Découverte, 2009.
- Delacroix, Christian; Dosse, François et Garcia, Patrick. « Sur la notion de régime d'historicité. Entretien avec François Hartog. » In *Historicités*, dir. Christian Delacroix, François Dosse a Patrick Garcia, 133–149. Paris : La Découverte, 2009.
- Delacroix, Christian; Dosse, François et Garcia, Patrick. *Les courants historiques en France XIX^e–XX^e siècle*. Paris : Gallimard, 2007.
- Delacroix, Christian. « Les historiens français : une réception en trompe l'oeil ? » In *Paul Ricœur : penser la mémoire*, dir. François Dosse a Catherine Goldenstein. Paris : Seuil, 2013.
- Delacroix, Christian. « Linguistic turn. » In *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al., 476–490. Paris : Gallimard, 2010.
- Derrida, Jacques. *Spectres de Marx : l'état de la dette, le travail du deuil et la nouvelle Internationale*. Paris : Galilée, 1993.
- Dosse, François. « L'histoire en miettes : des Annales militantes aux Annales triomphantes. » *Espaces Temps* 29, n° 1 (janvier/mars 1985) : 47–60.
- Dosse, François. « L'effet Ricœur dans les sciences humaines. » *Esprit* 323 (mars/avril 2006) : 43–67.
- Dosse, François. « L'histoire à l'épreuve de la guerre des mémoires. » *Cités. Philosophie, Politique, Histoire* 33 (2008) : 31–42.

- Dosse, François. « Paul Ricœur : entre mémoire, histoire et l'oubli, » *Cahiers Français* 303 (juillet/août 2001) : 15–21.
- Dosse, François. *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »*. Paris : La Découverte, 1987.
- Dosse, François. *Pierre Nora. Homo historicus*. Paris : Perrin, 2011.
- Dreyfus, Michel et al., dir. *Le Siècle des communistes*. Paris : Les Éditions de l'Atelier, 2000.
- Dumoulin, Olivier. *Le Rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*. Paris : Albin Michel, 2003.
- Emler, David. « Francouzská historiografie soudobých dějin ». In *Napříč kontinentem soudobých dějin. Evropská historiografie po konci studené války*, dir. Jiří Pešek et al., 16–53. Praha : Argo, 2013.
- Emler, David. « Francouzské ‚zákony paměti‘ », *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria* 10, n° 1 (2010) : 9–28.
- Emler, David. « Historie a paměť v knize Paula Ricœura *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. » In *Vybrané metodologické problémy mezinárodních teritoriálních studií*, dir. Barbora Skálová et al., 9–18. Praha : Matfyzpress, 2011.
- Emler, David. « Přijetí knihy *La France de Vichy* Roberta Paxtona francouzským tiskem a francouzskou historickou komunitou. » *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria Supplementum* 2 (2010) : 121–199.
- Emler, David. « Využívání paměti v projevech francouzských prezidentů Chiraka a Sarkozyho », *Český časopis historický* 111, n° 2 (2013) : 335–354.

- Esclangon-Morin, Valérie; Nadiras, François et Thénault, Sylvie. « Les origines et la genèse d'une loi scélérate. » In *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu a Gilles Manceron, 23–58. Paris : Syllepse, 2006.
- Esclangon-Morin, Valérie. « Quel devoir de mémoire pour les rapatriés ? Réflexion sur la loi du 23/02/05 », *Confluences Méditerranée* 53 (printemps 2005) : 105–117.
- Faberon, Jean-Yves. « Mémoire de la présence française outre-mer et reconnaissance nationale dans la loi du 23. 2. 05. » *Revue juridique et politique* 4 (2006) : 488–503.
- Ferro, Marc. *Histoire de France*. Paris : Odile Jacob, 2003. En tchèque *Dějiny Francie*. Praha : NLN, 2006.
- Ferro, Marc. *Le Ressentiment dans l'histoire*. Paris : Odile Jacob, 2007.
- Finley, Moses I. *The Use and Abuse of History*. London : Chatto and Windus, 1975.
- Forest, Maxime a Mink, Georges, dir. *Post-communisme : Les sciences sociales à l'épreuve*. Paris : Harmattan, 2004.
- Fourastié, Jean. *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris : Fayard, 1979.
- Franck, Robert, dir. *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*. Paris : CNRS, 1993.
- François, Etienne et Schulze, Hagen, dir. *Deutsche Erinnerungsorte*. München : C. H. Beck, 2001.
- Frei, Norbert. *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*. München : Beck, 1996.

- Fukuyama, Francis. *The End of History and the Last Man*. New York : Free Press, 1992.
- Furet, François. *Passé d'une illusion. Essai sur l'idée communiste au XX^e siècle*. Paris : Calmann-Lévy / Robert Laffont, 1995.
- Garcia, Patrick. « ,Il y avait une fois la France.‘ Le Président et l’histoire en France (1958–2007). » In *Historicités*, dir. Christian Delacroix, François Dosse a Patrick Garcia, 183–202. Paris : La Découverte, 2009.
- Garcia, Patrick. « Histoire du temps présent. » In *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al., 282–294. Paris : Gallimard, 2010.
- Garibian, Sévane. « Pour une lecture juridique des quatre lois ,mémorielles‘. » *Esprit* 322, (février 2006) : 158–173.
- Gensburger, Sarah. *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*. Paris : Sciences Po, 2010.
- Gildea, Robert a Simonin, Anne. *Writing Contemporary History*. London : Hodder Arnold, 2008.
- Goulliaud, Philippe. « Christine Albanel, la culture de franc-parler. » *Le Figaro*, le 8 août 2007.
- Grandjean, Geoffrey a Jamin, Jérôme, dir. *La concurrence mémorielle*. Paris : Armand Colin, 2011.
- Halbwachs, Maurice. *La mémoire collective*. Paris : PUF, 1950. En tchèque *Kolektivní paměť*. Praha: SLON, 2009.
- Halbwachs, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Alcan, 1925.
- Halimi, Serge. « La mauvaise mémoire de Pierre Nora. » *Le Monde diplomatique* (juin 2005) : 35.

- Halimi, Serge. « Maccarthysme éditorial. » *Le Monde diplomatique* (mars 1997) : 5.
- Hansen, Lene. *Security as Practice: Discourse analysis and the Bosnian War*. London : Routledge, 2006.
- Hartog, François. « Historicité / régimes d'historicité », in *Historiographies, Concepts et débats*, dir. Christian Delacroix et al., 766–771. Paris : Gallimard, 2010.
- Hartog, François. « Time and Heritage. » *Museum International* 57, n° 3 (2005) : 7–18.
- Hartog, François. *Régimes d'historicités. Présentisme et expériences du temps*. Paris : Seuil, 2003.
- Hlavačka, Milan. « Místa paměti a jejich ‚místo‘ v historickém a společenském ‚provozu‘. » In *Paměť míst, událostí a osobností: historie jako identita a manipulace*, dir. Milan Hlavačka et al., 10–20. Praha : Historický ústav AV, 2011.
- Hobsbawm, Eric. « ‚L'Age des extrêmes‘ échappe à ses censeurs. » *Le Monde diplomatique* (septembre 1999) : 28–29.
- Hobsbawm, Eric. *Age of Extremes: The Short Twentieth Century 1914–1991*. London : Michael Joseph, 1994.
- Hojda, Zdeněk et Pokorný, Jiří. *Pomníky a zapomníky*. Litomyšl : Paseka, 1996.
- House, Jim et Macmaster, Neil. *Paris 1961. Algerians, State Terror, and Memory*. New York : Oxford University Press, 2006.
- Houziaux, Alain, dir. *La mémoire, pour quoi faire ?* Paris : Les Éditions de l'Atelier, 2006.

- Igounet, Valérie. *Histoire du négationnisme en France*. Paris : Seuil, 2000.
- Igounet, Valérie. *Robert Faurisson. Portrait d'un négationniste*. Paris : Denoël, 2012.
- Ingrao, Christian. *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger* Paris : Perrin, 2006. En tchèque *Černí lovci. Dosud neodhalené zločiny speciální bojové jednotky SS Dirlewanger*. Libeznice : Víkend, 2009.
- Isnenghi, Mario, dir. *Luoghi della memoria*. Roma : Laterza, 2010.
- Jeanneney, Jean-Noël. *Le passé dans le prétoire. L'Historien, le juge et le journaliste*. Paris : Seuil, 1998.
- Judt, Tony. *Past Imperfect: French Intellectuals, 1944–1956*. Berkeley : University of California Press, 1992. En français *Un passé imparfait : Les intellectuels en France, 1944–1956*. Paris : Fayard, 1992.
- Khapaeva, Dina. « Des lois historiques aux lois mémorielles : 19 historiens français pour la liberté de l'histoire. » *Le Banquet* 24, (février 2007) : 131–147.
- Klarsfeld, Serge. « Affaire Aubrac : Serge Klarsfeld répond à Jean-Pierre Azéma. » *Libération*, le 1er septembre 1997.
- Koselleck, Reinhart. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*. Paris : EHESS, 1990. En allemand *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*. Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1979. En anglais *Futures Past. On the Semantics of Historical Time*. Cambridge : MIT Press, 1985.
- Kubátová, Hana. « O paměti holocaustu. » *Sociologický časopis* 49, n° 4 (2013) : 645–652.

- Lalieu, Olivier. « L'invention du ,devoir de mémoire'. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 69, n° 1 (janvier/mars 2001) : 83–94.
- Laurentin, Emmanuel, dir. *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?* Paris : Bayard, 2010.
- Lavabre, Marie-Claire. « Actualité de la mémoire à l'Ouest. » In *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, dir. Marie-Claude Maurel et Françoise Mayer, 51–64. Paris : Harmattan, 2008.
- Lavabre, Marie-Claire. *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste.* Paris : Sciences Po, 1994.
- *Le Débat* 93, (janvier/février 1997).
- Le Goff, Jacques, dir. *La Nouvelle Histoire.* Paris : Retz, 1978.
- Le Roy Ladurie, Emmanuel. *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324.* Paris : Gallimard, 1975.
- Leclerc, Henri. « Quatre lois de nature très différente. » In *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron, 7–10. Paris : Syllepse, 2006.
- Lefebvre, Henri. *La fin de l'histoire.* Paris : Anthopos, 2001.
- Lenclud, Gérard. « Traversées dans le temps. » *Annales. Histoire, Sciences sociales* 61, n° 5 (2006) : 1053–1084.
- Lévy-Dumoulin, Olivier. « Revues historiques. » In *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al., 591–592. Paris : Gallimard, 2010.
- Liauzu, Claude et Manceron, Gilles, dir.. *La colonisation, la loi et l'histoire.* Paris : Syllepse, 2006.

- Liauzu, Claude et Manceron, Gilles. « Sans repentance ni amalgames, ni mépris des victimes : refusons toute histoire officielle. » In *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron, 11–22. Paris : Syllepse, 2006.
- Manceron, Gilles et Nadiras, François. « Les réactions à cette loi et la défense d'autonomie de l'enseignement et de la recherche. » In *La colonisation, la loi et l'histoire*, dir. Claude Liauzu et Gilles Manceron, 59–88. Paris : Syllepse, 2006.
- Manceron, Gilles. « La loi : régulateur ou acteur des guerres de mémoires ? » In *Les guerres de mémoires. La France et son histoire*, dir. Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson, 241–251. Paris : La Découverte, 2008.
- Martin, Laurent et Venayre, Sylvain, dir. *L'Histoire culturelle du contemporain*. Paris : Nouveau monde Éditions, 2005.
- Mayaffre, Damon. « Vocabulaire et discours électoral de Sarkozy : Entre modernité et pétainisme. » *La pensée* 352, (octobre/décembre 2007) : 65–80.
- Michel, Johann. *Gouverner les mémoires. Les politiques mémorielles en France*. Paris : PUF, 2010.
- Mucchielli, Laurent et Le Goaziou, Véronique, dir. *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris : La Découverte, 2007.
- Namer, Gérard. « Postface ». In : Maurice Halbwachs, *La mémoire collective. Édition critique*. Paris : Albin Michel, 1997.
- Némou, Philippe. « Le devoir de mémoire. » *Commentaire* 11, n° 3 (automne 1980) : 392–400.
- Noirielle, Gérard. *À quoi sert „l'identité nationale“*. Marseille : Agone, 2007.

- Noiriel, Gérard. *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine ?* Paris : Hachette, 1998.
- Noiriel, Gérard. *Sur la „crise“ de l'histoire.* Paris : Belin, 1996.
- Nolte, Ernst. « Vergangenheit, die nicht vergehen will. Eine Rede, die geschrieben, aber nicht gehalten werden konnte. » *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, le 6 juin 1986.
- Nora, Pierre et Chandernagor, Françoise. *Liberté pour l'histoire.* Paris : CNRS Éditions, 2008.
- Nora, Pierre, dir. *Les lieux de mémoire. La Nation.* Paris : Gallimard, 1987.
- Nora, Pierre, dir. *Les lieux de mémoire. La République.* Paris : Gallimard, 1984.
- Nora, Pierre, dir. *Les lieux de mémoire. Les France.* Paris : Gallimard, 1992.
- Nora, Pierre. « Comment écrire l'histoire de France ? » In *Les lieux de mémoire. Les France*, dir. Pierre Nora. Paris : Gallimard, 1992.
- Nora, Pierre. « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux. » In *Les lieux de mémoire. La République*, dir. Pierre Nora. Paris : Gallimard, 1984. En tchèque „Mezi paměti a historií. Problematika míst“, *Cahiers du CEFRES* 13 (mars 1998): 7–29.
- Nora, Pierre. « Le moment de la ‚mémoire collective‘. » In *La Nouvelle Histoire*, dir. Jacques Le Goff. Paris : Retz, 1978. Réimprimé in Nora, Pierre. *Présent, nation, mémoire.* Paris : Gallimard, 2011, 299–305.
- Nora, Pierre. « Le retour de l'événement. » In *Faire de l'histoire : Nouveaux problèmes*, dir. Jacques Le Goff a Pierre Nora. Paris : Gallimard, 1974.

- Nora, Pierre. « Quatre coins de la mémoire. » *H. Histoire* 2 (juin 1979).
Réimprimé in Nora, Pierre. *Présent, nation, mémoire*. Paris : Gallimard, 2011, 343–369.
- Nora, Pierre. « Traduire : nécessité et difficultés. » *Le Débat* 93, (janvier/février 1997) : 93–95.
- Nora, Pierre. *Présent, nation, mémoire*. Paris : Gallimard, 2011.
- Offenstadt, Nicolas. *L’histoire bling-bling. Le retour du roman national*. Paris : Stock, 2009.
- Ory, Pascal. *L’Histoire culturelle*. Paris : PUF, 2004.
- Paxton, Robert. *La France de Vichy, 1940–1944*. Paris : Seuil, 1973.
- Perottino, Michel. *Francouzský politický systém*. Praha : SLON, 2005.
- Pétré-Grenouilleau, Olivier. *Les traites négrières. Essai d’histoire globale*. Paris : Gallimard, 2004.
- Poirrier, Philippe. « L’histoire contemporaine. » In *Les historiens français à l’œuvre 1995–2010*, dir. Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy et Claude Gauvard, 73–91. Paris : PUF, 2010.
- Poirrier, Philippe. *Les enjeux de l’histoire culturelle*. Paris : Seuil, 2004.
- Pomian, Krzysztof. « La crise de l’avenir. » *Le Débat* 7 (1980) : 5–17.
- Prochasson, Christophe. *L’Empire des émotions. Les historiens dans la mêlée*. Paris : Demopolis, 2008.
- Rajsfus, Maurice. *La Rafle du Vél d’Hiv*. Paris : PUF, 2002.
- Rebérioux, Madeleine. « Le génocide, le juge et l’historien. » *L’Histoire* 138 (novembre 1990) : 92–94.
- Rédaction. « Déclaration de naissance. » *Vingtième Siècle. Revue d’histoire* 1, n° 1 (janvier/mars 1984) : 4.

- Rédaction. « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ? » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 43, n° 2 (mars/avril 1988) : 291–293.
- Rédaction. « Tentons l'expérience. » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 44, n° 6 (novembre/décembre 1989) : 1317–1323.
- Rémond, René, dir. *Pour une histoire politique*. Paris : Seuil, 1988.
- Rémond, René. „L'Histoire et la Loi.“ *Études* 4046 (juin 2006) : 763–773.
- Rémond, René. « L'histoire contemporaine. » In *L'histoire et le métier d'historien en France 1945–1995*, dir. François Bédarida, 247–251. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.
- Rémond, René. « Plaidoyer pour une histoire délaissée. La Fin de la III^{ème} République. » *Revue française de science politique* 7, n° 2 (avril/juin 1957) : 253–270.
- Rémond, René. *Quand l'État se mêle de l'histoire*. Paris : Stock, 2006.
- Remy, Jacqueline a Thiolay, Boris. « Faut-il abroger les lois mémorielles ? » *L'Express*, le 2 février 2006.
- Revel, Jacques. « Le fardeau de la mémoire. Histoire et mémoire dans la France d'aujourd'hui. » *French Politics, Culture and Society* 18, (2000) : 1–12.
- Revel, Jacques. « Microstoria. » In *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al., 529–534. Paris : Gallimard, 2010.
- Ribbe, Claude. *Le Crime de Napoléon*. Paris : Privé, 2005.
- Ricœur, Paul. « La Mémoire, l'histoire, l'oubli. » *Esprit* 323, (mars/avril 2006) : 20–29.
- Ricœur, Paul. « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé, » *Le Monde*, le 15 juin 2000.

- Ricœur, Paul. *Histoire et vérité*. Paris : Seuil, 1955.
- Ricœur, Paul. *Karl Jaspers et la philosophie de l'existence*. Paris : Seuil, 1947.
- Ricœur, Paul. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris : Seuil, 2000.
- Ricœur, Paul. *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil, 1990.
- Ricœur, Paul. *Temps et récit I–III*. Paris : Seuil 1983. En tchèque *Čas a vyprávění 1–3*. Praha: OIKOYMENH, 2000, 2002, 2007.
- Rioux, Jean-Pierre et Sirinelli, Jean-François, dir. *Pour une histoire culturelle*. Paris : Seuil, 1997.
- Rioux, Jean-Pierre. *La France perd la Mémoire*. Paris : Perrin, 2006.
- Rochlitz, Reiner. « La mémoire privatisée. » *Le Monde*, le 25 juin 2000.
- Rochlitz, Reiner. « Mémoire et pardon. » *Critique* 646 (mars 2001) : 163–186.
- Rousso, Henry. « De l'usage du ‚mythe nécessaire‘ », *Libération*, le 11 juillet 1997.
- Rousso, Henry. « L'histoire appliqué ou les historiens thaumaturges. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 1, n° 1 (janvier 1984) : 105–122.
- Rousso, Henry. « Vers une mondialisation de la mémoire. » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 94, n° 2 (avril/juin 2007) : 3–10.
- Rousso, Henry. *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*. Paris : Gallimard, 2012.
- Rousso, Henry. *La hantise du passé*. Paris : Textuel, 1998.
- Rousso, Henry. *Le syndrome de Vichy, 1944–198...* Paris : Seuil, 1987.
Anglicky *The Vichy Syndrome: History and Memory in France since 1944*.
Cambridge : Harvard University Press, 1991.

- Rousso, Henry. Recension du livre *Les lieux de mémoire. La nation*, Pierre Nora, dir., *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 15, n° 1 (janvier/mars 1986) : 151–154.
- Saint Augustin. *Confessions*. Paris : Seuil, 1982. Traduction de Louis de Mondadon. En tchèque Augustinus, Aurelius. *Vyznání*. Praha: Ladislav Kuncíř, 1926.
- Salas, Denis et Jean, Jean-Paul, dir. *Barbie, Touvier, Papon. Procès pour une mémoire collective*. Paris : Autrement, 2002.
- Sarkozy, Nicolas. *Georges Mandel : Le moine de la politique*. Paris : Grasset, 1994.
- Schatz, Adam. « Chunnel vision. » *Lingua Franca* (novembre 1997) : 22–24.
- Sirinelli, Jean-François; Cauchy, Pascal a Gauvard, Claude, dir. *Les historiens français à l'œuvre 1995–2010*. Paris : PUF, 2010.
- Sirinelli, Jean-François. « Le mystère français. » *Le Monde*, le 27 novembre 1992.
- Sirinelli, Jean-François. *L'Histoire est-elle encore française ?* Paris : CNRS Éditions, 2011.
- Soulet, Jean-François. *L'histoire immédiate : historiographie, sources et méthodes*. Paris : Armand Colin, 2009.
- Sternhell, Zeev. *Ni droite ni gauche : l'idéologie fasciste en France*. Paris : Seuil, 1983.
- Stora, Benjamin. *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*. Paris : La Découverte, 1991.
- Stora, Benjamin. *La guerre des mémoires. La France face à son passé colonial*. Paris : L'Aube, 2007.

- Tanguy, Jean-François. « Le discours ,chiraquien‘ sur l’histoire. » In *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, dir. Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky, 133–145. Aix-en-Provence : PUP, 2006.
- Ternon, Yves. « Le sens de la reconnaissance française du génocide arménien. » *Controverses* 2 (juin 2006) : 82–88.
- Terray, Emmanuel. *Face aux abus de la mémoire*. Paris : Actes Sud, 2006.
- Todorov, Tzvetan. *Les abus de la mémoire*. Paris : Arléa, 1995.
- Třeštík, Dušan. « Manipulace ve jménu morálky. » *Lidové noviny*, le 24 avril 2007.
- Třeštík, Dušan. *Češi a dějiny v postmoderním očistci*. Praha : NLN, 2005.
- Wall, Irvin M. « From Anti-Americanism to Francophobia: The Saga of French and American Intellectuals. » *French Historical Studies* 18, n° 4 (automne 1994) : 1083–1100.
- Wieder, Thomas. « Les présidents face à l’histoire. » *Le Monde*, le 20 mars 2009.
- Wiewiorka, Annette. « Les enjeux de travail contre l’oubli. » *Le Monde*, le 15 septembre 2000.
- Wiewiorka, Annette. *L’Ère du témoin*. Paris : Plon, 1999.
- Wohl, Robert. « French Fascism, Both Right and Left: Reflections on the Sternhell Controversy. » *The Journal of Modern History* 63, n° 1 (mars 1991) : 91–98.
- Zancarini-Fournel, Michelle. « Histoire des femmes, histoire du genre. » In *Historiographies. Concepts et débats, I.*, dir. Christian Delacroix et al., 208–219. Paris : Gallimard, 2010.

- Zemmour, Éric. « L’histoire comme arme politique. » *Le Figaro*, le 14 novembre 2013.

8.3 Pages internet

- *Acta Universitatis Carolinae – Studia Territoria*, Author Guidelines, <http://stuter.fsv.cuni.cz/index.php/stuter/about/submissions#authorGuidelines> (consulté le 2. 4. 2013).
- AHICF – Rapport Bachelier, <http://www.ahicf.com/ww2/rapport/av-propos.htm> (consulté le 20. 7. 2013).
- BBC, French in Armenia „genocide“ row, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/6043730.stm> (consulté le 11. 3. 2009).
- *Bibliographie annuelle de l’histoire de France*, Année 2005, Notes de la rédaction, <http://bhf.revues.org/index128.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- *Bibliographie annuelle de l’histoire de France*, Année 2006, Notes de la rédaction, <http://bhf.revues.org/index130.html> (consulté le 28. 6. 2011).
- *Bibliographie de l’histoire de France*, Année 2007, <http://bhf.revues.org/index141.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- *Bibliographie de l’histoire de France*, <http://bhf.revues.org/index.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- Buton, François et al. „1914–1918 : retrouver la controverse.“ <http://www.laviedesidees.fr/1914-1918-retrouver-la-controverse.html> (consulté le 30. 5. 2011).
- *Cairn.info*, <http://www.cairn.info/> (consulté le 25. 6. 2011).
- Claude Ribbe, <http://www.claude-ribbe.com/ouvrages.htm> (consulté le 1. 3. 2009).

- CLEO – CNRS, EHESS, Université de Provence et Université d’Avignon,
<http://bhf.revues.org/index141.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- Collectif DOM, <http://www.collectifdom.com/> (consulté le 1. 3. 2009).
- *Comité de vigilance face aux usages publics de l’histoire*,
<http://cvuh.free.fr/spip.php?article59> (consulté le 1. 3. 2009).
- Commission Nationale Consultative des Droits de l’Homme,
http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=13 (consulté le 1. 3. 2009).
- Condamnation judiciaire de Bernard Lewis,
<http://www.voltairenet.org/article14133.html> (consulté le 11. 3. 2009).
- Dauenhauer, Bernard. Entrée „Paul Ricœur“ in *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/entries/ricœur/> (consulté le 12. 10. 2010).
- De Cock, Laurence. „Des usages étatiques de la lettre de Guy Môquet.“
<http://cvuh.free.fr/spip.php?article94> (consulté le 11. 3. 2012).
- Finkielkraut, Alain et Gallo, Max. „Comment peut-on être Français ?“
http://www.lefigaro.fr/litteraire/20070315.WWW000000471_comment_peut_on_etre_francais.html (consulté le 12. 3. 2009).
- Génocide arménien : la loi adoptée, <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/01/23/97001-20120123FILWWW00673-genocide-armenien-la-loi-adoptee.php> (consulté le 10. 7. 2013).
- Ghiati, Claude; Havelange, Isabelle et Keriven, Brigitte. „La Bibliographie annuelle de l’histoire de France (1955–2005) : un outil pour la recherche.” *La revue pour l’histoire du CNRS* 13 (2005). <http://histoire-cnrs.revues.org/1671> (consulté le 26. 6. 2011).

- Guy Pervillé est réservé sur la pétition des historiens, <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article571> (consulté le 10. 3. 2009).
- Harkis et Droits de l'Homme, <http://harki.net> (consulté le 7. 3. 2009).
- Harkis.info – Portail d'Information de la Communauté Harkie, des Harkis et de leurs enfants et de leurs amis, <http://www.harkis.info> (consulté le 7. 3. 2009).
- IHMC – Bibliographie annuelle de l'Histoire de France, <http://www.ihmc.ens.fr/Bibliographie-annuelle-de-l.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- IHTP – Historique, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Frubrique1&lang=fr.html> (consulté le 1. 7. 2011).
- IHTP – La SNCF sous l'occupation allemande, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle517.html> (consulté le 20. 7. 2013).
- *Institut d'histoire du temps présent* – IHTP, <http://www.ihtp.cnrs.fr/> (consulté le 12. 7. 2011).
- Keriven, Brigitte et al. IHMC – Bibliographie annuelle de l'Histoire de France, <http://www.ihmc.ens.fr/Bibliographie-annuelle-de-l.html> (consulté le 27. 6. 2011).
- La colonisation, la loi et l'histoire, <http://www.histoire-immigration.fr/magazine/2006/4/la-colonisation-la-loi-et-l-histoire> (consulté le 21. 3. 2013).
- La lettre d'adieu de Guy Môquet, http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/05/16/la-lettre-d-adieu-de-guy-moquet_911007_3224.html (consulté le 17. 3. 2012).

- Lavabre, Marie-Claire. „Paradigmes de la mémoire.“ *Transcontinentales* 5 (2007), <http://transcontinentales.revues.org/756> (consulté le 28. 10. 2013).
- Markosian, Ned. Entrée „Time“ in *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/entries/time/#PreEteGroUniThe> (consulté le 13. 2. 2014).
- Mayaffre, Damon. „History and Information Technology: The French are way behind.“ <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/article/numero3/dm2001.htm> (consulté le 16. 2. 2012).
- Mead, George Herbert. „The Philosophy of the Present”, http://www.brocku.ca/MeadProject/Mead/pubs2/philpres/Mead_1932_01.html (consulté le 8. 11. 2013).
- Noiriél, Gérard. „Les usages de l’histoire dans le discours public de Nicolas Sarkozy.“ <http://cvuh.free.fr/spip.php?article54> (consulté le 19. 2. 2012).
- Olivier Pétré Grenouilleau ou la métastase du bouffon du roi, http://www.africamaat.com/article.php3?id_article=328&artsuite=0 (consulté le 1. 3. 2009).
- Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, <http://mjp.univ-perp.fr/france/co1944-1.htm> (consulté le 27. 3. 2013).
- Paměť národa, <http://www.mistapametinaroda.cz/> (consulté le 18. 8. 2013).
- *Persée : Portail de revues en sciences humaines et sociales*, <http://www.persee.fr/web/revues/home> (consulté le 25. 6. 2011).
- Pour un débat démocratique sur la traite et l’esclavage, <http://cvuh.blogspot.cz/2011/05/pour-un-debat-democratique-sur-la.html> (consulté le 20. 3. 2013).

- Entretien du journal *20 minutes* avec René Rémond le 21. 12. 2005,
<http://www.20minutes.fr/article/67868/France-Contre-les-lois-sur-l-histoire-Inquiet-des-lois-communautaristes.php> (consulté le 1. 3. 2009).
- *The Chicago Manual of Style*, Chicago-Style Citacion Quick Guide,
http://www.chicagomanualofstyle.org/tools_citationguide.html (consulté le 2. 4. 2013).
- Tragická místa paměti, <http://www.mistapameti.cz/> (consulté le 18. 8. 2013).

9. Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1. Discours présidentiels – termes généraux concernant le temps..... | 138 |
| Tableau 2. Discours présidentiels – concepts en rapport avec l’histoire et la mémoire | 139 |
| Tableau 3. Discours présidentiels – autres termes liés aux usages du passé | 140 |
| Tableau 4. Discours présidentiels – personnalités historiques..... | 141 |
| Tableau 5. Discours présidentiels – présidents de la V ^e République..... | 142 |
| Tableau 6. Discours présidentiels – historiens..... | 143 |
| Tableau 7. Discours présidentiels – périodes historiques antérieures à 1940..... | 144 |
| Tableau 8. Discours présidentiels – Deuxième Guerre mondiale..... | 145 |
| Tableau 9. Discours présidentiels – termes concernant l’après 1945 | 146 |
| Tableau 10. <i>Bibliographie</i> – répartition des travaux selon le période historique qu’ils concernent (en pourcentages, tous travaux confondus) | 183 |
| Tableau 11. <i>Bibliographie</i> – répartition des travaux d’histoire politique selon la période historique qu’ils concernent (en pourcentages) | 184 |
| Tableau 12. <i>Bibliographie</i> - répartition thématique des publications (en pourcentages) | 186 |
| Tableau 13. <i>Annales</i> – répartition chronologique du contenu des articles (en pourcentages) | 189 |
| Tableau 14. <i>Annales</i> – répartition thématique (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine) | 191 |
| Tableau 15. <i>Annales</i> – répartition selon le cadre territorial des travaux (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine)..... | 193 |
| Tableau 16. <i>Annales</i> – répartition selon le lieu de publication des ouvrages recensés (en pourcentages, pour l’histoire contemporaine) | 194 |
| Tableau 17. <i>Vingtième siècle</i> – répartition chronologique du contenu des articles (en pourcentages) | 196 |
| Tableau 18. <i>Vingtième siècle</i> – répartition thématique (en pourcentages) | 197 |
| Tableau 19. <i>Vingtième siècle</i> – répartition selon le cadre territorial des travaux (en pourcentages) | 199 |
| Tableau 20. <i>Vingtième siècle</i> – répartition selon le lieu de publication des ouvrages recensés (en pourcentages) | 200 |

